

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Direction régionale Souss Massa

MONOGRAPHIE RÉGIONALE

SOUSS MASSA



Dossier spécial : Eclairage sur le programme de développement régional

Souss Massa -2022/2027-

Edition 2025



Avant-propos

Cette nouvelle version de la monographie régionale de Souss-Massa s’inscrit dans le cadre des efforts de modernisation et de valorisation de la production statistique territoriale menés par le Haut-Commissariat au Plan. Elle est réalisée avec l’appui du programme **HAKAMA II** qui vise à renforcer la performance, l’efficacité et la transparence de l’action publique à travers une meilleure gouvernance des ressources publiques.

Dans ce contexte, un appui spécifique de l’institut national de la statistique et des études économiques (**INSEE**) a été mobilisé afin d’accompagner la direction régionale de Souss Massa dans le renforcement de ses capacités techniques, en particulier dans le domaine de rédaction des rapports et de communication statistique. Le renouvellement de la monographie régionale constitue à cet égard un axe stratégique, tant sur le fond que sur la forme. Il aspire à régulariser sa périodicité d’apparition et contribuer à la valorisation des potentialités économiques et sociales de la région.

Destinée aux acteurs locaux, aux décideurs publics et privés, aux chercheurs, étudiants et au grand public, cette publication a pour ambition de fournir un outil de référence pour comprendre les dynamiques économiques, sociales, démographiques et territoriales de la région Souss-Massa. Elle vise à éclairer les décisions de planification, à soutenir les politiques publiques régionales et à renforcer l’appropriation collective des enjeux de développement.

Fruit d’un important travail collectif, ce document rassemble des analyses couvrant les principales dimensions du développement régional : démographie, conditions de vie, éducation, santé, emploi, économie, infrastructures et environnement. Chaque chapitre propose une lecture approfondie des tendances à l’échelle régionale, mettant en perspective les transformations observées au cours des dernières années. Des graphiques, des tableaux, des cartes et des encadrés viennent enrichir l’analyse et faciliter la compréhension des évolutions observées.

Cette nouvelle édition innove par l’intégration d’un dossier spécial en annexe intitulé « **Éclairage sur le Programme de Développement Régional (PDR) 2022-2027** », conçu en collaboration avec le conseil régional de Souss Massa.

À travers cette publication, la région Souss-Massa se dote d’un outil capable de renforcer la connaissance territoriale. Il vise à éclairer la planification, appuyer l’action publique et favoriser une meilleure compréhension des enjeux régionaux.

Signé : la directrice régionale du HCP Souss-Massa

 **Pour en savoir plus**

Le programme HAKAMA II est une initiative de coopération entre le Maroc et l'Union européenne, visant à renforcer la gouvernance publique et à améliorer l'efficacité de l'administration marocaine. Il fait suite au programme **HAKAMA I** (2013-2018), qui avait pour objectifs l'amélioration de la performance budgétaire, la qualité des services publics et la transparence fiscale.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Est l'organisme public chargé de la production, de l'analyse et de la diffusion des statistiques officielles en France. Il élabore des données fiables sur la population, l'économie, la société et les territoires, dans le respect des principes d'indépendance, de rigueur scientifique et de transparence. L'Institut publie également des études économiques, sociales et démographiques, et pilote le recensement de la population

Le **Programme de Développement Régional (PDR) 2022-2027 de la région Souss-Massa** constitue une feuille de route stratégique adoptée à l'unanimité par le Conseil régional le 3 juillet 2023. Doté d'un budget global de **37,7 milliards de dirhams**, ce programme vise à transformer la région en un pôle économique et social de premier plan, en alignement avec les orientations nationales de développement.

Sommaire

Avant-propos.....	3
Méthodologie d’élaboration.....	14
Aperçu sur la région Souss-Massa	15
Chapitre 1 : Organisation administrative et milieu naturel	
1. Organisation administrative de la région	19
2. Le milieu naturel de Souss-Massa	20
Chapitre 2 : Démographie	
1. Croissance démographique : Une évolution continue malgré un léger ralentissement.....	27
2. Une région de plus en plus polarisée autour du grand Agadir.....	29
3. Une croissance inégale de la population provinciale.....	29
4. Une urbanisation régionale en accélération, réduisant progressivement l’écart avec la moyenne nationale.....	31
5. Indice synthétique de fécondité en baisse, notamment en milieu urbain	34
6. Région en pleine mutation : Jeunesse et vieillissement notamment au milieu rural.....	35
7. Parité entre les sexes, mais la structure matrimoniale diffère selon le genre et le milieu de résidence.....	38
Chapitre 3 : Structure des ménages et Conditions d’habitat	
1. Urbanisation rapide et rétrécissement des ménages.....	45
2. Conditions d’habitat des ménages en amélioration.....	48
Chapitre 4 : Pauvreté multidimensionnelle	
1. Pauvreté multidimensionnelle : un recul significatif entre 2014 et 2024.....	57
Chapitre 5 : Économie	
Axe 1 : PIB et Croissance Économique	
1. Une économie régionale dominée par les services et l’agriculture.....	69
2. PIB régional : Entre fluctuations conjoncturelles et dépendance sectorielle	72
Axe 2 : Secteurs Productifs	
1. Agriculture.....	77
2. Pêche maritime.....	82
3. Tourisme.....	86
4. Artisanat	89
5. Mines.....	91

Axe 3 : Indice des Prix à la Consommation et Marché de Travail

1. Inflation à Agadir : stabilité de l'IPC jusqu'en 2021, forte hausse en 2022-2023, puis ralentissement en 202497
2. Le marché du travail à Souss-Massa en 2024 : des signes d'amélioration, mais des déséquilibres structurels persistants.....99

Chapitre 6 : Profil social

A- Enseignement

1. Enseignement préscolaire111
2. Enseignement primaire116
3. Enseignement secondaire collégial.....121
4. Enseignement secondaire qualifiant126
5. Enseignement supérieur.....132
6. Formation professionnelle.....133

B- Santé

1. Infrastructure sanitaire : une concentration marquée à la préfecture d'Agadir Ida Outanane137
2. Encadrement médical et paramédical public : forte représentation des infirmiers polyvalents138
3. Consultation médicale : contrastes territoriaux marqués en 2024.....138

C- Jeunesse et sport

1. Infrastructures sportives, activités culturelles et loisirs.....141

Chapitre 7 : Secteurs d'infrastructures et Environnement

A- Les secteurs d'infrastructures

1. Routes et Transport.....147
2. Transport aérien.....149
3. Transport maritime150
4. Eau potable et Électricité153

B- Environnement

1. Collecte des déchets et assainissement : état des lieux selon le RGPH 2024.....156

Conclusion.....160

ECLAIRAGE SUR LE PDR SOUSS MASSA 2022-2027

Introduction	165
--------------------	-----

Chapitre 1 : Historique de la planification régionale au Maroc

1. Avant 2011 : une planification centralisée et sectorielle.....	165
2. La Constitution de 2011 : tournant institutionnel.....	166
3. Deux générations de Plans de Développement Régional (PDR)	166
4. Loi organique n°111-14 : fondement juridique du PDR.....	166

Chapitre 2 : Cadre de référence du Plan de Développement Régional

1. Objectifs principaux.....	167
2. Acteurs impliqués.....	167

Chapitre 3 : Étapes d'élaboration du Plan de Développement Régional

1. Phase de préparation et de cadrage.....	169
2. Diagnostic territorial.....	169
3. Définition des axes stratégiques et des priorités.....	170
4. Identification des projets et actions prioritaires.....	170
5. Prévisions budgétaires.....	171
6. Élaboration du document du PDR et du dispositif de suivi-évaluation.....	171
7. Approbation et diffusion du PDR.....	172

Chapitre 4 : Mise en œuvre du Plan de Développement Régional

1. La mise en œuvre du PDR : Enjeu d'une nouvelle gouvernance de l'action publique territoriale.....	172
2. La contractualisation État-Région : Un levier structurant pour la mise en œuvre du PDR.....	173
3. Plaidoyer et mobilisation des ressources.....	173

Chapitre 5 : Suivi, évaluation et actualisation du PDR

1. Le système de suivi-évaluation (SSE)	175
2. Le processus d'actualisation du PDR.....	175
3. L'évaluation du PDR.....	175
4. La contribution stratégique du HCP à l'actualisation et à l'évaluation du PDR.....	175

Chapitre 6 : Les axes stratégiques du PDR

Axe stratégique I : Infrastructures à vocation économique.....	176
Axe stratégique II : Tissus économiques, entrepreneuriat et promotion de l'emploi.....	181
Axe stratégique III : Aménagement du territoire.....	187
Axe stratégique IV : Développement Environnemental.....	190
Axe stratégique V : Modèle social	192
Axe stratégique VI : Culture & identité Amazigh.....	193
Axe stratégique VII : Outils régionaux innovants.....	194

Chapitre 7 : Focus sur l'axe stratégique V : Modèle social

Dossier d'action 1 : Education et Sport.....	198
Dossier d'action 2 : Santé et Assistance sociale.....	201
Dossier d'action 3 : Inclusion Genre et Handicap.....	204
Dossier d'action 4 : Migration.....	206
Conclusion.....	209

Liste des figures

Figure 1 : Découpage administratif de la région Souss Massa	19
Figure 2 : Organisation administrative de la région	19
Figure 3 : Pluviométrie annuelle moyenne	20
Figure 4 : Apport d'eau de surface de la région depuis 2015 jusqu'à 2024	21
Figure 5 : Unités hydrologiques du bassin de Souss Massa	22
Figure 6 : Bilan hydrique du bassin de Souss-Massa en Millions de m ³ (*)	23
Figure 7 : Évolution de la population de Souss Massa et de son poids au niveau national.....	27
Figure 8 : Évolution du taux d'accroissement annuel moyen depuis 1994.....	28
Figure 9 : Évolution du poids des provinces et préfectures dans la région entre 2004 et 2024....	29
Figure 10 : Évolution de la population de la région Souss Massa entre 2004 et 2024.....	30
Figure 11 : Taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) entre 2014 et 2024 par localité territoriale.....	30
Figure 12 : Contribution provinciale à l'accroissement de la population régionale entre 2014 et 2024	31
Figure 13 : Évolution de la population urbaine de la région et du taux d'urbanisation depuis 1994 à 2024.....	32
Figure 14 : Évolution de la population par préfectures ou provinces et par milieu de résidence.....	33
Figure 15 : Évolution de l'indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence (2014-2024).....	35
Figure 16 : La pyramide des âges de la population de Souss Massa en 2024.....	36
Figure 17 : Évolution de la structure de la population régionale par grands groupes d'âges	37
Figure 18 : Répartition de la population de Souss Massa par groupes d'âge et par milieu de résidence en 2024.....	37
Figure 19 : Structure de la population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et le genre à Souss-Massa	39
Figure 20 : Répartition de la population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et le milieu de résidence en 2024.....	40
Figure 21 : Évolution du nombre de ménages entre 2004 et 2024 selon le milieu de résidence, par province et préfecture.....	45
Figure 22 : Évolution en pourcentage du nombre de ménages entre 2004 et 2024 selon le milieu de résidence, par provinces et préfectures.....	47
Figure 23 : Évolution de la taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence.....	47
Figure 24 : Structure des ménages de la région selon le type de logement dans les deux milieux de résidence en 2014 et 2024.....	48
Figure 25 : Répartition des ménages (en %), par statut d'occupation des logements et par milieu de résidence en 2024.....	49
Figure 26 : Répartition des ménages selon l'ancienneté des logements occupés en pourcentage.....	50
Figure 27 : Taux d'accès des ménages de Souss Massa aux services de base (%).....	52
Figure 28 : Taux d'accès des ménages du Maroc aux services de base (%).....	52
Figure 29 : Taux de pauvreté multidimensionnelle par région en 2024	57
Figure 30 : Évolution de la pauvreté multidimensionnelle en pourcentage et en effectif entre 2014 et 2024	58
Figure 31 : Taux de pauvreté multidimensionnelle par provinces et préfectures en 2024	59

Figure 32 : Évolution du taux de pauvreté par provinces et préfectures entre 2014 et 2024.....	59
Figure 33 : Évolution de l'intensité de la pauvreté au niveau régional et national par milieu de résidence entre 2014 et 2024.....	60
Figure 34 : Évolution de l'IPM régional et national entre 2014 et 2024.....	60
Figure 35 : Carte l'Indice de la Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) par provinces et préfectures.....	61
Figure 36 : Évolution du taux de vulnérabilité régional et national entre 2014 et 2024.....	61
Figure 37 : Évolution du taux de vulnérabilité entre 2014 et 2024.....	62
Figure 38 : Carte de la vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle en 2024 à Souss Massa....	62
Figure 39 : Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle en 2024, par source de privation.....	63
Figure 40 : Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle (en %) par source de privation et par milieu de résidence selon les provinces et préfectures.....	64
Figure 41 : Répartition du Produit intérieur brut par région -Année 2022-.....	69
Figure 42 : Produit intérieur brut par secteurs d'activité en 2021 et 2022.....	70
Figure 43 : Structure du PIB régional et national selon les secteurs d'activité en 2022.....	72
Figure 44 : Évolution du PIB régional et national entre 2016 et 2022.....	73
Figure 45 : Evolution du taux d'accroissement annuel du PIB entre 2016 et 2022.....	73
Figure 46 : Produit Intérieur Brut du secteur agricole par région en 2022.....	78
Figure 47 : Répartition du PIB agricole par région en 2022.....	78
Figure 48 : Superficies cultivées (en hectares) des principales céréales par préfectures et provinces (Campagne 2022-2023).....	79
Figure 49 : Productions (en quintaux) des principales céréales par préfectures et provinces (Campagne 2022-2023).....	79
Figure 50 : Évolution de la superficie cultivée et de la production des cultures maraîchères à Souss massa.....	80
Figure 51 : Évolution de la superficie et la production agrumicoles par variété par provinces productrices	81
Figure 52 : Évolution des effectifs du cheptel par provinces et préfectures	82
Figure 53 : Évolution des débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale par port.....	83
Figure 54 : Répartition des débarquements de la pêche côtière et artisanale par espèce et par port en 2024	83
Figure 55 : Destination des produits de la pêche côtière à Agadir en 2024.....	84
Figure 56 : Destination des produits de la pêche côtière à Agadir en 2024 en %.....	84
Figure 57 : Évolution de la flotte de pêche côtière selon les types de navires et les ports de débarquement 2020-2024.....	85
Figure 58 : La flotte de pêche hauturière immatriculée au port d'Agadir selon le type de navire en 2020 et 2024.....	86
Figure 59 : Évolution de la capacité des établissements classés et nuitées touristiques réalisées entre 2020 et 2023 par provinces et préfectures.....	87
Figure 60 : Arrivées des touristes à Souss Massa par nationalité selon les provinces et préfectures en 2024.....	88
Figure 61 : Arrivées des touristes et nuitées passées à Souss Massa par nationalité en 2024.....	89
Figure 62 : Nombre d'apprentis aux centres d'apprentissage selon les provinces et préfectures au 31/12/2024.....	90
Figure 63 : Nombre de coopératives artisanales selon les provinces et préfectures en 2024.....	90

Figure 64 : Répartition des exportations artisanales selon le secteur en 2024 par provinces et préfectures (Valeurs en Dirhams).....	91
Figure 65 : Nombre de licences d’exploitation et de recherche en vigueur et institués et nombre de permis miniers et de recherches demandés pour renouvellement ou transformation en licence en 2022.....	92
Figure 66 : Nombre de licences d’exploitation et de recherche en vigueur et institués et nombre de permis miniers et de recherches demandés pour renouvellement ou transformation en licence en 2023.....	92
Figure 67 : Évolution annuelle de l’Indice des Prix à la Consommation entre 2018 et 2024 (Année de base 2017).....	97
Figure 68 : Évolution de la population active et du taux de féminisation selon le milieu de résidence, au niveau régional et national (2020-2024).....	100
Figure 69 : Évolution du taux d'activité entre 2020 et 2024 à Souss Massa selon le milieu de résidence.....	100
Figure 70 : Évolution du taux d’activité par sexe selon le milieu de résidence au niveau régional (2020-2024)	101
Figure 71 : Évolution du taux d’activité par âge et par diplôme selon le milieu de résidence au niveau régional et national (2020-2024).....	102
Figure 72 : Évolution du taux d'emploi entre 2020 et 2024 à Souss Massa.....	103
Figure 73 : Évolution du taux d'emploi entre 2020 et 2024 au Maroc.....	103
Figure 74 : Évolution des structures d’emploi selon le milieu de résidence au niveau régional et national (2020-2023).....	105
Figure 75 : Évolution du taux de chômage entre 2020 et 2024 à Souss Massa	106
Figure 76 : Évolution du taux de chômage par sexe, âge et diplôme selon le milieu de résidence au niveau régional et national (2020-2024).....	107
Figure 77 : Évolution des effectifs des élèves et éducateurs de l’enseignement préscolaire à Souss Massa (2019/2020-2023/2024).....	112
Figure 78 : Évolution du nombre des éducateurs de l’enseignement préscolaire à Souss Massa entre 2019/2020 et 2023/2024.....	113
Figure 79 : Répartition des élèves du préscolaire par provinces et préfectures selon le type d’enseignement (Année scolaire 2023-2024).....	114
Figure 80 : Répartition des éducateurs et des élèves de l’enseignement préscolaire par types sexe et par provinces et préfectures en effectifs (Année scolaire 2023-2024).....	114
Figure 81 : Taux d’encadrement au préscolaire selon le type d’enseignement par provinces et préfectures (Année scolaire 2023-2024).....	115
Figure 82 : Effectif des élèves d'enseignement primaire par secteur et par provinces et préfectures.....	116
Figure 83 : Évolution des effectifs d’élèves du primaire par secteur d’enseignement et par provinces et préfectures entre 2019-2020 et 2023-2024.....	117
Figure 84 : Répartition des élèves du secteur public selon le milieu de résidence en 2023/2024.....	118
Figure 85 : Évolution des nouveaux inscrits en 1ère année de l’enseignement primaire (public et privé) selon le sexe, le milieu et les provinces et préfectures.....	119
Figure 86 : Répartition de personnel enseignant exerçant en classe su primaire public selon le genre par provinces et préfectures.....	120
Figure 87 : Évolution du taux d’encadrement dans l’enseignement primaire public selon les provinces et préfectures entre 2019/2020 et 2023/2024.....	121

Figure 88 : Progression des effectifs des collégiens entre 2019/2020 et 2023/2024 selon le secteur d'enseignement par provinces et préfectures.....	122
Figure 89 : Évolution des effectifs des collégiens entre 2019/2020 et 2023/2024 par provinces et préfectures selon le genre et le secteur d'enseignement.....	123
Figure 90 : Évolution des effectifs des collégiens du public entre 2019-2020 et 2023-2024 selon milieu de résidence par provinces et préfectures.....	123
Figure 91 : Évolution des effectifs des collégiens du public entre 2019/2020 et 2023/2024 par provinces et préfectures selon le genre.....	124
Figure 92 : Structure des effectifs des collégiens en 2023-2024 selon le milieu de résidence par provinces et préfectures.....	125
Figure 93 : Évolution du personnel enseignant aux collèges publics entre 2019/2020 et 2023/2024 par provinces et préfectures selon le genre.....	125
Figure 94 : Évolution des effectifs du secondaire qualifiant entre 2019/2020 et 2023/2024, par sexe et par secteur d'enseignement selon les provinces ou préfectures.....	127
Figure 95 : Part des filles dans le secondaire qualifiant de la région selon le secteur (2019/2020 – 2023/2024).....	128
Figure 96 : Évolution de la part des filles dans le secondaire qualifiant selon les provinces et préfectures (2019/2020 – 2023/2024).....	128
Figure 97 : Évolution des effectifs du secondaire qualifiant du secteur public à Souss Massa entre 2019/2020 et 2023/2024.....	129
Figure 98 : Évolution de la part des filles (2019/2020 - 2023/2024) par provinces et préfectures.....	130
Figure 99 : Évolution des effectifs des enseignants du secondaire qualifiant public par sexe et par provinces et préfectures (2019/2020 - 2023/2024).....	131
Figure 100 : Taux d'encadrement au secondaire qualifiant public par provinces et préfectures (2019/2020 - 2023/2024).....	131
Figure 101 : Évolution des effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur public par sexe (2019/2020 - 2023/2024).....	133
Figure 102 : Évolution des effectifs des stagiaires de la formation professionnelle par type de formation et par secteur selon les provinces et préfectures.....	134
Figure 103 : Évolution des effectifs des stagiaires de la formation professionnelle par secteur...135	135
Figure 104 : Infrastructure publique selon les provinces et préfectures, Année 2024.....	137
Figure 105 : Répartition du personnel médical publique par province et préfectures 2024.....	138
Figure 106 : Répartition du personnel paramédical par province et préfectures 2024.....	138
Figure 107 : Les consultations effectuées en 2024.....	139
Figure 108 : Répartition des installations sportives en pourcentage - année 2024.....	141
Figure 109 : Jardins d'enfants selon les provinces et préfectures en 2024.....	142
Figure 110 : Foyers féminins selon les provinces et préfectures en 2024.....	142
Figure 111 : Activités des maisons des jeunes selon les provinces et préfectures en 2024.....	143
Figure 112 : Évolution du réseau routier régional entre 2022 et 2024.....	147
Figure 113 : le réseau routier revêtu et non revêtu par provinces et préfecture en 2024.....	148
Figure 114 : Immatriculation des véhicules selon le centre d'immatriculation et le type de véhicule en 2022 et en 2023.....	148
Figure 115 : Mouvements des avions et des passagers selon l'aéroport d'Agadir en 2024.....	149
Figure 116 : Trafic de passagers et fret à l'aéroport Al Massira en 2024 (hors transit) selon les lignes.....	150
Figure 117 : Nombre de passagers à l'aéroport Al Massira en 2024 (hors transit) selon les lignes.....	150

Figure 118 : Transport de marchandises (en mille tonne) au port d'Agadir -Année 2024.....	151
Figure 119 : Les principaux produits importés ou exportés au port d'Agadir en 2024 (en tonne).....	151
Figure 120 : Évolution de la production en eau potable (en 1000 m ³).....	153
Figure 121 : Évolution du nombre d'abonnés à l'eau potable de 2021 à 2023.....	154
Figure 122 : Vente d'électricité en millions de KWH.....	154
Figures 123 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des déchets ménagers et des eaux usées et selon le milieu de résidence.....	156
Figure 124 : Part des jeunes dans la région par provinces.....	198
Figure 125 : Evolution du taux de scolarisation selon les tranches d'âge.....	199
Figure 126 : Répartition des médecins et des infirmiers par province et préfecture dans la région de Souss Massa.....	202
Figure 127 : Répartition des d'hôpitaux (spécialisés et généraux) et le nombre de lits hospitaliers par province et préfecture dans la région de Souss Massa.....	203
Figure 128 : Taux d'activité et de chômage selon le sexe en 2024.....	205
Figure 129 : Nombre total des migrants originaires de l'Afrique subsaharienne dans la région de Souss-Massa selon la province.....	207

Méthodologie d'élaboration

Cette monographie repose sur une approche méthodologique combinant collecte, analyse et interprétation des données afin de dresser un état des lieux actualisé et tendanciel de la région. Les informations utilisées proviennent principalement de sources institutionnelles reconnues, notamment les recensements et enquêtes du Haut-Commissariat au Plan (HCP), ainsi que des données, des rapports et des publications émanant des autres services régionaux et nationaux. Afin d'assurer la pertinence des résultats, une attention particulière a été accordée à l'intégration des données disponibles les plus récentes.

L'analyse s'appuie sur une approche comparative, permettant de suivre l'évolution des principaux indicateurs sur plusieurs périodes. Les comparaisons territoriales sont privilégiées, pour mettre en lumière les disparités entre les différentes provinces et préfectures, et appréhender les tendances démographiques, économiques et sociales qui structurent la région.

L'organisation de la monographie repose sur plusieurs chapitres abordant divers aspects du développement régional tout en les mettant en perspective les tendances nationales. Une distinction est faite entre les zones urbaines et rurales et une approche intégrant la dimension genre est également adoptée dans certains chapitres, permettant d'affiner l'analyse et de mieux cerner les enjeux spécifiques à chaque secteur.

Au-delà du simple diagnostic, cette étude vise à fournir un outil d'aide à la décision pour les acteurs régionaux, tant publics que privés. Elle s'inscrit dans une logique d'appui aux politiques locales et de définition de stratégies adaptées pour un développement équilibré et durable de la région Souss-Massa.

Aperçu sur la région Souss-Massa

Située au centre-ouest du Maroc, entre les parallèles 30° et 31° Nord, la région Souss-Massa occupe une place stratégique entre le nord et le sud du pays., bordée par l'océan Atlantique à l'ouest, elle est limitrophe des régions Marrakech-Safi au nord, Drâa-Tafilalet et la frontière algérienne à l'est et Guelmim-Oued Noun au sud. Son chef-lieu **Agadir**, est le cœur économique de la région.

Avec une superficie de **53 768 km²**, soit **7,6 %** du territoire national, elle se distingue par une diversité géographique combinant plaine fertile, massifs montagneux et zones présahariennes.

Sur le plan administratif, et conformément au découpage territorial de 2015, la région est composée de deux préfectures (Agadir Ida-Outanane et Inezgane Aït Melloul) et quatre provinces (Chtouka Aït Baha, Taroudant, Tiznit et Tata), regroupant 175 communes, dont 21 urbaines et 154 rurales. Cette structuration reflète un territoire diversifié où la concentration urbaine côtoie de vastes espaces ruraux.

D'un point de vue démographique, les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2024 estiment la population de la région à **3 020 431 habitants**, soit **8,2 %** de la population nationale. Depuis plusieurs décennies, la région connaît une urbanisation croissante, atteignant un taux de **60,1 % en 2024** contre **39,2 % en 1994**. Toutefois, la densité de **56 habitants/km²**, inférieure à la moyenne nationale (73 habitants/km²), traduit des disparités notables entre les zones littorales fortement peuplées et l'intérieur du territoire, caractérisé par une répartition plus dispersée de la population.

L'économie de Souss-Massa repose sur des secteurs clés à fort impact national, faisant de la région un moteur du développement. Le tourisme, deuxième pôle d'attractivité du pays après Marrakech, bénéficie d'une façade maritime propice au développement du balnéaire et d'un riche patrimoine culturel et naturel. L'agriculture, portée par les cultures maraîchères et les agrumes destinés à l'exportation, joue un rôle central et structure une partie importante de l'économie locale. La pêche maritime reste un secteur structurant, porté notamment par le port d'Agadir, acteur majeur de la filière halieutique régionale. En parallèle, l'industrie agroalimentaire et chimique s'impose progressivement, dynamisée par des investissements croissants. Enfin, le secteur minier, riche en argent, manganèse, barytine, fer et or, offre de grandes opportunités d'investissement à la région.

Cependant, malgré ces atouts, la région fait face à des enjeux majeurs qui nécessitent des stratégies d'adaptation et d'anticipation. La pression démographique sur les pôles urbains impose une reconfiguration des infrastructures et des services publics pour répondre aux besoins d'une population en croissance. Le stress hydrique, accentué par des précipitations faibles et irrégulières ainsi que par la surexploitation des nappes souterraines, constitue un défi majeur pour l'agriculture, le tourisme, l'industrie et l'approvisionnement en eau potable. De plus, les disparités territoriales persistantes entre les zones urbaines dynamiques et les provinces à prédominance rurale moins développées soulignent la nécessité d'un rééquilibrage territorial, favorisant un développement inclusif et durable.

La région Souss-Massa, grâce à ses atouts économiques et sa position stratégique, joue un rôle crucial dans le développement du Maroc. Toutefois, son potentiel ne pourra être pleinement exploité qu'en relevant les défis socio-économiques et environnementaux qui freinent son expansion. L'accompagnement des politiques publiques et la mise en place de stratégies adaptées seront déterminants pour assurer une croissance harmonieuse, conciliant développement, durabilité et cohésion territoriale.

MONOGRAPHIE RÉGIONALE

- SOUSS MASSA -



1

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET MILIEU NATUREL DE LA RÉGION

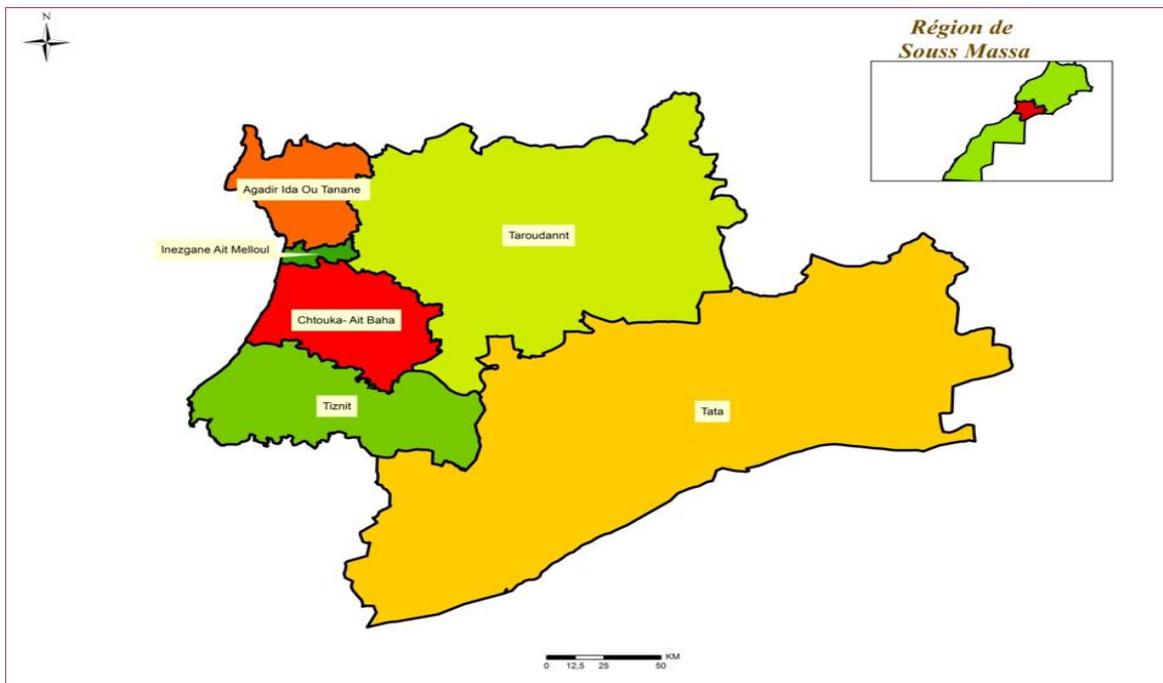
- Organisation administrative
- Milieu naturel

1. Organisation administrative de la région

Le découpage régional du Royaume du Maroc, tel qu'établi par le décret n° 2-15-40 du 1er Joumada I 1436 (20 février 2015), a redéfini le nombre, la dénomination et l'organisation administrative des régions. La région Souss Massa, créée dans ce cadre, regroupe une partie de l'ancienne région Souss Massa Drâa (hors Ouarzazate, Zagora, Tinghir et Sidi Ifni) et intègre la province de Tata issue de l'ancienne région Guelmim-Essemara.

La région Souss Massa comprend deux préfectures : Agadir Ida Outanane et Inezgane Ait Melloul, ainsi que quatre provinces : Chtouka Ait Baha, Taroudannt, Tiznit et Tata. Ces entités administratives regroupent 175 communes, dont 21 communes urbaines et 154 communes rurales. ► Figures 1 et 2

Figure 1 : Découpage administratif de la région Souss Massa



Source : HCP- Monographie régionale de Souss Massa 2021.

Figure 2 : Organisation administrative de la région

Provinces et Préfectures	Unité administrative	Nombre de Cercles	Nombre de Communes		
			Urbaines	Rurales	Ensemble
Agadir Ida Outanane	Préfecture	2	1	12	13
Inezgane Ait Melloul	Préfecture	1	4	2	6
Chtouka Ait Baha	Province	3	4	18	22
Taroudant	Province	6	8	81	89
Tiznit	Province	3	2	23	25
Tata	Province	3	4	16	20
Souss - Massa	Région	18	23	152	175
Maroc		212	236	1 267	1 503
Part de la région		8,5%	9,7%	12%	11,6%

Lecture : 11,6 % des communes du Maroc sont situés dans la région Souss-Massa.

Source : Le Maroc en chiffre 2024.

2. Le milieu naturel de Souss-Massa

La région Souss-Massa bénéficie d'un positionnement stratégique et d'une grande diversité géographique et climatique. Cette richesse naturelle constitue un levier majeur pour le développement économique régional, notamment dans les secteurs agricoles, touristique et halieutique. Toutefois, elle s'accompagne de défis importants en matière de gestion durable des ressources naturelles, de préservation des écosystèmes fragiles et d'adaptation aux effets du changement climatique.

▪ Un relief dominé par une plaine centrale entourée de montagnes

Le relief de la région est dominé par une vaste plaine, comprenant la vallée du Souss et de Chtouka, entourée de chaînes montagneuses :

Au nord, la chaîne alpine du Haut-Atlas qui culmine à 4167 m au Jbel Toubkal, le plus haut sommet de l'Afrique du nord.

Au sud, l'Anti-Atlas occidental, une structure anticlinale où le socle cristallin affleure en de nombreuses boutonnières, atteignant une altitude maximale de 2 531 mètres au sommet d'Adrar n'Aklim.

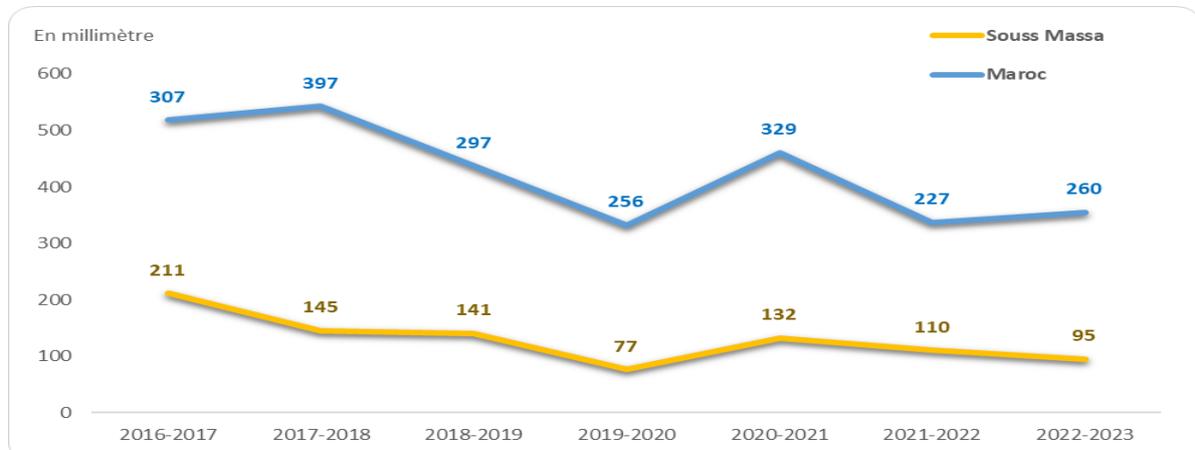
À l'est, une zone de transition représentée par le Jbel Siroua, un bombement cristallin intensément failé et recouvert par des coulées éruptives tertiaires.

Cette configuration géographique confère à la région une position stratégique, reliant le nord et le sud du pays, et renforce son rôle central dans l'économie nationale.

▪ Un climat semi-aride et des ressources en eaux limitées

Le climat de la région est généralement semi-aride, influencé par l'Océan Atlantique et le Sahara. Les précipitations, bien que faibles (70 à 350 mm/an), sont irrégulières, et l'évaporation est élevée : En **2022/2023**, la pluviométrie annuelle moyenne enregistrée dans les principales stations de la région suit une tendance baissière et atteint **95 mm**, un chiffre nettement inférieur à la moyenne nationale de **260 mm/an**. Ces conditions climatiques entraînent un déficit hydrique chronique, affectant aussi bien les nappes phréatiques que les ressources en eau de surface. ► Figure 3

Figure 3 : Pluviométrie annuelle moyenne



Lecture : La pluviométrie moyenne au cours des sept dernières années à Souss-Massa est plus faible de **2,4 fois** par rapport au niveau national.
Source : HCP- Annuaire Statistique du Maroc 2022, 2023 et 2024.

▪ Des ressources hydriques sous pression

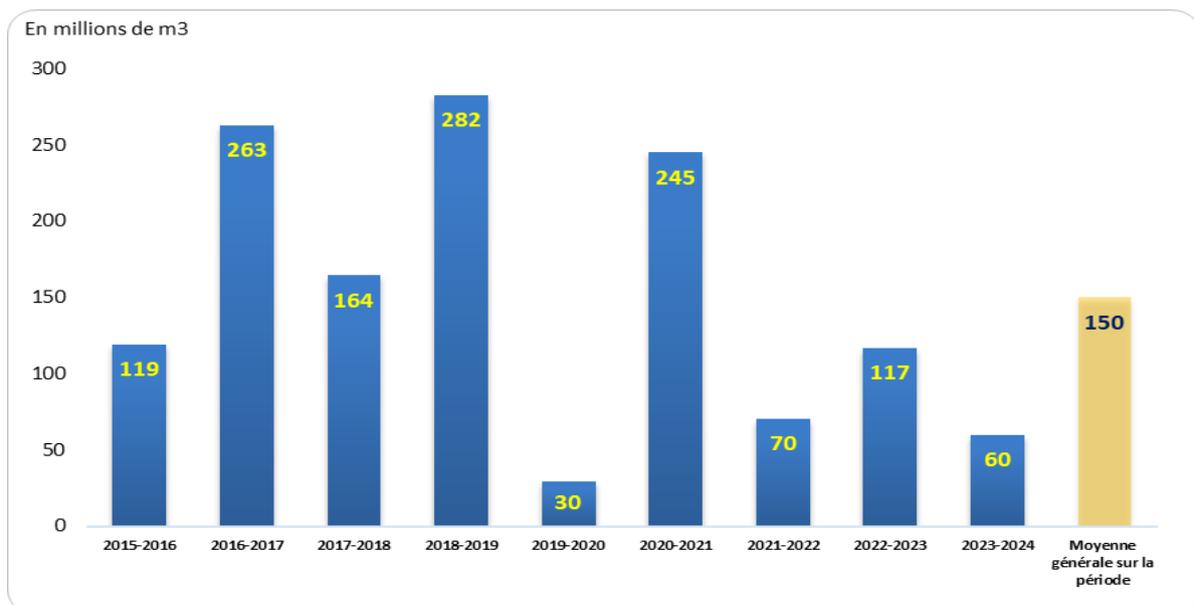
➤ Eaux de surface : Une disponibilité faible et variable

Les ressources en eau de surface sont limitées et irrégulières. Les débits des oueds présentent des variations irrégulières d'une année à l'autre. Ces cours d'eau ne sont pérennes que dans leurs segments montagneux et de piémont, et ne coulent que pendant de courtes périodes où surviennent des crues, parfois soudaines et violentes. Entre 1939 et 2016, l'**apport annuel moyen d'eau de surface** de la région est estimé à **671 Millions de m³/an** selon le PDAIRE ¹ de la région Souss-Massa, réparti selon les trois bassins comme suit :

- **Bassin du Souss** avec **429 Mm³**, dont 182 Mm³ captés au barrage d'Aoulouz.
- **Bassin de Massa** : **134 Mm³**
- **Bassin de Tamri-Tamraght** : **108 Mm³**

Ces apports ont connu des diminutions remarquables au fil des années, atteignant uniquement une moyenne de **150 Millions de m³/an** au cours de la dernière décennie (2015-2024). Cette situation risque de se dégrader sous l'effet des changements climatiques structurels persistants. ▶ Figure 4

Figure 4 : Apport d'eau de surface de la région depuis 2015 jusqu'à 2024



Source : Agence du Bassin Hydrologique de Souss-Massa (ABHSM).

■ Pour en savoir plus

Le PDAIRE constitue un outil de planification important et nécessaire pour mieux gérer le développement des ressources en eau. L'élaboration des PDAIRE a été confiée, selon la loi sur l'eau 10-95, article 20, aux Agences des Bassins Hydrauliques (ABH).

De manière générale, le Plan Directeur d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau (PDAIRE) est élaboré par chaque Agence de Bassin Hydraulique (ABH) pour l'ensemble des bassins relevant de sa zone de compétence. Mis en œuvre depuis 2004, ce processus vise avant tout à assurer une gestion durable et efficiente des ressources en eau, dans un contexte marqué par une pression croissante sur cette ressource.

¹ PDAIRE : Plan Directeur d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau (l'analyse faite dans ce cadre s'est basée sur une série de données couvrant une période de 1939 à 2016).

L'hydrographie à Souss Massa se dessine selon 4 grandes unités hydrologiques drainées par les cours d'eau majeurs comme suit :

1- Bassin du Souss (16 200 km²)² : L'oued Souss prend naissance dans le Haut Atlas à une altitude de **1 230 m**. Son parcours traverse la chaîne montagneuse du Haut Atlas et la plaine du Souss sur une longueur de **170 km** environ, depuis Aoulouz jusqu'à l'océan Atlantique au sud d'Agadir. Il reçoit 13 affluents sur sa rive droite, et 11 affluents sur sa rive gauche. Les principaux affluents rejoignant l'oued Souss sont ceux de la rive droite, dont les plus importants sont l'oued Issen et ceux du Haut Souss. Le bassin du Souss est subdivisé en 4 grands sous bassins :

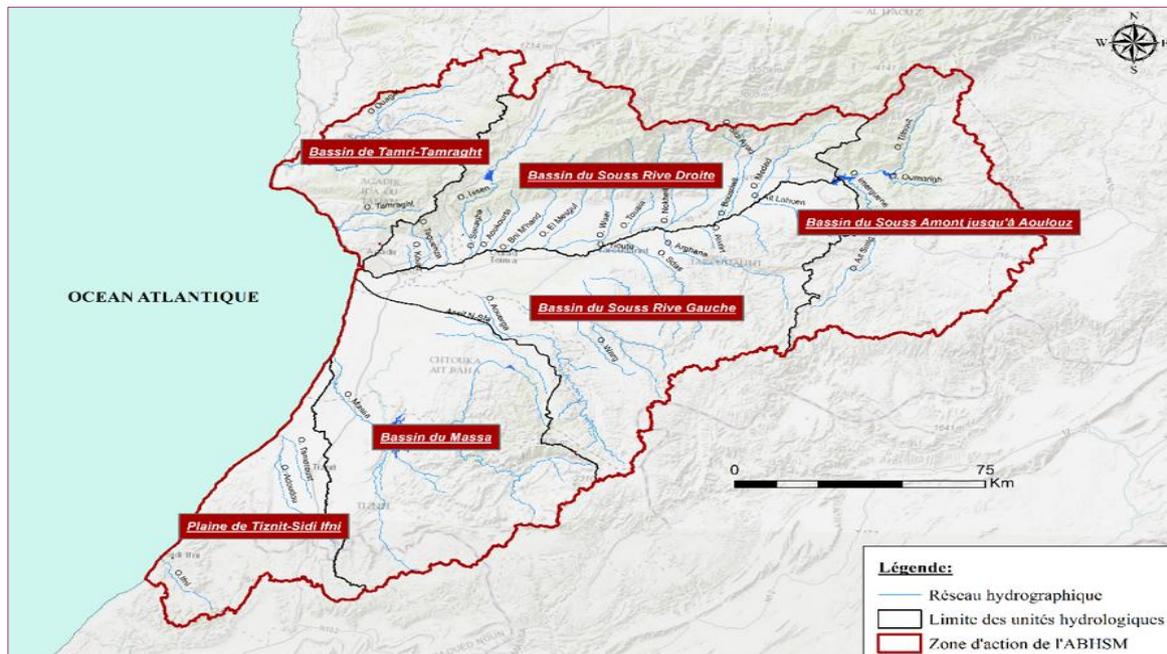
- Le sous bassin Souss Amont jusqu'à Aoulouz ;
- Le sous bassin du Souss rive gauche ;
- Le sous bassin Souss rive droite ;
- Le sous bassin d'Issen.

2- Bassin du Massa (6 280 km²) : Alimenté par Oued Massa qui débouche dans l'océan Atlantique, les oueds Sfa et Takat qui prennent naissance dans la partie nord du bassin et se perdent dans la plaine.

3- Bassin de Tamri – Tamraght (2 600 km²) : Ce bassin côtier atlantique est drainé par deux principaux oueds, Tamri et Tamraght, qui prennent leur source dans le Haut-Atlas Occidental. Ce bassin est subdivisé en deux sous bassins : le sous bassin de Tamri et celui de Tamraght.

4- Plaine de Tiznit (2 800 km²) : Les principaux oueds dans la plaine de Tiznit sont les oueds Adoudou et Tamdrhoust. ► Figure 5

Figure 5 : Unités hydrologiques du bassin de Souss Massa



Source : Agence du Bassin Hydrologique de Souss-Massa (ABHSM).

² Les superficies des quatre bassins ont été recueillies à partir du rapport intitulé : Élaboration du plan territorial de lutte contre le réchauffement climatique de la région Souss Massa- Volet atténuation, STRC-2017.

➤ **Eaux souterraines : Une surexploitation préoccupante**

Les ressources en eau souterraine de la région Souss-Massa reposent principalement sur trois nappes majeures, qui présentent des déficits préoccupants, tels qu'évalués dans le cadre du PDAIRE :

- **La nappe du Souss** : Elle s'étend sur 4 150 km², c'est la plus grande réserve phréatique de la région. Elle affiche un déficit annuel critique de **292 Millions de m³**.
- **La nappe de Chtouka** : Elle est plus restreinte que la nappe du Souss, elle se situe sur une superficie de 940 km² et elle affiche un déficit annuel de **63 Mm³** environ.
- **La nappe de Tiznit** : S'étendant sur une superficie plus limitée par rapport aux nappes du Souss et de Chtouka, elle affiche le déficit annuel le plus faible de la région avec **1,8 Mm³**.

Le bilan en eau des nappes du Souss, Chtouka et Tiznit révèle une surexploitation préoccupante, mettant en danger la durabilité des ressources en eau souterraine.

Les prélèvements dépassent largement la recharge naturelle, accélérant la baisse des niveaux des nappes souterraines et aggravant le risque d'intrusion saline et de crise hydrique. ▶ [Figure 6](#)

Figure 6 : Bilan hydrique du bassin de Souss-Massa en Millions de m³ (*)

Nappes	Total des entrées	Total des sorties	Différence entre les entrés et les sorties
Nappe du Souss	263,0	555,0	-292,0
Nappe de Chtouka	40,0	103,2	-63,2
Nappe de Tiznit	21,5	23,3	-1,8
Total	324,5	681,5	-357,0

Source : Agence du Bassin Hydrologique de Souss-Massa (ABHSM).

* Le PDAIRE a estimé la moyenne annuelle des entrées et sorties sur la base d'une séries de données enregistrées jusqu'2016.

▪ **Des sols diversifiés**

Les sols de la plaine du Souss et de Chtouka reflètent une grande diversité, classés par type comme suit :

Sols bruts : Ce sont des sols peu influencés par le climat, généralement minéraux.

Sols peu évolués : Comprennent des alluvions profondes, des sols calcaires ou non calcaires, des sols rouges, ainsi que des sols sableux profonds.

Sols calcaires : Ils contiennent beaucoup de calcaire, adaptés à certains types de cultures.

Sols rendziformes : Sols caractéristiques des régions riches en roches calcaires.

Sols bruns calcaires : Variétés de sols bruns riches en calcaire, incluant des sols sur roches tendres ou en croûtes.

Sols isohumiques : Incluent des sols brunâtres ou clairs typiques des zones steppiques ou semi-arides.

Enjeux identifiés liés au milieu naturel

La région de Sous Massa se distingue par une diversité géographique et climatique qui constitue un levier de développement économique. Toutefois, cette richesse s'accompagne de fragilités environnementales qui posent plusieurs enjeux majeurs en matière de durabilité.

- Le premier enjeu est d'ordre **hydro-climatique**. Le climat semi-aride de la région, couplé à une pluviométrie faible et irrégulière, entraîne un déficit hydrique structurel. Celui-ci affecte l'ensemble des composantes du cycle de l'eau : nappes souterraines en baisse continue, apports en eau de surface fortement réduits, évaporation élevée, et recharge naturelle insuffisante pour compenser les prélèvements. Cette pression accentue la vulnérabilité des systèmes agricoles d'irrigation et limite les marges de manœuvre pour l'alimentation en eau potable, en particulier lors des années sèches ;
- Le second enjeu concerne la **gestion durable des ressources hydriques**, dans un contexte marqué par la surexploitation des nappes. Celles de Souss et de Chtouka présentent des déficits annuels importants (respectivement 292 et 63 Mm³), révélant un déséquilibre persistant entre offre et demande. La baisse continue des niveaux piézométriques, parfois supérieure à 1 mètre par an, accroît le risque d'intrusion saline dans les zones côtières et compromet la pérennité des usages agricoles et domestiques ;
- Le troisième enjeu réside dans la **résilience des territoires face aux effets du changement climatique**. La raréfaction des précipitations, la variabilité interannuelle des débits des oueds et l'intensification des épisodes extrêmes (crues soudaines, sécheresses prolongées) soulignent la nécessité de renforcer les capacités d'adaptation du tissu productif, des infrastructures hydrauliques et des écosystèmes régionaux ;
- Enfin, le positionnement stratégique de la région, couplé à la diversité de ses paysages, induit un **enjeu d'aménagement équilibré**. Il s'agit de concilier valorisation économique (agriculture, tourisme, pêche) et préservation des milieux naturels, notamment dans les zones de piémont, de montagne et de littoral, soumises à une pression croissante.

MONOGRAPHIE RÉGIONALE

- SOUSS MASSA -



2

DÉMOGRAPHIE

- Croissance démographique
- Processus d'urbanisation
- Baisse de la fécondité et vieillissement
- Transformation des structures matrimoniales

Croissance, urbanisation et vieillissement : les grandes évolutions de la population de Souss-Massa

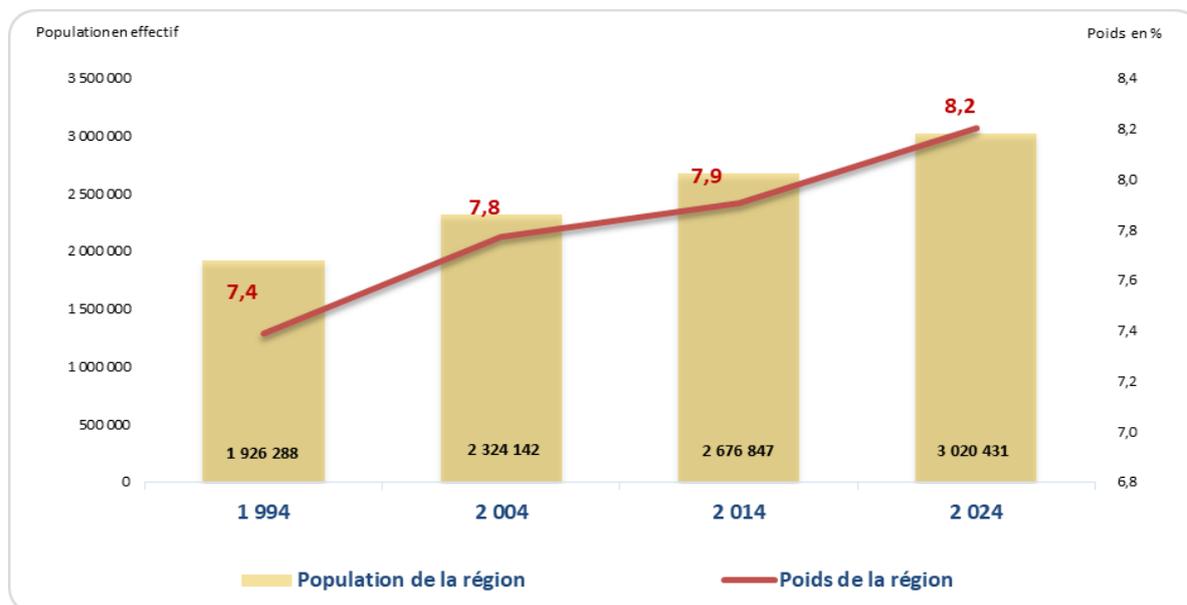
Depuis 1994, la population de la région Souss-Massa croît à un rythme supérieur à la moyenne nationale, une dynamique portée quasi exclusivement par les trois provinces et préfectures : Agadir Ida-Outanane, Inezgane-Aït Melloul et Chtouka-Aït Baha. Ce dynamisme démographique s'inscrit dans un processus d'urbanisation en accélération. Parallèlement, la région connaît une baisse progressive de la fécondité, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'une mutation de sa structure par âge, contribuant à un vieillissement démographique de plus en plus perceptible, notamment en zones rurales. Ces transformations s'accompagnent d'une réduction de la taille des ménages et de changements dans les structures matrimoniales, révélant des écarts selon le genre et le milieu de résidence.

1. Croissance démographique : Une évolution continue malgré un léger ralentissement

Selon le dernier **Recensement Général de la Population et de l'Habitat** de 2024, la population légale de la région Souss-Massa est passée de **2 676 847** habitants en 2014 à **3 020 431** en 2024, soit une augmentation absolue de **343 584** habitants.

La région a ainsi légèrement renforcé son poids relatif en termes de population totale. En 2014, elle représentait environ **7,9 %** de la population nationale, une proportion qui atteint **8,2 %** en 2024, reflétant une croissance démographique légèrement supérieure à la moyenne nationale. Une telle tendance est observée depuis plusieurs décennies. ► **Figure 7**

Figure 7 : Évolution de la population de Souss Massa et de son poids au niveau national

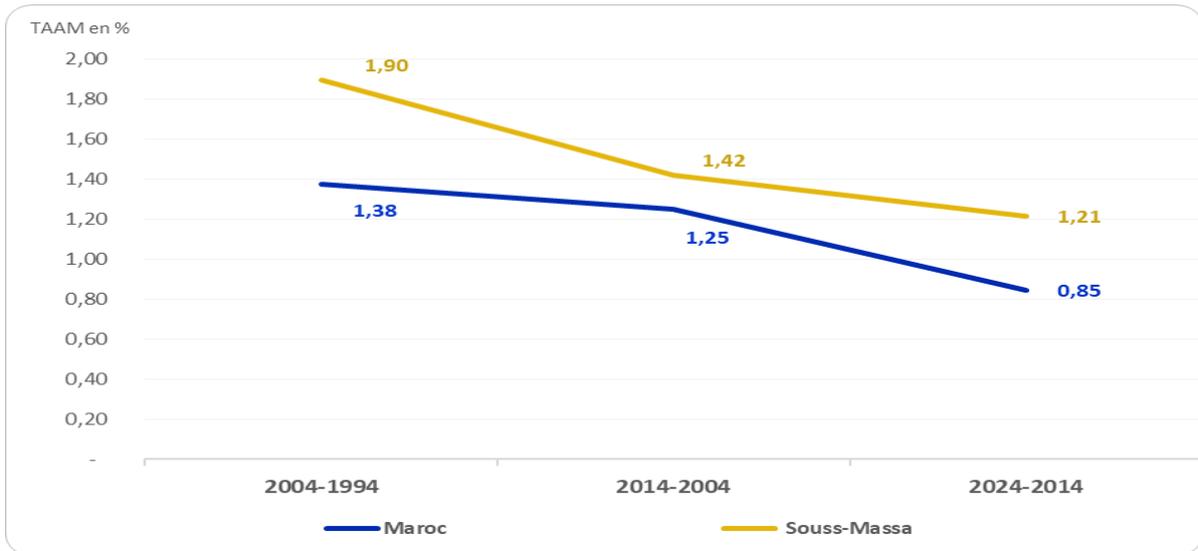


Lecture : La région renforce, progressivement, son poids démographique au niveau national. Elle représente actuellement 8,2%.

Source : HCP - Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) 1994, 2004, 2014 et 2024.

Entre 2014 et 2024, **le Taux d'Accroissement Annuel Moyen (TAAM) régional** s'élève à **1,21%**, dépassant la moyenne nationale fixée à **0,85 %**. Ainsi la tendance baissière amorcée depuis les années 90, se confirme mais à une dynamique plus prononcée que celle du niveau national au cours de la première décennie, suivie d'un léger ralentissement, au niveau régional, au cours de la dernière décennie. ► **Figure 8**

Figure 8 : Évolution du taux d'accroissement annuel moyen de la population depuis 1994



Lecture : Depuis 1994, le taux d'accroissement annuel moyen de la population régionale reste au-dessus de celui enregistré à l'échelle nationale, avec 1,21 % en 2024.

Source : HCP - Les RGPH de 1994 à 2024.

📖 Définitions

Le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) d'une population est le taux qui permet d'exprimer sa variation moyenne annuelle entre deux dates. Il est calculé selon la formule suivante :

$$TAAM = \left(\left(\frac{P_{fin}}{P_{début}} \right)^{\frac{1}{n}} - 1 \right) \times 100$$

$P_{(début)}$: valeur au début de la période

$P_{(fin)}$: valeur à la fin de la période

n : nombre d'années entre les deux dates

🔗 Pour comprendre

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)

Est l'ensemble des opérations qui consistent à collecter, à exploiter, à analyser et à publier les données démographiques et socioéconomiques et les conditions d'habitat, se rapportant à la date de référence du Recensement, à l'ensemble de la **population résidente du Royaume du Maroc**.

La **date de référence du dernier recensement** est le 1er septembre 2024

La Population légale : Est l'ensemble des personnes **résidant** sur le territoire national à la date de référence du Recensement, **ou ayant l'intention d'y résider** pour une durée **d'au moins 6 mois**. Elle est constituée de :

- **La population municipale** : Ensemble des personnes sédentaires (ayant leur résidence habituelle dans un logement), des personnes nomades et des personnes sans-abri
- **La population comptée à part** : Ensemble des personnes contraintes de vivre en communauté dans des établissements spécifiques pour raisons **professionnelles, sociales ou sanitaires** :
 - Soldats, gendarmes et agents des forces auxiliaires vivant dans les casernes ou camps militaires.
 - Travailleurs logés dans des baraques de chantiers des travaux publics.
 - Détenus dans les prisons.
 - Personnes vivant dans :
 - ✓ Maisons de bienfaisance
 - ✓ Maisons de retraite
 - ✓ Centres de protection de l'enfance
 - ✓ Zaouïas
 - Personnes hospitalisées pendant au moins 6 mois.

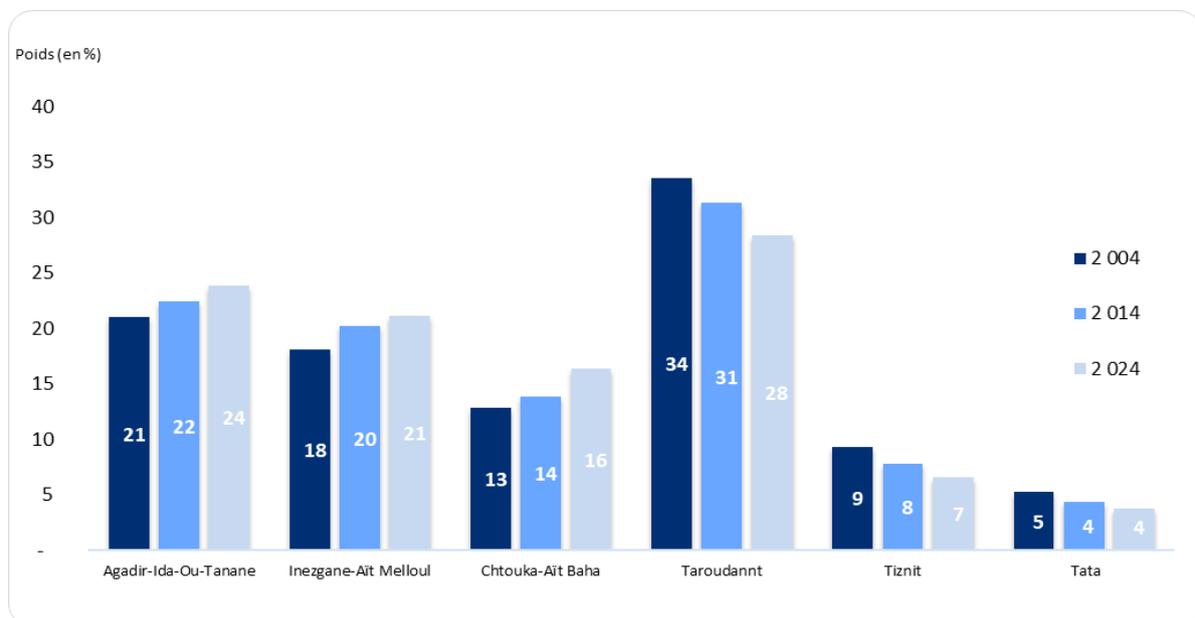
Pour plus de détail sur le RGPH 2024, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.recensement.ma>

2. Une région de plus en plus polarisée autour du grand Agadir

Entre 2004 et 2024, la région de Souss-Massa enregistre une progression notable du poids démographique de **trois points** pour les trois provinces et préfectures constituant le Grand Agadir et ses environs. Ainsi, la part de la préfecture **d'Agadir Ida-Outanane** passe de **21 % à 24 %**, celle **d'Inezgane-Aït Melloul** de **18 % à 21 %**, tandis que la province de **Chtouka-Aït Baha** connaît une hausse similaire, de **13 % à 16 %**.

À l'inverse, les provinces à prédominance rurale enregistrent un recul de leur poids relatif. Bien que demeurant la plus peuplée, la province de **Taroudannt** voit sa part diminuer de **six points**, sur la même période, passant de **34 % à 28 %**, tandis que celles de **Tiznit** et de **Tata** passent respectivement de **9 % à 7 %** et de **5 % à 4 %**, confirmant un déclin démographique préoccupant amorcé depuis 2004. ► **Figures 9**

Figure 9 : Évolution du poids démographiques des provinces et préfectures dans la région entre 2004 et 2024



Lecture : Depuis 2004, les trois provinces et préfectures entourant le Grand Agadir voient leur poids démographique s'accroître de manière continue, tandis que le reste du territoire régional suit une tendance opposée.

Source : HCP - Les RGPH de 1994 à 2024.

3. Une croissance inégale de la population provinciale

Sur les vingt dernières années, la population de la région Souss-Massa a poursuivi sa progression, mais selon des rythmes différents selon les provinces et préfectures.

Entre 2004 et 2014, la croissance démographique de la région était soutenue par plusieurs territoires, notamment **Inezgane-Aït Melloul**, qui enregistrait un rythme élevé de **2,6 %** par an, avant de connaître **un ralentissement marqué entre 2014 et 2024 (1,6 %)**. Une tendance similaire est observée à **Agadir Ida-Outanane**, dont la croissance annuelle passe de **2,1% à 1,8%**.

La province de **Chtouka-Aït Baha** se distingue par **une accélération continue** de sa population, passant d'un accroissement annuel de **2,2 % à 2,9 %** entre les deux périodes. À l'inverse, **Taroudannt** connaît un net **ralentissement (0,7 % à 0,2 %)**.

Enfin, les provinces de **Tiznit et Tata** enregistrent **une baisse continue** de leur population sur les deux dernières décennies. Ce recul s'accroît entre 2014 et 2024 pour Tata, avec une diminution annuelle de **-0,5 %**, contre **-0,3 %** sur la période précédente. La décroissance démographique à Tiznit est moins accentuée, passant **de -0,5 % à -0,4 %** par an. ► **Figures 10 et 11**

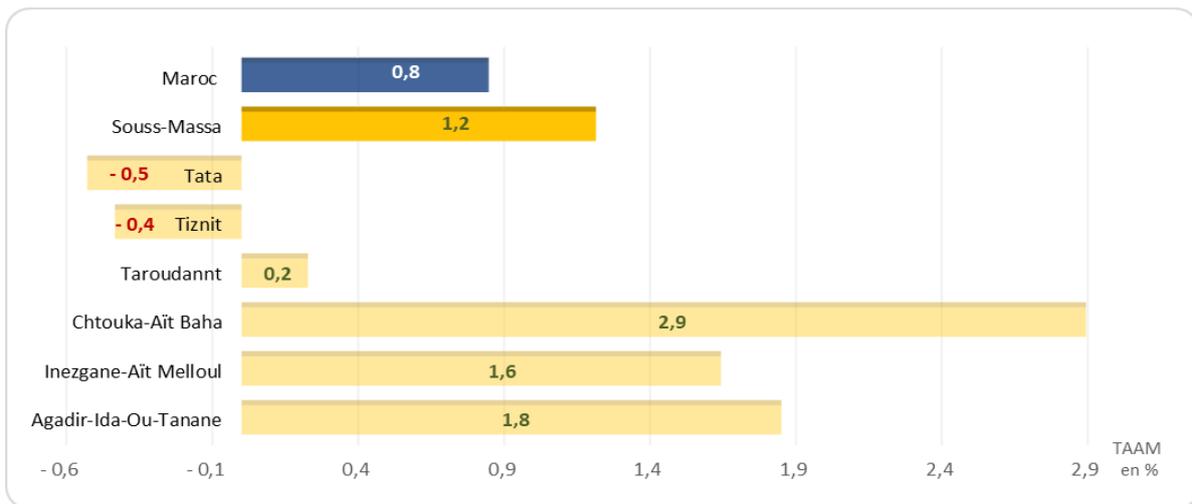
Figure 10 : Évolution de la population de la région Souss Massa entre 2004 et 2024

Provinces et préfectures	Population			Taux d'accroissement annuel moyen	
	2 004	2 014	2 024	2004-2014	2014-2024
Agadir-Ida-Outanane	487 954	600 599	721 431	2,1%	1,8%
Inezgane-Aït Melloul	419 614	541 118	636 916	2,6%	1,6%
Chtouka-Aït Baha	297 245	371 102	493 623	2,2%	2,9%
Taroudannt	780 661	838 820	858 162	0,7%	0,2%
Tiznit	217 050	207 367	198 542	-0,5%	-0,4%
Tata	121 618	117 841	111 757	-0,3%	-0,5%
Souss-Massa	2 324 142	2 676 847	3 020 431	1,4%	1,2%
Maroc	29 891 708	33 848 242	36 828 330	1,3%	0,8%

Lecture : Le TAAM régional s'établit à 1,2 % entre 2014 et 2024, avec un pic observé à Chtouka Aït Baha et un minimum à Tata. Lors de la décennie précédente, ces extrémités étaient localisées respectivement, dans deux autres territoires : Inezgane Aït Melloul et Tiznit.

Source : HCP - Les RGPH 2004,2014 et 2024.

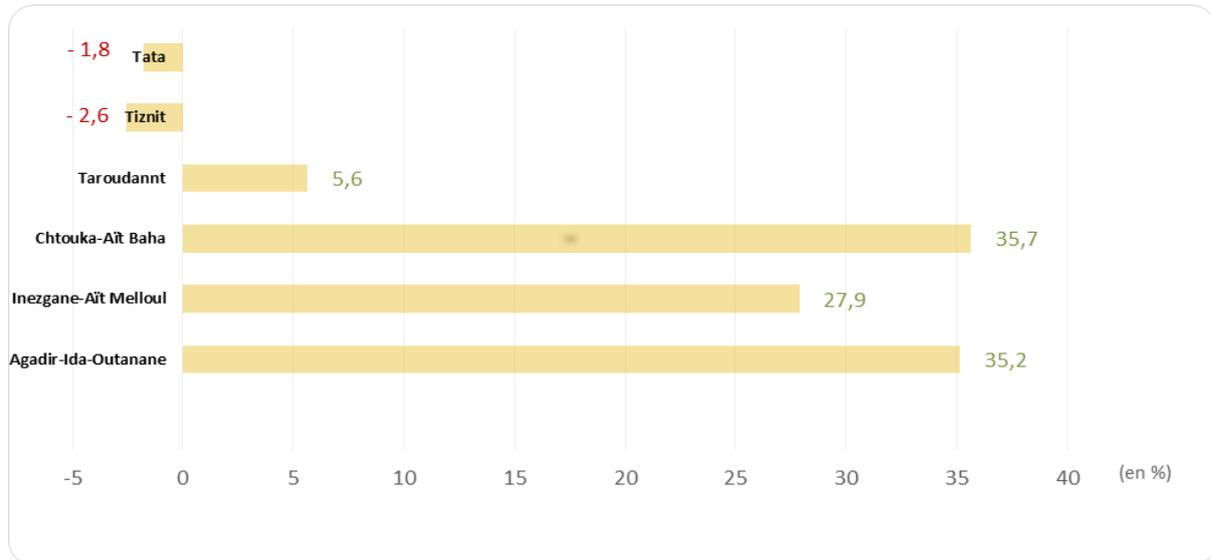
Figure 11 : Taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) entre 2014 et 2024 par localité territoriale



Lecture : Le TAAM régional demeure au-dessus du niveau national, porté essentiellement par Chtouka Ait Baha (la seule province de la région où le TAAM poursuit sa hausse depuis 1994 pour atteindre 2,9 % en 2024), puis viennent Agadir Ida Outanane (1,8 %) et Inezgane Ait Melloul (1,6 %) qui enregistrent à l'inverse, une baisse continue de ce taux sur la même période.

Source : HCP- RGPH 2014 et 2024.

Globalement, la dynamique régionale reste essentiellement portée par **les trois provinces et préfectures : Agadir Ida Outanane, Inezgane Ait Melloul et Chtouka Ait Baha** (elles concentrent **98,7 % de la croissance totale**). À l'inverse, les provinces de **Tiznit et Tata** poursuivent leur déclin démographique, représentant ensemble une **décroissance de 4,4 %**. La province de **Taroudannt**, quant à elle, affiche **une croissance quasi-stagnante**, estimée à **0,2 %**. ► **Figure 12**

Figure 12 : Contribution provinciale à l'accroissement de la population régionale entre 2014 et 2024

Lecture : La dynamique de croissance de la population régionale est portée essentiellement par Agadir Ida Outanane, Inezgane Ait Melloul et Chtouka Ait Baha, elles concentrent ensemble près de **87 %** entre 2004 et 2014 et **99 %** entre 2014 et 2024 de la croissance démographique régionale.

Source : HCP- RGP 2014 et 2024.

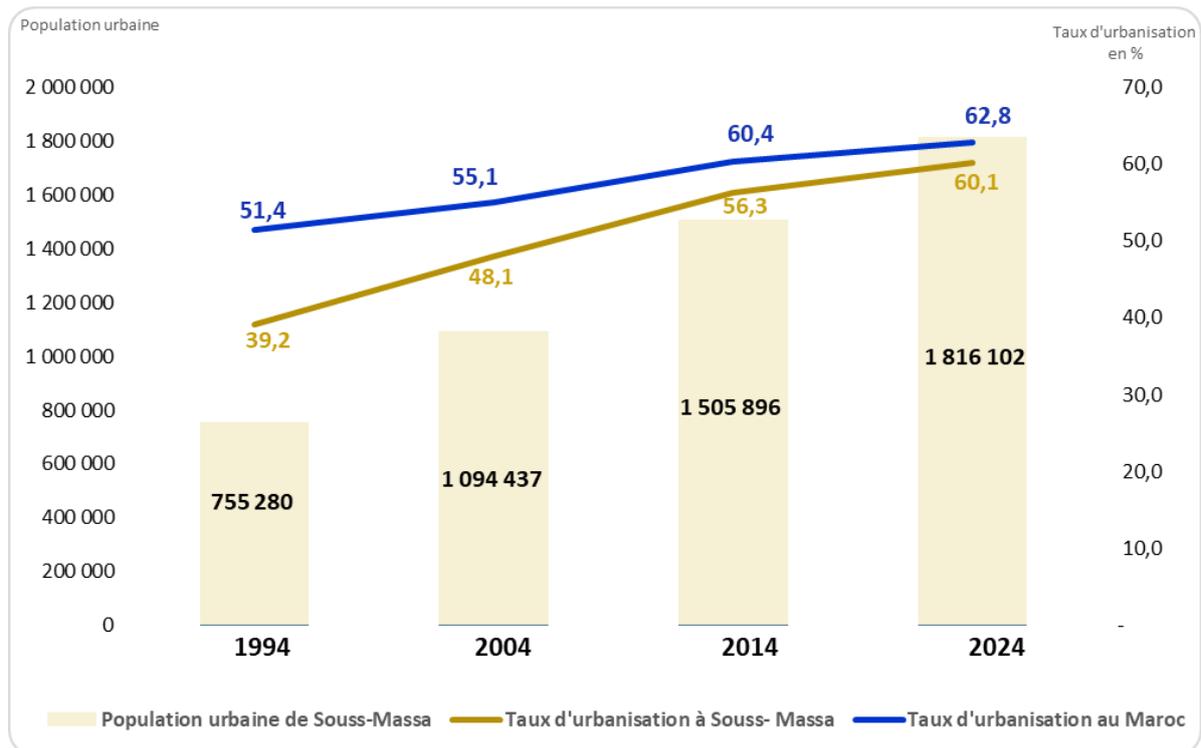
4. Une urbanisation régionale en accélération, réduisant progressivement l'écart avec la moyenne nationale

Au cours des trois dernières décennies, la région Souss Massa a connu une transformation notable de sa structure démographique, marquée par une urbanisation croissante. **En 1994**, la population urbaine y était de **755 280** habitants, soit un **taux d'urbanisation** de **39,2 %**. Ce taux est monté à **48,1 % en 2004**, puis à **56,3 % en 2014**, avant d'atteindre **60,1 % en 2024**, avec **1 816 102 habitants** en milieu urbain. La région avance ainsi, vers une urbanisation plus diffuse dans l'ensemble de son territoire.

Malgré un taux d'urbanisation plus accentué à l'échelle nationale depuis 1994, le rythme est plus soutenu au niveau régional. L'écart a nettement diminué, en passant de **12,2 points en 1994** à uniquement **2,7 points en 2024**. ►Figure 13

En 2024, la région représente **7,9 %** de la population urbaine nationale, en hausse par rapport à **7,4 %** en 2014, témoignant de son importance accrue dans l'urbanisation du royaume.

Figure 13 : Évolution de la population urbaine de la région et du taux d'urbanisation depuis 1994 à 2024



Lecture : Depuis 1994, le taux d'urbanisation est moins accentué au niveau régional qu'au niveau national, mais le rythme est plus soutenu au niveau régional. Ainsi, l'écart a nettement diminué, en passant de 12,2 points en 1994 à uniquement 2,7 points en 2024.

Source : HCP- RGPH 1994, 2004, 2014 et 2024.

📖 Définitions

Le taux d'urbanisation correspond à la part de la population résidant dans des zones urbaines par rapport à la population totale. Au Maroc, le HCP considère comme milieu urbain l'ensemble des communes urbaines, ainsi que les centres délimités comme urbains à l'intérieur des communes rurales selon un ensemble de caractéristiques socio-spatiales proches de l'urbain (densité, équipements, fonctions économiques), sur décision du HCP, souvent lors des opérations de recensement.

Entre 2014 et 2024, le processus d'urbanisation dans la région révèle des disparités marquées entre les provinces et préfectures. ► [Figure 14](#)

Trois grandes catégories se dessinent :

✓ **Les territoires fortement urbanisés : stabilité et consolidation**

En tête de l'urbanisation régionale, **Inezgane-Aït Melloul** affiche un taux presque inchangé (+0,2 point) atteignant **95,1 %**, signe d'une saturation urbaine. De son côté, **Agadir-Ida-Outanane** enregistre une progression modérée de **2,4 points**, portant son taux à **87,0 %**. Une évolution qui s'explique par le dynamisme socio-économique de la capitale régionale.

✓ **Les territoires en pleine mutation urbaine**

Deux provinces se démarquent par une urbanisation accélérée. **Tiznit** enregistre la plus forte progression avec une hausse de **7,6 points**, portant son taux à **46,7 %**. Cette évolution pourrait s'expliquer par une extension du périmètre urbain englobant progressivement des zones rurales, ainsi que par un afflux migratoire vers les localités urbaines offrant de meilleures

perspectives socio-économiques. **Chtouka-Aït Baha** suit cette dynamique avec une augmentation de **4,3 points**, atteignant un taux d'urbanisation de **34,9 %**.

✓ **Les territoires à urbanisation modérée voire marginale**

Dans les provinces à prédominance rurale, l'urbanisation demeure limitée. **Taroudannt** enregistre une progression modeste de **2,7 points**, portant son taux en 2024 à **32,4 %**.

De son côté, la province de **Tata**, le taux d'urbanisation enregistre **une légère hausse, passant de 34,6 % à 35,5 % (+0,9 point)**. Toutefois, cette progression relative masque une réalité importante : **en chiffres absolus, la population urbaine recule, passant de 40 820 habitants en 2014 à 39 687 en 2024, soit une baisse de 1 133 personnes**. Cette baisse, accompagné par un recul plus accentué de la population rurale (**-4 951 habitants**), implique l'accroissement en chiffres relatifs du taux d'urbanisation. Ce territoire reste encore **majoritairement rural**, avec une population rurale représentant **près des deux tiers** de la population provinciale (72 070 habitants ruraux sur un total de 111 757, en 2024). Cette situation reflète un **processus d'urbanisation** très lent à Tata, contrastant avec la tendance régionale, où le taux d'urbanisation a augmenté de près de quatre points sur la même période, passant de 56,3 % à 60,1 %. Ce phénomène pourrait s'expliquer par des mouvements migratoires orientés vers des territoires plus attractifs, mieux dotés en infrastructures et qui offrent plus d'opportunités économiques.

Figure 14 : Évolution de la population par préfectures ou provinces et par milieu de résidence

Collectivités territoriales	RGPH 2014			RGPH 2024			Taux d'urbanisation en %	
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	2014	2024
Agadir-Ida-Outanane	508 155	92 444	600 599	628 004	93 427	721 431	84,6	87,0
Inezgane-Aït Melloul	513 706	27 412	541 118	605 684	31 232	636 916	94,9	95,1
Chtouka-Aït Baha	113 531	257 571	371 102	172 143	321 480	493 623	30,6	34,9
Taroudannt	248 640	590 180	838 820	277 865	580 297	858 162	29,6	32,4
Tiznit	81 044	126 323	207 367	92 719	105 823	198 542	39,1	46,7
Tata	40 820	77 021	117 841	39 687	72 070	111 757	34,6	35,5
Souss-Massa	1 505 896	1 170 951	2 676 847	1 816 102	1 204 329	3 020 431	56,3	60,1
Maroc	20 432 439	13 415 803	33 848 242	23 110 108	13 718 222	36 828 330	60,4	62,8

Lecture : En 2024, le taux d'urbanisation de la région s'élève à 60,1 %, un niveau quasi similaire à celui observé à l'échelle nationale une décennie plus tôt. Mais le rythme est plus soutenu au niveau régional avec une progression de 3,8 points contre 2,4 points au niveau national sur la même période.

Source : HCP- RGPH 2014 et 2024.

5. Indice synthétique de fécondité en baisse, notamment en milieu urbain

La région Souss-Massa connaît une diminution accélérée de la fécondité, plus marquée qu'à l'échelle nationale. En **2024**, **l'indice synthétique de fécondité (ISF)** s'établit à **1,86 enfant par femme en âge de procréer**, en deçà du seuil de renouvellement des générations (**2,1**), contre **1,97** au niveau national. ► [Figure 15](#)

La baisse de la fécondité se révèle particulièrement **prononcée en milieu urbain**, où l'indice synthétique de fécondité (ISF) atteint **1,73 enfant par femme**. **En milieu rural**, cette transition s'opère de manière **plus lente**, l'ISF s'élevant encore à **2,10**.

Selon le rapport « *La véritable crise de la fécondité : La quête du libre arbitre en matière de procréation dans un monde en mutation* »³, qui a fait l'objet d'une rencontre à Rabat, le 9 juillet 2025, organisée par le HCP et le FNUAP à l'occasion de la Journée mondiale de la population, **la baisse de la fécondité** s'explique par une combinaison de **facteurs multiples**. Parmi les causes directes figurent **le recul de l'âge au mariage** et **la diffusion accrue de la contraception**. À ces déterminants s'ajoutent **l'amélioration du statut de la femme, le développement des services de santé, l'évolution des structures familiales, la transformation des valeurs sociales et culturelles**, ainsi que **les pressions économiques croissantes** qui influencent les choix reproductifs.

Définitions

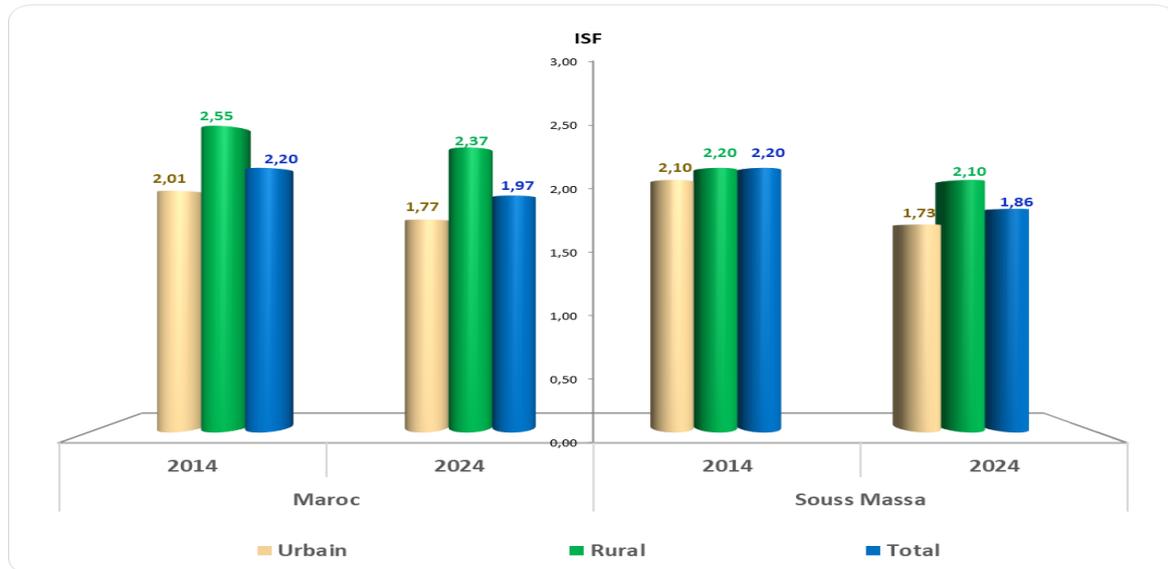
L'indice synthétique de fécondité (ISF) : L'Indice synthétique de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie féconde si les conditions du moment demeurent constantes au cours de la vie de procréation

Face à ces mutations, Souss-Massa devra adapter ses politiques démographiques pour anticiper le vieillissement de sa population et ses impacts sur le développement régional.

Les données suivantes comparent les niveaux de fécondité observés en 2014 et 2024 au Maroc et à Souss-Massa, selon le milieu de résidence. Ces indicateurs permettent d'apprécier l'ampleur des transformations sociodémographiques survenues au cours de la dernière décennie.

³ Ce rapport est le résultat d'une enquête UNFPA/YouGov réalisée dans 14 pays, dont le Maroc et qui a étudié l'état de la population mondiale. Cette rencontre a offert un cadre propice à la réflexion autour des dynamiques démographiques contemporaines et des défis qu'elles soulèvent, à la lumière notamment des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé par le HCP en septembre 2024.

Figure 15 : Évolution de l'indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence (2014-2024)



Lecture : En 2024, l'indice synthétique de fécondité, s'élève à 1,86 enfant par femme, et place la région en dessous du seuil de renouvellement des générations. La transition démographique est plus rapide en milieu urbain où l'ISF est passé de 2,1 à 1,73 enfant par femme en dix ans.
Source : HCP-RGPH 2014 et 2024 .

En 2014, le taux de fécondité à Souss Massa s'est aligné sur la moyenne nationale, à **2,2 enfants par femme**. En 2024, une baisse notable est enregistrée, avec un taux de **1,86**, contre **1,97** au niveau national, soit une diminution respective de **-0,34** contre **-0,23** . Ainsi, l'ISF place les deux territoires **en dessous du seuil de renouvellement des générations** fixé à **2,10 enfants par femme**.

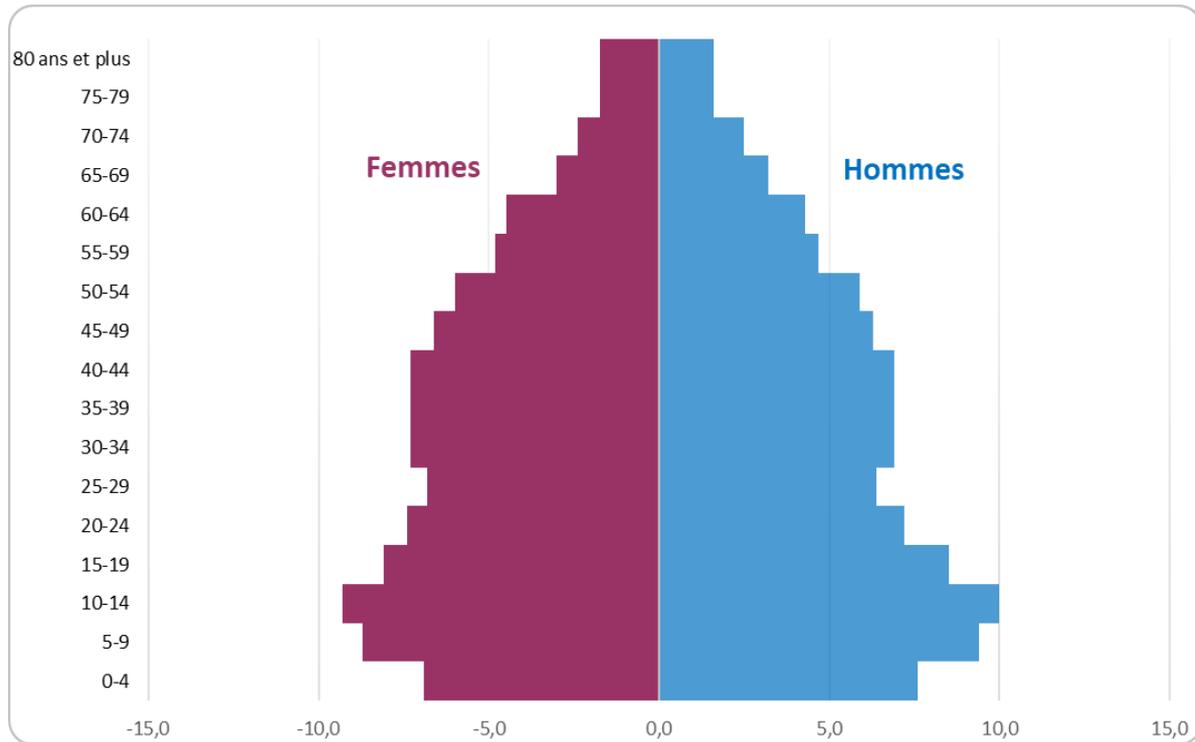
La région Souss Massa, bien que globalement alignée sur les tendances nationales, affiche une **diminution plus rapide de la fécondité en milieu urbain** : elle diminue de **-0,37** en passant de **2,10 enfants par femme** en 2014 à uniquement **1,73** en 2024, contre une diminution de **-0,24** au niveau national .

En milieu rural, la baisse de la fécondité demeure modérée à l'échelle régionale, atteignant en 2024 le seuil de remplacement des générations, soit **2,1 enfants par femme**. Le recul s'élève à **0,10 point** et s'opère à un rythme presque deux fois plus lent que celui enregistré au niveau national (-0,18 point). **Cette lenteur** apparente de **la transition démographique** pourrait toutefois s'expliquer par une **précocité relative**, la baisse de la fécondité s'étant amorcée plus tôt dans la région : en 2014 déjà, l'ISF rural de Souss-Massa (**2,20 enfants par femme**) était inférieur au niveau national actuel (2,37 enfants par femme en 2024).

6. Région en pleine mutation : Jeunesse et vieillissement notamment au milieu rural

Selon les données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024, la population de la région présente une structure démographique dominée par les classes d'âge jeunes, mais qui tend progressivement à vieillir. ► **Figures 16 et 17**

Figure 16 : La pyramide des âges de la population de Souss Massa en 2024



Lecture : En 2024, près de **26,1 %** de la population de la région est âgée de **moins de 15 ans**. Les personnes âgées de **15 à 59 ans** représentent **60,6 %** et les personnes âgées de **60 ans** ne dépassent pas **13,4 %**.

Source : HCP- RGPH 2024.

En 2024, près de **26,1 %** de la population de la région est âgée de **moins de 15 ans**. Les enfants de moins de 5 ans représentaient **7,3 %**, tandis que ceux de 5 à 14 ans constituaient **18,8%** de la population totale. Cette structure traduit une forte présence de jeunes générations, et reflète une dynamique démographique encore active.

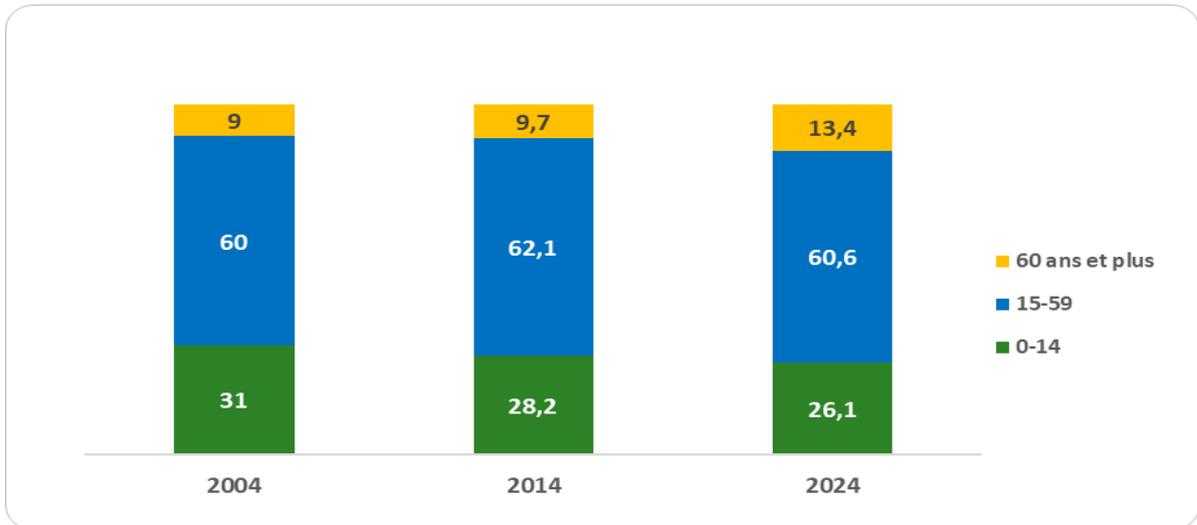
Les personnes âgées de **15 à 59 ans** représentent la majorité de la population, avec une part de **60,6 %**. Cette tranche d'âge, regroupe les individus en âge de travailler et constitue un levier stratégique pour le développement économique et social de la région.

Les personnes âgées de **60 ans et plus** représentent **13,4 %** de la population en 2024. Bien que minoritaire, cette proportion a connu une progression notable, elle représentait seulement **9,7%** en 2014 et elle est appelée à augmenter dans les années à venir. Cette évolution s'inscrit dans une dynamique tendancielle de vieillissement démographique sans précédent.

La structure démographique régionale est en mutation depuis 2004. Le graphique suivant illustre ce constat, avec une diminution de la population âgée de moins de 15ans et une hausse de la population âgée. Cette évolution s'accompagne d'une relative stabilisation de la part de la population en âge actif par rapport à 2004, mais d'une légère baisse par rapport à 2014.

► **Figure 17**

Figure 17 : Évolution de la structure de la population régionale par grands groupes d'âges (en %)



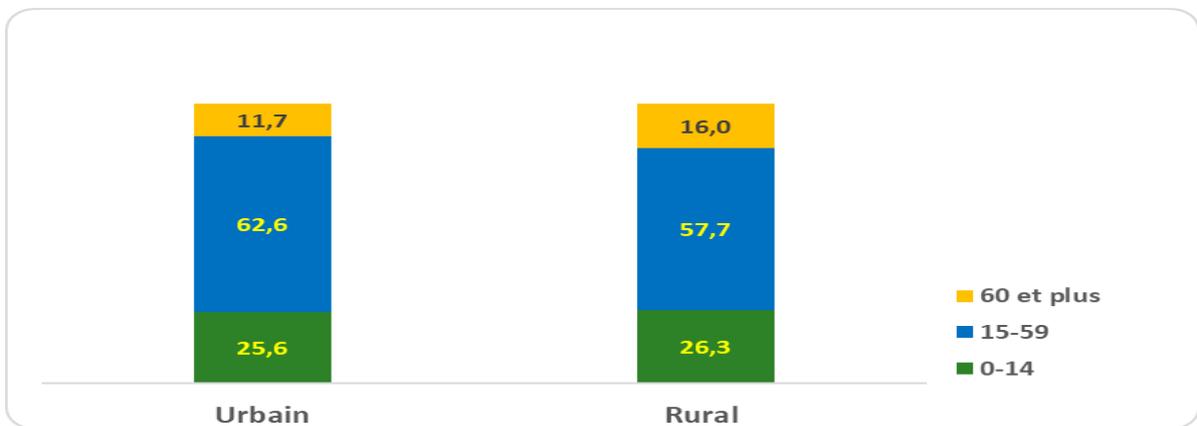
Lecture : La région connaît depuis 2004 un vieillissement démographique continu, suite à la baisse du poids des jeunes de moins de 15 ans et une hausse significative de la population âgée de 60 ans et plus.

Source : HCP- RGPH 2004-2014 et 2024.

✓ **Une population jeune, mais un vieillissement plus marqué en milieu rural**

La répartition de la population régionale par âge révèle des dynamiques contrastées entre le milieu urbain et le milieu rural. Si la population demeure globalement jeune, des signes de vieillissement démographique apparaissent, particulièrement dans les campagnes. ► **Figure 18**

Figure 18 : Répartition de la population de Souss Massa par groupes d'âge et par milieu de résidence en 2024



Lecture : Le vieillissement est plus prononcé en milieu rural, où les personnes âgées représentent 16 % de la population.

Source : HCP- RGPH 2024.

Les **moins de 15 ans** représentent **26,1 %** de la population régionale, une proportion légèrement plus élevée en milieu rural (**26,3 %**) qu'en ville (**25,6 %**). Cette différence, bien que modérée, traduit un taux de fécondité encore plus soutenu en milieu rural. Toutefois, la transition démographique en cours entraîne une diminution progressive de cette catégorie d'âge notamment en milieu urbain où la natalité a fortement reculé.

Le **groupe des 15-59 ans**, qui constitue le cœur de la population en âge de travailler, est nettement plus représenté en **milieu urbain (62,6 %)** qu'en **milieu rural (57,7 %)**. Cette différence s'explique en grande partie par les migrations des jeunes actifs vers les villes, attirés par les opportunités économiques offertes dans ces zones.

L'un des constats les plus frappants concerne la population âgée de **60 ans et plus**, qui représente **16,0 %** des habitants en milieu **rural**, contre **11,7 %** en milieu **urbain**. Cette configuration contraste avec la tendance nationale, où le vieillissement est légèrement plus marqué en milieu urbain (14,0 %) qu'en milieu rural (13,4 %).

Au niveau de la région, le vieillissement qui est plus prononcé dans les campagnes pourrait s'expliquer par un exode massif des jeunes vers les villes, par une faible natalité observée dans ce milieu par rapport au niveau nationale, par un mouvement inverse des personnes âgées, qui choisissent après la retraite, de s'installer en milieu rural.

7. Parité entre les sexes, mais la structure matrimoniale diffère selon le genre et le milieu de résidence

Sur le plan démographique, la parité entre hommes et femmes est globalement respectée. Toutefois, l'analyse des structures matrimoniales révèle des écarts notables selon le sexe et le milieu de résidence. Si le mariage reste la norme majoritaire, le célibat est plus fréquent chez les hommes et en milieu urbain, tandis que le divorce et le veuvage affectent davantage les femmes et les zones rurales.

✓ Parité Homme-Femme : Équilibre global

La parité homme-femme dans la région Souss-Massa est globalement équilibrée, avec une légère prédominance féminine (**50,4 %** de femmes contre **49,6 %** d'hommes). Les différences par groupes d'âge sont conformes aux dynamiques démographiques classiques : excédent masculin à la naissance, équilibre relatif en âge actif, et surreprésentation féminine chez les seniors.

✓ Un mariage encore solide, mais une plus grande vulnérabilité féminine face au divorce et au veuvage

Les profils matrimoniaux à Souss-Massa diffèrent sensiblement entre les hommes et les femmes âgées de **15 ans et plus**. L'analyse détaillée de ces différences permet de mieux comprendre les comportements matrimoniaux au sein de cette population. ► [Figure 19](#)

Population célibataire : la proportion de célibataires est sensiblement plus élevée chez les **hommes (38,8 %)** que chez les **femmes (27,6 %)**. Cette différence peut s'expliquer par des facteurs d'ordre socio-économique et culturel. Selon le RGPH 2024, l'âge moyen au premier mariage est de **32,5 ans pour les hommes** contre **25,6 ans pour les femmes**, ce qui confirme cet écart du célibat entre les deux sexes.

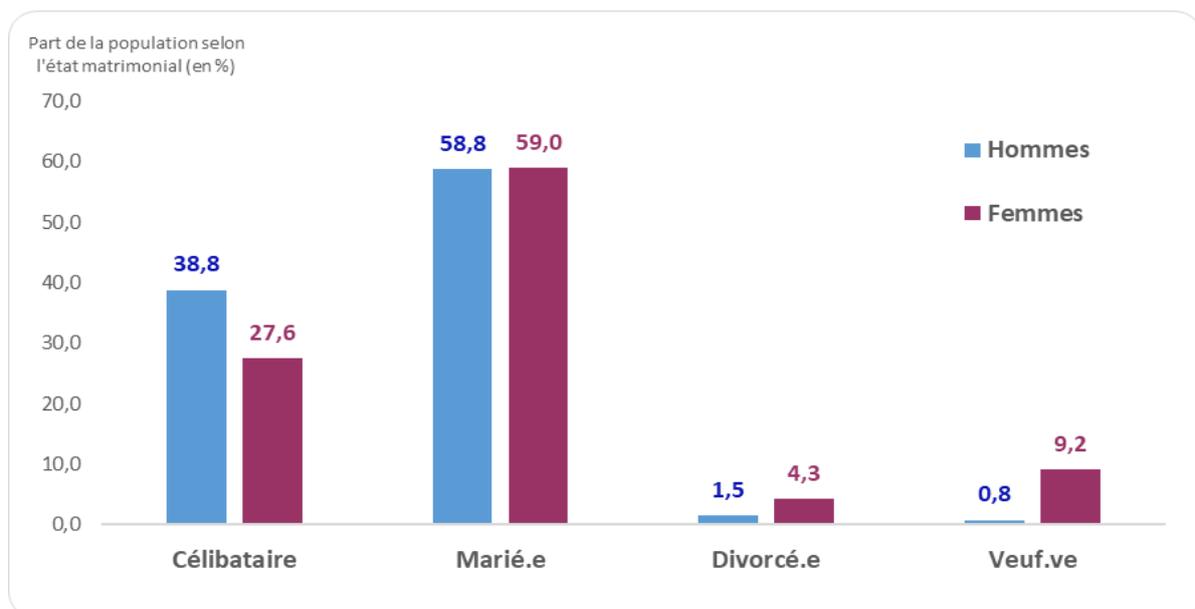
Population Mariée : La proportion de personnes mariées est pratiquement identique entre les deux sexes, avec **58,8%** chez les hommes et **59,0%** chez les femmes. Cette parité reflète une homogénéité des pratiques matrimoniales relatives au mariage. Ce poids et cette stabilité

suggèrent que, malgré les évolutions socio-culturelles, le mariage demeure un socle fondamental dans la société.

Population Divorcée : Le taux de divorce demeure relativement faible dans la région, bien que légèrement plus élevé chez les femmes (**4,3%**) comparé aux hommes (**1,5%**). Cette disparité pourrait refléter des différences dans l'accès au divorce ou les répercussions sociales du divorce qui varient selon le sexe. Une telle différence pourrait également résulter d'un remariage plus fréquent des hommes après un divorce, ce qui réduirait mécaniquement le taux de divorcés parmi eux.

Population veuve : Le taux de veuvage, quant à lui, montre une distinction notable : **0,8 %** chez les hommes contre **9,2 %** chez les femmes. Cette différence pourrait s'expliquer en grande partie par une espérance de vie généralement plus élevée chez les femmes, par l'écart d'âge généralement observé entre conjoints (les hommes sont plus âgés que leurs épouses dans la plupart des couples), ainsi qu'une tendance des hommes veufs à se remarier plus fréquemment que les femmes. Ce constat peut aussi révéler une certaine vulnérabilité socio-économique des femmes âgées après la perte de leurs conjoints.

Figure 19 : Structure de la population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et le genre à Souss-Massa



Lecture : Les mariés sont majoritaires avec près de 59 % pour les deux sexes.

Source : HCP- RGPH 2024 .

✓ **Célibat et divorce plus fréquents en ville, mariage et veuvage plus présents à la campagne**

L'analyse de l'état matrimonial des **15 ans et plus** révèle des différences notables entre les milieux urbain et rural, influencées par des facteurs socio-économiques et culturels. ► **Figure 20**

- **Un célibat plus marqué en ville** (34,7 % contre 30,6 % en rural), témoigné par le recul de l'âge au mariage. En 2024, il s'élève à **29,3 ans en milieu urbain** contre **28,5 ans au rural** ;
- **Un taux de mariage plus élevé** est observé en milieu rural, atteignant 61,2 %, contre seulement 57,4 % en zone urbaine. Cette différence s'explique en grande partie par des traditions familiales et culturelles plus ancrées dans les zones rurales, où le mariage reste une institution fondamentale préconisée ;
- **Un divorce plus fréquent en ville** (3,5 % contre 2,1 % en rural), qui pourrait être expliqué par une plus grande autonomie financière des femmes et un accès plus facile aux services administratifs et judiciaires en ville. Par ailleurs, la vie urbaine impose des contraintes socio-économiques aux couples, notamment un coût de la vie plus élevé et un rythme quotidien plus stressant. Ces facteurs peuvent accentuer les tensions conjugales et, à terme, conduire à une augmentation des séparations.
- **Un veuvage plus important en zone rurale** (6,1 % contre 4,5 % en urbain), probablement lié à un vieillissement plus accentué de la population rurale, à un accès restreint aux infrastructures de santé et à un taux de remariage plus faible parmi les veufs ruraux, particulièrement parmi les femmes (au rural, 10,8 % des femmes de 15 ans et plus sont des veuves contre 8,1 % au milieu urbain).

La **structure matrimoniale** de la population âgée de 15 ans et plus à **Souss-Massa** présente des **profils proches** de ceux observés au **niveau national**, avec quelques particularités. Le taux de personnes mariées dans la région (58,9 %) est légèrement supérieur à la moyenne nationale (58,3 %). À l'inverse, le divorce est légèrement plus faible à Souss-Massa (2,9 % contre 3,3 % au Maroc). Le mariage et le veuvage affichent des proportions comparables à celles enregistrées à l'échelle nationale, respectivement autour de 33 % pour le mariage et 5 % pour le veuvage.

Figure 20 : Répartition de la population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et le milieu de résidence en 2024

État matrimonial des 15 ans et plus (en %)	Souss Massa			Maroc		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Célibataire	34,7	30,6	33,1	34,3	31,1	33,2
Marié.e	57,4	61,2	58,9	56,6	61,4	58,3
Divorcé.e	3,5	2,1	2,9	3,9	2,2	3,3
Veuf.ve	4,5	6,1	5,1	5,2	5,3	5,2
Population de 15 ans et plus	1 335 387	881 470	2 216 857	17 238 935	9 567 514	26 806 449

Source : HCP- RGPH 2024.

📖 Définitions

Les individus sont répartis selon les catégories suivantes d'état matrimonial :

Célibataire : Une personne qui n'a jamais contracté un mariage civil ou coutumier.

Marié : Une personne unie par les liens du mariage, civil ou coutumier, avec une autre personne, abstraction faite de la tenue de la cérémonie de mariage et de la cohabitation des époux.

Divorcé : Une personne dont le dernier mariage a été dissous et qui ne s'est pas remariée depuis. S'il s'agissait d'un mariage civil, il est impératif que la dissolution ait été prononcée par un tribunal.

Veuf : Une personne dont le dernier époux ou la dernière épouse est décédé et qui ne s'est pas remariée depuis.

📊 Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés relatifs à la population, à la répartition par sexe et âge et par milieu de résidence de la région Souss-Massa, de ses provinces et préfectures, sont disponibles sur le site de la direction régional du HCP- Souss Massa, dans le fichier intitulé « Monographie 2024 – Démographie- Démographie 1 et 2 » sur le lien suivant : https://www.hcp.ma/region-agadir/Publications-de-la-direction-regionale-d-Agadir_a132.html

Enjeux identifiés liés au profil démographique

À l'instar du reste du Maroc, la **transition démographique** dans la région suit un modèle marqué par un **ralentissement progressif de la croissance naturelle de la population**, conséquence d'une **baisse rapide de la fécondité** combinée à une **augmentation constante de l'espérance de vie**. L'analyse menée sur ce volet a mis en lumière plusieurs enjeux à savoir :

- **Disparités de peuplement** entre le littoral densément urbanisé et les provinces enclavées à caractère rural mettent en évidence **des déséquilibres territoriaux persistants**. Le déclin démographique observé à Tiznit, Tata et à Taroudannt, en perdant progressivement leur poids démographique au niveau régional, interpelle sur des stratégies à adopter pour renforcer l'attractivité économique et sociale de ces territoires et réduire les inégalités territoriales. Favorisant ainsi un développement régional équilibré capable de limiter l'exode rural et la concentration accrue autour du Grand Agadir ;
- **Urbanisation accélérée**, bien qu'elle soit un levier important de progrès économique et social, **sa progression rapide** s'accompagne de multiples contraintes socio-économiques et environnementales susceptibles de freiner le développement. D'où l'importance de mettre en place des politiques d'aménagement du territoire adaptées. **La pression urbaine croissante** sur les infrastructures, le logement et les services sociaux se manifeste avec acuité dans les préfectures **d'Agadir Ida-Outanane et Inezgane Ait Melloul** et dans la province de **Chtouka Aït Baha** ;
- **Baisse de l'effectif des enfants** (moins de 15 ans) ans peut, à court terme, représenter une opportunité pour améliorer les performances du système éducatif en allégeant la pression sur les infrastructures scolaires. Toutefois, à long terme, cette tendance risque d'avoir **des répercussions négatives sur le capital humain et sur la compétitivité future de la région** ;
- **Forte pression sur le marché de l'emploi** avec l'accroissement du nombre d'actifs potentiels âgés de 15 à 59 ans ;
- **Vieillesse de la population**, plus accentué au milieu rural de la région (contrairement à ce qui est observé à l'échelle nationale), dû particulièrement à un exode massif des jeunes et une baisse précoce et soutenue de la fécondité. Une telle situation pose des difficultés potentielles pour le système de protection sociale et des services de santé et sur le plan social, cette tendance pourrait constituer une source de vulnérabilité et de pauvreté.

MONOGRAPHIE RÉGIONALE

- SOUSS MASSA -



3

STRUCTURE DES MÉNAGES ET CONDITIONS D'HABITAT

- ◆ **Nombre de ménages dans les deux milieux de résidence**
- ◆ **Taille des ménages**
- ◆ **Conditions d'habitat des ménages :**
 - Type d'habitat
 - Type de propriété
 - Ancienneté du logement
 - Accès à l'électricité
 - Accès à l'eau courante
 - Accès à l'assainissement

Structure des ménages, habitat et accès aux services de base

Entre 2004 et 2024, la région de Souss-Massa a connu une croissance soutenue du nombre de ménages, accompagnée d'une diminution progressive de leur taille moyenne. Ces changements s'inscrivent dans un contexte d'urbanisation croissante et de transformation du cadre de vie, en particulier en milieu rural. Le parc de logements s'est rajeuni, sous l'effet de la montée en puissance de l'habitat moderne au détriment de l'habitat ancien. Si la propriété demeure largement majoritaire, la location tend aussi à se développer, notamment en milieu rural. Par ailleurs, l'accès aux services de base s'est nettement amélioré, en particulier l'électricité et l'eau courante, même si des disparités persistent pour l'assainissement en zone rurale.

1. Urbanisation rapide et rétrécissement des ménages

La région Souss-Massa connaît une transformation démographique caractérisée par une urbanisation rapide et une évolution significative de la structure des ménages. Entre **2004 et 2024**, le nombre de ménages a progressé de **72,1 %**, atteignant **785 208 ménages**, avec une croissance plus soutenue en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte d'attractivité croissante des grands pôles urbains, notamment à **Agadir Ida Outanane, Inezgane Ait Melloul et Chtouka-Ait Baha**, qui concentrent une grande partie de cette expansion.

En parallèle, la **taille moyenne des ménages** connaît une réduction notable, passant de **4,4 en 2014 à 3,8 en 2024**, due à un éclatement progressif des structures familiales. Une convergence entre les milieux urbain et rural a été constatée ces dernières années. Cette transition démographique, portée par une baisse de la fécondité et des mutations sociales profondes, reflète une modernisation des modes de vie au sein de la société et appelle à des ajustements des politiques publiques en matière de logement, d'infrastructures et de services sociaux.

■ Forte croissance du nombre de ménages à Souss-Massa, portée par l'urbanisation

L'augmentation du nombre de ménages dans la région, **en deux décennies**, de **329 017 ménages (+72,1 %)** indique des mutations démographiques notables. Cette évolution, supérieure à la moyenne nationale (+63,7 %), s'inscrit dans une tendance marquée par une urbanisation croissante, bien que les territoires ruraux aient également contribué à cette dynamique. ► Figures 21 et 22

Figure 21 : Évolution du nombre de ménages entre 2004 et 2024 selon le milieu de résidence, par province et préfecture

Collectivités territoriales	2 004			2 014			2 024		
	Total	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain
Agadir Ida Outanane	103 395	18 236	85 159	143 752	19 645	124 107	197 248	23 763	173 485
Inezgane Ait Melloul	87 786	4 637	83 149	124 340	6 043	118 297	161 551	7 810	153 741
Chtouka-Ait Baha	61 419	47 215	14 204	88 732	60 922	27 810	133 727	87 179	46 548
Taroudannt	138 054	98 174	39 880	171 186	115 781	55 405	209 341	140 853	68 488
Tiznit	45 188	32 090	13 098	51 142	30 951	20 191	57 811	32 102	25 709
Tata	20 349	13 716	6 633	22 359	14 367	7 992	25 530	16 779	8 751
Souss - Massa	456 191	214 068	242 123	601 511	247 709	353 802	785 208	308 486	476 722
Maroc	5 665 000	2 619 000	3 046 000	7 313 806	2 426 888	4 886 918	9 275 038	3 101 108	6 173 930

Source : HCP- RGPH 2004, 2014 et 2024.

Entre 2004 et 2014, la progression s'établit à **31,9 %**, dépassant la moyenne nationale (**+29,1%**), avec une dynamique nettement plus marquée en milieu urbain (**+46,1 %**) qu'en milieu rural (**+15,7 %**). Soit un écart de **30,4 points**.

Entre 2014 et 2024, le nombre total des ménages de la région voit son accroissement s'atténuer par rapport à la décennie antérieure avec **30,5 %**, mais il reste largement supérieur à la progression nationale qui ne dépasse pas **26,8 %**. L'écart entre les deux milieux de la région s'est également rétréci au cours de la même période (34,7 % en ville contre 24,5 % dans les campagnes, soit un écart de **10,2 points**).

Sur l'ensemble de la période, l'**urbanisation** demeure le principal levier de la dynamique démographique régionale, avec une augmentation de **+96,9 %** du nombre de ménages en ville, contre **+44,1 %** en milieu rural. Toutefois, l'écart entre ces deux rythmes de croissance s'est réduit. Alors qu'entre 2004 et 2014, **le nombre de ménages urbains** progressait **trois fois** plus vite que celui des ménages ruraux, cette différence s'est atténuée sur la décennie suivante. Elle ne dépasse pas **1,4 fois** entre 2014 et 2024.

L'analyse de ces données **par provinces et préfectures** entre **2004 et 2024** révèle que la région dans son ensemble poursuit son processus d'urbanisation à un rythme soutenu. ► **Figure 22**

La province de **Chtouka-Aït Baha** se distingue par la plus forte progression régionale, avec un nombre de ménages plus que doublé en vingt ans (**+117,7 %**). Cette évolution est plus intense en milieu urbain avec une augmentation de 227,7 % contre 84,6 % au milieu rurale.

Les deux préfectures de la région enregistrent également une croissance importante :

- À **Agadir Ida-Outanane**, le nombre de ménages augmente de **+90,8 %**. Les ménages urbains ont progressé de 103,7 % pour représenter, en 2024, 88 % du nombre total des ménages de la préfecture ;
- À **Inezgane Aït Melloul**, la hausse atteint **+84 %**, tirée également par une urbanisation intense dans l'ensemble de son territoire mais reste relativement freinée par la quasi-saturation la préfecture, 95 % des ménages résident actuellement en milieu urbain.

Dans les provinces plus éloignées du chef-lieu régional, la dynamique est plus modérée :

- **Taroudannt** enregistre une croissance de **+51,6 %**, avec une progression soutenue du tissu urbain (**+71,7 %**).
- **Tiznit** connaît une hausse de **+27,9 %** ; porté exclusivement par le milieu urbain (**+96,3%**).
- Enfin, **Tata** demeure la province la moins dynamique, avec un nombre de ménages en hausse de **+25,5 %** sur la période (31,9 % en urbain et 22,3 % au rural). Cette évolution modeste reflète un contexte socio-économique relativement défavorable.

Figure 22 : Évolution en pourcentage du nombre de ménages entre 2004 et 2024 selon le milieu de résidence, par provinces et préfectures

Collectivités territoriales	2004-2014			2014-2024			2004-2024		
	Total	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain
Agadir Ida Outanane	39,0	7,7	45,7	37,2	21,0	39,8	90,8	30,3	103,7
Inezgane Aït Melloul	41,6	30,3	42,3	29,9	29,2	30,0	84,0	68,4	84,9
Chtouka-Aït Baha	44,5	29,0	95,8	50,7	43,1	67,4	117,7	84,6	227,7
Taroudannt	24,0	17,9	38,9	22,3	21,7	23,6	51,6	43,5	71,7
Tiznit	13,2	-3,5	54,2	13,0	3,7	27,3	27,9	0,0	96,3
Tata	9,9	4,7	20,5	14,2	16,8	9,5	25,5	22,3	31,9
Souss - Massa	31,9	15,7	46,1	30,5	24,5	34,7	72,1	44,1	96,9
Maroc	29,1	-7,3	60,4	26,8	27,8	26,3	63,7	18,4	102,7

Source : HCP- RGPH 2004, 2014 et 2024.

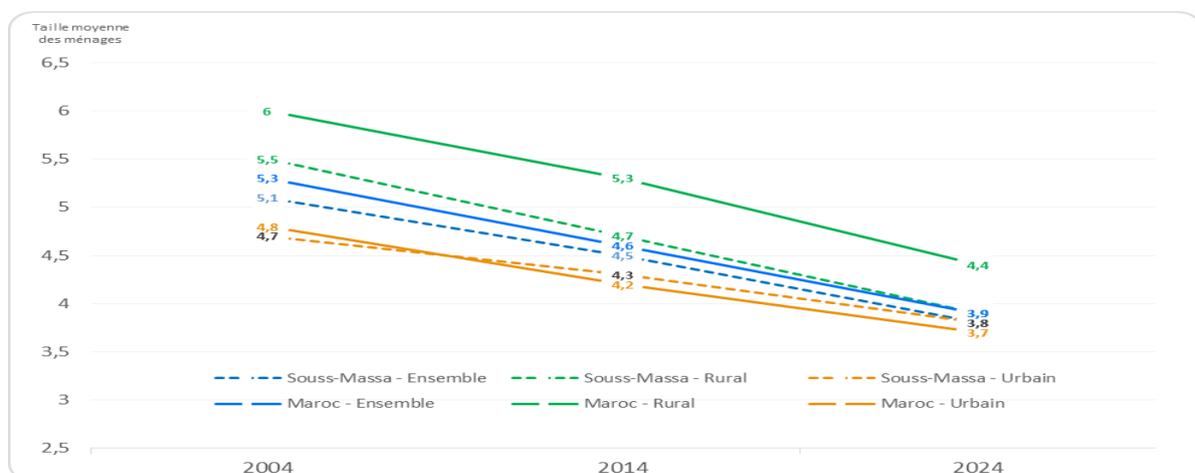
▪ **Réduction continue de la taille des ménages et rapprochement entre les deux milieux**

La taille moyenne des ménages dans la région diminue régulièrement au cours des deux dernières décennies. Elle passe de **5,1 personnes par ménage en 2004** à **4,5 en 2014**, puis à **3,8 en 2024**, soit une baisse de **1,3 personne** en vingt ans. Cette évolution est comparable à celle observée au niveau national (de **5,3 à 3,9**), bien que la réduction soit légèrement moins marquée dans la région. ► Figure 23

En milieu rural, la baisse de la taille moyenne des ménages est plus intense. Celle-ci passe de **5,5 personnes en 2004** à **4,7 en 2014**, puis à **3,9 en 2024**, soit une diminution totale de **1,6 personne** sur vingt ans. Ce recul, d'une ampleur comparable à celui observé au niveau national (de 6,0 à 4,4), s'inscrit néanmoins à un niveau constamment inférieur à la moyenne nationale. Cette tendance reflète le changement survenu dans les structures des ménages, avec une montée des ménages nucléaires et une rupture croissante avec le mode de cohabitation familiale traditionnelle.

En milieu urbain, le recul est moins intense : de **4,7 à 4,3**, puis à **3,8**. La diminution est de **0,9 personne** sur vingt ans.

Figure 23 : Évolution de la taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence



Source : HCP- RGPH 2004, 2014 et 2024

L'un des constats les plus frappants est la convergence progressive entre les tailles moyennes des ménages ruraux et urbains, plus accentuée à Souss-Massa, où la différence est presque nulle en 2024, avec **3,9** en **milieu rural** contre **3,8** en **milieu urbain**. Ce phénomène montre une homogénéisation progressive des comportements démographiques dans les deux milieux.

2. Conditions d'habitat des ménages en amélioration

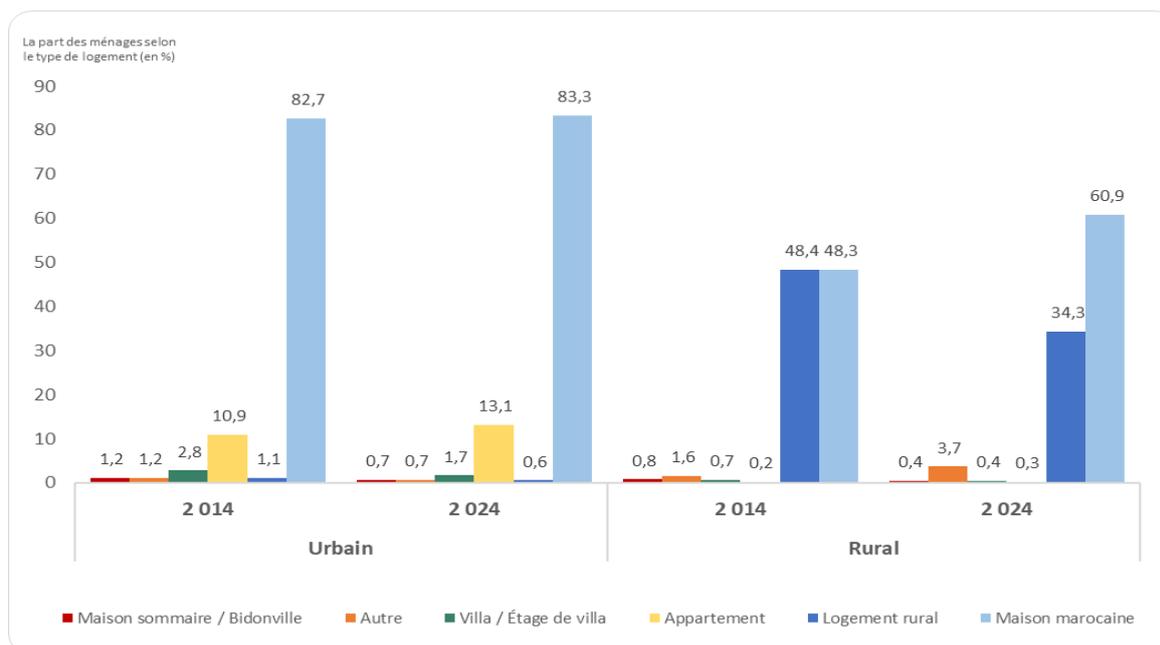
Au cours de la dernière décennie, la région a enregistré des évolutions significatives dans les conditions d'habitat des ménages.

▪ Modernisation de l'habitat en milieu rural et quasi-stabilité en ville

En **2024**, la majorité des **ménages urbains** de Souss-Massa réside dans des **maisons marocaines modernes**, représentant **83,3 %** des logements, un taux nettement supérieur à la moyenne nationale (**65,4 %**). Les **appartements**, quant à eux, constituent **13,1 %** des habitations urbaines de la région, contre **24,4 %** à l'échelle nationale. Par ailleurs, **l'habitat sommaire** a connu une diminution relativement légère, passant de **1,2 %** à **0,7 %** entre **2014 et 2024** à Souss-Massa, tandis qu'au niveau national, il a reculé de **5,2 %** à **3,3 %** sur la même période.

Si la répartition des ménages selon le type de logement est restée relativement stable en milieu urbain, la transformation est bien plus marquée en milieu rural. En effet, la maison **marocaine moderne** gagne du terrain face à l'habitat **rural traditionnel**. Entre **2014 et 2024**, la part des **logements ruraux** a chuté de **48,4 %** à **34,3 %** dans la région, et de **64,1 %** à **53,3 %** à l'échelle nationale. Cette évolution s'est faite au profit des **maisons marocaines modernes**, dont la proportion est passée de **48,3 %** à **60,9 %** à Souss-Massa, et de **25,9 %** à **37,6 %** au niveau national. ► **Figure 24**

Figure 24 : Structure des ménages de la région selon le type de logement dans les deux milieux de résidence en 2014 et 2024



Source : HCP- RGPH 2014 et 2024.

▪ **La propriété reste prédominante à Souss Massa, mais la location gagne du terrain**

Le **taux de propriétaires régional (69,5 %)** est quasiment identique à la moyenne nationale (69,4 %), confirmant la propriété comme principal mode d'occupation du logement.

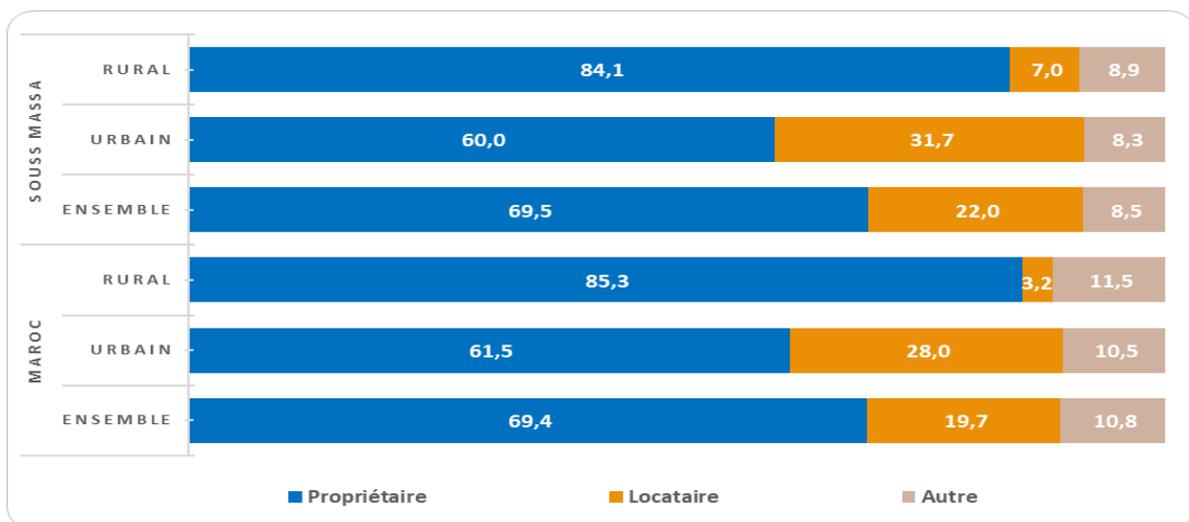
En milieu urbain, la **location** est plus répandue à Souss-Massa (**31,7 %** contre **28,0 %** au niveau national), portée par une urbanisation accélérée et une forte mobilité résidentielle. Cette tendance est particulièrement marquée dans l'urbain de Chtouka Aït Baha, où la part de locataires atteint **43,1 %**, ainsi que dans les zones urbaines d'Inezgane Ait Melloul (**34,9 %**) et d'Agadir Ida Outanane (**29,2 %**).

En milieu rural, la **propriété** demeure largement dominante (**84,1 %** à Souss-Massa contre **85,3 %** au niveau national). Toutefois, la **location** y occupe une place plus importante qu'à l'échelle nationale, avec une proportion plus que le double (7,0 % contre 3,2 %), ce qui illustre l'émergence du marché locatif rural régional.

Enfin, la part des logements "**autres**" (incluant logements mis à disposition gratuitement, logements de fonction, etc.) est plus faible à Souss-Massa (**8,5 %** contre **10,8 %** au Maroc).

► Figure 25

Figure 25 : Répartition des ménages (en %), par statut d'occupation des logements et par milieu de résidence en 2024



Source : HCP- RGPH 2024.

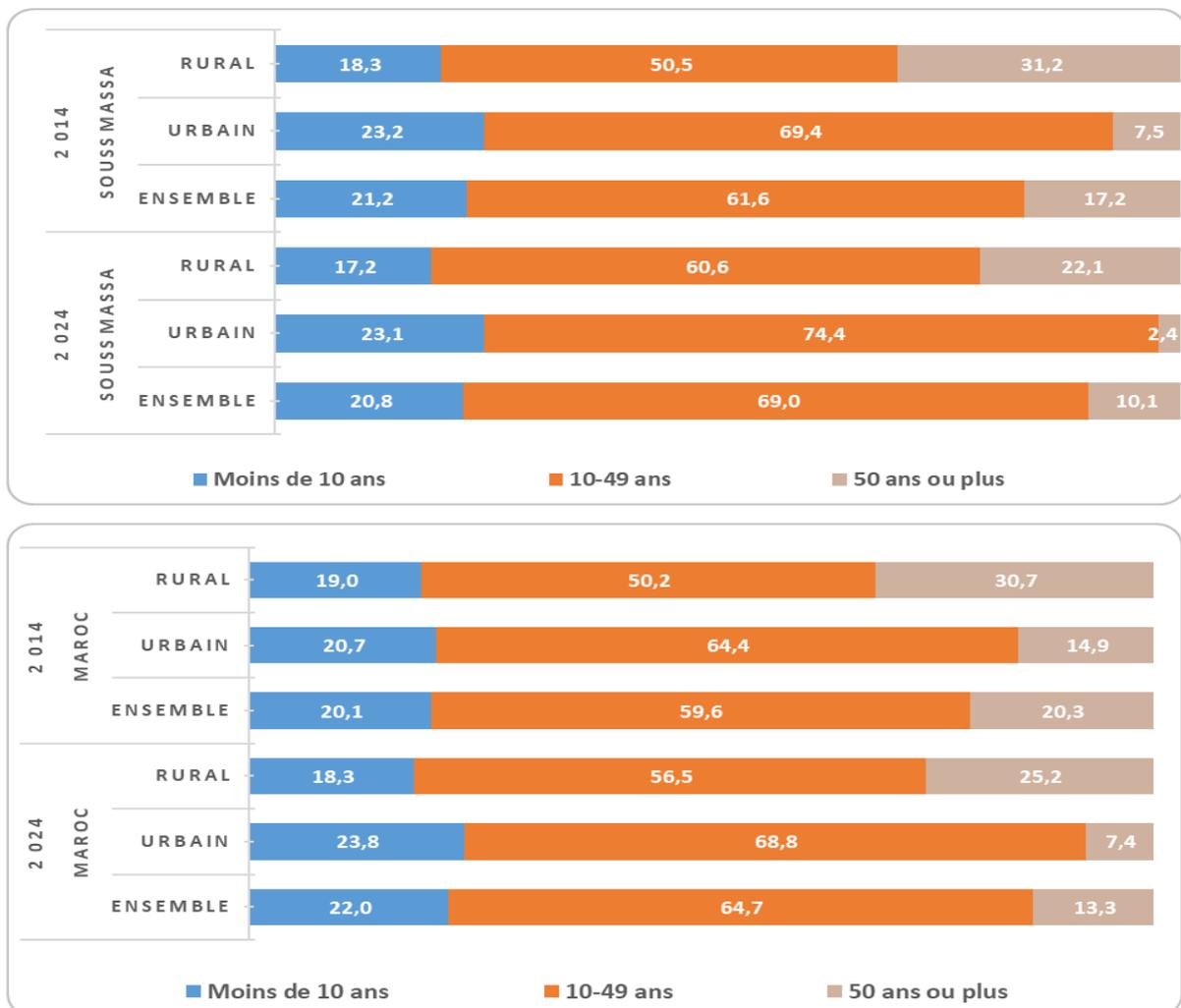
▪ **Un parc de logements plus jeune**

En dix ans, Souss-Massa a connu une évolution soutenue de son parc de logements, avec un rajeunissement plus rapide que la moyenne nationale, suite à la dégradation de la part de logements anciens et la hausse importante de la part des constructions neuves et intermédiaires. L'intensification de l'urbanisation et le développement de pôles économiques à forte vitalité particulièrement dans le grand Agadir ont profondément redessiné le parc résidentiel régional.

Si la part des **logements récents** (moins de 10 ans) se stabilise à **20,8 %**, légèrement en dessous du niveau national (**22,0 %**), la région se distingue par une forte concentration de **logements intermédiaires** (10 à 49 ans), qui atteignent **69,0 %** en 2024, bien au-dessus de la moyenne nationale (**64,7 %**).

Le fort recul de la part des **logements anciens** (plus de 50 ans) constitue l'un des indicateurs les plus marquants du rajeunissement du parc logement régional. En milieu urbain, ces habitations ne représentent plus que **2,4 %** du parc en 2024, contre **7,4 %** à l'échelle nationale. En milieu rural, malgré un rythme de transition plus modéré, Souss-Massa affiche une dynamique du rajeunissement plus soutenue qu'au niveau national. Entre 2014 et 2024, la part des logements de plus de 50 ans y a reculé de **9,1 points**, passant de **31,2 % à 22,1 %**, contre une diminution de **5,5 points** à l'échelle nationale (de **30,7 % à 25,2 %**). ▶ Figure 26

Figure 26 : Répartition des ménages selon l'ancienneté des logements occupés en pourcentage



Source : HCP- RGPH 2014 et 2024.

▪ Amélioration significative de l'accès aux services de base à Souss-Massa, avec des disparités persistantes entre milieux urbain et rural

L'accès aux services de base à Souss-Massa a connu une nette amélioration en dix ans, notamment en matière d'électricité et d'eau courante, où la région affiche des performances supérieures à la moyenne nationale. Toutefois, l'accès au réseau public d'assainissement demeure un défi majeur, particulièrement en milieu rural.

Un accès quasi généralisé à l'électricité

- En 2024, **97,9 %** des ménages de la région disposent de l'électricité, contre **97,1 %** à l'échelle nationale.
- La progression de **5,3 points** par rapport à 2014 contre 5,5 points à l'échelle nationale, avec un taux de couverture atteignant **99,2 %** en **milieu urbain** et **95,8 %** en **milieu rural**.
- La progression est particulièrement notable en **milieu rural**, avec une hausse de **6,4 points**, contre **4,5 points** en milieu urbain. Le taux y est passé de **89,4 %** en 2014 à **95,8 %** en 2024, réduisant ainsi l'écart avec les zones urbaines.

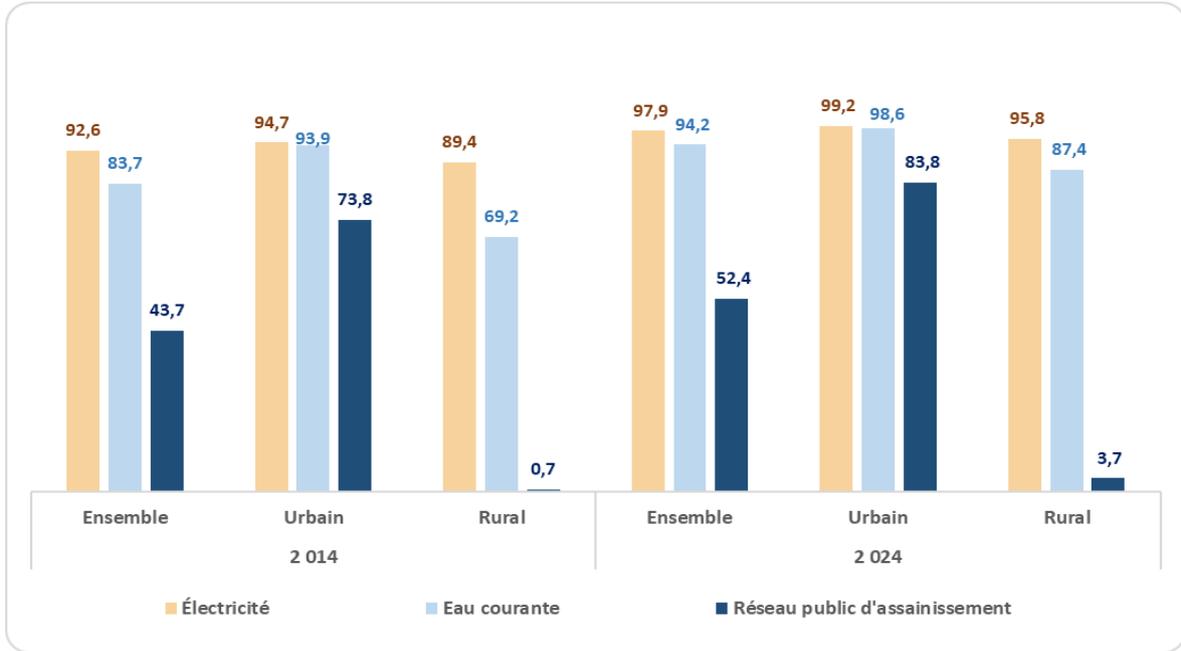
Un progrès notable dans l'accès à l'eau courante, avec un rattrapage plus important au rural de la région

- En 2024, **94,2 %** des ménages de la région ont accès à l'eau courante, contre **82,9 %** à l'échelle nationale. La région enregistre une amélioration plus rapide que la moyenne nationale entre 2014 et 2024 (**+10,5 points contre +9,9 points**).
- En **milieu urbain**, le taux atteint **98,6 %**, soit un niveau proche de la couverture totale.
- En **milieu rural**, les avancées sont particulièrement notables : **87,4 % des ménages** sont désormais raccordés à l'eau courante, contre **69,2 %** en 2014, soit un gain de **18,2 points**, légèrement supérieur à l'évolution observée à l'échelle nationale (**16,8 points**). Cette progression contribue à réduire significativement l'écart entre les zones rurales et urbaines.

Un accès encore limité à l'assainissement en milieu rural

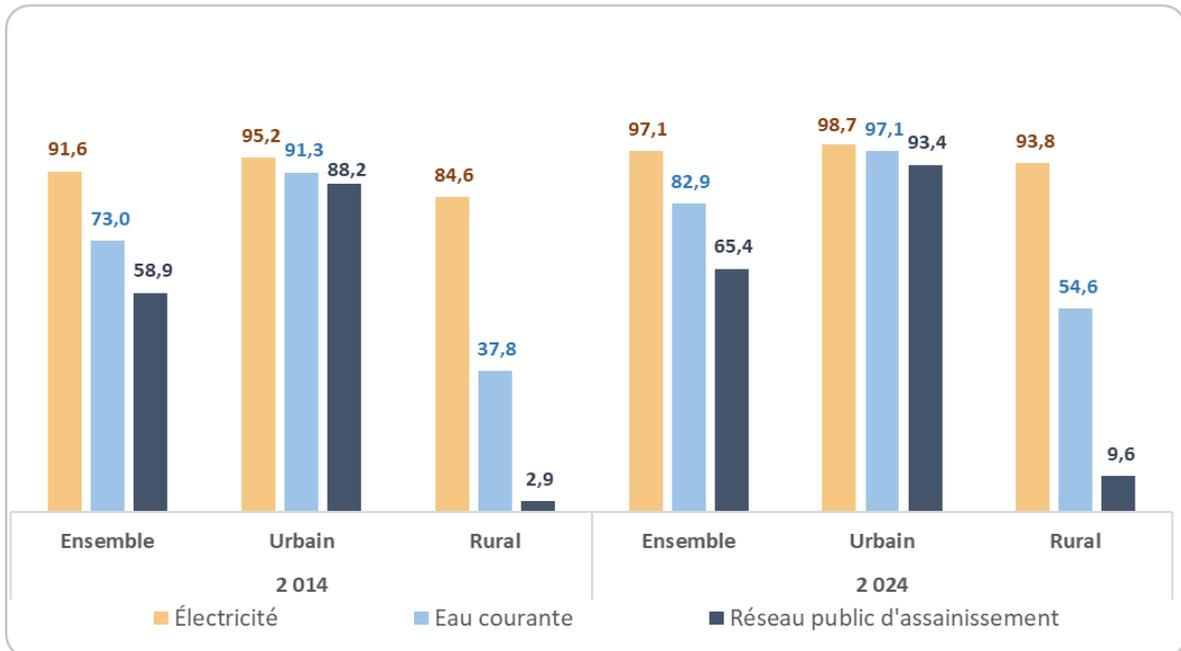
- Malgré des améliorations, l'accès au réseau public d'assainissement reste extrêmement faible en milieu rural. En 2024, seuls **3,7 %** des ménages ruraux de la région y ont accès, contre **9,6 %** à l'échelle nationale.
- Toutefois, en milieu urbain, le taux d'accès atteint **83,8 %** au niveau régional, contre **93,4 %** à l'échelle nationale.
- Cette situation met en évidence un retard persistant dans le développement des infrastructures d'assainissement, notamment dans les zones rurales où des solutions alternatives restent prédominantes. ► [Figures 27 et 28](#)

Figure 27 : Taux d'accès des ménages de Souss Massa aux services de base (%)



Source : HCP - RGPH 2014 et 2024.

Figure 28 : Taux d'accès des ménages du Maroc aux services de base (%)



Source : HCP - RGPH 2014 et 2024.

🗨 Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés relatifs aux conditions d'habitat des ménages de la région Souss-Massa, de ses provinces et préfectures, sont disponibles sur le site de la direction régional du HCP- Souss Massa, dans le fichier intitulé « Monographie 2024 – Démographie- Ménages et conditions d'habitat » sur le lien suivant : https://www.hcp.ma/region-agadir/Publications-de-la-direction-regionale-d-Agadir_a132.html

Enjeux identifiés liés à la structure des ménages et les conditions d'habitat

Les principaux enjeux mis en évidence dans l'analyse de la structure des ménages, de l'habitat et de l'accès aux services de base peuvent être regroupés autour de trois points :

- **Fragmentation des ménages**, illustrée par la **réduction de leur taille** et **l'augmentation soutenue de leur nombre**. Ce qui poserait des défis en termes **d'offre de logements** et **d'autres services sociaux** ;
- **La propriété domine dans les formes d'occupation du logement**, mais la **location progresse et gagne du terrain**, même en milieu rural. La location qui est présente fortement dans le milieu urbain, atteint son maximum à Chtouka Aït Baha. Cette dynamique met en lumière des enjeux cruciaux, tant en matière d'encadrement du marché locatif que de développement d'une offre de logements abordables, notamment dans les zones sous forte pression ;
- **Inégalités persistantes d'accès aux services de base**, en particulier en matière **d'assainissement**, creusent l'écart entre les milieux urbain et rural. Cette situation appelle à un engagement accru pour accélérer la généralisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement en zone rurale, afin de garantir l'équité territoriale et améliorer les conditions de vie des populations concernées.

MONOGRAPHIE RÉGIONALE

- RÉGION SOUSS MASSA -



4

PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE

- **Prévalence de la pauvreté multidimensionnelle**
- **Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)**
- **Vulnérabilité**
- **Décomposition de la pauvreté par source de privation**

1. La pauvreté multidimensionnelle : un recul significatif entre 2014 et 2024

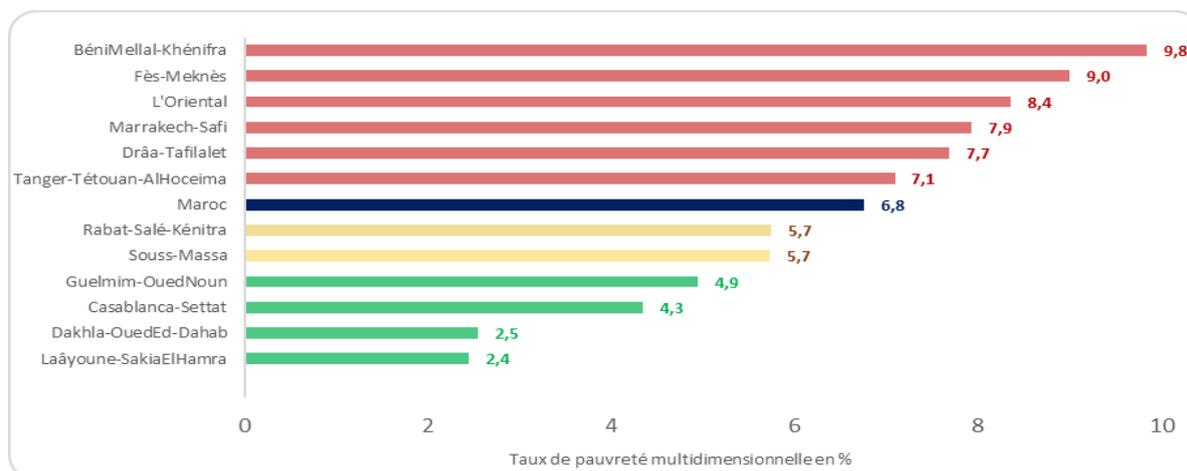
L’approche de la **pauvreté multidimensionnelle** dépasse la seule prise en compte des dépenses des ménages, en intégrant les privations liées à l’accès aux besoins essentiels, notamment en matière d’éducation, de santé, de logement et de services sociaux de base. Contrairement à la mesure monétaire de la pauvreté, fondée exclusivement sur la distribution sociale des dépenses des ménages, cette approche propose une lecture plus large des conditions de vie et reconnaît que les privations subies par les ménages ne se limitent pas au pouvoir d’achat mais aussi leur accès à ces besoins fondamentaux. Elle repose sur trois dimensions — **éducation, santé et conditions de vie** — pondérées de manière égale. Un ménage est considéré comme pauvre s’il cumule des privations correspondant à **plus de 33 % des indicateurs retenus**. En dépassant la seule dimension monétaire, cette méthode permet de mieux appréhender les formes de pauvreté liées aux déficits sociaux et aux inégalités d’accès aux droits fondamentaux souvent absentes des mesures classiques de la pauvreté.

S’appuyant sur les données des recensements généraux de la population et de l’habitat de 2014 et 2024, le Haut-Commissariat au Plan a élaboré une cartographie de la pauvreté multidimensionnelle afin de mieux appréhender ces privations. Cette cartographie propose également une lecture intégrée des vulnérabilités structurelles et des inégalités territoriales persistantes. Dans le contexte de régionalisation avancée, elle présenterait un outil opérationnel pour cibler des interventions adaptées aux réalités locales et améliorer les conditions de vie de la population.

▪ **Pauvreté multidimensionnelle : Souss-Massa en deçà de la moyenne nationale**

En 2024, le taux de pauvreté multidimensionnelle s’élève à **5,7 %** à Souss Massa. Ce niveau est **inférieur à la moyenne nationale (6,8 %)** et place la région dans la **moitié la plus favorisée** du classement des régions du Maroc. La situation est comparable à celle de **Rabat-Salé-Kénitra (5,7 %)**, mais reste moins favorable qu’à celles des régions du Sud, où les taux se situent à **2,4 %** pour Laâyoune-Sakia El Hamra et à **2,5 %** pour Dakhla-Oued Ed-Dahab. À l’inverse, elle demeure significativement plus favorable que dans les régions les plus touchées, telles que **Béni Mellal-Khénifra (9,8 %)** ou **Fès-Meknès (9,0 %)**. ▶ Figure 29

Figure 29 : Taux de pauvreté multidimensionnelle par région en 2024



Source : HCP- Résultats du Recensement Général de la Population et de l’Habitat 2024, carte de pauvreté 2024.

▪ **Dynamiques de la pauvreté multidimensionnelle entre 2014 et 2024 : Une décennie de progrès, en particulier au milieu rural**

Entre 2014 et 2024, **le taux de pauvreté multidimensionnelle** a fortement reculé à Souss-Massa. La population en situation de pauvreté a vu sa proportion passer de **11,2 % à 5,7 %**, demeurant ainsi **inférieure à la moyenne nationale**, qui a diminué de **11,9 % à 6,8 %** sur la même période, L'écart en faveur de la région s'est ainsi accentué, passant de 0,7 à 1,1 point, signe d'un progrès plus rapide que celui observé à l'échelle nationale. En nombre de personnes, cela représente **une baisse de près de 128 000 individus**. En effet, le nombre de personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle s'élève à près de **173 000 en 2024**, contre **301 000 en 2014**. **À l'échelle nationale**, ce nombre **a diminué de près de 1,5 millions, en passant de 4 millions à 2,5 millions sur la même période.** ► **Figure 30**

Figure 30 : Évolution de la pauvreté multidimensionnelle en pourcentage et en effectif entre 2014 et 2024

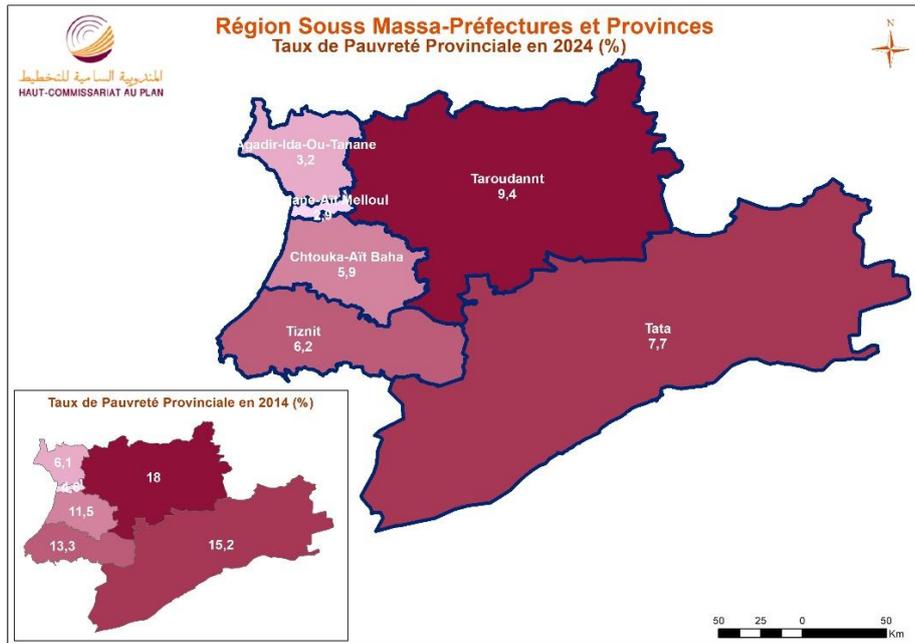
Territoire	Année	Taux de pauvreté: Proportion de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle			Population Totale			Population en situation de pauvreté multidimensionnelle		
		Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Souss-Massa	2024	5,7	2,8	10,1	3 020 431	1 816 102	1 204 329	172 850	51 143	121 457
	2014	11,2	4,2	20,3	2 676 847	1 505 896	1 170 951	301 054	62 571	238 151
Maroc	2024	6,8	3,0	13,1	36 828 330	23 110 108	13 718 222	2 486 796	692 131	1 797 832
	2014	11,9	4,1	23,6	33 848 242	20 432 439	13 415 803	4 017 313	845 175	3 171 305

Source : HCP- Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, carte de pauvreté 2024.

Malgré ces avancées, de profondes disparités territoriales subsistent. **La pauvreté multidimensionnelle reste essentiellement rurale** dans la région : **En 2024**, près de **70%** des personnes pauvres résident encore dans les campagnes, contre 79% en 2014. Sur la même période, le taux de pauvreté en milieu rural recule sensiblement, passant de 20,3 % en 2014 à 10,1 % en 2024, contre une baisse de 23,6 % à 13,1 % à l'échelle nationale. Malgré cette amélioration, en 2024, le taux de pauvreté rural qui s'établit à **2,8 %**, demeure plus loin de celui observé en milieu urbain **de 3,6 fois**. Un écart qui s'est rétréci au fil des années, il s'élevait à **4,9 fois** en 2014.

L'analyse par province et préfecture montre que la prévalence de la pauvreté demeure nettement plus élevée dans les provinces vastement rurales. **Taroudannt et Tata viennent en tête et dépassent la moyenne régionale**, avec respectivement 9,4 % et 7,7 % en situation de pauvreté multidimensionnelle. **Chtouka-Aït Baha et Tiznit** présentent des **taux modérés proches de la moyenne**, autour de 6 %. **Les préfectures d'Agadir Ida Outanane et d'Inezgane Ait Melloul**, par contre, affichent **les niveaux les plus faibles** avec 3,2 % et 2,9 % respectivement. ► **Figure 31**

Figure 31 : Taux de pauvreté multidimensionnelle par provinces et préfectures en 2024



Source : HCP- Résultats du Recensement Général de la Population et de l’Habitat 2024, carte de pauvreté 2024.

Globalement, entre 2014 et 2024, la **pauvreté multidimensionnelle a nettement reculé** dans l’ensemble de la région de **5,5 points** (contre 5,1 points au niveau national). La baisse est plus accentuée dans le **milieu rural** (où elle atteint -10,3 points) **et dans les provinces initialement les plus pauvres**. Ainsi, **Taroudannt** enregistre un **recul de 8,6 points** (de 18,0 % à 9,4 %), **Tata** de **7,5 points** (de 15,2 % à 7,7 %) et **Tiznit** de **7 points** (de 13,3 % à 6,2 %). Dans une moindre mesure, **Chtouka-Aït Baha** diminue de **5,6 points**. À l’inverse, dans les **préfectures d’Agadir-Ida-Outanane (-3 points) et d’Inezgane-Aït Melloul (-1,6 point)**, où les taux de pauvreté étaient déjà faibles en 2014, les évolutions ont été plus limitées. Ces différences de trajectoires reflètent une dynamique de convergence territoriale : les efforts publics orientés vers les provinces les plus démunies ont favorisé une réduction relative des écarts socioéconomiques vis-à-vis des territoires initialement plus avancés. ► **Figure 32**

Figure 32 : Évolution du taux de pauvreté par provinces et préfectures entre 2014 et 2024

Collectivités territoriales	Année	Taux de pauvreté: Proportion de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle			Baisse enregistrée entre 2014 et 2024		
		Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Agadir-Ida-Ou-Tanane	2024	3,2	2,0	11,3	-3,0	-0,9	-12,6
	2014	6,1	2,9	23,9			
Inezgane-Aït Melloul	2024	2,9	2,8	5,4	-1,6	-1,6	-1,9
	2014	4,6	4,4	7,2			
Chtouka-Aït Baha	2024	5,9	4,5	6,7	-5,6	-1,8	-7,1
	2014	11,5	6,3	13,8			
Taroudannt	2024	9,4	3,9	12,0	-8,6	-1,5	-11,3
	2014	18,0	5,4	23,3			
Tiznit	2024	6,2	2,2	9,8	-7,0	-1,2	-9,8
	2014	13,3	3,4	19,7			
Tata	2024	7,7	3,2	10,1	-7,5	-1,3	-10,4
	2014	15,2	4,5	20,5			
Souss-Massa	2024	5,7	2,8	10,1	-5,5	-1,3	-10,3
	2014	11,2	4,2	20,3			
Maroc	2024	6,8	3,0	13,1	-5,1	-1,1	-10,5
	2014	11,9	4,1	23,6			

Source : HCP- Résultats du Recensement Général de la Population et de l’Habitat 2024, carte de pauvreté 2024.

Parallèlement, **l'intensité de la pauvreté**, qui correspond à la part moyenne des privations subies par la population pauvre, a diminué de 1,5 point entre 2014 et 2024, passant de **37,6 % à 36,1 % au niveau régional**, contre un recul de 38,1 % à 36,7 % à l'échelle nationale. En 2024, l'intensité est plus marquée au **milieu rural régional de près de 3 points** et de 4 points au niveau national. Un écart qui s'est réduit **d'un point par rapport à 2014** dans les deux territoires.

► Figure 33

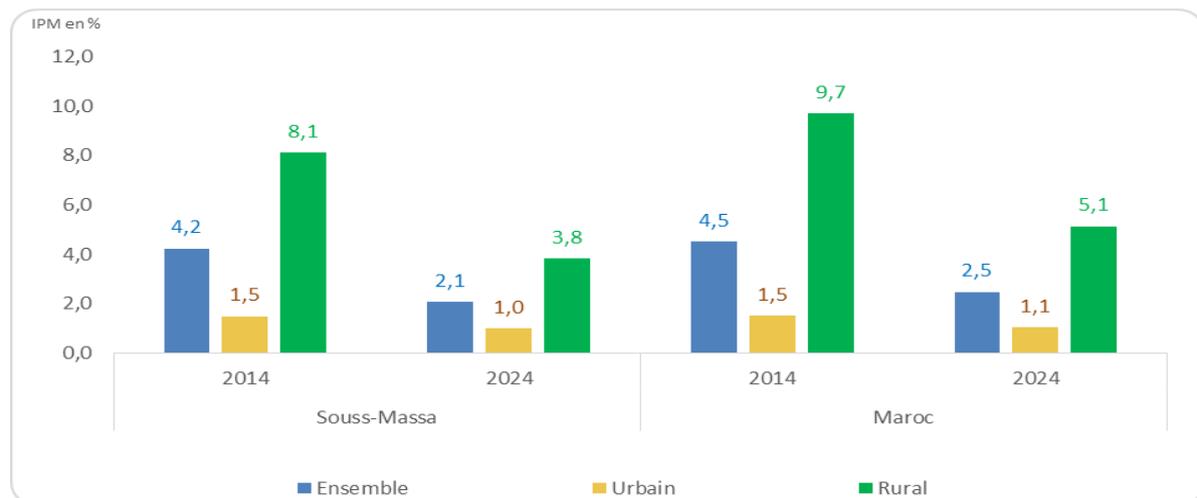
Figure 33: Évolution de l'intensité de la pauvreté au niveau régional et national par milieu de résidence entre 2014 et 2024

Territoire	Année	Intensité de la pauvreté en % ²			Ecart entre les deux milieux
		Ensemble	Urbain	Rural	
Souss-Massa	2014	37,6	35,9	39,8	4,0
	2024	36,1	35,0	37,8	2,9
Maroc	2014	38,1	36,2	41,1	4,9
	2024	36,7	35,3	39,1	3,9

Source : HCP- Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, carte de pauvreté 2024.

Combinant cette baisse à celle de la prévalence de la pauvreté, **l'indice de la pauvreté multidimensionnelle (IPM)** - qui extrapole ces privations à l'ensemble de la population régionale- a été quasiment divisé par deux, reculant de **4,2% à 2,1%** sur la décennie, contre 4,5% à 2,5% au niveau national. La diminution est plus prononcée au milieu rural où elle s'élève à 4,3 points, en passant de 8,1% à 3,8%, contre uniquement 0,5 point au milieu urbain (de 1,5 % à 1 %). ► Figure 34

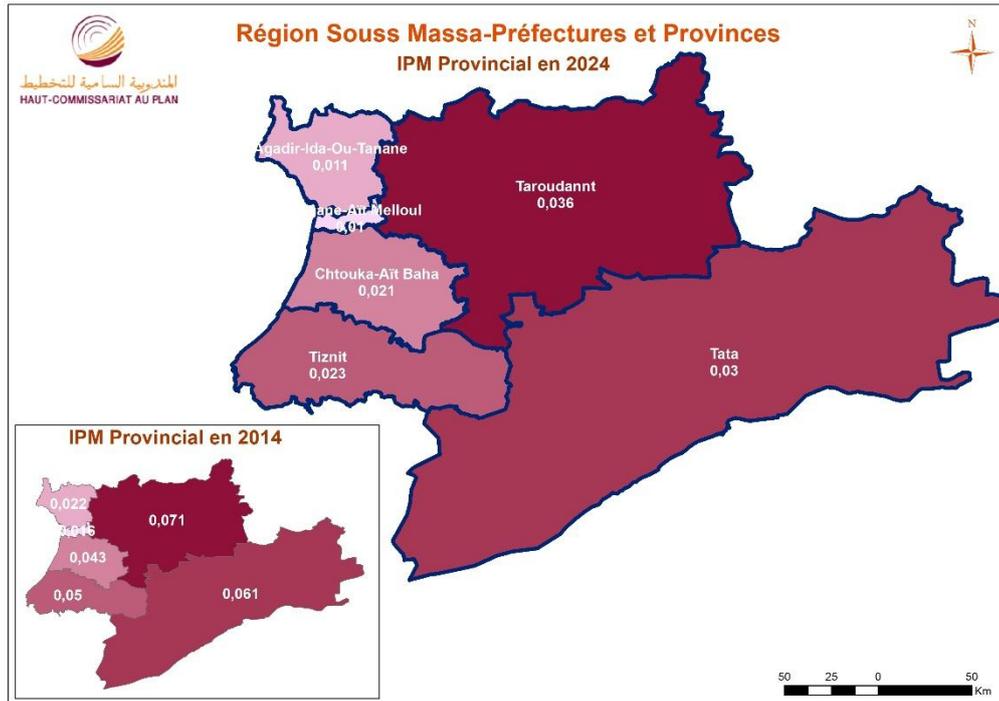
Figure 34 : Évolution de l'IPM régional et national entre 2014 et 2024



Source : HCP- Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, carte de pauvreté 2024.

La cartographie de cet indice par provinces et préfectures, en 2024, se présente dans la figure suivante : ► Figure 35

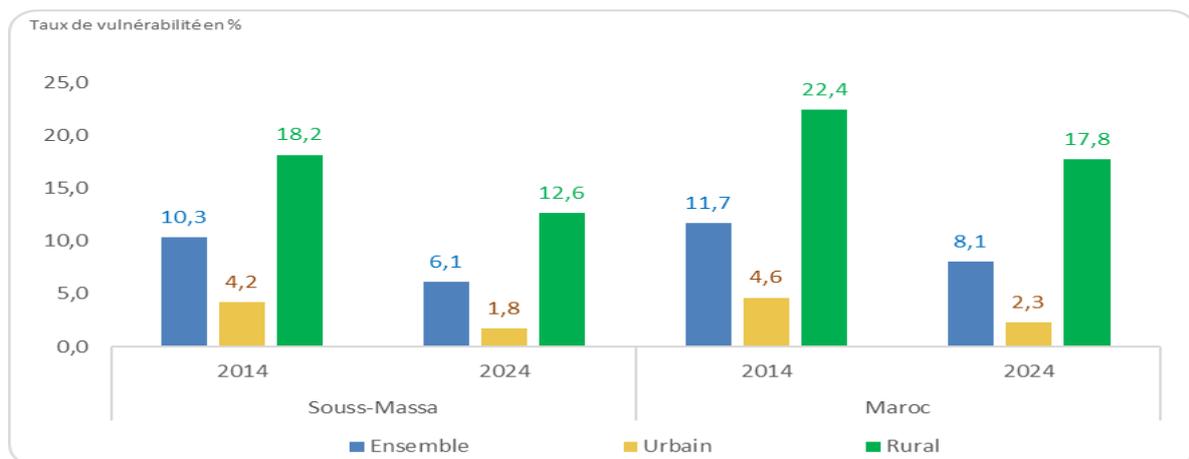
Figure 35 : Carte l'Indice de la Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) par provinces et préfectures



Source : HCP- Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, carte de pauvreté 2024.

Le taux de vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle, correspondant à la proportion de la population exposée à des privations modérées (entre 20 % et 33 % des indicateurs retenus), a également reculé, passant de **10,3 %** en 2014 à **6,1 %** en 2024, contre une baisse de **11,7 % à 8,1 % à l'échelle nationale**. Cette population vulnérable regroupe encore environ **184 500 personnes** dans la région, dont **83 % résident en milieu rural**, contre **77 % en 2014**. Cette concentration en zones rurales met en évidence leur fragilité structurelle et le **risque réel de basculement dans la pauvreté** pour de nombreux ménages ruraux. ► Figure 36

Figure 36 : Évolution du taux de vulnérabilité régional et national entre 2014 et 2024

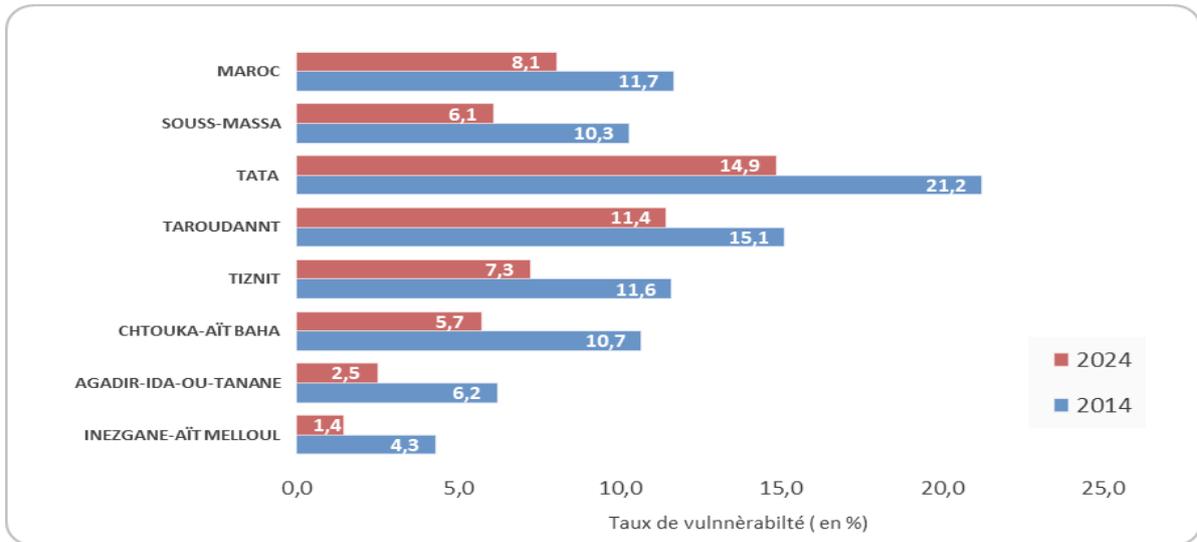


Source : HCP- Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, carte de pauvreté 2024.

Des écarts ont été observés selon les provinces et préfectures. En 2024, le **taux de vulnérabilité** atteint **14,9 % à Tata** et **11,4 % à Taroudannt**, contre **2,5 % à Agadir Ida Outanane** et **1,4 % à Inezgane Ait Melloul**. Tiznit et Chtouka Ait Baha, quant à elles, avoisinent la moyenne régionale, avec respectivement **7,3 %** et **5,7 %** de la population en

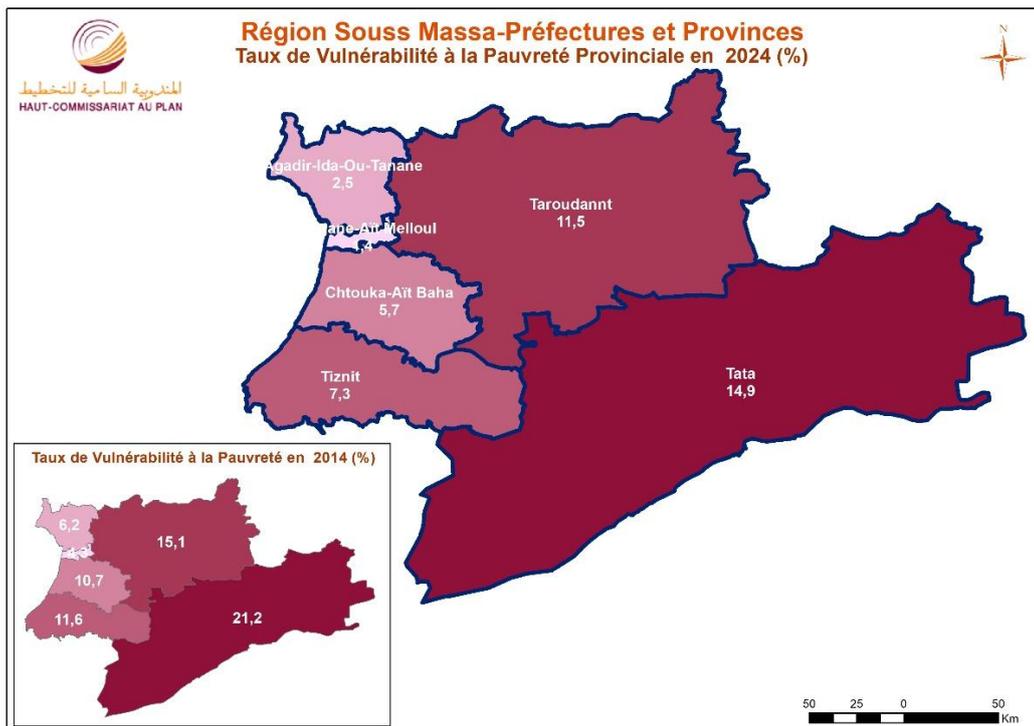
situation de vulnérabilité, mais ces taux restent largement inférieurs à ceux enregistrés en 2014. ► Figures 37 et 38

Figure 37 : Évolution du taux de vulnérabilité entre 2014 et 2024



Source : HCP- Résultats du Recensement Général de la Population et de l’Habitat 2024, carte de pauvreté 2024.

Figure 38 : Carte de la vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle en 2024 à Souss Massa



Source : HCP- Résultats du Recensement Général de la Population et de l’Habitat 2024, carte de pauvreté 2024.

Définitions

Taux de pauvreté multidimensionnelle (Prévalence ou incidence) : Cet indicateur mesure la part de la population vivant dans une situation de pauvreté multidimensionnelle, c'est-à-dire les personnes cumulant un nombre de privations supérieur au seuil défini (fixé à 33%) des privations élémentaires auxquelles sont exposés les ménages. Il se calcule comme le rapport entre le nombre total de personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle et la population totale, permettant d'apprécier globalement l'ampleur du phénomène.

Intensité de la pauvreté : Cet indice mesure l'ampleur des privations subies simultanément par les personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle. Il permet d'évaluer la gravité de la pauvreté en quantifiant le pourcentage moyen des privations pondérées subies par les pauvres.

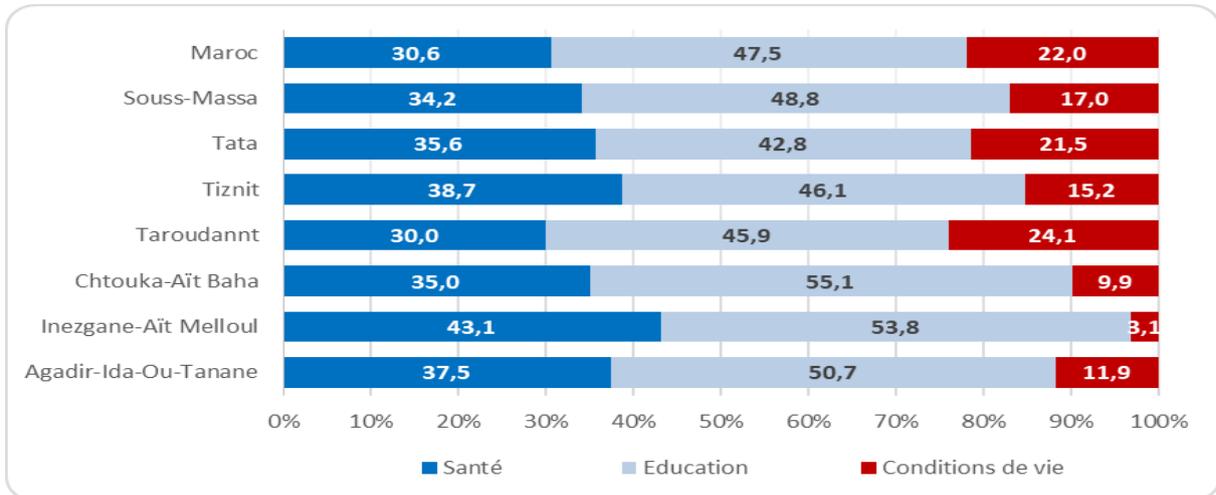
Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) : Cet indicateur synthétique évalue l'ampleur de la pauvreté en tenant compte à la fois de sa prévalence et de son intensité. Il pondère l'intensité des privations vécues par les personnes pauvres et l'extrapole à l'ensemble de la population, qu'elle soit pauvre ou non, permettant ainsi une mesure globale et comparative du niveau de privation au sein de la société. La formule de calcul est : $IPM=H \times A$ avec **H** (Prévalence de la pauvreté multidimensionnelle) et **A** (intensité de la pauvreté).

Le taux de vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle : Défini comme la proportion de la population exposée à des privations modérées, entre 20% et 33% des indicateurs retenus.

La décomposition de la pauvreté multidimensionnelle, en 2024, révèle que la **privation en éducation** constitue la principale source de pauvreté dans la région, avec une contribution de **48,8 %**, un niveau proche de la moyenne nationale (**47,5 %**). Elle est suivie par la **privation en santé** (**34,2 %**, contre **30,6 %** au niveau national), tandis que la **dimension des conditions de vie** représente **17,0 %**, un poids inférieur à celui observé à l'échelle nationale (**22,0 %**). La contribution de ces trois dimensions se présente, également, par provinces et préfectures ainsi :

► Figure 39

Figure 39 : Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle en 2024, par source de privation (en %)



Source : HCP- Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, carte de pauvreté 2024.

La structure de la pauvreté multidimensionnelle au niveau régional s'est transformée entre 2014 et 2024. Les privations liées aux conditions de vie ont reculé de 23,8 % à 17,0 %, au profit des dimensions de l'éducation (48,8 %) et de la santé (34,2 %). Cette évolution est particulièrement visible **en milieu urbain**, où les conditions de vie ne contribuent qu'à hauteur de **4,1 % de la pauvreté**, soit près de **moitié moins** qu'il y a dix ans (8,4 % en 2014). En milieu rural, cette part a également reculé, passant de 27,8 % en 2014 à 22,4 % en 2024, soit une dégradation de **5,4 points**. ► Figure 40

Des écarts notables subsistent entre les provinces et préfectures de la région. **Taroudannt et Tata**, présentent encore des profils de pauvreté important pour les **conditions de vie** (24,1 % et 21,5 % respectivement), alors qu'**Agadir Ida-Outanane, Inezgane-Aït Melloul et Chtouka Ait Baha**, concentrent davantage des privations dans les domaines de **l'éducation et de la santé**.

Figure 40 : Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle (en %) par source de privation et par milieu de résidence selon les provinces et préfectures

Année	Préfectures et provinces	Ensemble			Urbain			Rural		
		Santé	Education	Conditions de vie	Santé	Education	Conditions de vie	Santé	Education	Conditions de vie
2024	Agadir-Ida-Ou-Tanane	37,5	50,7	11,9	42,1	54,6	3,3	32,0	46,1	21,8
	Inezgane-Aït Melloul	43,1	53,8	3,1	42,9	54,2	2,9	44,3	50,2	5,5
	Chtouka-Aït Baha	35,0	55,1	9,9	35,4	61,6	3,0	34,9	52,8	12,3
	Taroudannt	30,0	45,9	24,1	39,9	53,6	6,6	28,5	44,7	26,8
	Tiznit	38,7	46,1	15,2	43,1	53,6	3,3	37,9	44,6	17,5
	Tata	35,6	42,8	21,5	38,6	47,7	13,7	35,2	42,0	22,8
	Souss-Massa	34,2	48,8	17,0	40,8	55,1	4,1	31,4	46,2	22,4
	Maroc	30,6	47,5	22,0	40,8	53,4	5,8	26,6	45,2	28,2
2014	Agadir-Ida-Ou-Tanane	30,7	48,5	20,8	39,9	52,2	7,9	24,6	46,1	29,3
	Inezgane-Aït Melloul	38,0	54,3	7,6	38,4	54,4	7,2	33,4	53,8	12,8
	Chtouka-Aït Baha	30,6	53,6	15,9	32,7	57,7	9,6	30,1	52,8	17,1
	Taroudannt	24,5	46,1	29,4	36,3	54,0	9,7	23,3	45,4	31,3
	Tiznit	33,1	47,0	19,9	42,4	52,0	5,6	32,1	46,4	21,5
	Tata	30,6	39,9	29,5	38,2	45,3	16,6	29,8	39,4	30,9
	Souss-Massa	28,3	47,9	23,8	37,8	53,8	8,4	25,9	46,3	27,8
	Maroc	25,1	48,7	26,2	38,5	51,3	10,2	21,5	48,0	30,5

Source : HCP- Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, carte de pauvreté 2024.

Informations statistiques complémentaires

Des statistiques supplémentaires relatives à la pauvreté multidimensionnelle sont disponibles sur le site de la direction régional du HCP- Souss Massa, dans le fichier intitulé « Monographie 2024 – Pauvreté » sur le lien suivant : <https://www.hcp.ma/region-agadir/Publications-de-la-direction-regionale-d->

Enjeux liés à la pauvreté multidimensionnelle

Au cours de la décennie 2014–2024, la région a enregistré des avancées significatives en matière de réduction de la pauvreté multidimensionnelle. Le taux régional a été pratiquement divisé par deux, passant de 11,2 % à 5,7 %. Cette dynamique positive résulte d'efforts ciblés en matière d'accès à l'éducation, à la santé et aux services de base. Toutefois, plusieurs **enjeux structurels et territoriaux demeurent** et appellent à une attention soutenue.

- **Une pauvreté de plus en plus concentrée dans le monde rural**

Malgré les progrès, la pauvreté reste massivement rurale. En 2024, près de 70 % des personnes pauvres résident encore dans les campagnes, et le taux de pauvreté rurale est 3,6 fois supérieur à celui des zones urbaines. Ce déséquilibre souligne la nécessité de **réduire la fracture territoriale** à travers des politiques de développement rural plus inclusives, garantissant un accès équitable aux services sociaux fondamentaux.

- **Des écarts persistants entre les provinces**

L'analyse révèle de fortes disparités territoriales : Agadir Ida-Outanane et Inezgane-Aït Melloul enregistrent les taux de pauvreté les plus faibles, tandis que Taroudannt et Tata dépassent la moyenne régionale. Ces inégalités constituent un **enjeu central d'équité et de convergence**, nécessitant une réorientation des investissements publics vers les zones les plus démunies.

- **La vulnérabilité : un risque persistant de rechute**

Un autre enjeu important concerne la **population vulnérable**. En 2024, cette catégorie représente encore 6,1 % de la population régionale, avec une concentration marquée en milieu rural (près de 83 % de cette population réside en ce milieu). Cette situation suggère un **risque élevé de basculement dans la pauvreté**, et appelle à renforcer les politiques de prévention sociale, notamment les filets de sécurité (aides directes, protection sociale, accès aux services de base) et l'inclusion productive (emploi, activités génératrices de revenus, partenariats...etc).

- **La pauvreté se transforme : priorité à l'éducation et à la santé**

La structure des privations a également évolué au fil de la décennie. Les privations liées aux conditions de vie ont nettement reculé, au profit de celles liées à l'éducation (48,8 %) et à la santé (34,2 %). Cette mutation suggère un **recentrage des politiques publiques** vers l'amélioration de la qualité des services éducatifs et sanitaires.

- **Un outil de gouvernance territoriale à mobiliser**

La cartographie fine de la pauvreté multidimensionnelle élaborée par le HCP constitue un **outil stratégique pour l'action publique territorialisée**. Elle doit être pleinement intégrée aux plans de développement régionaux et communaux, afin de permettre une meilleure priorisation des actions et une meilleure allocation des ressources.

MONOGRAPHIE RÉGIONALE

- SOUSS MASSA -



5

ÉCONOMIE

⬆ Axe 1 : Le PIB et la croissance économique

- Le PIB par région
- La structure du PIB au niveau régional et national
- Évolution du PIB et du taux de croissance économique

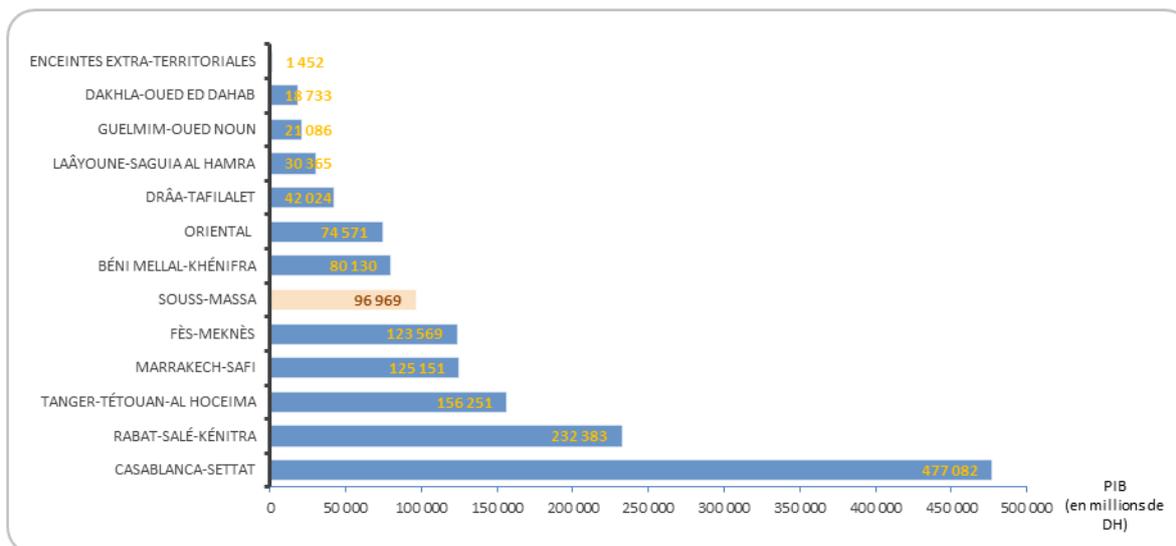
Une économie régionale dominée par le tertiaire, portée par des secteurs productifs diversifiés

L'économie de la région s'appuie sur une structure diversifiée, avec une prédominance du secteur tertiaire, qui contribue à hauteur de 58,5 % à la richesse régionale en 2023. L'axe 1 de ce chapitre est consacré à l'analyse de l'évolution et la répartition du Produit Intérieur Brut régional, permettant d'apprécier le poids relatif des principaux secteurs économiques, en particulier les secteurs productifs majeurs tels que l'agriculture, la pêche maritime, le tourisme, l'industrie, le commerce et les services. L'axe 2 propose un examen approfondi de certains de ces secteurs, notamment l'agriculture, la pêche, le tourisme, ainsi que l'artisanat et les mines, afin de mieux appréhender leur rôle dans la dynamique économique régionale. Ces activités, véritables moteurs de croissance, exercent une influence directe sur le marché de l'emploi. Celui-ci fera l'objet de l'axe 3, dont également une analyse de l'évolution de l'indice des prix à la consommation est avancée. Cette double lecture permettra de mieux comprendre les tensions sur le marché du travail ainsi que les effets des dynamiques inflationnistes sur le pouvoir d'achat des ménages.

1- Une économie régionale dominée par les services et l'agriculture

Sur le plan économique, Souss-Massa a enregistré des avancées notables ces dernières années. En 2023, la région a contribué à hauteur de **6,6 %** au **Produit Intérieur Brut (PIB)** national, se classant au **sixième** rang des performances économiques du Maroc. ► Figure 41

Figure 41 : Répartition du Produit intérieur brut par région -Année 2023-



Source : HCP - Les comptes régionaux, Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages 2023

📖 Définitions

Le **produit intérieur brut (PIB)** est le résultat synthétique de l'activité nationale de production. Il représente la richesse créée au cours de la période considérée sur le territoire économique du pays. Il est obtenu selon trois optiques : **production, demande et revenu**.

Selon l'**optique production**, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées des branches (ou des secteurs institutionnels) augmenté du montant des impôts nets des subventions sur les produits. Il s'obtient, selon l'**optique demande**, par la différence entre le total de la demande finale et celui des importations exprimées aux prix CAF (ou coût, assurance et fret). Au niveau de l'**optique revenu**, il correspond à la somme de la rémunération des facteurs (rémunération des salariés, excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut des entrepreneurs individuels) augmentée du montant total des impôts nets des subventions sur la production et les importations (c'est à dire ceux affectant les produits et ceux liés à l'activité).

■ **Une croissance économique régionale portée par le tertiaire et l’agriculture**

En 2023, le Produit Intérieur Brut (PIB) de la région de Souss-Massa s’élevant à **96,9 milliards de dirhams**, contre **88,2 milliards** en 2022, enregistrant une croissance de **+1,8 %**, inférieure à la moyenne nationale (**+3,7 %**). Cette évolution traduit un ralentissement conjoncturel après le rebond de 2021-2022, mais confirme le rôle structurant du **secteur tertiaire**, ainsi que la contribution déterminante de l’**agriculture**, moteur traditionnel de la dynamique économique régionale. ► **Figure 42**

Figure 42 : Produit intérieur brut par secteurs d’activité en 2022 et 2023

Secteur d'activité économique	Produit Intérieur Brut (en millions de DH)				Part de la région dans le total national(en %)	
	Maroc		Souss Massa		2022	*2023
	2022	*2023	2022	*2023	2022	*2023
Agriculture	124 326	157 242	14 083	16 663	11,3	10,6
Pêche	6 310	7 473	1 188	1 460	18,8	19,5
Industrie extractive	34 121	23 828	746	587	2,2	2,5
Industrie de transformation	214 031	233 682	9 286	9 940	4,3	4,3
Production et distribution d'électricité et d'eau	23 950	34 446	321	314	1,3	0,9
Construction	75 759	82 764	3 370	3 224	4,4	3,9
Commerce	145 892	159 921	11 754	12 437	8,1	7,8
Transports et entreposage	38 544	44 714	2 621	2 787	6,8	6,2
Hôtels et restaurants	45 084	59 398	7 392	9 500	16,4	16,0
Information et communication	32 851	35 076	218	238	0,7	0,7
Activités financières et d'assurances	60 561	67 842	2 490	2 586	4,1	3,8
Activités immobilières	90 383	93 936	6 287	6 497	7,0	6,9
Recherches et développement et services rendus aux entreprises	66 856	77 385	4 140	4 755	6,2	6,1
Administration publique; sécurité sociale obligatoire	131 719	135 379	8 023	8 291	6,1	6,1
Enseignement Santé humaine et action sociale	97 283	102 938	8 262	8 831	8,5	8,6
Autres services	16 149	16 811	751	785	4,6	4,7
Total Valeur ajoutée au prix de base	1 203 819	1 332 835	80 933	88 894	6,7	6,7
Impôts sur les produits nets de subventions	128 273	145 477	7 270	8 074	5,7	5,6
Produit intérieur brut	1 332 092	1 478 312	88 203	96 969	6,6	6,6

*Données semi-définitives

Source : HCP - Les comptes régionaux, Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages 2023

✓ **Le secteur primaire : Une agriculture en plein essor et une filière halieutique en repli**

Le secteur primaire contribue à hauteur de **18,7 %** au PIB régional, en hausse par rapport à 2022 (**17,3 %**). Cette dynamique est essentiellement portée par l’agriculture, dont la valeur ajoutée a progressé de **+18,2 %**, passant de **14,1 milliards** à **16,7 milliards de dirhams**. À l’échelle nationale, la hausse a été encore plus marquée (+26,5 %). Cette évolution illustre la résilience de l’agriculture régionale, spécialisée dans les cultures à haute valeur ajoutée destinées principalement à l’exportation.

En revanche, la **pêche**, qui représentait **1,3 % du PIB régional en 2022**, a légèrement progressé pour atteindre **1,5 % en 2023**. La valeur ajoutée halieutique est ainsi passée de **1,2 milliard à 1,5 milliard de dirhams**, soit une hausse de près de **+25 %**. Cette reprise reste toutefois relative, le secteur n'ayant pas encore retrouvé les niveaux de valeur ajoutée atteints avant 2021. En conséquence, la part de la région dans la valeur ajoutée nationale de la pêche est passée de **18,8 % en 2022 à 19,5 % en 2023**, confirmant le rôle central de Souss-Massa malgré un poids économique régional limité.

✓ **Le secteur secondaire : un poids limité dans la structure économique régionale**

En 2022, le **secteur secondaire** contribuait à hauteur de **15,6 %** du PIB régional. En 2023, sa part s'est réduite à **14,5 %**, un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale (**25,3 %**). Cette faiblesse témoigne d'un développement industriel limité à Souss-Massa, encore en deçà des ambitions régionales en matière de développement économique.

- **L'industrie de transformation**, qui constitue le principal levier de ce secteur, a progressé de façon modérée, sa valeur ajoutée passant de **9,2 milliards à 9,9 milliards de dirhams**.
- **L'industrie extractive** a enregistré une contraction marquée (**-21,3 %**), réduisant sa contribution au PIB régional de **0,8 % à 0,6 %**.
- **Le bâtiment et les travaux publics (BTP)** a également reculé (**-4,3 %**), sa valeur ajoutée s'établissant à **3,2 milliards de dirhams**, traduisant une baisse de l'investissement et une conjoncture défavorable dans le bâtiment.

✓ **Le tertiaire, principal contributeur à la richesse régionale**

Le **secteur tertiaire** demeure le socle de l'économie de Souss-Massa, représentant **58,5 %** de son PIB en 2023, une part supérieure à celle observée au niveau national (**53,7 %**). Cette prédominance reflète la forte présence des activités commerciales, touristiques et des services sociaux.

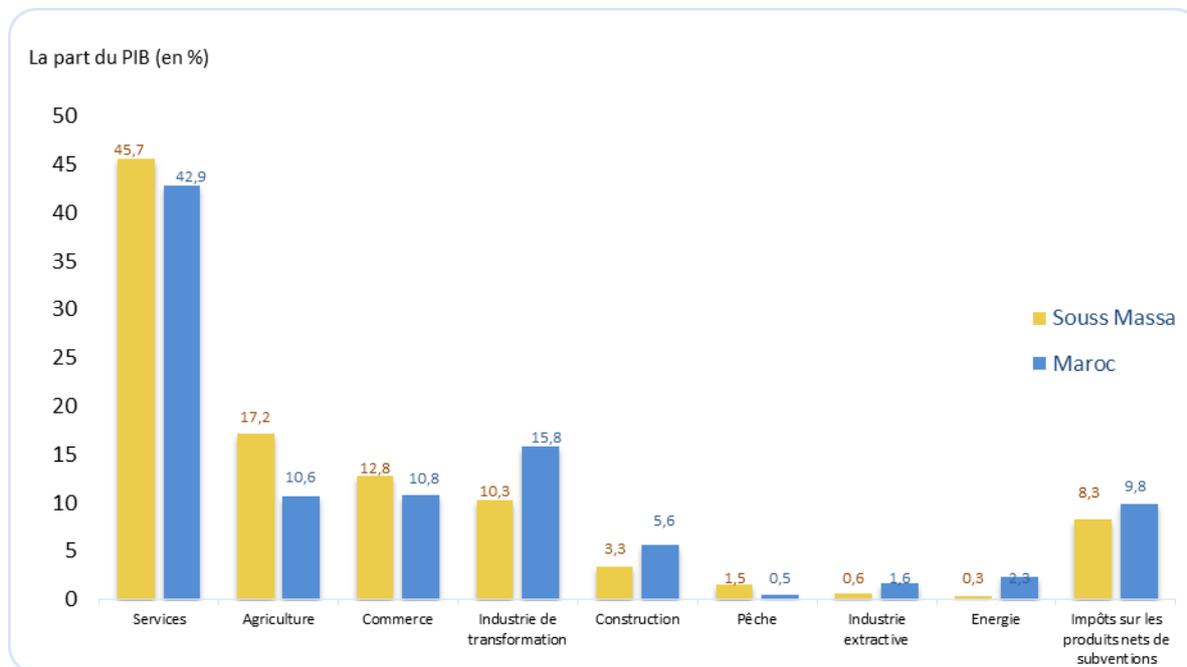
- **Le commerce** reste la première activité tertiaire, avec une valeur ajoutée de **12,4 milliards de dirhams** en 2023, en hausse de **+5,8 %**, consolidant la position de la région à l'échelle nationale (**7,8 % du commerce national en 2023 contre 8,1 % en 2022**).
- **L'hôtellerie et la restauration** poursuivent leur expansion, avec une valeur ajoutée de **9,5 milliards de dirhams** en 2023, soit une progression de **+28,5 %**, confirmant la reprise touristique. Le secteur représente **16 % du PIB de l'hébergement et restauration au niveau national en 2023**, contre **16,4 % en 2022**.
- **En 2023** la valeur ajoutée des services sociaux (administration, éducation, santé) a progressé, portant la contribution de la région à **7,9 % de la valeur ajoutée nationale** de ces secteurs, contre **7,1 % en 2022**.

 Définitions

Secteur primaire : Il regroupe les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles, notamment l'agriculture, la sylviculture, la chasse, la pêche et l'aquaculture.
Secteur secondaire : Il englobe les activités de transformation des matières premières, incluant principalement l'industrie manufacturière, les industries extractives (mines), la production et distribution d'électricité et d'eau, ainsi que le bâtiment et les travaux publics (BTP).
Secteur tertiaire : Ce secteur couvre l'ensemble des services marchands et non marchands, tels que le commerce, les transports, l'hôtellerie et la restauration, la communication, les services financiers et immobiliers, l'administration publique, l'éducation, la santé, et les autres services aux ménages et aux entreprises.

En 2023, la région se distingue par des avantages comparatifs dans l’agriculture, la pêche, le commerce et les services, dont la contribution au PIB régional dépasse la moyenne nationale. En revanche, elle affiche un retard relatif dans l’industrie manufacturière, l’extraction, l’énergie et la construction, dont les poids économiques demeurent inférieurs aux niveaux observés à l’échelle nationale. ► **Figure 43**

Figure 43 : Structure du PIB régional et national selon les secteurs d'activité en 2023



Source : HCP- Les comptes régionaux, Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages 2023

2- PIB régional : Entre fluctuations conjoncturelles et dépendance sectorielle

Entre 2016 et 2023, le Produit Intérieur Brut de la région est passé de **73,7 milliards de dirhams** à **96,9 milliards**, soit une progression globale de **31,4 %** sur l’ensemble de la période. Cette croissance reste inférieure à celle enregistrée au niveau national, où le PIB a crû de **35,2 %**, passant de **1 094,2 milliards de dirhams** à **1 479,8 milliards**.

Cette évolution globale masque toutefois des fluctuations importantes d’une année à l’autre. Après un léger recul en 2017 (**-1,2 %**), l’économie régionale a connu un regain en 2018 (**+5,3 %**) et 2019 (**+3,2 %**). La crise sanitaire liée à la COVID-19 a ensuite lourdement pesé sur l’activité régionale, entraînant une contraction sévère du PIB en 2020 (**-10,2 %**), bien plus marquée que celle observée à l’échelle nationale (**-7,0 %**). Ce recul traduit la forte dépendance de Souss-Massa à des secteurs vulnérables aux chocs extérieurs, tels que le tourisme, l’agriculture ou le commerce.

L’année 2021 a marqué un redressement notable avec une croissance de **+12,9 %**, poursuivie en 2022 par une progression de **+9,9 %**, soit un rythme supérieur à la moyenne nationale. En 2023, le PIB régional a de nouveau enregistré une hausse de **+9,9 %**, un rythme similaire à celui de l’année précédente.

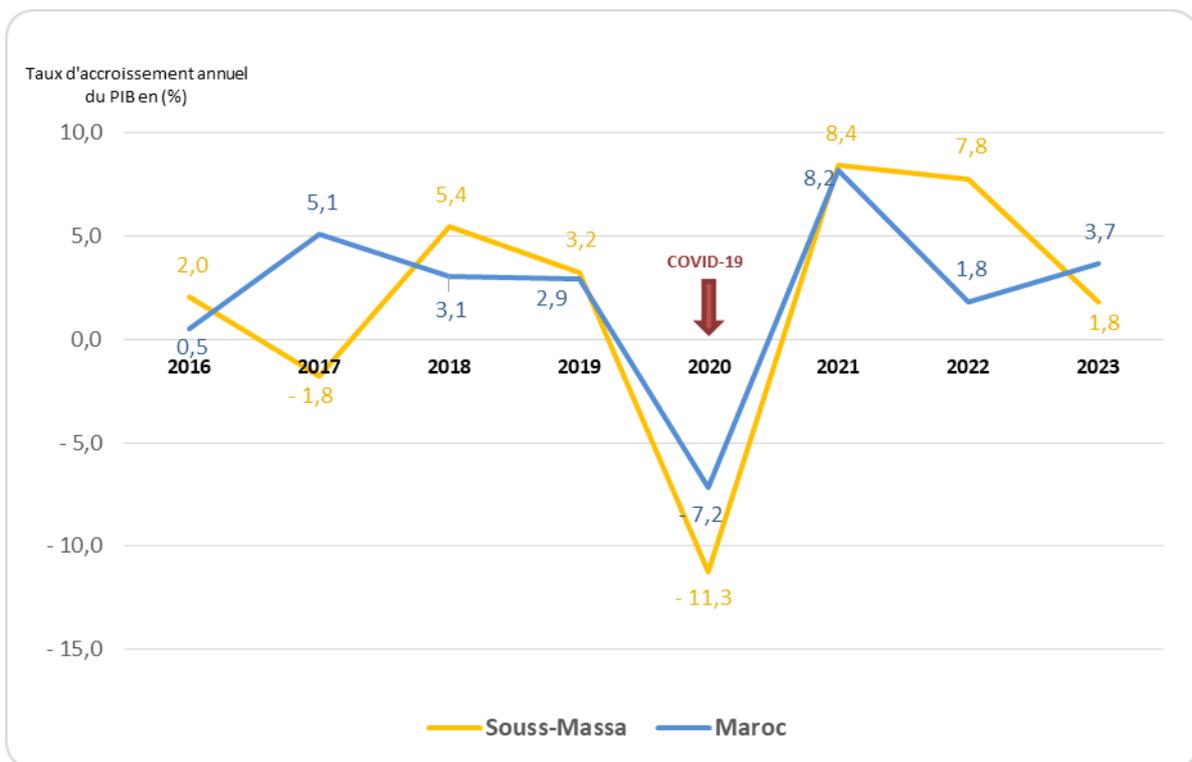
Ces fluctuations mettent en évidence la **fragilité structurelle** de l'économie régionale face aux crises, mais aussi sa **capacité de rebond**. Elles soulignent l'importance d'approfondir les efforts en matière de **diversification économique** afin de construire une trajectoire de croissance plus soutenue et résiliente. ► Figures 44 et 45

Figure 44 : Évolution du PIB régional et national entre 2016 et 2023

	Produit intérieur brut aux prix courants (en millions de DH)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Souss-Massa	73 736	72 849	76 689	79 142	71 108	80 234	88 203	96 969
Maroc	1 094 249	1 148 895	1 195 237	1 239 836	1 152 477	1 276 563	1 330 558	1 479 763

Source : HCP- Site officiel du HCP sur le lien suivant : <https://applications-web.hcp.ma/DCN2022/CRegPIB14.html>

Figure 45 : Evolution du taux d'accroissement annuel du PIB entre 2016 et 2023



Source : HCP- Site officiel de l'HCP sur le lien suivant : <https://applications-web.hcp.ma/DCN2022/CRegPIB14.html>

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés relatifs au produit intérieur brut par secteur d'activité de la région Souss-Massa, et au niveau national, sont disponibles sur le site de la direction régionale du HCP- Souss Massa, dans le fichier intitulé « Monographie 2024 – PIB et croissance économique » sur le lien suivant : https://www.hcp.ma/region-agadir/Publications-de-la-direction-regionale-d-Agadir_a132.html

Enjeux liés au PIB et à la croissance

L'économie régionale de Souss-Massa est marquée par une forte dépendance au tertiaire et à l'agriculture, ce qui accentue sa vulnérabilité face aux aléas climatiques et conjoncturels. Le recul relatif du secteur secondaire, dont le poids reste bien en deçà de la moyenne nationale, souligne le déficit d'industrialisation et de diversification de la base productive régionale. Les principaux enjeux pour la région consistent donc à :

- Consolider la résilience de l'agriculture par la gestion durable de l'eau et l'intégration accrue dans les chaînes de valeur agroalimentaires.
- Valoriser davantage les ressources halieutiques à travers la transformation locale et une gestion durable des stocks.
- Stimuler l'industrialisation et renforcer la compétitivité du secteur secondaire, notamment dans les industries manufacturières et la construction.
- Maintenir la dynamique tertiaire en diversifiant l'offre touristique, en renforçant les services à forte valeur ajoutée et en favorisant les synergies avec l'artisanat et le commerce.
- Réduire la dépendance aux secteurs vulnérables par une meilleure diversification économique, condition essentielle pour bâtir une croissance inclusive et durable.

MONOGRAPHIE RÉGIONALE

- SOUSS MASSA -



5

ÉCONOMIE

♦ Axe 2 : Secteurs productifs

- Agriculture
- Pêche maritime
- Tourisme
- Artisanat
- Mines

Les secteurs productifs

1. Agriculture

L'agriculture représente un levier stratégique pour l'économie régionale, tant sur le plan de la création de richesse que de l'intégration socio-économique des populations locales. Malgré la raréfaction progressive des ressources hydriques souterraines, la région a su maintenir sa vocation agricole grâce à la mise en œuvre de solutions innovantes, telles que les stations de dessalement d'eau de mer, l'irrigation au goutte-à-goutte et une meilleure gestion de la demande en eau. La plaine du Souss-Massa demeure ainsi l'une des principales zones agricoles du pays, contribuant de manière significative au PIB régional, mobilisant une main-d'œuvre importante et alimentant le développement de l'industrie agroalimentaire, notamment à vocation exportatrice.

La région dispose également, d'une superficie forestière importante s'étendant sur une superficie de **près de 1,2 millions hectares**, représentant **13,6 % du total national en 2023**, formant une barrière naturelle pour les zones agricoles contre la désertification et l'érosion. Mais malgré la diversité des essences (thuya, chêne vert, genévriers, etc.), **l'arganier** reste le principal arbre de la région couvrant environ **64% de la forêt régionale** et s'impose comme une composante incontournable de toute action écologique et socio-économique⁴.

La Superficie Agricole Utile (SAU) dans la région s'étend sur **453 445 hectares**, dont 174 862 hectares sont irrigables. Parmi ces terres, 108 192 hectares sont équipés d'un système d'irrigation goutte à goutte, optimisant ainsi la gestion des ressources hydriques.⁵

La région Souss-Massa occupe une place de premier plan au niveau national, en tant que **première région productrice de primeurs et d'agrumes**. En 2019, La superficie destinée aux agrumes est de 40 344 ha avec une production de 907 497 Tonnes (soit près de 51% du total national), dont 450 000 Tonnes destinée à l'export (représentant 74 % des exportations nationales des agrumes). La filière maraîchère de primeurs est la première production de la région, elle s'étale sur une superficie de 22 300 ha avec une production 1 527 000 T (soit près de 80 % du total national)⁶.

En 2022, le secteur agricole régional contribue à hauteur de **11,3 %** au PIB agricole national contre **8,4 %** uniquement en 2021 ce qui lui confie la 3^{ème} place au niveau national après Fès – Meknès (**18,3 %**) et Rabat Salé - Kenitra (**17,2 %**). ► Figures 46 et 47

⁴ Données issues de l'annuaire statistique du Maroc, Année 2024.

⁵ Données issues du site officiel du ministère de l'Agriculture, disponibles à l'adresse suivante : <https://www.agriculture.gov.ma/fr/region/souss-massa>.

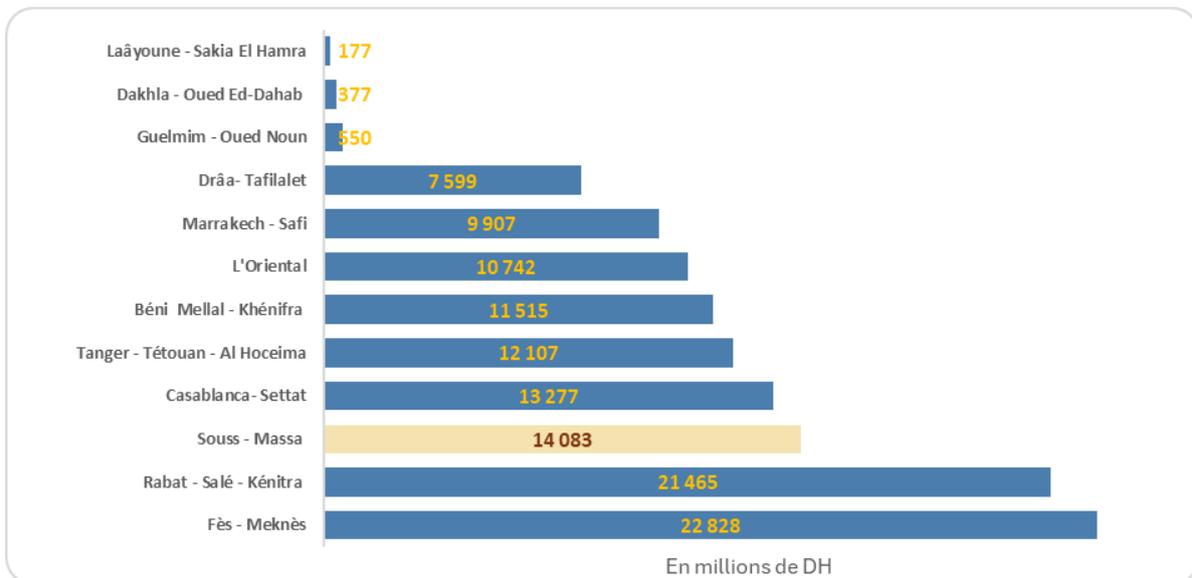
⁶ Données relatives à l'année 2019 issues de l'annuaire statistique du Maroc 2023 et du site officiel du ministère de l'Agriculture, disponibles à l'adresse suivante : <https://www.agriculture.gov.ma/fr/region/souss-massa>.

Figure 46 : Produit Intérieur Brut du secteur agricole par région en 2022

Région	Produit intérieur brut de l'agriculture et la sylviculture	
	En millions de DH	Poids du PIB de la région en %
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	12 107	9,7
L'Oriental	10 742	8,6
Fès - Meknès	22 828	18,3
Rabat - Salé - Kénitra	21 465	17,2
Béni Mellal - Khénifra	11 515	9,2
Casablanca- Settat	13 277	10,7
Marrakech - Safi	9 907	7,9
Drâa- Tafilalet	7 599	6,1
Souss - Massa	14 083	11,3
Guelmim - Oued Noun	550	0,4
Laâyoune - Sakia El Hamra	177	0,1
Dakhla - Oued Ed-Dahab	377	0,3
Maroc	124 627	100,0

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2024- Comptes nationaux.

Figure 47 : Répartition du PIB agricole par région en 2022



Source : Annuaire Statistique du Maroc 2024- Comptes nationaux.

■ Production céréalière à Souss-Massa : Des rendements en hausse malgré un repli des superficies

La région Souss-Massa a consacré **24 781 hectares** à la culture des céréales en 2022-2023, enregistrant une légère baisse de **2,3 %** par rapport à la campagne précédente (25 354 ha en 2021-2022). Le blé tendre demeure la principale culture avec **46,9 %** des superficies totales, suivie de l’orge (**40,8 %**) et du blé dur (**11,6 %**). ► [Figure 48](#)

L’analyse par province montre que **Taroudannt** reste le cœur de la production céréalière régionale, concentrant **55,1 %** des surfaces cultivées, suivi par **Agadir Ida Outanane (16 %)** et **Chtouka-Aït Baha (12 %)**. À l’inverse, **Tata et Tiznit** affichent les superficies les plus faibles.

Figure 48 : Superficies cultivées (en hectares) des principales céréales par préfectures et provinces (Campagne 2022-2023)

Préfectures et povinces	Blé dur	Blé tendre	Orge	Maïs	Total	Part de la province/préfecture
Agadir-Ida-Ou-Tanane	205	1 635	2 125	0	3 965	16,0%
Chtouka-Aït Baha	140	2 310	500	20	2 970	12,0%
Inezgane-Aït Melloul	200	1 430	750	0	2 380	9,6%
Taroudant	2 250	5 495	5 900	0	13 645	55,1%
Tata	30	404	550	0	984	4,0%
Tiznit	40	352	288	157	837	3,4%
Souss - Massa	2 865	11 626	10 113	177	24 781	100%

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2024.

En termes de production, la campagne 2022-2023 marque une augmentation remarquable, atteignant **98 167 quintaux**, soit une hausse de **4,25 fois** la production de l'année précédente (23 105 quintaux en 2021-2022). ► [Figure 49](#)

La production céréalière régionale est marquée par une nette prédominance de Taroudant (**50,6 %**) suivi par Tata (**18,7 %**) qui représente **4 %** uniquement de la superficie cultivée de la région. L'orge demeure la principale culture avec **42 770 quintaux (43,6 %** de la production totale), suivie du blé tendre (**31,5 %**) et du blé dur (**19,2 %**). Le maïs, bien que faiblement cultivé, affiche une production de **5 645 quintaux**, majoritairement issue de la province de Tiznit.

Figure 49 : Productions (en quintaux) des principales céréales par préfectures et provinces (Campagne 2022-2023)

Préfectures et povinces	Blé dur	Blé tendre	Orge	Maïs	Total	Part de la province/préfecture
Agadir-Ida-Ou-Tanane	949	2 844	7 879	0	11 672	11,9%
Chtouka-Aït Baha	761	4 948	2 321	500	8 530	8,7%
Inezgane-Aït Melloul	353	3 064	864	0	4 281	4,4%
Taroudant	16 304	12 265	21 124	0	49 692	50,6%
Tata	465	7 571	10 295	0	18 331	18,7%
Tiznit	20	210	287	5 145	5 661	5,8%
Souss - Massa	18 851	30 901	42 770	5 645	98 167	100%

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2024.

■ Cultures maraîchères : rendements en baisse malgré des superficies quasi stables

Entre les deux campagnes agricoles 2020-2021 et 2023-2024, les superficies des cultures maraîchères sont restées quasiment stables (28 000 ha environ), mais la production a chuté de près d'un quart. Cette baisse reflète une diminution des rendements, notamment pour la tomate en plein champ et sous serre et certaines cultures de saison comme la pastèque et l'oignon. En revanche, d'autres cultures comme le poivron sous serre et la pomme de terre en plein champ ont progressé. ► [Figure 50](#)

Figure 50 : Évolution de la superficie cultivée et de la production des cultures maraîchères à Souss massa

Désignation	Année 2020-2021		Année 2023-2024		Évolution entre les deux campagnes agricoles (en%)	
	Superficie cultivée (en Ha)	Production (en tonnes)	Superficie cultivée (en Ha)	Production (en tonnes)	Superficie cultivée	Production
1- Primeurs	21 041	1 471 160	21 154	1 259 690	0,5	-14,4
- Sous Serre	12 084	1 240 980	14 640	995 450	21	-20
- Tomate	6 958	916 200	7 200	296 700	3	-68
- Poivron	1 670	116 900	1 978	491 580	18	321
- Autres	3 456	207 880	5 462	207 170	58	-0
- Plein Champ	8 957	230 180	6 514	264 240	-27	15
- Tomate	60	2 160	386	95 640	543	4 328
- Pom. Terre	1 485	44 550	1 503	185 000	1	315
- Autres	7 412	183 470	4 625	83 430	-38	-55
2- Saison	6 997	323 252	6 912	125 509	-1	-61
- Pom. Terre	684	20 008	446	34 480	-35	72
- Pastèque	2 847	148 596	862	53 244	-70	-64
- Carotte	579	18 989	986	16 485	70	-13
- Navet	544	15 643	550	21 300	1	36
- Oignon	128	2 320	710		455	-100
- Tomate	65	3 030			-100	-100
- Autres	2 150	114 666	3 358	479 249	56	318
Total régional	28 038	1 794 412	28 066	1 385 199	0	-23

Source : Direction régionale de l'Agriculture.

▪ Légère baisse des superficies agrumicoles, forte chute de la production

Les superficies agrumicoles de la région ont légèrement reculé, entre 2020-2021 et 2023-2024, passant de 40 573 hectares à 39 655 hectares (**-2,3 %**). La production, quant à elle, a connu un repli plus prononcé, chutant de 586 667 tonnes à 427 363 tonnes (**-27 %**). Ce recul s'observe principalement dans la province de Taroudant, premier bassin de production agrumicole, où les volumes récoltés diminuent de 29 % malgré une quasi-stabilité des superficies. Les variétés Maroc-late et clémentine sont les plus concernées avec des reculs respectifs de 78 % et 22 %. À contre-courant de cette tendance, la production de clémentines s'accroît fortement à Chtouka Ait Baha avec 232 % dans la même période. ► [Figure 51](#)

Figure 51 : Évolution de la superficie et la production agrumicoles par variété par provinces productrices

Variété	Province productrice	2020-2021		2023-2024		Évolution entre les deux campagnes agricoles (en%)	
		Superficie (en ha)	Production (en T)	Superficie (en ha)	Production (en T)	Superficie cultivée	Production
Clémentine	Agadir Ida Outanane						
	Inezgane Ait Melloul	98	1 764	97	1 650	-1,0	-6,5
	Chtouka Ait Baha	255	3 060	206	10 156	-19,2	231,9
	Taroudant	7 257	130 626	7 510	93 368	3,5	-28,5
Total Clémentine	7 610	135 450	7 813	105 174	2,7	-22,4	
Navel	Agadir Ida Outanane	1	7	1	18	0,0	157,1
	Inezgane Ait Melloul	65	520	64	1 089	-1,5	109,4
	Chtouka Ait Baha	57	513	56	773	-1,8	50,7
	Taroudant	3 447	35 800	3 375	38 936	-2,1	8,8
Total Navel	3 570	36 840	3 496	40 816	-2,1	10,8	
Maroc-late	Agadir Ida Outanane	10	160	10	210	0,0	31,3
	Inezgane Ait Melloul	247	3 952	244	3 064	-1,2	-22,5
	Chtouka Ait Baha	115	1 840	135	2 802	17,4	52,3
	Taroudant	8 743	139 888	8 651	26 522	-1,1	-81,0
Total Maroc-late	9 115	145 840	9 040	32 598	-0,8	-77,6	
Autres variétés	Agadir Ida Outanane	47	517	51	1 020	8,5	97,3
	Inezgane Ait Melloul	290	3 190	277	3 147	-4,5	-1,3
	Chtouka Ait Baha	280	3 080	278	1 840	-0,7	-40,3
	Taroudant	19 661	261 750	18 700	242 768	-4,9	-7,3
Total Autres variétés	20 278	268 537	19 306	248 775	-4,8	-7,4	
Total régional	Agadir Ida Outanane	58	684	62	1 248	6,9	82,5
	Inezgane Ait Melloul	700	9 426	682	8 950	-2,6	-5,0
	Chtouka Ait Baha	707	8 493	675	15 571	-4,5	83,3
	Taroudant	39 108	568 064	38 236	401 594	-2,2	-29,3
Total régional - Ensemble des variétés	40 573	586 667	39 655	427 363	-2,3	-27,2	

Source : Direction régionale de l'Agriculture.

■ Forte contraction du cheptel régional : -57 % en trois ans

Le cheptel de la région a connu une baisse spectaculaire, entre 2020-2021 et 2023-2024, de plus de 57%, passant de 2,4 millions à 1 million de têtes. Toutes les espèces sont concernées, avec des reculs particulièrement marqués pour les ovins (-774 000 têtes) et les caprins (-573 000 têtes). Cette diminution touche l'ensemble des provinces, notamment Taroudant et Chtouka Ait Baha, qui concentrent traditionnellement l'essentiel du cheptel régional. ► Figure 52

Figure 52 : Évolution des effectifs du cheptel par provinces et préfectures

Provinces et Préfectures	2020-2021				2023-2024			
	Bovins	Ovins	Caprins	Total	Bovins	Ovins	Caprins	Total
Agadir Ida Outanane	4 895	80 988	113 651	199 534	3 544	30 809	49 153	83 506
Inezgane Ait Melloul	3 084	83 824	14 611	101 519	2 234	28 896	8 753	39 883
Chtouka Ait Baha	27 723	277 591	91 687	397 001	20 068	124 195	40 056	184 319
Taroudant	104 863	640 643	523 840	1 269 346	75 909	260 250	209 773	545 932
Tiznit	11 689	124 197	69 985	205 871	8 462	42 589	35 819	86 870
Tata	3 652	97 956	148 916	250 524	2 644	44 412	46 147	93 203
Total	155 906	1 305 199	962 690	2 423 795	112 861	531 151	389 701	1 033 713

Source : Direction régionale de l'Agriculture.

2. Pêche maritime

Le secteur de la pêche maritime, constitue un principal atout économique de la région, en raison de son rôle considérable dans le développement du secteur des industries de transformation, implantées le long d'un littoral atlantique s'étendant sur environ 180 kilomètres, ponctué par plusieurs ports de pêche, dont celui d'Agadir, qui figure parmi les plus importants au niveau national. Cette zone côtière constitue un pôle d'attraction important pour les activités socio-économiques au sein de la région, Elle contribue significativement à la création de richesse et à l'absorption du chômage.

▪ Des débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale en forte hausse : le port d'Agadir capte l'essentiel des gains

Entre 2018 et 2024, les débarquements de produits issus de la pêche côtière et artisanale dans les ports de la région ont connu une progression remarquable, tant en volume qu'en valeur. La quantité totale débarquée est passée de **5 141 tonnes en 2018** à **47 729 tonnes en 2024**, soit une multiplication par **plus de neuf en six ans**. Dans le même temps, **la valeur globale a été multipliée par plus de cinq**, atteignant près de **488 millions de dirhams en 2024 contre 88 millions en 2018**.

La progression des débarquements repose en grande partie sur le port d'Agadir, qui concentre à lui seul plus de 94 % des volumes régionaux en 2024. Les quantités débarquées y sont passées de 4 871 tonnes à 44 850 tonnes entre 2018 et 2024, tandis que la valeur a été multipliée par plus de cinq, atteignant 395,5 millions de dirhams. Ce dynamisme s'explique par la diversité des ressources exploitées, la capacité industrielle et logistique du port, ainsi que par ses infrastructures modernes, qui en font un pôle majeur de la pêche hauturière à l'échelle nationale.

Les autres ports de la région, bien que de taille plus modeste, enregistrent également une croissance notable. Le port d'Imessouane voit ses volumes passer de 64 tonnes à plus de 2 000 tonnes, avec une valeur atteignant 32,7 millions de dirhams en 2024. Les ports d'Imi Ouaddar et Taghazoute connaissent également une évolution positive, quoique sur des volumes plus faibles. ► **Figure 53**

Figure 53 : Évolution des débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale par port

Ports	2018		2020		2022(*)		2024	
	Quantité (en tonne)	Valeur (en 1000 DH)	Quantité (en tonne)	Valeur (en 1000 DH)	Quantité (en tonne)	Valeur (en 1000 DH)	Quantité (en tonne)	Valeur (en 1000 DH)
Agadir	4 871	73 345	37 993	302 440	29 966	394 238	44 850	395 475
Imessouane	64	1 910	1 297	16 837	579	29 460	2 068	32 753
Imi ouaddar	57	4 752	284	12 746	364	32 842	353	28 722
Taghazoute	14	1 292	72	2 493	76	6 458	82	5 875
Autres ports	135	6 759	252	9 517	305	21 378	376	25 015
Total régional	5 141	88 058	39 898	344 033	31 290	484 376	47 729	487 840

Source : Office National de la Pêche à Agadir.

* Données de l'annuaire statistique national 2023

La pêche côtière à Agadir se distingue par une offre variée et prédominante notamment en poisson blanc, poissons pélagiques, des céphalopodes et des crustacés. Le port capte à lui seul près de 89 % des quantités régionales de poisson blanc, soit 3 101 tonnes sur un total de 3487 tonnes, et 96 % des débarquements de poissons pélagiques, représentant 39 354 tonnes.

Quant aux céphalopodes, Agadir confirme également sa place de leader régional avec 1 523 tonnes, représentant plus de 65 % du total régional.

Le tableau ci-après présente la répartition des produits de la pêche côtière et artisanale en 2024 selon l'espèce et les ports de débarquement. ► [Figure 54](#)

Figure 54 : Répartition des débarquements de la pêche côtière et artisanale par espèce et par port en 2024

PORTS	CEPHALOPODES		CRUSTACES		POISSON BLANC		POISSON PELAGIQUES		TOTAL	
	Quantité (en tonne)	Valeur (en 1000 DH)	Quantité (en tonne)	Valeur (en 1000 DH)	Quantité (en tonne)	Valeur (en 1000 DH)	Quantité (en tonne)	Valeur (en 1000 DH)	Quantité (en tonne)	Valeur (en 1000 DH)
AGADIR	1 523	114 560	873	35 183	3 101	86 865	39 354	158 866	44 850	395 475
AGLOU	40	2 713	0	2	9	310	19	220	68	3 245
GERIZIM	4	282	0	0	2	95	3	37	9	415
IMESSOUANE	150	13 100	9	1 994	293	11 530	1 616	6 129	2 068	32 753
IMIOUADDAR	297	25 687	2	362	49	2 629	5	44	353	28 722
IMOURANE	17	1 475	0	0	0	0	2	7	19	1 483
SIDI BOULFDAIL	66	4 506	0	0	15	559	9	35	90	5 099
TAGHAZOUT	66	5 715	0	10	1	97	14	53	82	5 875
TIFNIT	161	14 008	0	45	17	644	12	76	189	14 773
Total général	2 325	182 047	884	37 595	3 487	102 729	41 033	165 469	47 729	487 840

Source : Office National de la Pêche à Agadir.

▪ **En 2024, les produits destinés à la consommation concentrent près de la moitié de la valeur des apports**

Avec une valeur totale estimée à **336,7 millions de dirhams**, les apports de la pêche côtière dans le port d'Agadir en 2024 se caractérisent par une forte hétérogénéité selon la destination

des produits. Les **produits destinés à la consommation** arrivent largement en tête, représentant **45,3 %** de la valeur totale, soit **152,6 millions de dirhams**, pour seulement 19,8 % des quantités. Cette part élevée traduit une forte valorisation des produits frais, généralement orientés vers le marché local ou à l'exportation. ► **Figures 55 et 56**

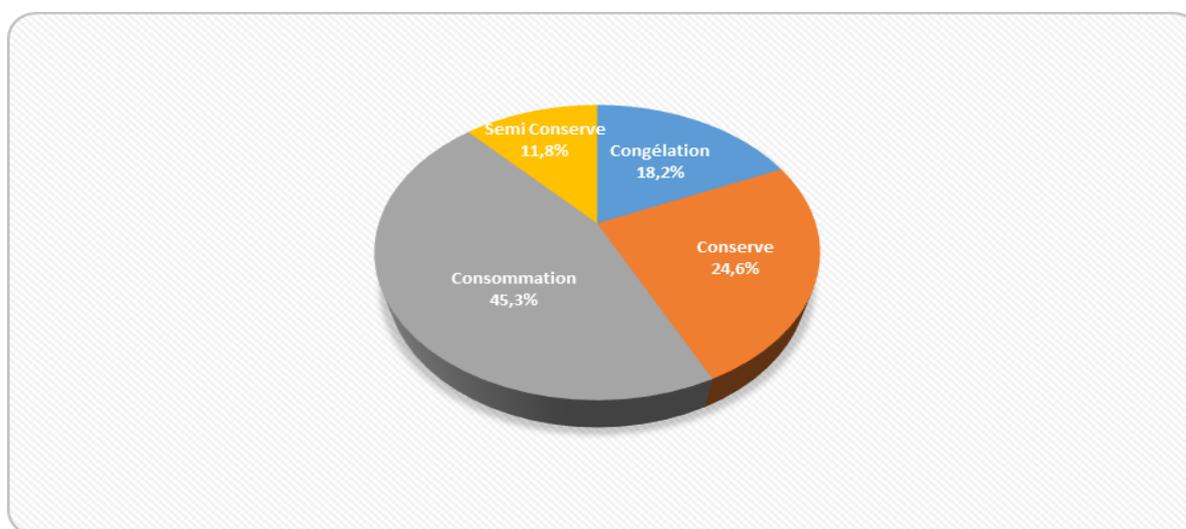
Les **produits destinés à la conserve** totalisent **82,9 millions de dirhams**, soit **24,6 %** de la valeur globale, pour 60,3% des volumes. Ainsi, le prix moyen au kilo pour les produits de conserve est nettement inférieur à celui des produits frais. Les **semi-conserves** génèrent **39,8 millions de dirhams** (11,8 %), tandis que la **congélation**, bien que ne représentant que **1,8 %** des tonnages, contribue à hauteur de **61,4 millions de dirhams**, soit **18,2 %** de la valeur. Cette dernière destination bénéficie ainsi d'une valorisation élevée, probablement liée à la qualité ou à la nature des espèces congelées.

Figure 55 : Destination des produits de la pêche côtière à Agadir en 2024

Destination	2024		2024	
	Quantité (en tonne)	Valeur (en 1000 DH)	La part en % (Quantité)	La part en % (Valeur)
Congélation	757	61 394	1,8%	18,2%
Conserve	25 471	82 875	60,3%	24,6%
Consommation	8 370	152 597	19,8%	45,3%
Semi Conserve	7 630	39 800	18,1%	11,8%
Total régional	42 229	336 667	100,0%	100,0%

Source : Office National de la Pêche à Agadir.

Figure 56 : Destination des produits de la pêche côtière à Agadir en 2024 en %



Source : Office National de la Pêche à Agadir.

▪ **Une flotte côtière concentrée autour du port d'Agadir**

En 2024, le nombre total de navires actifs dans la pêche côtière et artisanale dans les principaux points de débarquement de la région s'élève à 1 645 unités, dont près de 70 % sont enregistrées au port d'Agadir. Ce dernier constitue le principal hub maritime régional avec 1

144 navires, répartis entre les canots de pêche (709), les chalutiers (202), les sardiniers (176) et les palangriers (57). ► [Figure 57](#)

Par rapport à 2020, la flotte régionale connaît une légère baisse, passant de 1 725 à 1 645 unités, soit une diminution de 4,6 %. Cette évolution s’explique par le recul du nombre de palangriers, de chalutiers et du sardinier respectivement en baisse de 23 %, 21,4 % et 16,6 % sur la période. À l’inverse, le nombre de canots de pêche progresse dans la plupart des points de débarquement, traduisant un renforcement de l’activité artisanale, notamment à Agadir (+33 unités) et à Imi Ouaddar (+23 unités).

Figure 57 : Évolution de la flotte de pêche côtière selon les types de navires et les ports de débarquement 2020-2024

Type de navires	2020					2024				
	Agadir	Imessouane	Immiouaddar	Taghazout	Total	Agadir	Imessouane	Immiouaddar	Taghazout	Total
Canots de pêche	676	230	171	106	1183	709	238	194	69	1210
Chalutiers	257	0	0	0	257	202	0	0	0	202
Palangriers	74	0	0	0	74	57	0	0	0	57
Sardiniers	211	0	0	0	211	176	0	0	0	176
Total régional	1218	230	171	106	1725	1144	238	194	69	1645

Source : Office National de la Pêche à Agadir.

▪ **Une flotte hauturière dynamique et en expansion au port d’Agadir**

Le port d’Agadir confirme sa position de premier port hauturier de pêche au niveau national à travers une flotte spécialisée en forte croissance. En 2024, 240 navires de pêche hauturière y sont immatriculés, contre 231 en 2020, soit une progression de près de 4 %. ► [Figure 58](#)

Cette évolution s’accompagne d’un accroissement notable des capacités techniques. Le TJB (tonnage jauge brut) global passe de 17 540 à 79 875, soit **un niveau multiplié par plus de quatre**. Cette forte hausse traduit le renforcement de la flotte en chalutiers congélateurs, en particulier ceux ciblant les céphalopodes, qui représentent à eux seuls 85 % des navires hauturiers avec 204 unités en 2024. Leur tonnage atteint 71 618 pour un effectif embarqué de 4 980 marins.

Les congélateurs crevettiers, en légère baisse d’effectif (33 navires contre 36 en 2020), voient en revanche leur jauge augmenter ainsi que le nombre global d’équipages qui a passé de 576 à 840 personnes entre 2020 et 2024.

Figure 58 : La flotte de pêche hauturière immatriculée au port d'Agadir selon le type de navire en 2020 et 2024.

Type de navires	2020			2024		
	Nombre	Tonnage Jauge Brut	Equipe	Nombre	Tonnage Jauge Brut	Equipe
Chalutier-congélateur-céphalopodier	195	9 876	4 750	204	71 618	4 980
Chalutier-congélateur-crevettier	36	7 664	576	33	8 257	840
Chalutier congélateur-palangrier	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	3	0	48
Total	231	17 540	5 326	240	79 875	5 868

Source : Délégation des pêches maritimes d'Agadir.

3. Tourisme

La région de Souss-Massa dispose d'un potentiel touristique majeur qui en fait **le deuxième pôle touristique du Royaume en termes d'infrastructures d'accueil**, après Marrakech-Safi. Ce positionnement est fortement porté par la préfecture d'Agadir Ida-Outanane, qui concentre à elle seule près de **88 % de la capacité régionale en lits** et plus de **98 % des nuitées enregistrées en 2023**. Souss-Massa offre une gamme variée de produits touristiques : un tourisme balnéaire à Agadir, un tourisme culturel à Taroudannt et Tiznit (villes traditionnelles) et un tourisme de montagnes, de paysages, et de culture et d'aventures (randonnées dans les montagnes et les oasis).

▪ Expansion de l'offre hôtelière régionale et explosion des nuitées touristiques en trois ans

L'infrastructure hôtelière régionale se compose, en 2023, de **291 unités hôtelières**, soit **6,1 %** du total national. Elle offre **48 159 lits**, ce qui représente **16,5 %** de la capacité d'hébergement du pays, ainsi que **20 938 chambres**, soit environ **15,5 %** de l'offre nationale en termes de chambres. Par rapport à 2020, la région enregistre une croissance significative de son infrastructure hôtelière, avec une hausse de **14,6 % du nombre d'établissements**, de **8,3 % du nombre de chambres** et de **6,6 % du nombre de lits**. ► Figure 59

La répartition de ces unités touristiques montre une nette disparité entre les différentes provinces et préfectures de la région, avec une forte concentration des services touristiques dans la préfecture d'Agadir Ida-Outanane, qui regroupe à elle seule plus de **98 % des nuitées** avec 5 487 434 nuitées par rapport à 5 594 776 nuitées enregistrées au niveau régional en 2023. Les autres provinces de la région, bien que disposant d'un parc hôtelier plus modeste, contribuent à la diversification de l'offre. Ainsi, Taroudannt, Tata et Tiznit disposent respectivement de 39, 29 et 21 établissements, totalisant 5 118, 2693 et 13 935 nuitées. La province de Chtouka-Aït Baha, en revanche, affiche une activité touristique plus limitée, avec seulement 14 établissements et 524 nuitées enregistrées en 2023.

Au total, la région a vu ses nuitées multipliées par trois **entre 2020 et 2023**, passant de **1,88 million** à près de **5,6 millions**, un bond spectaculaire qui reflète à la fois la reprise remarquable de la fréquentation touristique post-Covid et le renforcement des capacités d'accueil pour répondre à la demande croissante des clients nationaux et internationaux.

Figure 59 : Évolution de la capacité des établissements classés et nuitées touristiques réalisées entre 2020 et 2023 par provinces et préfectures

Subdivisions administratives	Au 31/12/2020				Au 31/12/2023			
	Lits	Chambres	Etablissements	Nuités	Lits	Chambres	Etablissements	Nuités
Agadir-Ida-Ou-Tanane	40 707	17 194	152	1 861 503	42 424	18 201	172	5 487 434
Chtouka-Aït Baha	320	134	8	388	990	472	14	524
Inezgane-Aït Melloul	1 111	564	17	15 764	1 112	564	16	85 072
Taroudannt	1 406	661	36	-	1 542	747	39	5 118
Tata	766	360	28	3 880	775	351	29	2 693
Tiznit	869	422	13	1 137	1 316	603	21	13 935
Souss - Massa	45 179	19 335	254	1 882 672	48 159	20 938	291	5 594 776
Maroc	270 651	128 129	4 234	6 968 355	292 216	135 252	4 796	25 620 836

Source : Annuaire statistiques du Maroc 2021 et 2024.

▪ **Fréquentation touristique à Souss-Massa : une forte concentration à Agadir Ida Outanane et une prédominance du marché européen**

En 2024, la région a accueilli **1,42 million de touristes**, dont **deux tiers d'internationaux**. Près de **98% des touristes internationaux** et de **99 % des nuitées internationales** ont été enregistrées à **Agadir Ida-Outanane**, confirmant sa place centrale dans l'offre touristique régionale. ► [Figure 60](#)

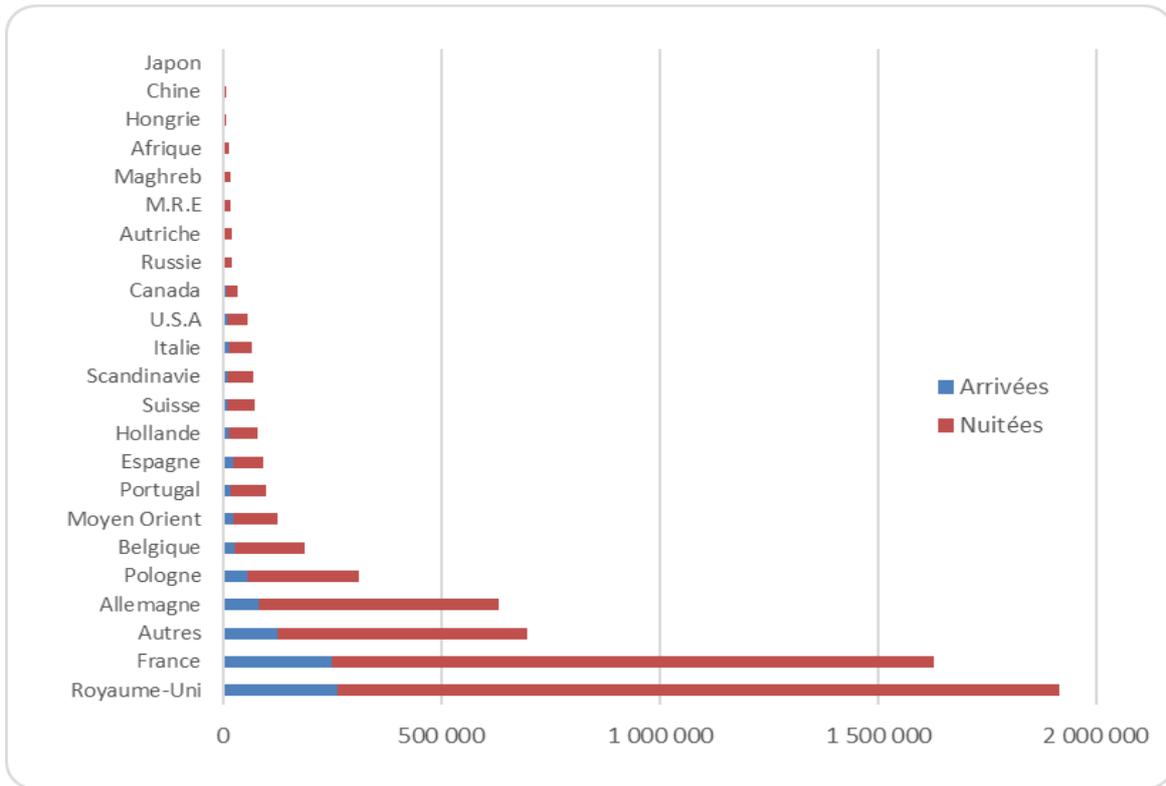
Le marché **européen** demeure **prépondérant**, représentant plus de **80 % des arrivées étrangères**, avec en tête le **Royaume-Uni**, la **France** et l'**Allemagne**. Les autres marchés (Amérique du Nord, Pays arabes, Afrique) restent **secondaires**, tandis que les autres provinces, affichent des fréquentations encore limitées. ► [Figure 61](#)

Figure 60 : Arrivées des touristes à Souss Massa par nationalité selon les provinces et préfectures en 2024

Nationalité des touristes	Agadir ida outanane		Chtouka Aït Baha		Inezgane Aït Melloul		Taroudant		Tiznit		Total régional	
	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées
Europe	752 673	4 380 272	382	472	7 439	30 897	1 052	1 881	3 717	5 744	765 263	4 419 266
France	241 897	1 362 923	156	186	3 339	14 524	415	930	1 453	2 149	247 260	1 380 712
Espagne	20 267	68 971	18	19	276	544	64	73	353	480	20 978	70 087
Royaume-Uni	260 325	1 647 572	54	59	920	3 739	83	108	273	744	261 655	1 652 222
Allemagne	80 793	543 536	49	53	707	2 831	104	160	716	916	82 369	547 496
Italie	13 289	48 627	5	5	184	463	37	59	270	434	13 785	49 588
Scandinavie	10 732	56 759	5	5	69	254	62	110	22	24	10 890	57 152
Autriche	2 801	15 383	3	3	83	300	52	62	21	26	2 960	15 774
Portugal	15 053	83 703	1	1	64	165	25	57	81	89	15 224	84 015
Hollande	12 985	64 221	25	27	246	746	105	185	164	308	13 525	65 487
Belgique	24 258	155 347	32	78	814	4 825	53	77	164	234	25 321	160 561
Suisse	10 318	58 803	14	16	347	1 643	35	42	118	245	10 832	60 749
Hongrie	1 056	4 565	3	3	5	7			10	12	1 074	4 587
Russie	3 484	16 025	5	5	45	148	1	1	3	3	3 538	16 182
Pologne	55 415	253 837	12	12	340	708	16	17	71	80	55 854	254 654
Amérique du Nord	16 573	70 848	37	40	210	439	31	47	207	242	17 058	71 616
U.S.A	10 538	45 028	34	37	87	198	22	35	156	179	10 837	45 477
Canada	6 035	25 820	3	3	123	241	9	12	51	63	6 221	26 139
Pays Arabes	26 009	111 120	5	6	321	786	84	412	44	98	26 463	112 422
Maghreb	3 806	12 610			90	126	3	12	29	30	3 928	12 778
Moyen Orient	22 203	98 510	5	6	231	660	81	400	15	68	22 535	99 644
Autres Pays	131 583	595 092	37	46	1 401	3 096	114	213	351	501	133 486	598 948
Japon	305	913			14	62	2	8	1	1	322	984
Chine	1 382	4 050	4	4	19	46	2	2	7	34	1 414	4 136
Afrique	2 910	10 728			163	274	17	71	23	26	3 113	11 099
M.R.E	3 504	12 793	4	9	111	230	2	3			3 621	13 035
Autres	123 482	566 608	29	33	1 094	2 484	91	129	320	440	125 016	569 694
Total international	926 838	5 157 332	461	564	9 371	35 218	1 281	2 553	4 319	6 585	942 270	5 202 252
Total national	437 720	1 304 699	417	490	28 000	51 394	3 707	6 838	6 636	11 554	476 480	1 374 975
Total	1 364 558	6 462 031	878	1 054	37 371	86 612	4 988	9 391	10 955	18 139	1 418 750	6 577 227

Source : Observatoire du tourisme -année 2024.

Figure 61 : Arrivées des touristes et nuitées passées à Souss Massa par nationalité en 2024



Source : Observatoire du tourisme -année 2024.

4. Artisanat

L’artisanat occupe une place importante dans l’activité économique et sociale de la région. Il constitue un atout complémentaire de l’industrie touristique régionale, constitue un véritable moteur de création d’emplois et contribue à la génération des revenus en devises. Parmi les principaux produits artisanaux figurent la maroquinerie (tannerie), la poterie, le travail du cuivre et de l’argent (bijouterie), l’ébénisterie, la tapisserie, la vannerie, entre autres, reconnus pour leur qualité et leur valeur artistique.

▪ Formation et coopératives artisanales dans la région : un levier pour la pérennisation des métiers

La région dispose de 10 centres de formation accueillant 859 apprentis, contribuant à la préservation des métiers artisanaux et à l’insertion professionnelle des jeunes. ► Figure 62

Figure 62 : Nombre d'apprentis aux centres d'apprentissage selon les provinces et préfectures au 31/12/2024

Provinces et Préfectures	Centres	Apprentis
Agadir Ida Outanane	2	140
Inezgane Ait-Melloul	2	324
Chtouka Ait Baha	1	49
Taroudant	2	136
Tiznit	2	138
Tata	1	72
Total	10	859

Source : Direction Régionale de l'Artisanat d'Agadir.

En 2024, la région compte 445 coopératives artisanales actives, principalement spécialisées dans le textile, le cuir, le bois et les métaux.

La province de Tata concentre à elle seule près d'un quart (25%) de cette activité artisanale régionale. ► Figure 63

Figure 63 : Nombre de coopératives artisanales selon les provinces et préfectures en 2024

Provinces et Préfectures	Secteurs d'activité					Total
	Textiles	Cuir	Bois	Métaux	Artisanat et services divers	
Agadir Ida Outanane	27	6	7	2	50	92
Inezgane Ait-Melloul	42	2	2	1	40	87
Chtouka Ait Baha	13	2	0	3	29	47
Taroudant	20	5	3	4	37	69
Tiznit	22	1	0	4	13	40
Tata	58	1	1	4	46	110
Total	182	17	13	18	215	445

Source : Direction Régionale de l'Artisanat d'Agadir.

▪ Exportations artisanales : Agadir Ida Outanane en tête du classement régional

Concernant les exportations artisanales, la préfecture d'Agadir Ida Outanane occupe la première position avec **6 861 737 dhs**, soit **93% des exportations totale de la région**. Les exportations concernent divers produits notamment les articles en poterie, en cuir, en bois, ou en argent. ► Figure 64

Figure 64 : Répartition des exportations artisanales selon le secteur en 2024 par provinces et préfectures (Valeurs en Dirhams)

Provinces et Préfectures	Cuir	Tapis	Bois	Poterie/ Carreaux et marbre	Métallurgie	Divers	Total
Agadir Ida Outanane	30 895	79 914	622 598	5 863 118	9 673	255 539	6 861 737
Inezgane Ait Melloul	16 220	2 250	112 827	14 908	5 170	150 974	302 349
Chtouka Ait Baha	0	0	0	0	0	0	0
Taroudant	7 745	37 900	0	0	0	75 900	121 545
Tiznit	41 709	0	0	13 925	0	14 335	69 969
Tata	0	0	0	0	0	0	0
Total	96 569	120 064	735 425	5 891 951	14 843	496 748	7 355 600

Source : Direction Régionale de l'Artisanat d'Agadir.

5. Mines

Sous Massa dispose d'un potentiel minier important, notamment dans les provinces de Taroudant, Tiznit et Tata. Les principaux gisements de minerais et de roches exploités dans la région sont : l'Or, le Cuivre, le Barytine, l'Argent, le Manganèse, le Cobalt, l'Oxyde de fer, le Marbre, le Talc et le Mica.

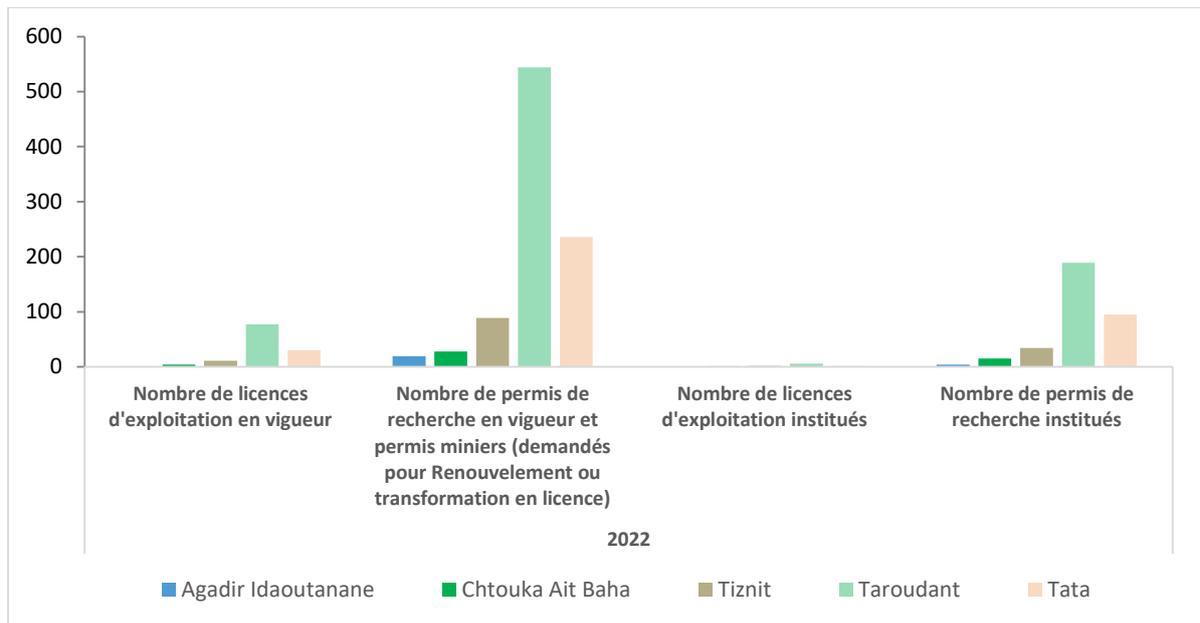
Pour le Maroc et au regard de son ambition, telle qu'elle a été affichée par le rapport du Nouveau Modèle de Développement, l'accès aux ressources minières, et leur valorisation, selon une approche inclusive et durable, constituent une question prioritaire.

En 2023, Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a montré le rôle-clé que pourrait jouer les minerais dans le renforcement de la souveraineté industrielle de notre pays et il a incité le gouvernement à encourager la recherche et l'exploitation des minerais stratégiques et critiques, la valorisation de la production nationale et le positionnement optimal sur les chaînes de valeur nationales et mondiales.

Dans cette perspective et dans le cadre du plan Maroc Mines 2021-2030, que la Direction régional d'Agadir du département de la transition énergétique a encouragé l'exploitation des mines et la recherche géologique dans la région Sous Massa. Ainsi, il a accordé en 2023 : **159 licences d'exploitation en vigueur** (contre 123 en 2022) et **1139 permis de recherche** en vigueur et les permis miniers demandés pour renouvellement ou transformation en licences et **319 permis de recherche institués** (contre 337 en 2022).

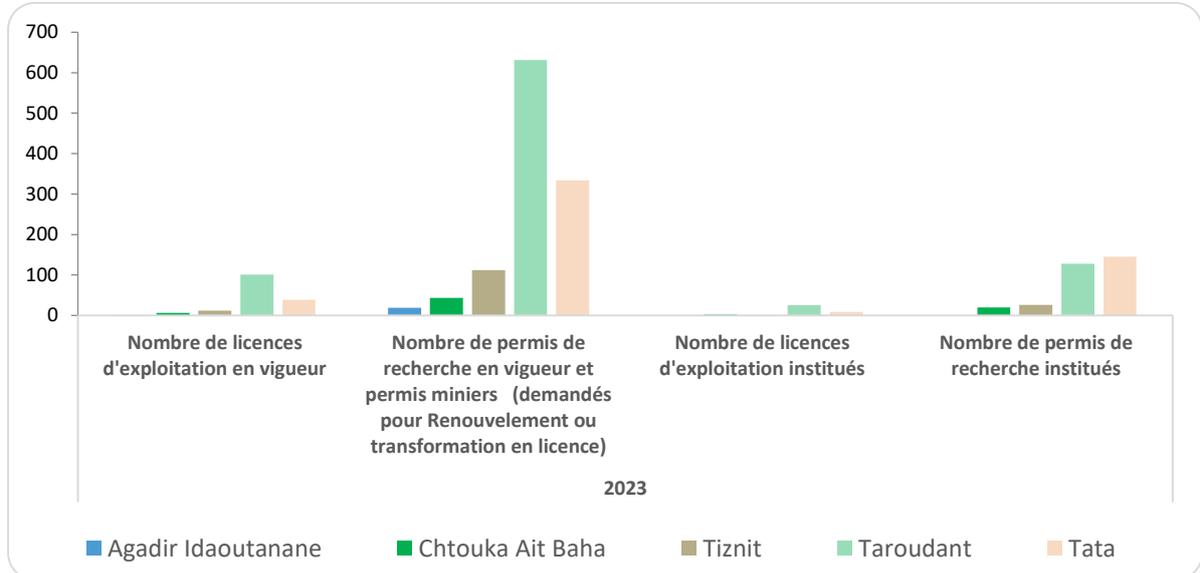
► Figures 65 et 66

Figure 65 : Nombre de licences d’exploitation et de recherche en vigueur et institués et nombre de permis miniers et de recherches demandés pour renouvellement ou transformation en licence en 2022



Source : Département de la transition Energétique -Direction régional d’Agadir.

Figure 66 : Nombre de licences d’exploitation et de recherche en vigueur et institués et nombre de permis miniers et de recherches demandés pour renouvellement ou transformation en licence en 2023



Source : Département de la transition Energétique -Direction régional d’Agadir.

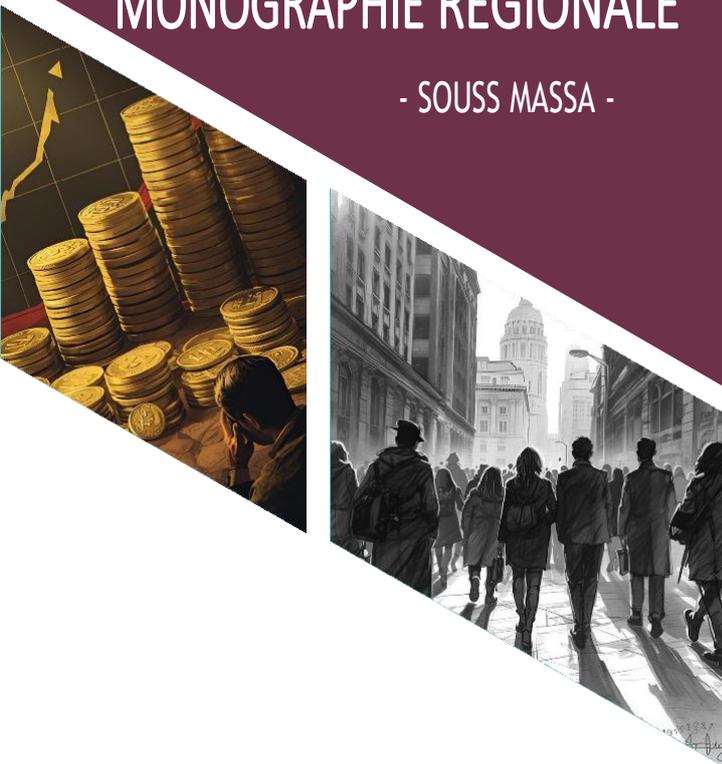
Enjeux liés au Secteurs productifs

Ainsi, l'analyse des secteurs productifs de Souss-Massa met en lumière à la fois leur rôle stratégique dans l'économie régionale et leurs vulnérabilités face aux contraintes structurelles et conjoncturelles. Les enjeux qui en découlent traduisent la nécessité d'une gestion durable des ressources, d'une montée en gamme des filières et d'une meilleure intégration des chaînes de valeur afin de renforcer la résilience et la compétitivité de la région :

- Garantir la sécurité hydrique via la généralisation de l'irrigation économe, le dessalement et l'adaptation des cultures.
- Moderniser et diversifier les chaînes de valeur agroalimentaires afin d'accroître la transformation locale et la valeur ajoutée.
- Valoriser le patrimoine forestier (notamment l'arganier) comme levier écologique, économique et social.
- Promouvoir la valorisation locale (transformation, conserve, congélation) des produits maritimes pour maximiser l'impact économique.
- Assurer une gestion durable des ressources maritimes afin de préserver la biodiversité et la compétitivité du secteur.
- Moderniser la flotte et renforcer les infrastructures portuaires secondaires pour déconcentrer l'activité et créer de l'emploi local.
- Diversifier l'offre touristique vers le rural, le culturel, l'écotourisme et le tourisme de niche (aventure, désert, bien-être).
- Intégrer pleinement la durabilité (environnement, inclusion sociale, retombées locales) dans le développement touristique.
- Renforcer la formation et l'accompagnement des artisans pour préserver et moderniser les métiers en innovant dans le design, la commercialisation et l'usage du numérique pour conquérir de nouveaux marchés.
- Développer les synergies de l'artisanat avec le tourisme et les coopératives pour renforcer l'exportation et la visibilité à l'international.
- Valoriser davantage les minerais à travers la transformation locale et le raffinage pour générer plus de retombées régionales.
- Positionner la région dans les chaînes de valeur stratégiques liées à la transition énergétique (batteries, technologies vertes).
- Promouvoir une exploitation responsable, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois locaux qualifiés.

MONOGRAPHIE RÉGIONALE

- SOUSS MASSA -



5

ÉCONOMIE

◆ **Axe 3 : Indice des prix à la consommation et marché du travail**

- Inflation et Tendances générales des Prix
- Activité
- Emploi
- Chômage

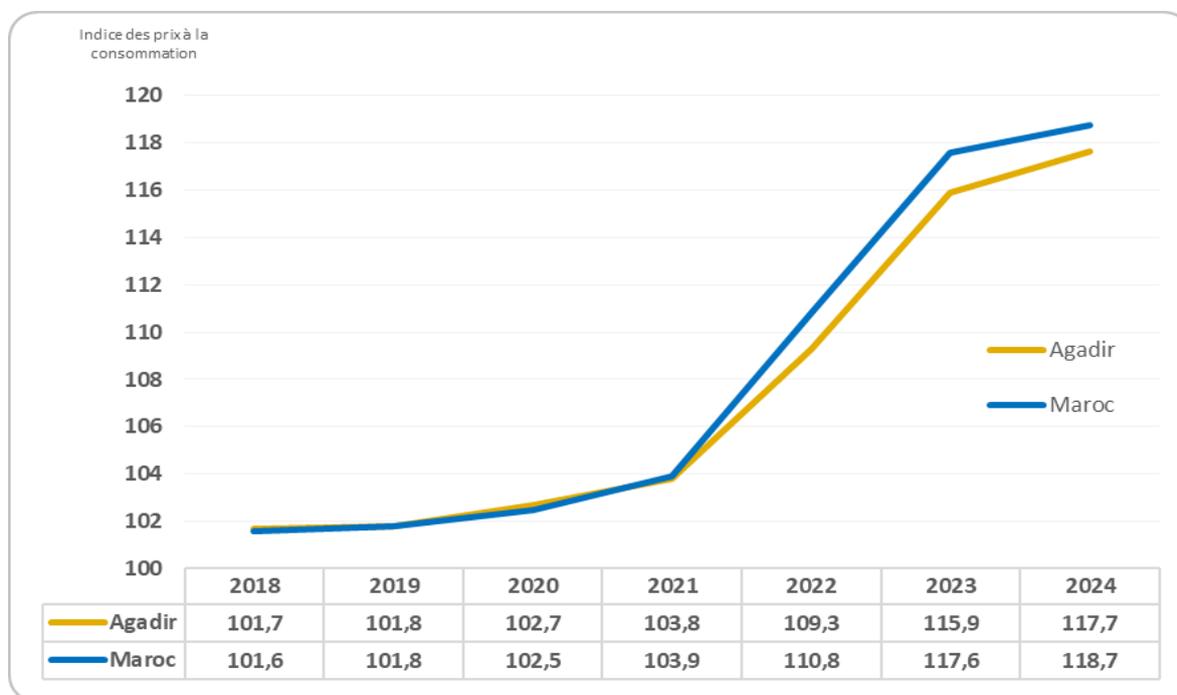
1. Inflation à Agadir : stabilité de l'IPC jusqu'en 2021, forte hausse en 2022-2023, puis ralentissement en 2024

Entre 2018 et 2024, l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) à Agadir fait apparaître deux périodes distinctes : une relative stabilité des prix jusqu'en 2021, suivie d'une accélération marquée de l'inflation à partir de 2022. Cette hausse, liée notamment à la conjoncture post-pandémique et aux tensions internationales, s'atténue en 2024 sans pour autant ramener les niveaux de prix à ceux d'avant-crise.

▪ Inflation et Tendances générales des Prix (2018-2024) : Souss Massa par rapport au Maroc

L'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) à Agadir et à l'échelle nationale entre 2018 et 2024 met en évidence deux phases distinctes : une stabilité jusqu'en 2021, suivie d'une hausse brutale à partir de 2022, avant un ralentissement relatif en 2024. ► [Figure 67](#)

Figure 67 : Évolution annuelle de l'Indice des Prix à la Consommation entre 2018 et 2024 (Année de base 2017)



Source : HCP- Enquête des Prix à la Consommation.

✓ Avant la tempête (2018-2021) : Stabilité des prix avant les premiers effets de la crise sanitaire COVID-19

Entre 2018 et 2021, l'IPC évolue faiblement, oscillant autour de 101,7 à 103,8 à Agadir et de 101,6 à 103,9 au niveau national. Cette période traduit un environnement de prix maîtrisé, avant les chocs économiques successifs.

✓ 2022-2023 : Une flambée inflationniste

L'année 2022 marque une rupture, avec une hausse spectaculaire :

- +5,5 points à Agadir (109,3) et +6,9 points au niveau national (110,8).
- En 2023, l'IPC atteint 115,9 à Agadir et 117,6 à l'échelle nationale, poursuivant cette envolée.

Cette inflation est attribuable particulièrement à la hausse des coûts énergétiques et alimentaires, aux tensions géopolitiques et aux effets post-COVID-19 sur l'économie nationale.

✓ 2024 : Un ralentissement de l'inflation

L'année 2024 semble marquer **une stabilisation**, avec un IPC de **117,7** à Agadir et **118,7** au Maroc, traduisant un ralentissement du rythme de progression des prix. Bien que l'inflation demeure élevée, cette modération suggère un ajustement progressif des marchés, une amélioration des chaînes d'approvisionnement et une maîtrise progressive de la flambée des prix.

Un écart régional qui se réduit

L'inflation a été plus marquée à l'échelle nationale qu'à Agadir en 2022-2023, avec un écart dépassant 1,5 point. Toutefois, en 2024, cette différence se réduit à 1 point, indiquant une harmonisation progressive des niveaux de prix entre Agadir et la moyenne nationale.

Pour comprendre

Définition de l'IPC :

L'indice des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages. Il reflète l'inflation ressentie par les ménages et permet d'apprécier la variation du pouvoir d'achat.

Champ :

L'IPC couvre un panier représentatif de produits (alimentation, logement, transport, santé, etc.) dont les pondérations sont révisées régulièrement pour tenir compte des évolutions de la consommation des ménages.

Les points de vente ont été sélectionnés pour garantir une représentation fidèle des produits de consommation, incluant désormais les grandes surfaces. À Agadir, le réseau de collecte comprend actuellement **455 points de vente**, permettant une couverture **exhaustive et représentative** des habitudes de consommation locales.

Source :

Données issues du Haut-Commissariat au Plan (HCP) via une enquête permanente sur les prix à la consommation.

Méthodologie :

Les indices sont exprimés en base 100 en 2017, ce qui permet de visualiser l'évolution relative des prix depuis cette année de référence. Une valeur de 110 en 2024 signifie une augmentation des prix de 10 % par rapport à 2017.

2. Le marché du travail à Souss-Massa en 2024 : des signes d'amélioration, mais des déséquilibres structurels persistent

En 2024, le marché du travail est marqué par **une progression de l'activité urbaine, un repli en milieu rural et une hausse du chômage.**

Si la population active progresse légèrement, portée par le milieu urbain, l'activité en milieu rural poursuit son recul. Le taux d'activité reste inférieur à la moyenne nationale, avec des disparités marquées selon le genre, l'âge et le niveau de diplôme. La structure de l'emploi est dominée par les services, tandis que l'agriculture continue de perdre du terrain. Parallèlement, le taux de chômage connaît une hausse notable, particulièrement chez les jeunes et les diplômés, révélant ainsi les difficultés persistantes d'insertion professionnelle de cette catégorie.

▪ Une population active en progression, mais un taux de féminisation en déclin, particulièrement en milieu rural

En 2024, la population active de la région Souss-Massa atteint **931 000 personnes**, en hausse de **5,3 %** par rapport à 2023. Cette progression est principalement portée par le milieu urbain (**635 000 actifs**), tandis que le milieu rural, bien qu'en légère augmentation en 2024 (**296 000 actifs**), reste en retrait par rapport aux niveaux observés entre 2020 et 2023.

Le **taux de féminisation** de la population active affiche une tendance à la baisse dans la région, passant de **20,9 %** en **2020** à **18,6 %** en **2024**. Ce recul est particulièrement marqué en **milieu rural**, où il chute de **24,3 %** en **2020** à **14,2 %** en **2024**, soit une baisse de **plus de 10 points** en quatre ans. En revanche, en milieu urbain, le taux de féminisation est plus stable, oscillant autour d'une moyenne de **19 %** entre 2020 et 2024.

Au niveau national, la population active atteint **12,3 millions de personnes**, avec un taux de féminisation de **22,2 %**, plus élevé qu'à Souss-Massa. L'écart reste particulièrement marqué en milieu rural, où la participation féminine s'établit à **19,8 %** à l'échelle nationale, contre **14,2 %** dans la région. ► [Figure 68](#)

Figure 68 : Évolution de la population active et du taux de féminisation selon le milieu de résidence, au niveau régional et national (2020-2024)

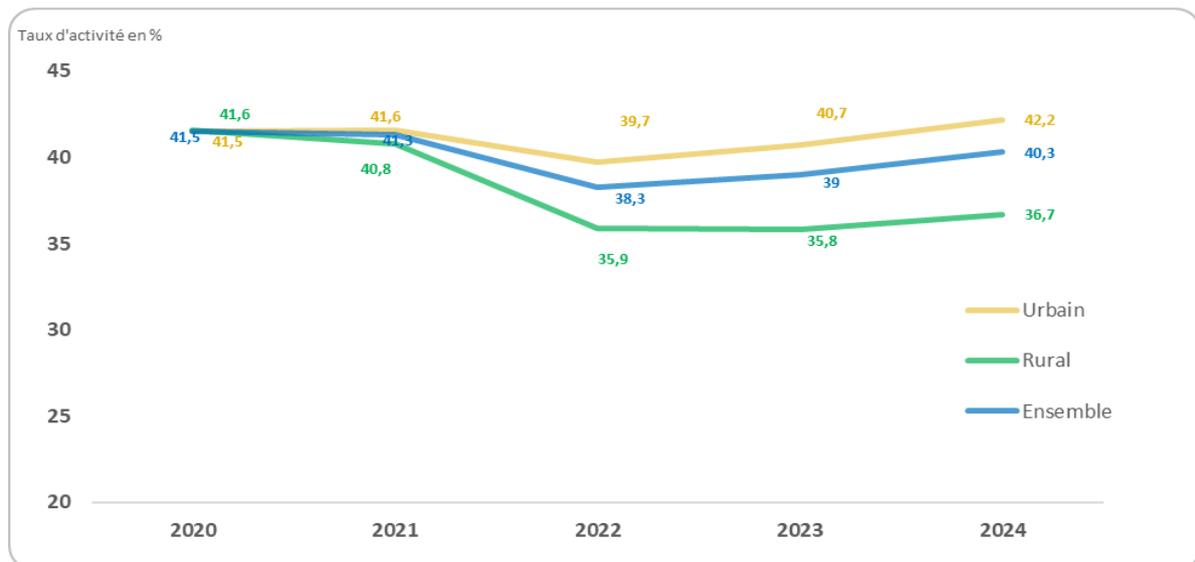
Année	Activité (des 15 ans et plus)	Souss-Massa		Maroc	
		Population active (en milliers)	Taux de féminisation de la population active (en %)	Population active (en milliers)	Taux de féminisation de la population active (en %)
2020	Urbain	552	18,8	7 291	22,0
	Rural	341	24,3	4 680	23,5
	Ensemble	893	20,9	11 971	22,6
2021	Urbain	571	19,1	7 511	22,8
	Rural	333	21,7	4 770	24,5
	Ensemble	904	20,0	12 280	23,5
2022	Urbain	562	17,4	7 591	22,5
	Rural	292	14,3	4 599	22,9
	Ensemble	854	16,3	12 191	22,6
2023	Urbain	594	18,9	7 731	22,9
	Rural	290	13,0	4 441	20,7
	Ensemble	884	17,0	12 171	22,1
2024	Urbain	635	20,6	7 935	23,5
	Rural	296	14,2	4 376	19,8
	Ensemble	931	18,6	12 311	22,2

Source : HCP - Enquête nationale sur l'emploi.

▪ **Taux d'activité : une remontée modérée mais des disparités persistantes selon le milieu de résidence, le genre, l'âge et le diplôme**

Après un repli observé entre 2020 et 2022, le taux d'activité régional repart légèrement à la hausse en 2023 pour atteindre **40,3 % en 2024**. Cette hausse est principalement portée par le **milieu urbain**, où le taux d'activité s'élève à **42,2 %**, marquant son niveau le plus élevé sur l'ensemble de la période étudiée. À l'inverse, le **milieu rural** reste en retrait avec un taux de **36,7 %**, confirmant une tendance structurelle au recul de l'activité rurale, malgré un léger rebond de **0.9 point** en 2024. ► Figure 69

Figure 69 : Évolution du taux d'activité entre 2020 et 2024 à Souss Massa selon le milieu de résidence



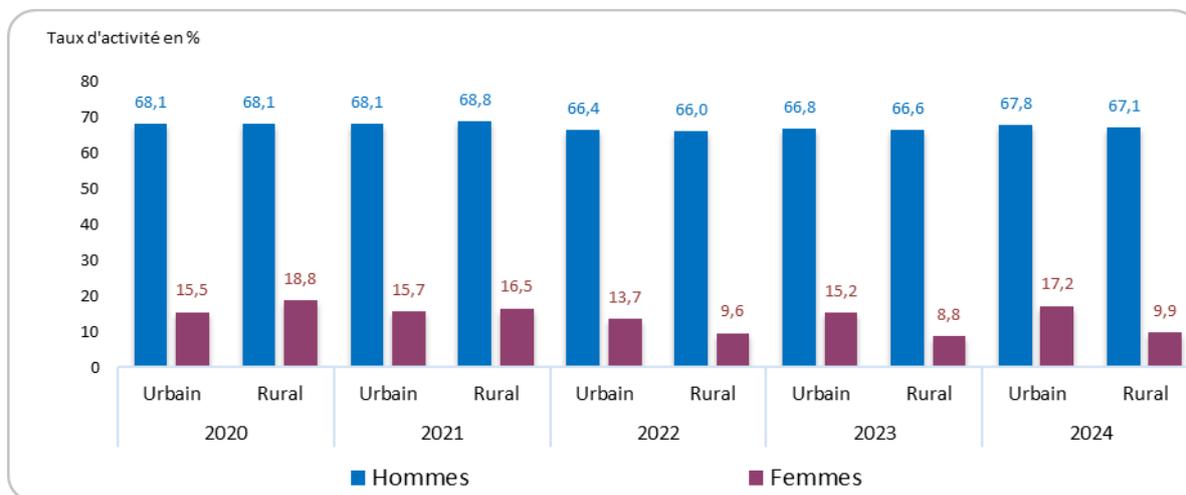
Source : HCP - Enquête nationale sur l'emploi.

✓ Disparités selon le genre

L'activité féminine, bien que toujours faible, enregistre une légère remontée en 2024 (**14,6 %** contre **12,9 %** en 2023). Cette progression est particulièrement visible en **milieu urbain**, où le taux atteint **17,2 %**, en hausse par rapport à l'année précédente (15,2 % en 2023). À l'inverse, **en milieu rural, le taux d'activité des femmes** reste parmi les plus bas du pays, s'établissant à **9,9 %**, malgré une légère hausse après avoir chuté à 8,8 % en 2023. ► [Figure 70](#)

Le **taux d'activité masculin** reste relativement **stable**, quasiment identiques dans les deux milieux, atteignant **67,5 %** en 2024, en légère progression par rapport à 2023 (66,7 %), il est égal à **4.6 fois** celui des femmes dans **l'ensemble de la région** et **6.8 fois** dans son **territoire rural**, ce qui mis en évidence la présence masculine toujours dominante sur le marché du travail régional.

Figure 70 : Évolution du taux d'activité par sexe selon le milieu de résidence au niveau régional (2020-2024)



Source : HCP - Enquête nationale sur l'emploi.

✓ Disparités selon l'âge et le diplôme

Le **taux d'activité des jeunes (15-24 ans)** reste bas, atteignant **17,8 % en 2024**, bien inférieur à la moyenne nationale (**22,7 %**). Chez les **25-34 ans**, le taux progresse légèrement de 54,7 % en 2020 à **56,3 % en 2024**, tandis que les **35-44 ans** connaissent une baisse continue s'établissant à **55 % en 2024**, poursuivant la baisse amorcée depuis 2020 (57,1 %). Enfin, chez les **45 ans et plus**, le taux d'activité atteint **36,3 %** (contre **38,8 % à l'échelle nationale**), en hausse par rapport à **2023 (35,2 %)** mais encore en deçà des niveaux de 2020 et 2021 (39,8 % et 38,7 % respectivement). ► [Figure 71](#)

En 2024, le taux d'activité des **personnes sans diplôme** dans la région Souss-Massa reste faible, s'établissant à **34,9 %**, contre 40,1 % à l'échelle nationale. Ce niveau montre une relative stabilité depuis 2022, après avoir atteint 39,3 % en 2020 et 38,4 % en 2021. Pour leur part, **les diplômés** affichent un taux d'activité de **45,7 %**, également inférieur à la moyenne nationale, qui s'élève à 46,6 %.

Figure 71 : Évolution du taux d'activité par âge et par diplôme selon le milieu de résidence au niveau régional et national (2020-2024)

Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus (en %)	2020			2021			2022			2023			2024			
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	
Taux d'activité selon l'âge																
Souss-Massa	15-24 ans	16,4	18,5	17,2	17,8	19,4	18,4	14,9	16,3	15,4	16,7	16,4	16,6	18,6	16,3	17,8
	25-34 ans	55,7	52,7	54,7	55,2	50,4	53,7	54,6	47,5	52,4	57,0	48,4	54,4	58,5	50,7	56,3
	35-44 ans	57,2	56,9	57,1	57,3	57,6	57,4	56,1	52,0	54,7	54,9	50,7	53,6	56,5	51,6	55,0
	45 ans et plus	38,0	42,2	39,8	37,4	40,5	38,7	34,9	34,3	34,7	35,7	34,4	35,2	36,9	35,3	36,3
Maroc	15-24 ans	20,1	28,5	23,5	20,6	28,9	23,9	20,3	26,5	22,8	20,7	25,5	22,6	21,3	24,7	22,7
	25-34 ans	58	60,2	58,8	59,4	61,4	60,1	59,6	60,7	59,9	60,1	59,7	60	61,1	59,2	60,5
	35-44 ans	57,7	65,2	60,2	57,9	65,9	60,5	57,1	64,3	59,4	56,3	62,1	58,1	56,9	61,3	58,3
	45 ans et plus	36,3	52	41,6	36	53,2	41,8	35,3	51	40,5	35,1	48,6	39,5	34,6	47,7	38,8
Taux d'activité selon le diplôme																
Souss-Massa	Non diplômés	36,1	42,7	39,3	36,0	41,0	38,4	33,8	34,8	34,2	34,4	34,8	34,6	34,8	35,2	34,9
	Diplômés	46,2	38,8	44,3	46,3	40,0	44,7	44,7	38,1	43,0	45,9	37,9	43,9	47,8	39,6	45,7
Maroc	Non diplômés	35,5	52,5	43,5	35,2	53,6	43,8	34,6	51,5	42,3	34	49,3	40,9	33,5	48,2	40,1
	Diplômés	46,7	44,2	46,1	47,2	45,3	46,8	46,8	44,2	46,2	47	43,3	46,2	47,6	43,2	46,6

Source : HCP - Enquête nationale sur l'emploi.

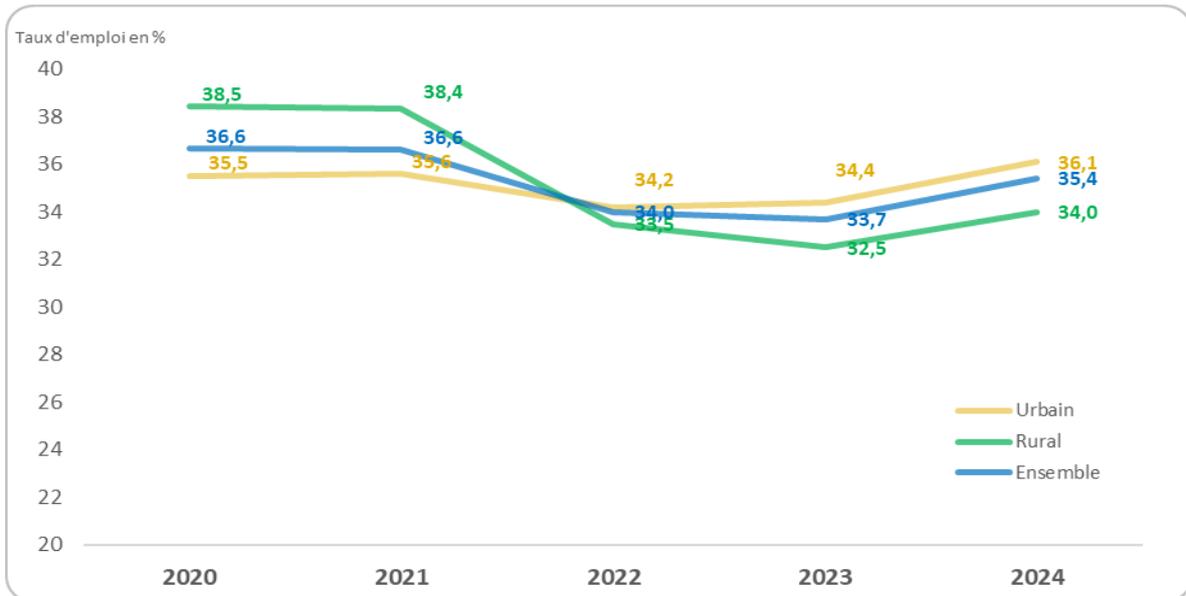
■ Une reprise modérée de l'emploi à Souss-Massa, mais un écart persistant avec la moyenne nationale

En **2024**, la population active occupée dans la région **Souss-Massa** s'élève à **817 000 personnes**, enregistrant une hausse de **6,8 %** par rapport à **2023**. Cette progression est essentiellement portée par le milieu urbain, qui concentre **542 000 actifs**, soit **66,3 %** de l'ensemble, tandis que le milieu rural, avec **275 000 actifs**, connaît une légère amélioration après plusieurs années de recul.

Le **taux d'emploi régional** atteint **35,4 %** en **2024**, enregistrant une hausse de **+1,7 point** par rapport à **2023 (33,7 %)**. Cette amélioration est plus marquée en milieu urbain, où le taux passe de **34,4 % en 2023** à **36,1 % en 2024**. En milieu rural, il remonte à **34,0 %**, après avoir atteint un creux de **32,5 %** l'année précédente, mais reste inférieur aux niveaux observés en **2020 (38,5 %)**.

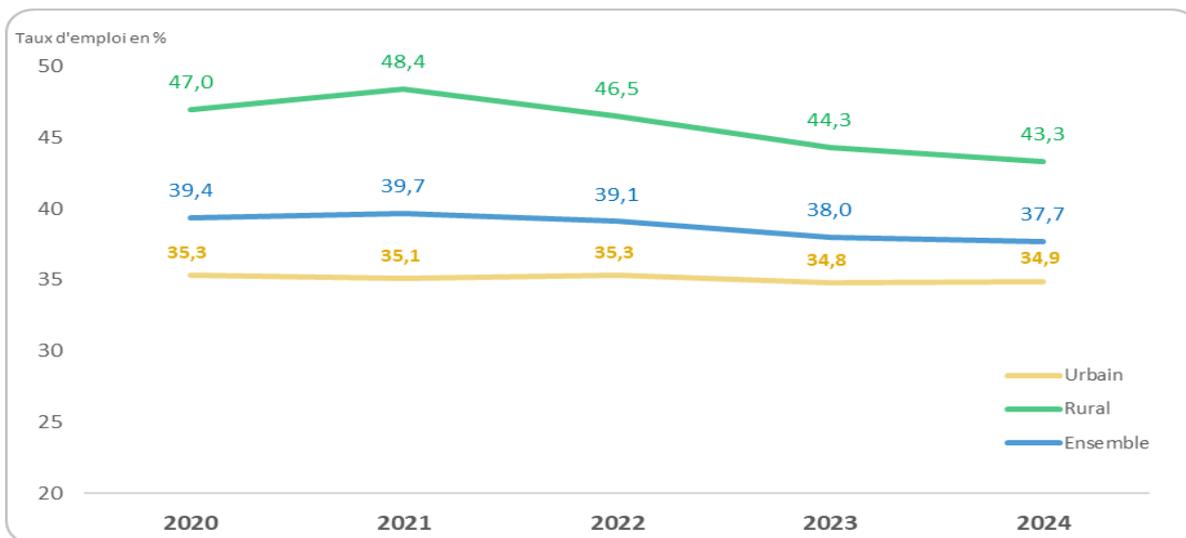
Au **niveau national**, la tendance est également baissière, mais moins brutale. Le taux d'emploi global s'établit à **37,7 %**, en 2024 (contre 39,4% en 2020) soit un écart de **2,3 points** par rapport au niveau observé à **Souss-Massa**. En **milieu rural**, l'écart est particulièrement marqué (**9,3 points**) : **43,3 %** au Maroc contre **34,0 %** dans la région, reflétant des difficultés structurelles persistantes dans l'emploi rural à Souss-Massa. ► [Figures 72 et 73](#)

Figure 72 : Évolution du taux d'emploi entre 2020 et 2024 à Souss Massa



Source : HCP - Enquête nationale sur l'emploi.

Figure 73 : Évolution du taux d'emploi entre 2020 et 2024 au Maroc



Source : HCP - Enquête nationale sur l'emploi.

▪ **Structure de l'emploi : la prédominance des services et le déclin de l'agriculture**

- **Agriculture** : En 2024, l'agriculture représente **24,7 %** de l'emploi régional, marquant une baisse continue par rapport à **2020 (30,6 %)**. Cette diminution s'explique principalement par les conditions climatiques défavorables.
- **Industrie et BTP** : En 2024, le secteur industriel reste stable, représentant **12 %** de l'emploi total. Le BTP, en revanche, s'établit à **13,9 %**, enregistrant ainsi sa première baisse après une tendance haussière observée entre **2020 et 2023**. Cette évolution s'accompagne d'une concentration toujours marquée en milieu rural, où le BTP représente **16,5 %** des emplois.

• **Services** : Le secteur tertiaire reste le principal employeur, représentant **49,4 %** des emplois en 2024. En milieu urbain, plus de **61 %** des actifs travaillent dans ce secteur, confirmant son rôle moteur dans l'économie régionale. ► [Figure 74](#)

▪ **Caractéristiques de l'emploi : une majorité d'emplois rémunérés, un léger repli des auto-employés et du sous-emploi**

En 2024, les emplois rémunérés représentent **96,2 %** de l'ensemble des emplois dans la région, un niveau proche de celui enregistré en 2023 (96,5 %). Bien que des écarts subsistent entre les milieux urbain (**97,7 %**) et rural (**93,5 %**), ces différences restent modérées et tendent à se resserrer, indiquant une généralisation progressive de l'emploi rémunéré, y compris dans les zones rurales, traditionnellement plus exposées aux formes d'emploi non rémunéré. Une situation nettement différente à celle observé à l'échelle nationale où l'écart est important entre les deux milieux (97,8 % en urbain et 77,3 % en rural).

• **Salariés** : En 2024, les salariés représentent **68,5 %** des actifs occupés, avec une progression plus marquée en milieu urbain (**70,6 %**), tandis qu'en milieu rural, leur part s'établit à **64,1 %**. Cette évolution reflète un renforcement progressif de l'emploi salarié dans la région

• **Auto-employés** : Les travailleurs indépendants représentent **31,5 %** de l'emploi total, une proportion relativement stable par rapport à 2023. Ce statut demeure plus fréquent en milieu rural (**35,9 %** contre **29,4 %** en urbain), où les opportunités d'emplois salariés sont plus limitées.

• **Sous-emploi** : Le taux de sous-emploi enregistre une baisse, passant de 8,9 % en 2020 à 7,8 % en 2024, traduisant une légère réduction des formes du sous-emploi des travailleurs en termes d'heures de travail ou bien en termes de compétences acquises. ► [Figure 74](#)

Figure 74 : Évolution des structures d'emploi selon le milieu de résidence au niveau régional et national (2020-2023)

Emploi des personnes âgées 15 ans et plus (Population en millier et Taux en %)	2020			2021			2022			2023			2024			
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	
Souss Massa	Structure de l'emploi selon les secteurs d'activité économique															
	Agriculture, forêt et pêche	12,9	57,1	30,6	13,1	56,5	30,1	12,3	50,2	25,9	12,1	49,3	24,9	11,9	49,9	24,7
	Industrie (y compris artisanat)	14,0	6,8	11,1	13,8	6,6	11,0	12,6	7,2	10,7	13,7	7,6	11,6	14,5	7,0	12,0
	BTP	12,1	13,9	12,8	12,7	14,8	13,5	13,7	17,0	14,9	13,8	17,3	15,0	12,6	16,5	13,9
	Services	61,0	22,1	45,4	60,3	22,1	45,4	61,4	25,6	48,5	60,3	25,7	48,4	61,0	26,6	49,4
	Activités non déterminées	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Part de l'emploi rémunéré dans l'emploi total, dont :	96,7	83,5	91,5	96,7	85,3	92,3	97,2	91,2	95,0	97,9	93,7	96,5	97,7	93,5	96,2
	Salariés	68,9	55,1	63,8	66,6	57,5	63,3	64,6	60,0	63,0	70,9	64,6	68,8	70,6	64,1	68,5
	Auto-employés	31,1	44,9	36,2	33,4	42,5	36,7	35,4	40,0	37,0	29,1	35,4	31,2	29,4	35,9	31,5
	Population active occupée en sous-emploi	43	27	70	41	25	66	29	18	48	37	20	57	40	24	64
	Taux de sous-emploi	9,0	8,6	8,9	8,5	7,8	8,2	6,1	6,6	6,3	7,4	7,4	7,4	7,4	8,7	7,8
Maroc	Structure de l'emploi selon les secteurs d'activité économique															
	Agriculture, forêt et pêche	4,9	68	31,3	4,6	67,8	31,2	4,4	65,8	29,3	4,4	64	27,8	4,5	61,7	26,3
	Industrie (y compris artisanat)	17,5	4,7	12,1	17	4,4	11,7	16,9	4,9	12	16,8	5,2	12,2	16,9	5,5	12,6
	BTP	11,8	9,4	10,8	12,5	9,5	11,2	12,3	9,7	11,2	12,2	10,7	11,6	11,5	11,8	11,6
	Services	65,7	17,9	45,7	65,8	18,3	45,8	66,4	19,6	47,4	66,5	20,2	48,3	67	21	49,4
	Activités non déterminées	0,1	0	0,1	0,1	0	0,1	0	0	0	0,1	0	0,1	0,1	0	0,1
	Part de l'emploi rémunéré dans l'emploi total, dont :	97	70,1	85,8	97,3	69,9	85,8	97,5	72,2	87,2	97,8	75,4	89	97,8	77,3	90
	Salariés	66,8	44,4	59,2	67,8	46,2	60,4	67,2	46,8	60,3	72,7	53	66,2	72,1	55,2	66,6
	Auto-employés	33,2	55,6	40,8	32,2	53,8	39,6	32,8	53,2	39,7	27,3	47	33,8	27,9	44,8	33,4
	Population active occupée en sous-emploi	619	508	1 127	550	453	1 003	520	452	972	560	483	1 043	585	496	1 082
	Taux de sous-emploi	10,1	11,6	10,7	8,8	10	9,3	8,1	10,4	9	8,7	11,6	9,8	8,9	12,2	10,1

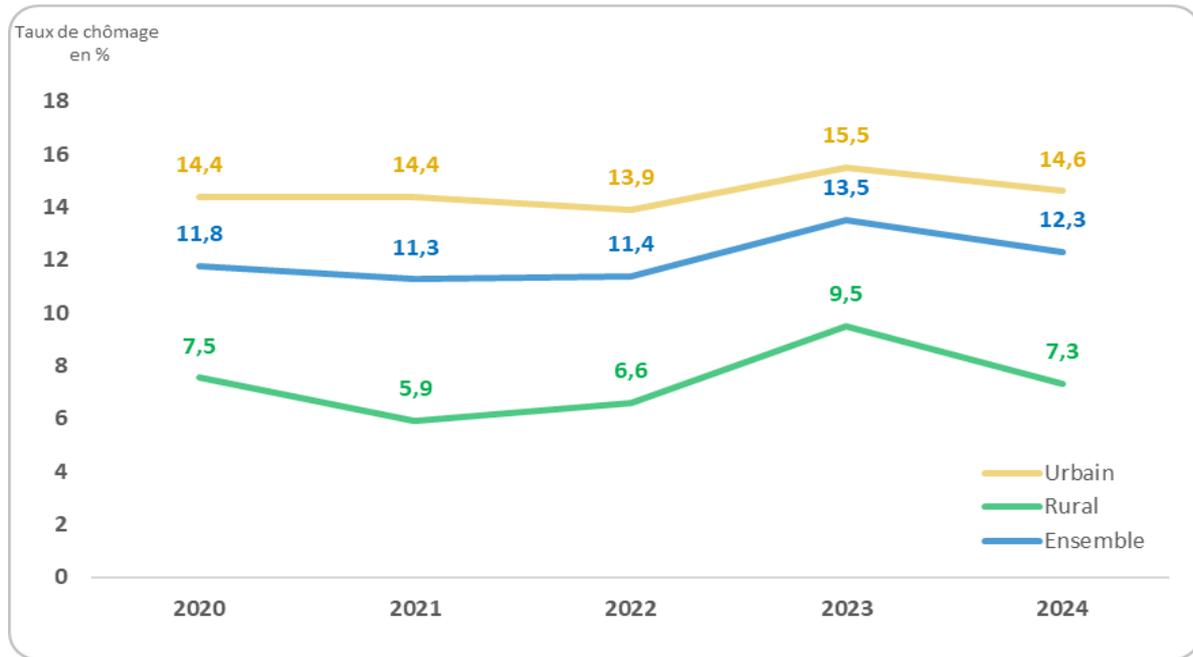
Source : HCP - Enquête nationale sur l'emploi.

■ **Chômage à Souss-Massa : Un repli en 2024, mais des inégalités persistantes selon l'âge, le sexe et le niveau de diplôme**

✓ **Une montée du chômage jusqu'en 2023, suivie d'un repli en 2024**

Le **chômage à Souss-Massa** a connu une augmentation jusqu'en **2023**, atteignant **13,5 %**, avant de reculer à **12,3 % en 2024**. Ce taux reste cependant au-dessus des niveaux observés en **2020 (11,8 %)**, signe d'un marché du travail encore sous tension. ► **Figure 75**

Le nombre de chômeurs s'élève à **114 000 personnes**, avec un niveau de chômage plus marquée en milieu urbain (**14,6 %**) qu'en milieu rural (**7,3 %**).

Figure 75 : Évolution du taux de chômage entre 2020 et 2024 à Souss Massa

Source : HCP - Enquête nationale sur l'emploi.

✓ Des inégalités persistantes : jeunes, femmes et diplômés plus touchés

Le chômage affecte particulièrement certaines catégories de la population :

- **Les jeunes (15-24 ans)** restent les plus concernés, avec un taux atteignant **39,3 % en 2024**, contre **36,7 % à l'échelle nationale**.
- En 2024, le **taux de chômage féminin à Souss-Massa** atteint **23 %**, un niveau supérieur à la **moyenne nationale (19,4 %)**, traduisant des obstacles structurels à l'insertion professionnelle des femmes. Cette situation est encore plus alarmante **en milieu urbain**, où le chômage féminin s'élève à **26,5 %**.
- **Les diplômés** sont aussi fortement touchés, avec un taux de **18,3 % en 2024**, une situation proche à celle observée au niveau national (**19,6 %**), **contre 4,5 % et 5,2 %** respectivement pour **les non-diplômés**. Cette situation reflète une inadéquation entre les qualifications des diplômés et les opportunités d'emploi disponibles, particulièrement en **milieu urbain** où le chômage des diplômés reste élevé (**19,8 % à Souss-Massa et 21,2 % au Maroc**). À l'inverse, les **non-diplômés** bénéficient d'une insertion plus rapide, notamment en **milieu rural**, où le taux de chômage est nettement plus faible (**4 % à Souss-Massa et 3,3 % au Maroc**), traduisant une absorption par des secteurs à faible qualification comme l'agriculture et le BTP. ► Figure 76

Figure 76 : Évolution du taux de chômage par sexe, âge et diplôme selon le milieu de résidence au niveau régional et national (2020-2024)

Chômage des personnes âgées 15 ans et plus (Population en milliers et Taux en %)		2020			2021			2022			2023			2024		
		Urbain	Rural	Total												
Souss-massa	Population active en chômage	79	26	105	82	20	102	78	19	97	92	27	119	93	22	114
	Taux de féminisation de la population active en chômage	30,1	11,7	25,6	32,7	16,6	29,6	31,7	19,2	29,2	33,1	18,5	29,7	37,4	23,8	34,8
	Taux de chômage	14,4	7,5	11,8	14,4	5,9	11,3	13,9	6,6	11,4	15,5	9,5	13,5	14,6	7,3	12,3
	• Selon le sexe															
	Hommes	12,4	8,8	11,1	12,0	6,3	9,9	11,5	6,2	9,6	12,8	8,9	11,4	11,5	6,5	9,8
	Femmes	23,0	3,6	14,4	24,6	4,6	16,6	25,4	8,9	20,4	27,1	13,4	23,7	26,5	12,2	23,0
	• Selon l'âge															
	15-24 ans	41,7	19,9	32,6	41,6	23,3	34,2	41,5	25,1	34,9	48,6	33,9	43,2	43,3	31,5	39,3
	25-34 ans	23,3	10,9	19,5	23,6	8,6	19,2	25,6	10,6	21,5	26,3	13,8	23,0	24,4	8,8	20,3
	35-44 ans	7,0	5,2	6,4	6,8		5,6	5,5		4,5	5,9	5,4	5,8	7,4		6,4
45 ans et plus	4,8	4,2	4,6	4,4		3,3	3,0	2,5	2,8	4,3	3,7	4,0	3,4	3,0	3,2	
• Selon le diplôme																
Non diplômés	6,7	4,6	5,6	5,8	2,4	4,1	5,1	2,3	3,8	6,0	4,8	5,4	4,9	4,0	4,5	
Diplômés	19,6	15,5	18,7	20,0	13,7	18,6	19,4	14,4	18,3	21,3	17,9	20,5	19,8	12,6	18,3	
Maroc	Population active en chômage	1 152	277	1 429	1 271	237	1 508	1 201	241	1 442	1 300	280	1 580	1 342	296	1 638
	Taux de féminisation de la population active en chômage	34,4	15,3	30,7	34,6	18,7	32,1	35,9	17,9	32,9	34	18,1	31,1	35,2	20,1	32,4
	Taux de chômage	15,8	5,9	11,9	16,9	5	12,3	15,8	5,2	11,8	16,8	6,3	13	16,9	6,8	13,3
	• Selon le sexe															
	Hommes	13,3	6,6	10,7	14,4	5,3	10,9	13,1	5,6	10,3	14,4	6,5	11,5	14,3	6,7	11,6
	Femmes	24,7	3,9	16,2	25,6	3,8	16,8	25,2	4,1	17,2	25	5,5	18,3	25,3	6,8	19,4
	• Selon l'âge															
	15-24 ans	45,3	16,3	31,2	46,7	15,9	31,8	46,7	16,5	32,7	48,3	20,6	35,8	48,4	21,3	36,7
	25-34 ans	23,9	8	18,5	25,9	6,9	19,6	24,8	7,5	19,2	26,1	8,4	20,6	26,2	9,1	21
	35-44 ans	8,7	3,7	6,9	9,5	2,4	7	8,4	2,5	6,4	9,5	3,1	7,4	9,5	3,5	7,6
45 ans et plus	5,4	2,1	4	5,7	1,3	3,8	4,6	1,5	3,3	5	1,9	3,7	5,1	2,3	4	
• Selon le diplôme																
Non diplômés	8,5	3,3	5,6	7,8	2,1	4,6	6,8	2,2	4,2	7,6	2,7	4,9	7,4	3,3	5,2	
Diplômés	19,9	13,2	18,5	21,7	12	19,6	20,4	12,2	18,6	21,2	14,2	19,7	21,2	13,6	19,6	

Source : HCP - Enquête nationale sur l'emploi.

Informations statistiques complémentaires

Des tableaux détaillés relatifs au marché de travail au niveau régional et national sont disponibles sur le site de la direction régionale du HCP- Souss Massa, dans le fichier intitulé « Monographie 2024 - Marché de travail » sur le lien suivant : https://www.hcp.ma/region-agadir/Publications-de-la-direction-regionale-d-Agadir_a132.html

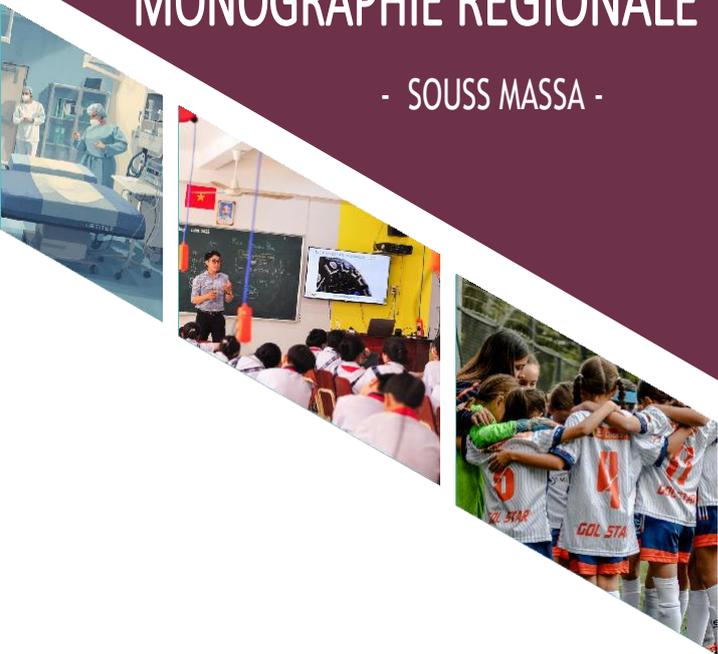
Enjeux liés au secteur du marché du travail

Le marché du travail régional reste marqué par des déséquilibres structurels malgré quelques signes d'amélioration en 2024. Les principaux enjeux pour renforcer son dynamisme et son inclusion sont les suivants :

- **Résilience de l'emploi rural face à la sécheresse** – Urgence immédiate pour limiter les pertes d'emploi et éviter l'exode rural.
- **Adéquation formation–emploi** : aligner les compétences et les besoins du marché du travail (techniques, numériques, soft skills).
- **Insertion des jeunes, des NEETs et des femmes dans l'emploi**– Lancer des programmes "premier emploi", crèches de proximité, navettes professionnelles, et incitations à l'embauche locale.
- **Attraction de l'investissement privé créateur d'emplois qualifiés** : Offrir du foncier clé en main en Zone d'Accélération Industrielle ZAI, exonérations temporaires et primes à la création d'emplois durables.
- **Réduction du sous-emploi** en soutenant les TPE de services (digitalisation, financement, accès aux marchés)
- **Formalisation des microentreprises** : Simplifier les statuts, alléger les charges au démarrage et conditionner les aides au respect de la protection sociale et de la santé et sécurité du travail.
- **Stimulation de l'entrepreneuriat et des start-ups régionales**, soutenue par le microcrédit, le capital d'amorçage et des commandes publiques au profit des TPME locales.

MONOGRAPHIE RÉGIONALE

- SOUSS MASSA -



6

PROFIL SOCIAL

- ◆ **Enseignement**
- † **Formation professionnelle**
- ‡ **Santé**
- ◆ **Jeunesse et sport**

A. Enseignement

1. Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire constitue une étape clé dans le parcours éducatif. Il offre aux enfants une première immersion dans le monde de l'apprentissage, facilitant l'acquisition des bases fondamentales de la lecture et de l'écriture avant l'entrée à l'école primaire, tout en stimulant leur développement cognitif à travers des activités ludiques et pédagogiques. Par ailleurs, il favorise leur intégration sociale, renforce leur autonomie et leur permet d'acquérir les compétences essentielles pour une scolarité réussie.

Entre 2019/2020 et 2023/2024, la région Souss-Massa a enregistré une croissance significative du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement préscolaire ainsi qu'une hausse des effectifs des éducateurs. Cette évolution traduit les efforts consentis pour renforcer l'accès à l'éducation dès le jeune âge, mais elle révèle aussi des disparités territoriales et des défis à relever pour une généralisation plus équilibrée.

▪ Une augmentation globale des effectifs scolaires

Le nombre total d'élèves inscrits dans l'enseignement préscolaire à Souss-Massa est passé de **69 814** en 2019/2020 à **78 737** en 2023/2024, soit une progression de **12,8 %**. ► [Figure 77](#)

- La hausse des effectifs concerne toutes les provinces et préfectures, avec une augmentation particulièrement marquée à Agadir Ida Outanane (+4 163 élèves) et à Taroudant (+2 473 élèves).
- Inezgane Aït Melloul, bien qu'en légère baisse (-19 élèves), conserve avec Agadir Ida Outanane et Taroudant les plus grands effectifs préscolaires avec respectivement **18 187**, **18 634** et **18 848** élèves en 2023/2024, chacune d'elles concentre à elle seule **environ un quart de l'effectif régional du préscolaire**.
- Tata, province en recul significatif, enregistre une baisse des inscriptions de **9,1 %**, passant de **4 216** à **3 832** élèves, ce qui pourrait s'expliquer à la fois par la diminution du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés, liée au dépeuplement progressif de la province, et par les difficultés en matière d'accès au préscolaire, notamment dans les zones enclavées.

Figure 77 : Évolution des effectifs des élèves et éducateurs de l'enseignement préscolaire à Souss Massa (2019/2020-2023/2024)

Provinces et préfectures	Année 2019/2020					Année 2023/2024					
	Elèves			Part des filles en %	Educateurs	Elèves			Part des filles en %	Educateurs	
	Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total		Filles	Total
Agadir Ida Outanane	7 557	6 914	14 471	48	457	9 432	9 202	18 634	49	1 423	1 528
Inezgane Ait Melloul	9 555	8 651	18 206	48	989	9 054	9 133	18 187	50	1 224	1 261
Chtouka Ait Baha	6 348	5 571	11 919	47	522	6 951	6 834	13 785	50	685	694
Taroudant	9 047	7 328	16 375	45	620	9 504	9 344	18 848	50	841	885
Tiznit	2 436	2 191	4 627	47	186	2 753	2 698	5 451	49	359	378
Tata	2 142	2 074	4 216	49	180	1 933	1 899	3 832	50	235	235
Total régional	37 085	32 729	69 814	47	2 954	39 627	39 110	78 737	50	4 767	4 981

Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

▪ **Un rattrapage progressif de la parité garçons-filles**

L'enseignement préscolaire dans la région affiche une répartition plus équilibrée entre garçons et filles :

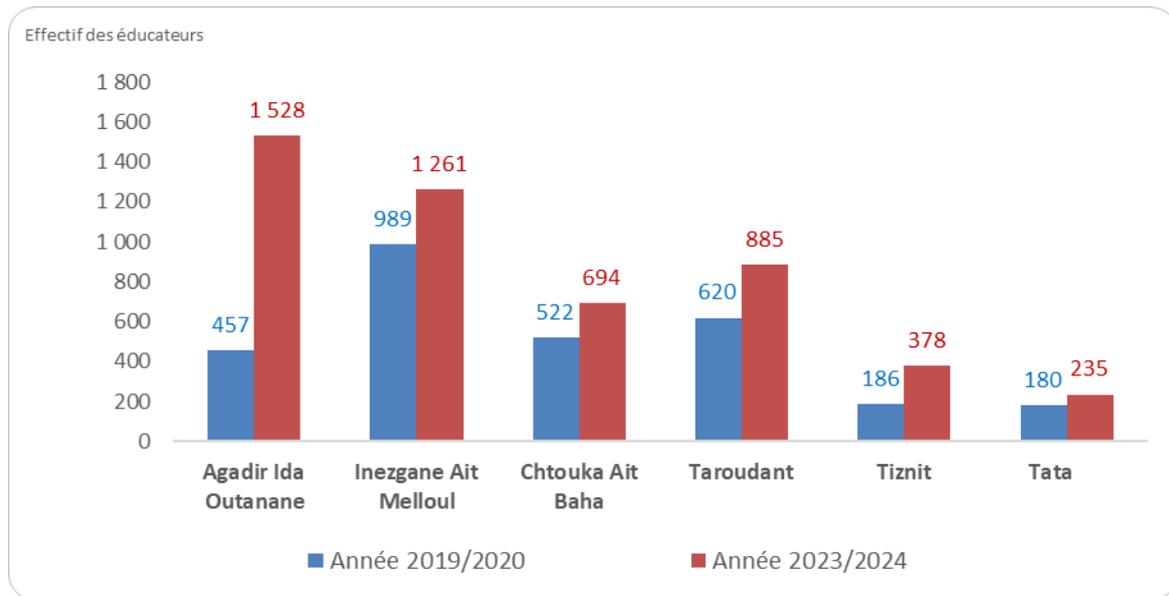
- En 2019/2020, les garçons représentaient **53 %** des élèves, un écart en faveur des garçons qui tend à se réduire en 2023/2024 avec **50 %**.
- La progression du nombre d'élèves filles est légèrement plus soutenue que celle des garçons, ce qui reflète une meilleure intégration des filles au préscolaire.

▪ **Le corps enseignant du préscolaire, quasi exclusivement féminin, en forte expansion**

L'**effectif des éducateurs** en enseignement préscolaire a **fortement progressé**, passant de **2954** en 2019/2020 à **4 981** en 2023/2024, soit une hausse de **69 %**.

- Cette augmentation est particulièrement marquée à **Agadir Ida Outanane**, où le nombre d'éducateurs a **plus que triplé**, passant de **457 à 1 528**. Suivi par **Tiznit** avec une hausse de **103 %** passant de **186 à 378** éducateurs. ► [Figure 78](#)
- **Taroudant, Chtouka Ait Baha et Inezgane Aït Melloul** connaissent également une augmentation significative, portant leurs effectifs respectifs à **885, 694 et 1 261** éducateurs en 2023/2024 soit une hausse respective de **43 %, 33 % et 28 %**.
- En revanche, la province de **Tata** enregistre **la progression la plus faible en effectif**, avec seulement **55 éducateurs supplémentaires** entre 2019/2020 et 2023/2024, portant leur nombre total à **235**. En proportion toutefois, cette évolution reste significative, représentant **une hausse de 33 %** sur la période.

La féminisation du métier d'éducateur en préscolaire atteint **96 %** de l'ensemble du corps enseignant en 2023/2024.

Figure 78 : Évolution du nombre des éducateurs de l'enseignement préscolaire à Souss Massa entre 2019/2020 et 2023/2024

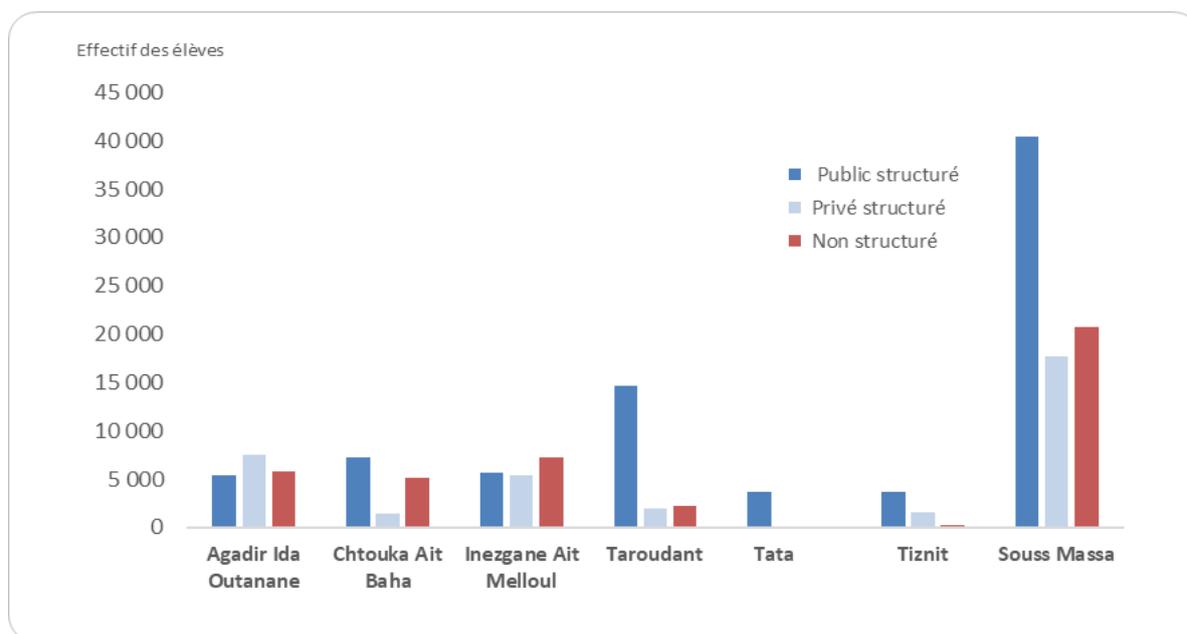
Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

- **Enseignement préscolaire à Souss-Massa : Les trois quart de l'offre est structurée, portée par le secteur public en milieu rural et diversifiée au milieu urbain**

L'enseignement préscolaire se caractérise par une coexistence entre une offre structurée en progression (public et privé) et un non structuré encore largement présent. En 2023/2024, **74%** des élèves sont scolarisés dans **le public ou le privé structuré**, tandis que **26 %** restent inscrits dans **le non structuré**.

Le préscolaire public structuré domine, avec 40 398 élèves, soit 70 % des effectifs qui suivent leur enseignement préscolaire dans le secteur structuré. Taroudant concentre plus du tiers des effectifs publics, tandis que Tata et Tiznit affichent les plus faibles nombres d'élèves préscolarisés dans ce type d'enseignement. **Le préscolaire privé (17 662 élèves, soit 30 % du structuré)** est fortement implanté, principalement, à Agadir Ida Outanane et Inezgane Aït Melloul (70 % des effectifs privés de la région) et il est significativement faible dans le reste des provinces de la région. ► Figures 79 et 80

Figure 79 : Répartition des élèves du préscolaire par provinces et préfectures selon le type d'enseignement (Année scolaire 2023-2024)



Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

Toutefois, La répartition par province révèle **des écarts importants** en matière d'accès à l'enseignement préscolaire. Les provinces de **Tata, Taroudant et Tiznit** affichent des parts de scolarisation les plus élevées dans le public structuré (respectivement 95,5 %, 78,1 % et 68,3 %), Cela reflète un fort engagement de l'État dans les zones rurales à faible accès au privé. À l'inverse, **Agadir Ida-Outanane et Inezgane-Aït Melloul** présentent une **offre plus équilibrée** entre public, privé et non structuré, reflet d'un tissu éducatif diversifié propre aux milieux urbains.

En parallèle, le **non structuré reste significatif dans certaines zones**, comme à Inezgane (près de 40 %) et Chtouka-Aït Baha (37 %).

Figure 80 : Répartition des éducateurs et des élèves de l'enseignement préscolaire par types sexe et par provinces et préfectures en effectifs (Année scolaire 2023-2024)

Provinces et préfectures	Enseignement préscolaire public structuré					Enseignement préscolaire privé structuré					Enseignement préscolaire non structuré				
	Elèves			Educateurs		Elèves			Educateurs		Elèves			Educateurs	
	Garçons	Filles	Total	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Filles	Total
Agadir Ida Outanane	2 695	2 687	5 382	259	285	3 798	3 660	7 458	627	697	2 939	2 855	5 794	537	546
Chtouka Ait Baha	3 672	3 606	7 278	338	345	734	656	1 390	30	31	2 545	2 572	5 117	317	318
Inezgane Ait Melloul	2 815	2 826	5 641	221	224	2 648	2 690	5 338	373	403	3 591	3 617	7 208	630	634
Taroudant	7 415	7 303	14 718	586	630	977	951	1 928	78	78	1 112	1 090	2 202	177	177
Tata	1 840	1 818	3 658	217	217	0	0	0	0	0	93	81	174	18	18
Tiznit	1 912	1 809	3 721	263	281	778	770	1 548	83	83	63	119	182	13	14
Total	20 349	20 049	40 398	1 884	1 982	8 935	8 727	17 662	1 191	1 292	10 343	10 334	20 677	1 692	1 707

Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

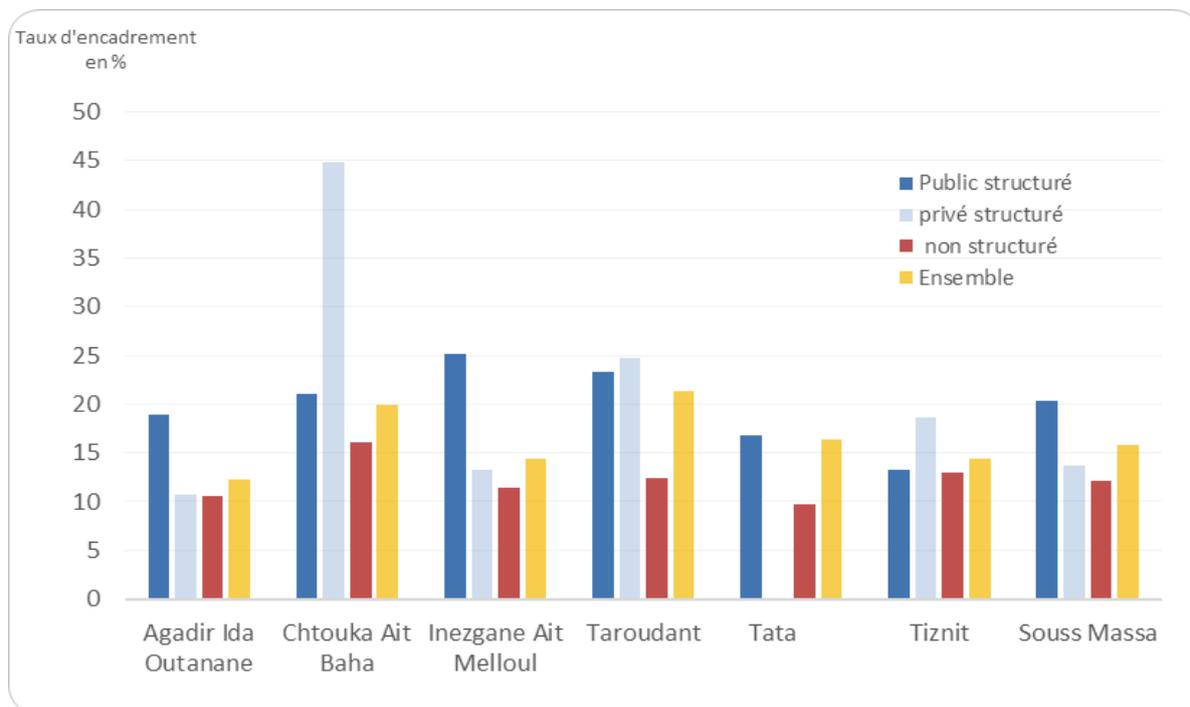
La **parité filles-garçons** est largement respectée dans l’ensemble des provinces et préfectures et dans tous les types d’enseignement, ce qui constitue un signal positif en matière d’équité éducative dans les premières années de scolarité.

▪ **Un encadrement conforme dans le préscolaire structuré public, mais des dérives observées dans le privé et le non structuré**

Le taux d’encadrement au préscolaire dans la région s’établit en moyenne à **16 élèves par éducateur**, un niveau globalement conforme aux standards recommandés (souvent situés autour de 20 enfants par classe). Ce qui constitue un point positif pour la qualité d’accompagnement des enfants de petit âge.

Toutefois, ce chiffre masque des **écarts significatifs** par types et par provinces et préfectures : Le **secteur public structuré**, qui demeure prédominant, enregistre un **taux d’encadrement** moyen de **20 élèves** par éducateur, atteignant un maximum de 25 à Inezgane-Aït Melloul. Le privé structuré (14 élèves/éducateur) présente des disparités marquées, avec un ratio particulièrement élevé à Chtouka-Aït Baha (45 élèves), bien au-delà des seuils recommandés. À l’inverse, le préscolaire non structuré affiche un encadrement plus léger (12 élèves en moyenne), ce qui ne constitue pas nécessairement un signe de qualité éducative, puisque l’encadrement et le suivi institutionnel est absent dans ce secteur. ► **Figure 81**

Figure 81 : Taux d’encadrement au préscolaire selon le type d’enseignement par provinces et préfectures (Année scolaire 2023-2024)



Source : Académie régionale de l’éducation de la région Souss Massa.

2. Enseignement primaire

Pilier fondamental du système éducatif, l'enseignement primaire constitue une étape cruciale dans le parcours scolaire des enfants. À travers l'acquisition des savoirs de base, il joue un rôle central dans la promotion de l'égalité des chances et l'intégration sociale. A Souss-Massa, les indicateurs récents témoignent de progrès intéressants en matière d'accès à l'école.

Selon le dernier Recensement général de la population et de l'habitat de 2024, **le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans atteint 96,8 %**, pour l'année scolaire 2023/2024, un niveau légèrement supérieur à **la moyenne nationale (95,8 %)**, soit une quasi-généralisation de la scolarisation à ce niveau. Cette couverture élevée concerne aussi bien **le milieu urbain (96,9 %)** que **rural (96,5 %)**, et la parité est largement assurée, avec des taux similaires chez **les filles (96,9 %) et les garçons (96,7 %)**.

▪ **Enseignement primaire : Croissance globale modérée, prédominance du public, et montée progressive du privé**

Entre 2019/2020 et 2023/2024, l'enseignement primaire à Souss-Massa a connu une **progression modérée des effectifs**, avec une **hausse globale de +0,9 %**, atteignant **375 385 élèves en 2023/2024**. Cette évolution contraste entre **un léger repli du public (-0,3 %)** et une **croissance soutenue du privé (+8,6 %)**, ce qui indique que l'offre éducative dans la région, est en train de se recomposer progressivement. ► **Figure 82**

Le **secteur public reste prédominant**, accueillant **319 332 élèves** en 2023/2024, soit **85 % des effectifs primaires** régionaux. Toutefois, la dynamique du **privé se renforce** : avec 56 053 élèves inscrits en 2023/2024, il capte désormais **15 % des effectifs**, contre 14 % quatre ans auparavant.

Figure 82 : Effectif des élèves d'enseignement primaire par secteur et par provinces et préfectures

Provinces et préfectures	2019/2020						2023/2024					
	Public		Privé		Ensemble		Public		Privé		Ensemble	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Agadir Ida Outanane	54 567	26 334	23 722	11 337	78 289	37 671	56 926	27 503	25 591	12 293	82 517	39 796
Chtouka Ait Baha	56 121	26 802	3 420	1 541	59 541	28 343	61 522	29 597	4 318	1 980	65 840	31 577
Inezgane Ait Melloul	58 943	28 430	16 246	7 604	75 189	36 034	60 700	29 485	17 394	8 278	78 094	37 763
Taroudannt	115 226	54 788	4 737	2 227	119 963	57 015	106 646	51 291	5 209	2 507	111 855	53 798
Tata	15 203	7 202	41	16	15 244	7 218	14 437	6 882	71	33	14 508	6 915
Tiznit	20 198	9 880	3 466	1 644	23 664	11 524	19 101	9 198	3 470	1 631	22 571	10 829
Total régional	320 258	153 436	51 632	24 369	371 890	177 805	319 332	153 956	56 053	26 722	375 385	180 678

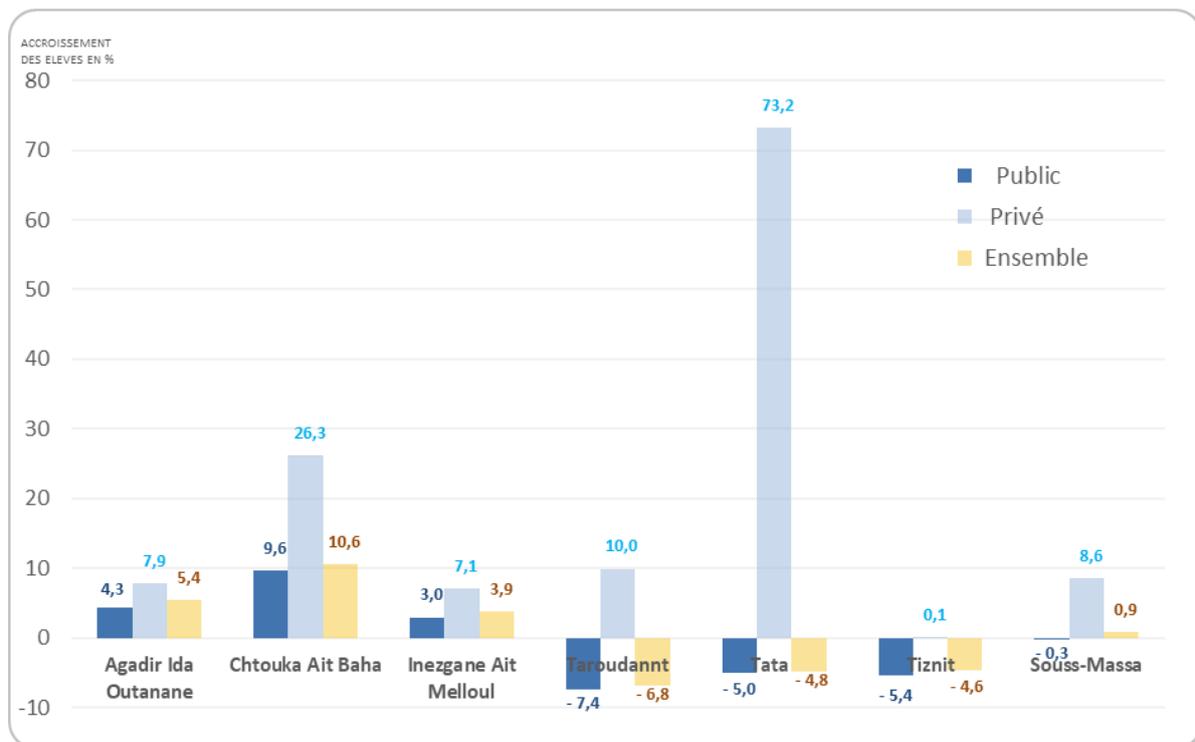
Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

Sur le plan territorial, la province de **Chtouka-Aït Baha** se démarque par une forte progression **(+10,6 %)**, portée à la fois par **l'expansion du public (+9,6 %)** et surtout par la **forte poussée du privé (+26,3 %)**. Ce dynamisme reflète la vitalité démographique et économique de la province, notamment dans des zones urbaines et périurbaines. ► **Figure 83**

À l'inverse, **Taroudannt, Tata et Tiznit** enregistrent des **baisses notables des effectifs scolaires (-6,8 %, -4,8 % et -4,6 % respectivement)**. Ces replis pourraient être expliqués par des dynamiques démographiques moins favorables (stagnation, voire dépeuplement) et surtout une dynamique d'urbanisation régionale polarisée autour du grand Agadir, au détriment des zones périphériques. Ces évolutions affectent la demande éducative locale et participent à l'érosion des effectifs scolaires dans les territoires les moins urbanisés. Par ailleurs, un glissement partiel vers le privé est également observé, comme l'indiquent les hausses enregistrées à Tata (+73,2 %, soit +30 élèves) et à Taroudannt (+10 %, soit +472 élèves), bien que ces augmentations restent très limitées en volume.

Parallèlement, **Chtouka Ait Baha, Agadir Ida-Outanane et Inezgane Aït Melloul** confirment leur rôle de pôles éducatifs majeurs : ils enregistrent des **hausse respectives de +10,6 %, +5,4 % et +3,9 % des effectifs primaires**. Les deux préfectures de la région **concentrent 77 % des élèves du privé régional** alors que leur effectif ne dépasse pas **43 % de l'ensemble des élèves du primaire régional**. Ce déséquilibre illustre l'attractivité croissante de l'offre privée dans ces territoires fortement urbanisés. ► Figures 82 et 83

Figure 83 : Évolution des effectifs d'élèves du primaire par secteur d'enseignement et par provinces et préfectures entre 2019-2020 et 2023-2024



Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

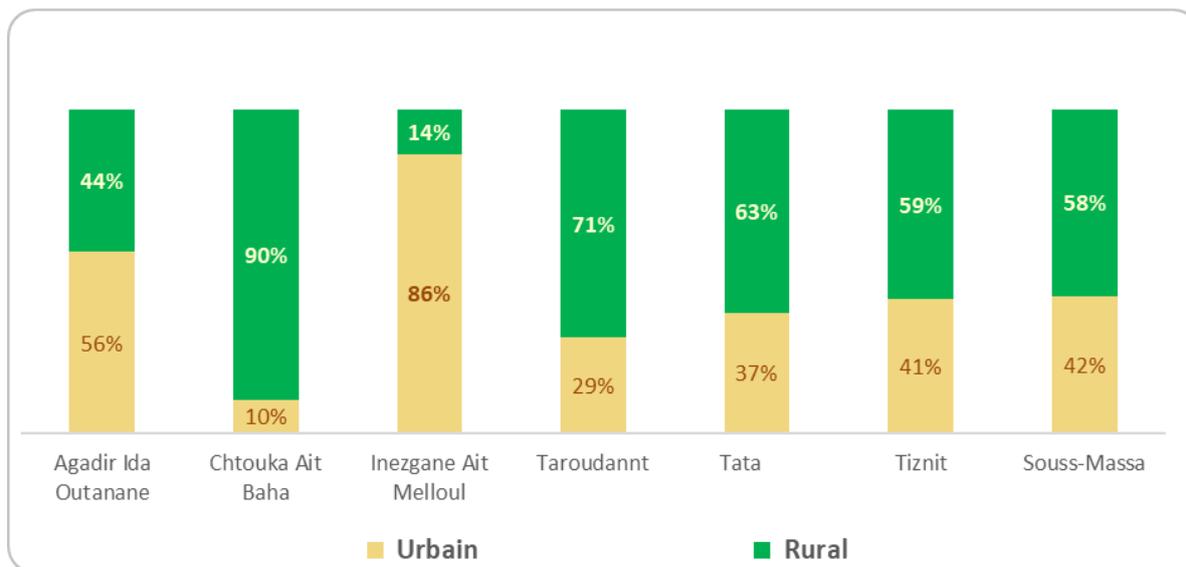
▪ **Une parité globalement maintenue, mais une dynamique féminine dans le privé plus marquée.**

Entre 2019/2020 et 2023/2024, **le nombre de filles scolarisées dans le primaire** est passé de **177 805 à 180 678**, soit une hausse de **1,6 %**. Leur part dans l'effectif global progresse légèrement, passant de **47,8 % à 48,1 %**. Cette évolution est particulièrement marquée dans **le secteur privé, où le nombre de filles augmente de 9,6 %**. ► Figure 82

▪ **Le secteur public prédomine en milieu rural de la région, sauf à Agadir Ida-Outanane et Inezgane Aït Melloul**

À Souss-Massa, **319 332 élèves** sont scolarisés dans **le secteur public au niveau primaire**, répartis à **58 % en milieu rural et 42 % en milieu urbain**. Cette répartition reflète globalement la structure territoriale de la population dans chaque province ou préfecture. Ainsi, à Chtouka Aït Baha, majoritairement rurale, 90 % des élèves du public sont inscrits en zone rurale. À l'inverse, à Inezgane Aït Melloul, où la population est fortement urbanisée, 86 % des élèves du public sont scolarisés en milieu urbain. ► **Figure 84**

Figure 84 : Répartition des élèves du secteur public selon le milieu de résidence en 2023/2024



Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

▪ **Les nouveaux inscrits en 1ère année : Une forte hausse en milieu urbain, un léger recul en milieu rural**

L'analyse des inscriptions en première année de l'enseignement primaire régional entre 2019/2020 et 2023/2024 met en évidence une progression notable de **14,7 %**, avec **55 355 nouveaux inscrits** contre **48 249** quatre ans plus tôt, La part des filles demeure stable, représentant environ **49 % des effectifs**. Cette évolution est toutefois marquée par des disparités entre les deux milieux ainsi qu'entre les provinces et préfectures. ► **Figure 85**

- Le milieu urbain affiche une augmentation significative (**+43,6 %**), passant de **19 899 à 28 576 inscrits**.
- À l'inverse, en milieu rural, les inscriptions **reculent de -5,5 % (de 28 350 à 26 779 élèves)**.

Sur l'ensemble du territoire des provinces et préfectures, deux tendances distinctes se dessinent :

► **Hausse** : Les préfectures d'**Agadir Ida-Outanane (+54,5 %)** et d'**Inezgane Aït Melloul (+35,8 %)** enregistrent les progressions les plus marquées, confirmant leur attractivité croissante et la pression croissante exercée sur leurs infrastructures scolaires. À **Chtouka Aït Baha** et **Tiznit**, la progression est plus modérée (**+9,4 %** et **+7,2 %** respectivement).

À noter qu'à **Agadir Ida-Outanane**, les inscriptions en milieu urbain ont quasiment doublé (+93,3 %), atteignant 8 722 élèves, impliquant l'urgence d'un renforcement de l'offre éducative primaire dans ce territoire.

➤ **Recul** : Les provinces de **Taroudannt** et **Tata** affichent des baisses notables des effectifs en **milieu rural**, avec respectivement -16,2 % (de 12 129 à 10 160 élèves) et -10,5 % (de 1461 à 1 307 élèves).

Figure 85 : Évolution des nouveaux inscrits en 1ère année de l'enseignement primaire (public et privé) selon le sexe, le milieu et les provinces et préfectures

Provinces et préfectures	Milieu de résidence	2019/2020			2023/2024			Évolution entre 2019/2020 et 2023/2024 (en %)		
		Garçons	Féminin	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Agadir Ida Outanane	Urbain	2 226	2 285	4 511	4 524	4 198	8 722	103,2	83,7	93,3
	Rural	1 925	1 808	3 733	2 007	2 009	4 016	4,3	11,1	7,6
	Total	4 151	4 093	8 244	6 531	6 207	12 738	57,3	51,6	54,5
Chtouka Ait Baha	Urbain	508	479	987	651	614	1 265	28,1	28,2	28,2
	Rural	3 986	3 857	7 843	4 291	4 107	8 398	7,7	6,5	7,1
	Total	4 494	4 336	8 830	4 942	4 721	9 663	10,0	8,9	9,4
Inezgane Ait Melloul	Urbain	3 875	3 733	7 608	5 377	5 344	10 721	38,8	43,2	40,9
	Rural	613	662	1 275	697	642	1 339	13,7	-3,0	5,0
	Total	4 488	4 395	8 883	6 074	5 986	12 060	35,3	36,2	35,8
Taroudannt	Urbain	2 399	2 405	4 804	2 681	2 691	5 372	11,8	11,9	11,8
	Rural	6 265	5 864	12 129	5 183	4 977	10 160	-17,3	-15,1	-16,2
	Total	8 664	8 269	16 933	7 864	7 668	15 532	-9,2	-7,3	-8,3
Tata	Urbain	435	427	862	403	401	804	-7,4	-6,1	-6,7
	Rural	718	743	1 461	647	660	1 307	-9,9	-11,2	-10,5
	Total	1 153	1 170	2 323	1 050	1 061	2 111	-8,9	-9,3	-9,1
Tiznit	Urbain	553	574	1 127	868	824	1 692	57,0	43,6	50,1
	Rural	957	952	1 909	796	763	1 559	-16,8	-19,9	-18,3
	Total	1 510	1 526	3 036	1 664	1 587	3 251	10,2	4,0	7,1
Région	Urbain	9 996	9 903	19 899	14 504	14 072	28 576	45,1	42,1	43,6
	Rural	14 464	13 886	28 350	13 621	13 158	26 779	-5,8	-5,2	-5,5
	Total	24 460	23 789	48 249	28 125	27 230	55 355	15,0	14,5	14,7

Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

Face à ces tendances contrastées, l'adaptation de l'offre éducative devient un enjeu central. Il s'agit de renforcer les infrastructures scolaires urbaines pour absorber la croissance des effectifs, tout en maintenant l'attractivité de l'école publique en milieu rural afin d'assurer un accès équitable à l'éducation sur l'ensemble du territoire régional.

▪ Encadrement dans le primaire public : effectifs en hausse, féminisation croissante et disparités territoriales persistantes

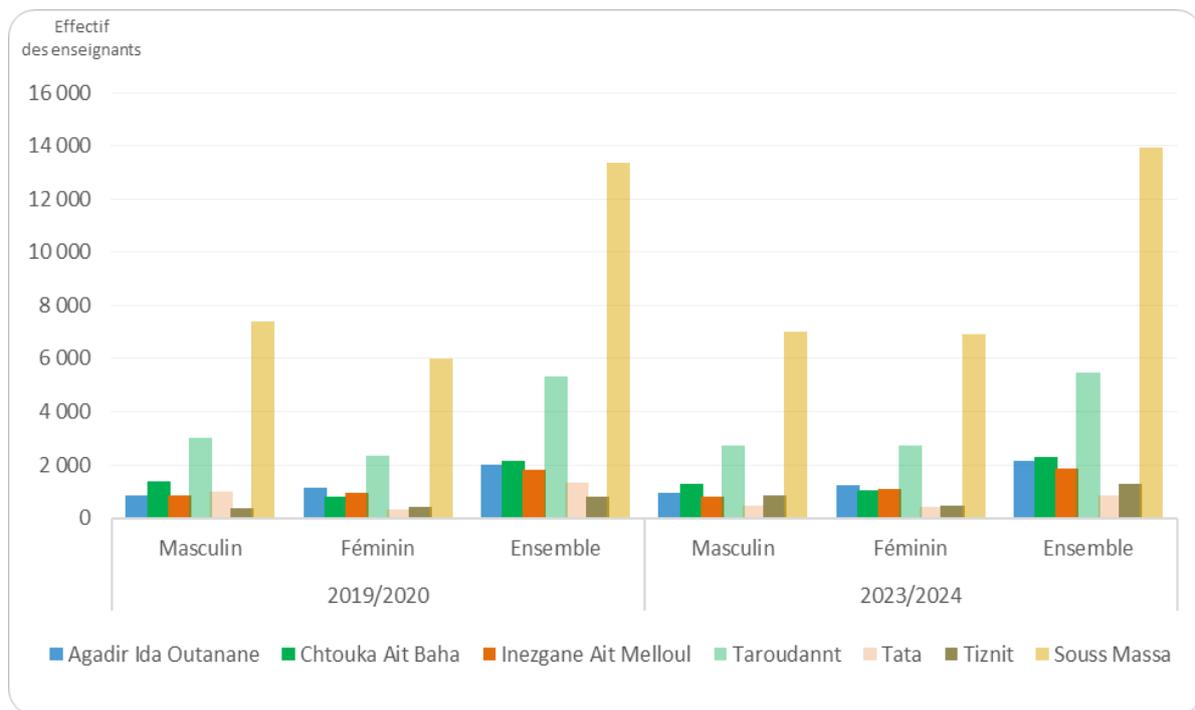
Entre 2019/2020 et 2023/2024, le nombre d'enseignants du primaire public exerçant en classe dans la région de Souss-Massa est passé de 13 370 à 13 955, soit une augmentation de **+4,4 %**. Cette progression résulte principalement de la hausse du nombre d'enseignantes (+950, soit +15,9 %), tandis que les effectifs masculins enregistrent un léger repli (-4,9 %). **La part des femmes dans le corps enseignant atteint ainsi 50 % en 2023/2024, contre 45 % quatre ans plus tôt.**

Cette évolution s'accompagne de fortes disparités territoriales, en lien avec distribution des effectifs d'élèves dans le primaire public à l'échelle régionale. Taroudannt reste la province la

plus pourvue en personnel enseignant, avec 5 444 enseignants en 2023/2024, suivie de Chtouka-Aït Baha (2 312) et d'Agadir Ida-Outanane (2 157). Ces deux dernières enregistrent les plus fortes hausses d'effectifs sur la période, respectivement +8,2 % et +8,1 %. À l'inverse, Tata voit ses effectifs fortement diminuer (-34,5 %), passant de 1 327 à 869 enseignants.

La féminisation progresse dans l'ensemble des provinces, avec des niveaux élevés à Inezgane Aït Melloul (57 % de femmes en 2023/2024) et une quasi-parité atteinte à Taroudannt. Certaines zones conservent toutefois un encadrement majoritairement masculin, comme à Tata (54 % d'hommes). ► **Figure 86**

Figure 86 : Répartition de personnel enseignant exerçant en classe su primaire public selon le genre par provinces et préfectures



Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

▪ **Taux d'encadrement : légère amélioration régionale, mais des situations qui varient selon les provinces et préfectures**

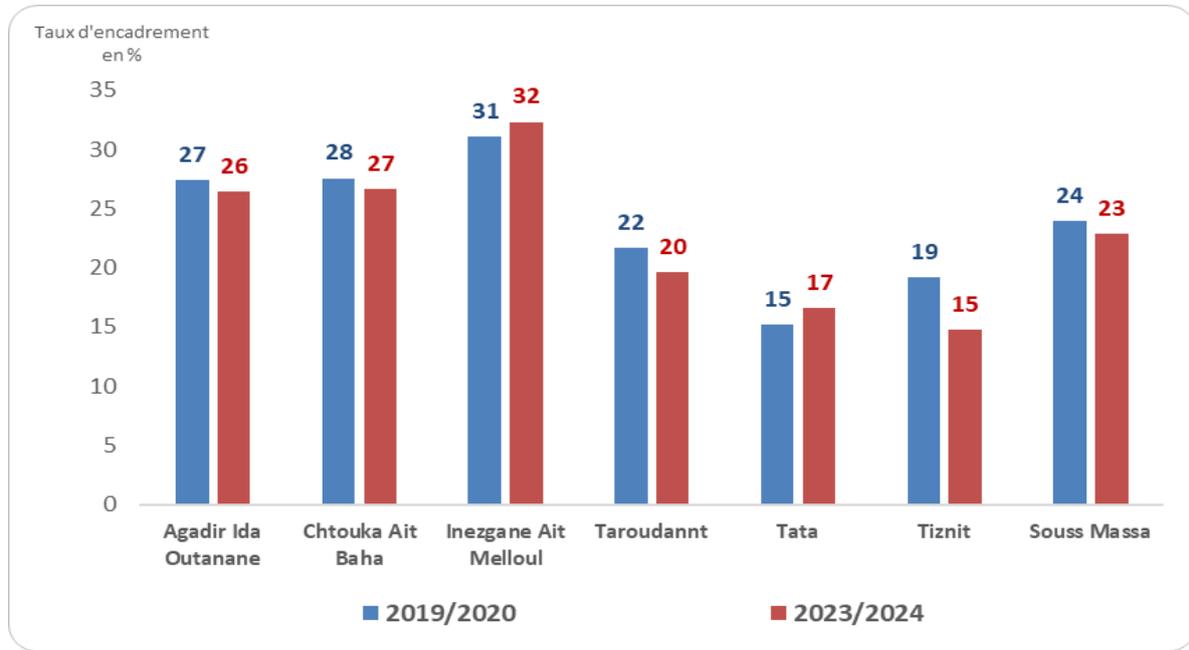
Entre 2019/2020 et 2023/2024, **le taux moyen d'encadrement** dans l'enseignement primaire public à Souss-Massa **s'est amélioré, passant de 24 à 23 élèves par enseignant**. Cette évolution globale positive traduit un renforcement progressif de l'encadrement pédagogique dans la région. ► **Figure 87**

Cependant, les situations varient nettement selon les territoires. **Taroudannt** enregistre une amélioration notable (**de 22 à 20 élèves par enseignant**). **Agadir Ida-Outanane et Chtouka-Aït Baha** voient également une légère baisse de leur ratio, se stabilisant respectivement à **26 et 27 élèves par enseignant** au lieu de 27 et 28 en 2019/2020.

À l'inverse, **Inezgane Aït Melloul** enregistre une légère dégradation du taux d'encadrement, qui passe de **31 à 32 élèves par enseignant** entre 2019/2020 et 2023/2024. Ce niveau, le plus élevé à l'échelle régionale, reflète la forte pression exercée sur les infrastructures scolaires de

la préfecture. À l’opposé, **Tiznit** affiche le taux d’encadrement le plus favorable de la région, en nette amélioration, passant de **19 à 15 élèves par enseignant**. En revanche, **Tata** voit son taux d’encadrement se dégrader, passant de **15 à 17**, malgré une diminution des effectifs d’élèves. Cette évolution pourrait s’expliquer par des contraintes liées au redéploiement ou à la réaffectation du personnel enseignant à Tata dans d’autres provinces.

Figure 87 : Évolution du taux d’encadrement dans l’enseignement primaire public selon les provinces et préfectures entre 2019/2020 et 2023/2024



Source : Académie régionale de l’éducation de la région Souss Massa.

3. Enseignement secondaire collégial

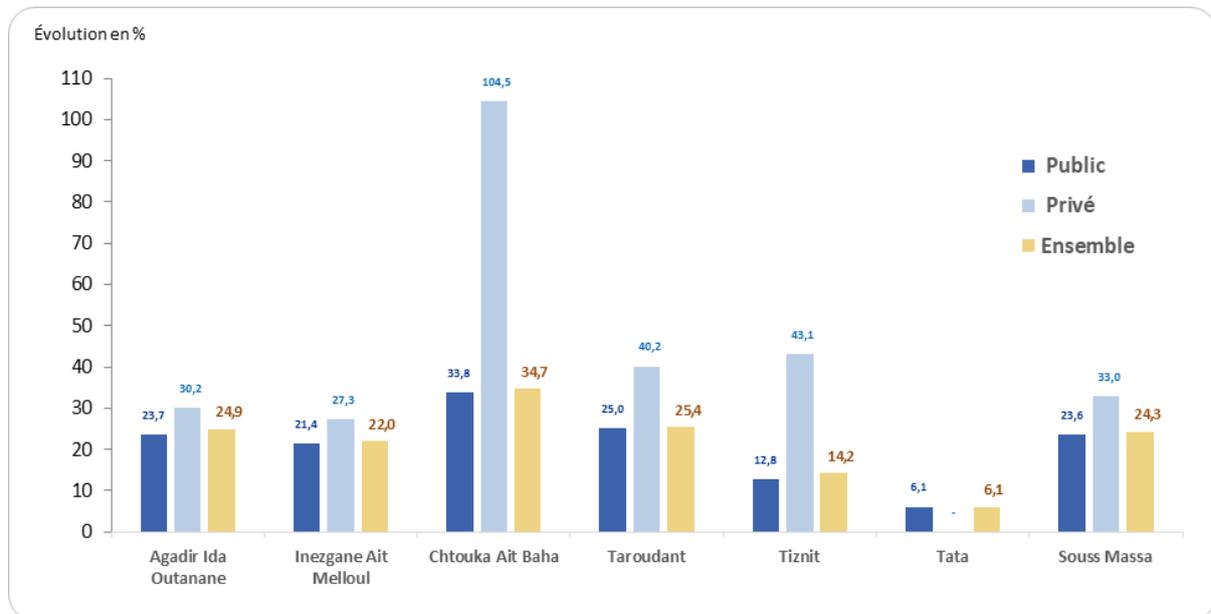
▪ Une fréquentation en hausse dans l’enseignement collégial, portée par le secteur public

Entre 2019/2024 et 2023/2024, les effectifs de l’enseignement secondaire collégial dans la région Souss-Massa ont connu **une progression soutenue**, passant de 150 997 à 187 644 élèves, soit **une hausse de 24 %**. Cette dynamique reflète l’effort continu en matière de scolarisation dans ce cycle fondamental et indique une demande éducative toujours croissante, en lien avec l’évolution démographique et la volonté d’universalisation de l’accès à l’enseignement post-primaire. ► [Figure 89](#)

En volume, cette croissance est essentiellement **portée par le secteur public**, qui scolarise **plus de 9 collégiens sur 10** (92 % en 2023/2024). Sur la période, ses effectifs ont augmenté de 32 910 élèves, soit **une hausse de 23,6 %**. Le **secteur privé**, bien que représentant une part plus restreinte du total (**8 %**), affiche une dynamique plus marquée en termes relatifs, avec **une progression de 33 %**. Toutefois, son implantation reste inégale selon les territoires, voire inexistante dans certaines zones comme la province de Tata. ► [Figure 88](#)

Toutes les provinces de la région connaissent une hausse des effectifs collégiaux. Chtouka Aït Baha (+34,7 %), Taroudant (+25,4 %), Agadir Ida-Outanane (+24,9 %) et Inezgane Ait Melloul (+22,0 %) se distinguent particulièrement. Ces territoires concentrent une part importante de la population jeune et bénéficient d’une extension notable de l’offre éducative publique. À Tiznit et Tata, la croissance reste plus modérée (+14,2 %, +6,1 % respectivement), influencée particulièrement par la faiblesse du potentiel démographique local.

Figure 88 : Progression des effectifs des collégiens entre 2020/2021 et 2023/2024 selon le secteur d’enseignement par provinces et préfectures



Source : Académie régionale de l’éducation de la région Souss Massa.

Parallèlement, **la scolarisation des filles s’est renforcée dans toutes les provinces**. Leur part passe de **46,5 %** en 2019/2024 à **47,3 %** en 2023/2024. Toutes les provinces enregistrent une hausse significative des effectifs féminins, notamment Chtouka Aït Baha (+40,9 %) et Taroudant (+29,6 %). Cette évolution témoigne d’un progrès en matière de parité, y compris dans les provinces à prédominance rurale, signe d’efforts déployés pour favoriser l’accès des filles au cycle collégial. Toutefois, cette progression reste inégale selon le type d’enseignement : **dans le privé, la proportion de filles a légèrement diminué de 47 % à 46,5 %**. ► Figure 89

Enfin, **l’offre privée reste fortement polarisée**. Elle est concentrée dans les préfectures largement urbanisées : **Agadir Ida-Outanane**, où elle représente 19,1 % des effectifs collégiaux, et **d’Inezgane Aït Melloul** (9,8 %) en 2023/2024. Ces deux préfectures regroupent **plus de 80 %** des élèves inscrits dans le privé au niveau régional. À l’inverse, dans les provinces majoritairement rurales telles que Taroudant, Chtouka Aït Baha et Tata, l’offre privée reste marginale, avec des taux respectifs de 2,5 %, 1,4 % et 0 %.

Figure 89 : Évolution des effectifs des collégiens entre 2019/2020 et 2023/2024 par provinces et préfectures selon le genre et le secteur d'enseignement

Provinces et préfectures	2019/2020							2023/2024						
	Public		Privé		Total			Public		Privé		Total		
	Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles	dont privé	Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles	dont privé
Agadir Ida Outanane	28 111	48%	6 296	46,9%	34 407	47,7%	18,3%	34 763	47,7%	8 198	46,6%	42 961	47,5%	19,1%
Inezgane Ait Melloul	30 253	48%	3 132	47,3%	33 385	48,1%	9,4%	36 741	48,2%	3 987	46,3%	40 728	48,0%	9,8%
Chtouka Ait Baha	22 469	45%	311	46,3%	22 780	44,6%	1,4%	30 055	46,7%	636	46,4%	30 691	46,7%	2,1%
Taroudant	41 801	46%	1 065	45,3%	42 866	45,5%	2,5%	52 270	47,2%	1 493	43,5%	53 763	47,1%	2,8%
Tiznit	10 156	45%	527	50,9%	10 683	44,8%	4,9%	11 451	47,5%	754	53,3%	12 205	47,8%	6,2%
Tata	6 876	47%	0	0,0%	6 876	47,1%	0,0%	7 296	46,5%	0	0,0%	7 296	46,5%	0,0%
Total régional	139 666	46%	11 331	47,0%	150 997	46,5%	7,5%	172 576	47,4%	15 068	46,5%	187 644	47,3%	8,0%

Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

▪ **L'enseignement collégial public, fortement ancré dans le milieu rural**

Entre 2019/2020 et 2023/2024, les effectifs de l'enseignement secondaire collégial public dans la région ont connu une hausse significative, passant de **139 666** à **172 576** élèves (+23,6%). Cette croissance traduit une dynamique soutenue d'élargissement de l'accès à l'enseignement post-primaire, en particulier dans les zones rurales.

Le renforcement du secteur éducatif public en dehors des zones urbaines se confirme : les effectifs en milieu rural progressent de **+28,5 %**, contre **+19,6 %** en milieu urbain. Cette évolution résulte d'un élargissement progressif de l'offre éducative en zones rurales, et d'une mise en œuvre de politiques publiques orientées vers une plus grande équité territoriale en matière d'accès à l'éducation. En 2023/2024, près de **79 483 collégiens publics** poursuivent leur enseignement en milieu rural, représentant **46 %** de l'ensemble des collégiens de la région contre **61 854 élèves en 2019/2020** (44 %). ▶ Figure 90

Figure 90 : Évolution des effectifs des collégiens du public entre 2019-2020 et 2023-2024 selon milieu de résidence par provinces et préfectures

Provinces et préfectures	2019/2020			2023/2024			Evolution entre 2019/2020 et 2023/2024 (en %)		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Agadir Ida Outanane	18 586	9 525	28 111	21 893	12 870	34 763	17,8	35,1	23,7
Inezgane Ait Melloul	26 555	3 698	30 253	31 975	4 766	36 741	20,4	28,9	21,4
Chtouka Ait Baha	5 513	16 956	22 469	6 949	23 106	30 055	26,0	36,3	33,8
Taroudant	19 332	22 469	41 801	23 708	28 562	52 270	22,6	27,1	25,0
Tiznit	4 956	5 200	10 156	5 590	5 861	11 451	12,8	12,7	12,8
Tata	2 870	4 006	6 876	2 978	4 318	7 296	3,8	7,8	6,1
Total régional	77 812	61 854	139 666	93 093	79 483	172 576	19,6	28,5	23,6

Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

Toutes les provinces affichent une croissance des effectifs, avec des hausses particulièrement notables à **Chtouka Aït Baha (+33,8 %)**, **Taroudant (+25,0 %)**, **Agadir Ida-Outanane (+23,7 %)** et **Inezgane Ait Melloul (+21,4 %)**.

La scolarisation des filles progresse également à un rythme soutenu **(+26,2 %)**, traduisant une amélioration continue de la parité. **En 2023/2024**, les filles représentent **47,4 %** des effectifs collégiens publics contre **46,4 % quatre ans plus tôt**. Cette avancée est particulièrement marquée à Tiznit (3 points), Chtouka Ait Baha (2,1 points) et Taroudant (1,6 point).

► **Figure 91**

Ailleurs, les évolutions sont plus limitées. À **Inezgane Aït Melloul**, la part des filles reste stable à 48,2 %. **Agadir Ida-Outanane**, enregistre également une quasi-stabilité (47,7%). Par contre, la province de **Tata** affiche un recul de 0,6 point, passant de 47,1 % à 46,5 %.

Figure 91 : Évolution des effectifs des collégiens du public entre 2019/2020 et 2023/2024 par provinces et préfectures selon le genre

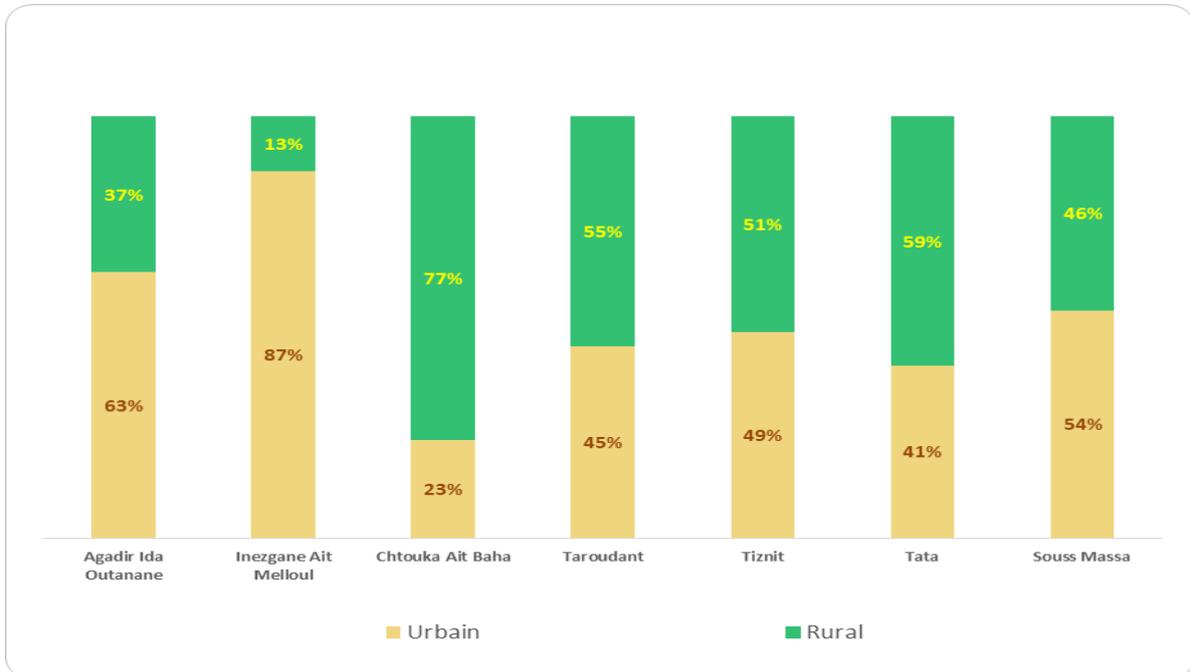
Provinces et préfectures	2019/2020			2023/2024			Évolution entre 2019/2020 et 2023/2024		
	Garçons	Filles	La part des filles	Garçons	Filles	La part des filles	Garçons	Filles	Ensemble
Agadir Ida Outanane	14 669	13 442	47,8%	18 170	16 593	47,7%	23,9%	23,4%	23,7%
Inezgane Ait Melloul	15 686	14 567	48,2%	19 036	17 705	48,2%	21,4%	21,5%	21,4%
Chtouka Ait Baha	12 447	10 022	44,6%	16 017	14 038	46,7%	28,7%	40,1%	33,8%
Taroudant	22 763	19 038	45,5%	27 616	24 654	47,2%	21,3%	29,5%	25,0%
Tiznit	5 635	4 521	44,5%	6 016	5 435	47,5%	6,8%	20,2%	12,8%
Tata	3 637	3 239	47,1%	3 907	3 389	46,5%	7,4%	4,6%	6,1%
Total régional	74 837	64 829	46,4%	90 762	81 814	47,4%	21,3%	26,2%	23,6%

Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

La lecture territoriale en 2023/2024 confirme la persistance de contrastes entre les provinces et préfectures de la région. Le poids du rural reste déterminant. **À Chtouka Aït Baha**, plus des **trois quarts des collégiens publics (77 %)** sont domiciliés **en milieu rural**. ► **Figure 92**

À **Tata, Taroudant et Tiznit**, la part des collégiens publics résidant en milieu rural atteint respectivement **59 %, 55 % et 51 %**. Ce niveau, relativement modéré par rapport à la structure majoritairement rurale de ces territoires, s'explique par la limitation de l'offre éducative dans leur périmètre rural et par le recours à des solutions alternatives situées dans les zones urbaines les plus proches. Ces pôles urbains, mieux dotés en infrastructures scolaires, accueillent une part des élèves issus du rural, notamment grâce à l'existence de dispositifs d'hébergement (internats, Dar Talib/Taliba) et de transport scolaire. À l'inverse, dans les préfectures fortement urbanisées comme **Inezgane Aït Melloul et Agadir Ida-Outanane**, qui concentrent **58 % des collégiens urbains de la région**, les effectifs sont majoritairement scolarisés en milieu urbain, à hauteur de **87 % et 63 %** respectivement.

Figure 92 : Structure des effectifs des collégiens en 2023-2024 selon le milieu de résidence par provinces et préfectures



Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

▪ **Un renforcement marqué du corps enseignant, accompagné d'une progression de la féminisation**

Entre 2019/2020 et 2023/2024, les effectifs du personnel enseignant dans le secondaire collégial public de la région ont enregistré une croissance notable, passant de **5 281 à 6 323 enseignants**, soit une hausse de **+19,7 %**. Cette progression s'inscrit dans un contexte d'extension de la population scolaire et de consolidation de l'offre éducative sur l'ensemble du territoire régional. ► Figure 93

Figure 93 : Évolution du personnel enseignant aux collèges publics entre 2019/2020 et 2023/2024 par provinces et préfectures selon le genre

Provinces et préfectures	2019/2020			2023/2024			Évolution entre 2019/2020 et 2023/2024		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Agadir Ida Outanane	490	549	1 039	617	653	1 270	25,9%	18,9%	22,2%
Inezgane Ait Melloul	483	612	1 095	594	669	1 263	23,0%	9,3%	15,3%
Chtouka Ait Baha	236	538	774	332	664	996	40,7%	23,4%	28,7%
Taroudant	461	1 103	1 564	702	1 226	1 928	52,3%	11,2%	23,3%
Tiznit	152	360	512	170	356	526	11,8%	-1,1%	2,7%
Tata	60	237	297	106	234	340	76,7%	-1,3%	14,5%
Total régional	1 882	3 399	5 281	2 521	3 802	6 323	34,0%	11,9%	19,7%

Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

Cette dynamique est portée à la fois par les enseignants masculins (+11,9 %) et, de manière plus soutenue, par les enseignantes dont les effectifs augmentent de **+34 %** sur la période. En conséquence, la part des femmes dans le corps enseignant régional progresse de **35,6 % à 39,9 %**, ce qui permettrait un rééquilibrage dans un métier historiquement masculin, notamment dans le milieu rural.

Toutes les provinces et préfectures enregistrent une hausse considérable des effectifs. Les renforts sont particulièrement importants à **Chtouka Aït Baha (+28,7 %)**, **Taroudant (+23,3 %)**, et **Agadir Ida-Outanane (+22,2 %)** en cohérence avec la forte croissance des effectifs scolaires observée dans ces territoires. La province de **Tata** enregistre également une progression notable de ses effectifs enseignants (+14,5 %), dans un contexte de quasi-stabilité du nombre d'enseignants masculins (-1,3 %) et de forte hausse du nombre d'enseignantes (+76,7 %).

Ces évolutions montrent une volonté de renforcer les capacités d'encadrement dans l'ensemble des territoires, tout en poursuivant les efforts en faveur de la parité professionnelle.

4. Enseignement secondaire qualifiant

L'enseignement secondaire qualifiant connaît, entre 2019/2020 et 2023/2024, une croissance significative en termes d'effectifs, portée majoritairement par l'enseignement public, s'accompagne d'une féminisation croissante et d'une amélioration de la scolarisation en milieu rural. Par ailleurs, la relative stabilité du corps enseignant, conjuguée à une hausse rapide du nombre des lyciens, engendre une dégradation du taux d'encadrement, en particulier dans les zones urbaines à forte densité scolaire, soulevant des enjeux en matière de qualité d'apprentissage.

▪ Une progression des effectifs portée par le public et une féminisation accrue

Entre 2019/2020 et 2023/2024, **les effectifs du secondaire qualifiant** à Souss-Massa ont enregistré **une hausse de 19 %**, passant de **89 963 à 107 031 élèves**. Cette croissance, observée dans l'ensemble des provinces et préfectures, est particulièrement marquée à Chtouka Ait Baha (+32,1 %), Inezgane Aït Melloul (+21,8 %) et Agadir Ida-Outanane (+16,9 %). **Le secteur public** continue de concentrer l'essentiel des inscrits, accueillant **plus de 91 % des lycéens**. **L'enseignement privé**, bien que marginal (**9 % des lycéens**), connaît toutefois une progression très dynamique (**+37,4 %**), un rythme plus de **deux fois supérieur** à celui du public (**+17,4 %**). ► Figure 94

Figure 94 : Évolution des effectifs du secondaire qualifiant entre 2019/2020 et 2023/2024, par sexe et par secteur d'enseignement selon les provinces ou préfectures

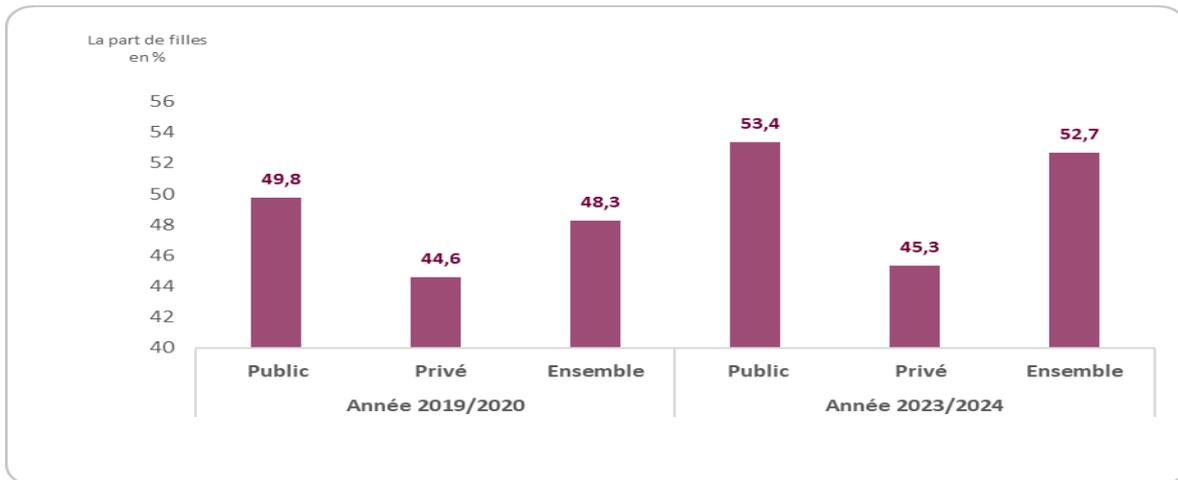
Provinces et préfectures	Public			Privé			Total		
	filles	Garçons	Ensemble	filles	Garçons	Ensemble	filles	Garçons	Ensemble
Année 2019/2020									
Souss Massa	41 325	41 714	83 039	3 088	3 836	6 924	43 413	46 550	89 963
Agadir Ida Outanane	9 797	9 370	19 167	2 251	2 617	4 868	11 048	12 987	24 035
Inezgane Ait Melloul	10 259	9 557	19 816	605	803	1 408	10 864	10 360	21 224
Chtouka Ait Baha	5 232	5 581	10 813	0	0	0	5 232	5 581	10 813
Taroudant	10 289	11 137	21 426	194	363	557	10 483	11 500	21 983
Tiznit	3 354	3 854	7 208	38	53	91	3 392	3 907	7 299
Tata	2 394	2 215	4 609	0	0	0	2 394	2 215	4 609
Année 2023/2024									
Souss Massa	52 062	45 456	97 518	4 313	5 200	9 513	56 375	50 656	107 031
Agadir Ida Outanane	11 733	9 989	21 722	2 897	3 482	6 379	14 630	13 471	28 101
Inezgane Ait Melloul	12 676	11 032	23 708	987	1 161	2 148	13 663	12 193	25 856
Chtouka Ait Baha	7 491	6 724	14 215	26	39	65	7 517	6 763	14 280
Taroudant	13 664	11 709	25 373	301	396	697	13 965	12 105	26 070
Tiznit	4 050	3 934	7 984	102	122	224	4 152	4 056	8 208
Tata	2 448	2 068	4 516	0	0	0	2 448	2 068	4 516
Évolution entre 2019/2020 et 2023/2024									
Souss Massa	26,0%	9,0%	17,4%	39,7%	35,6%	37,4%	29,9%	8,8%	19,0%
Agadir Ida Outanane	19,8%	6,6%	13,3%	28,7%	33,1%	31,0%	32,4%	3,7%	16,9%
Inezgane Ait Melloul	23,6%	15,4%	19,6%	63,1%	44,6%	52,6%	25,8%	17,7%	21,8%
Chtouka Ait Baha	43,2%	20,5%	31,5%				43,7%	21,2%	32,1%
Taroudant	32,8%	5,1%	18,4%	55,2%	9,1%	25,1%	33,2%	5,3%	18,6%
Tiznit	20,8%	2,1%	10,8%	168,4%	130,2%	146,2%	22,4%	3,8%	12,5%
Tata	2,3%	-6,6%	-2,0%				2,3%	-6,6%	-2,0%

Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

La part des filles dans l'ensemble de l'enseignement secondaire qualifiant (public et privé confondus) est passée de **48,3 % à 52,7 %**, soit une progression significative de **4,4 points de pourcentage**. Cette évolution indique une féminisation soutenue des effectifs scolarisés, qui s'inscrit dans une dynamique globale d'amélioration de l'accès des filles à ce cycle de formation. ► **Figure 95**

Cette progression est en grande partie portée par **l'enseignement public**, où la part des filles atteint désormais **53,4 %**, contre **49,8 %** en 2019/2020. **À l'inverse, le secteur privé**, plus marginal en volume, reste caractérisé par une **sous-représentation féminine**, malgré une légère amélioration en 2023/2024 avec **45,3 %** de filles contre **44,6 %** quatre ans plus tôt.

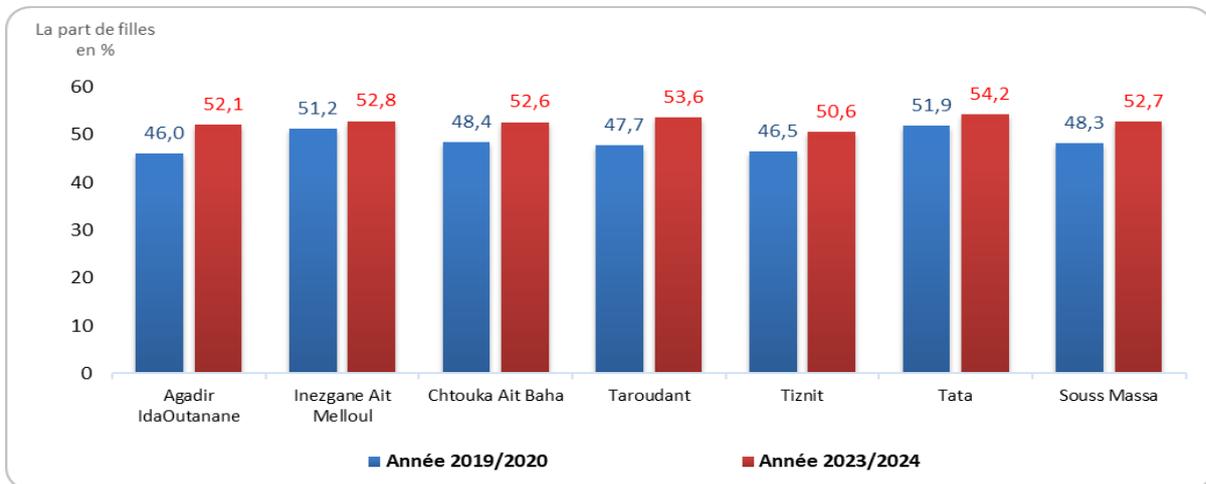
Figure 95 : Part des filles dans le secondaire qualifiant de la région selon le secteur (2019/2020 – 2023/2024)



Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

À l'échelle provinciale, la totalité des territoires enregistrent une progression de la part des filles dans les effectifs globaux. Les hausses les plus notables sont observées à **Agadir Ida-Outanane** (+6,1 points), **Taroudannt** (+5,9 points) et **Chtouka Aït Baha** (+4,2 points). En 2023/2024, toutes les provinces et préfectures de la région dépassent le seuil de parité (50 %). ►Figure 96

Figure 96 : Évolution de la part des filles dans le secondaire qualifiant selon les provinces et préfectures (2019/2020 – 2023/2024)

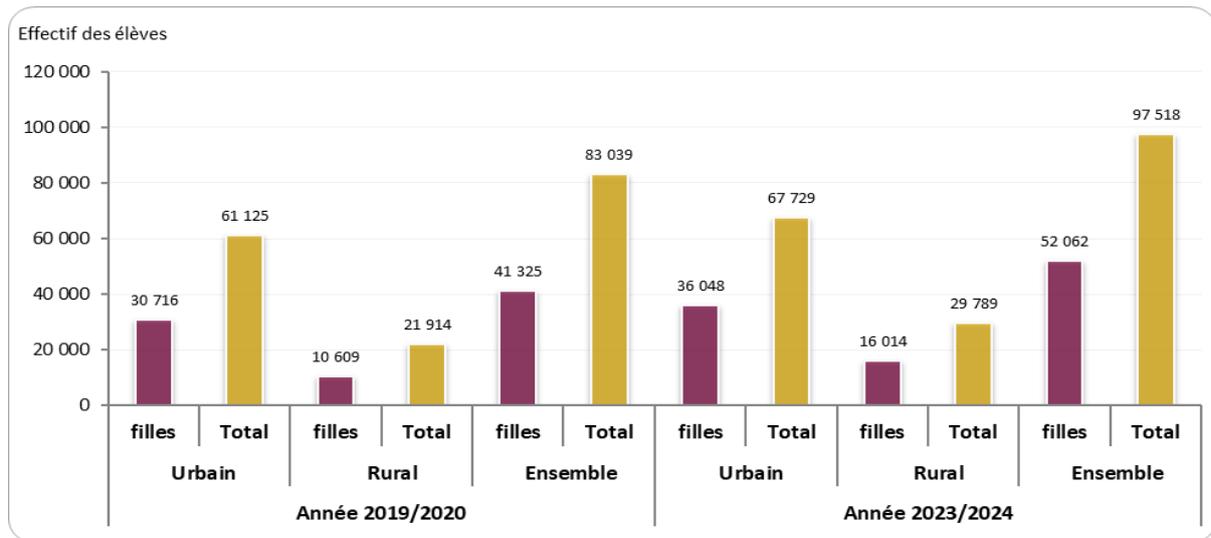


Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

▪ **Élargissement de l'accès au secondaire qualifiant public : une dynamique portée par les filles et le milieu rural**

Entre 2019/2020 et 2023/2024, les effectifs du secondaire qualifiant **public** ont progressé de **17,4 %**, passant de **83 039 à 97 518 élèves**. Si cette croissance est observable dans les deux milieux, elle est plus soutenue en **zone rurale**, où les effectifs augmentent de **35,9 %** (de 21 914 à 29 789 élèves), contre **10,8 %** en zone urbaine (de 61 125 à 67 729 élèves). Cette dynamique traduit un élargissement progressif de l'offre éducative dans les territoires ruraux. ►Figure 97

Figure 97 : Évolution des effectifs du secondaire qualifiant du secteur public à Souss Massa entre 2019/2020 et 2023/2024



Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

✓ **Une progression nettement plus marquée chez les filles**

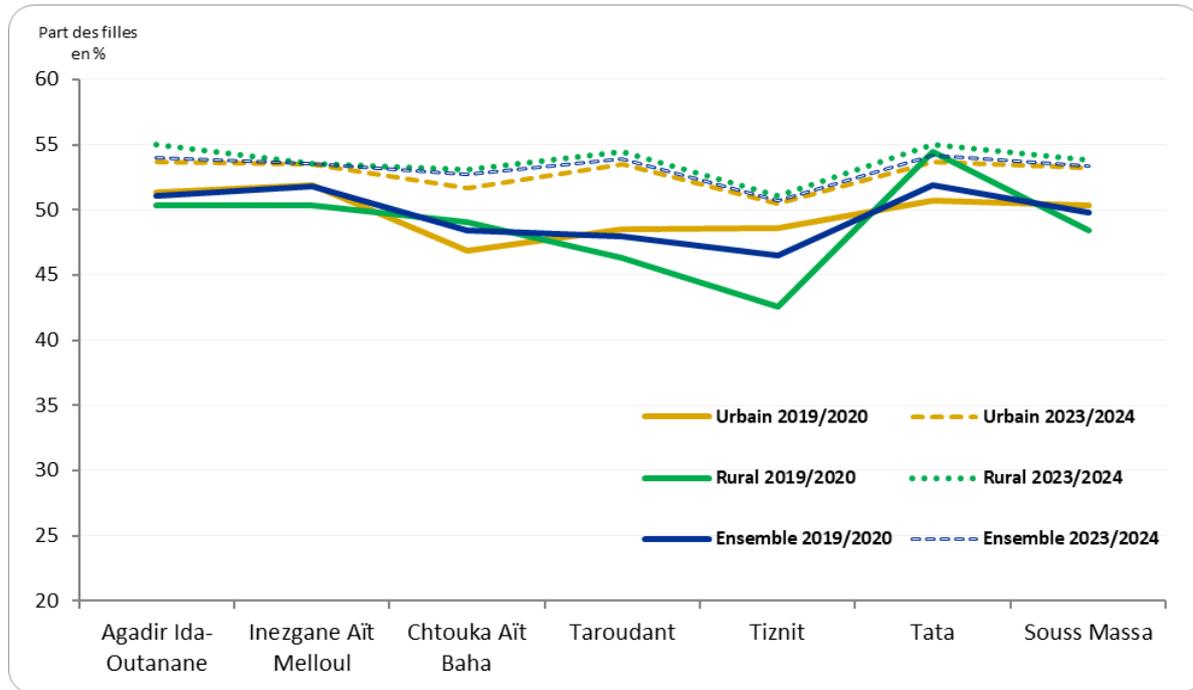
Les effectifs féminins du secondaire qualifiant public connaissent une hausse importante, passant de **41 325 à 52 062 élèves**, soit une progression de **26 %**, contre seulement **9 %** chez les garçons. **En milieu rural**, l'amélioration est particulièrement marquée, avec un bondissement de **+50,9 %**, passant de **10 609 à 16 014 élèves**. **En milieu urbain**, la progression reste plus modérée (**+17,4 %**) mais concerne un volume plus important (de **30 716 à 36 048**).

✓ **Une progression de la part des filles, plus soutenue en milieu rural**

En quatre ans, la part des filles dans les effectifs du secondaire qualifiant public régional augmente tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle passe de **50,3 % à 53,1 %** en zone urbaine et de **48,4 % à 53,7 %** en zone rurale. Cette évolution témoigne d'un renforcement de la présence féminine dans les deux milieux, avec un rythme de progression plus marqué dans les zones rurales.

La figure ci-dessous, montre également, que l'ensemble des provinces et préfectures affichent une hausse de la part des filles, quels que soient le milieu de résidence. **Les hausses sont particulièrement marquées en milieu rural**, à l'exception de **Tata**, où l'évolution reste marginale (+0,5 point). À **Tiznit**, la part des filles progresse de **8,5 points**, atteignant **51,1 %** en 2023/2024. Des augmentations comparables sont relevées à **Taroudant (+8,2 points, 54,5 %)**. Puis vient **Agadir Ida-Outanane (+4,7 points, 55 %)** et **Chtouka Ait Baha (+4 points, 53,1 %)**.

► Figure 98

Figure 98 : Évolution de la part des filles (2019/2020 - 2023/2024) par provinces et préfectures


Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

En milieu urbain, la dynamique est plus modérée mais reste globalement positive. À **Taroudant et Chtouka Aït Baha**, la part des filles progresse de près de **5 points**, en passant respectivement de **48,5 % à 53,5 %** et de **46,9 % à 51,7 %**. Tandis qu'elle progresse de façon plus contenue dans des territoires déjà proches de la parité, comme **Inezgane Aït Melloul** (+1,6 point) ou **Tiznit** (+1,9 point).

Dans l'ensemble, **la parité est atteinte, voire dépassée, dans les deux milieux dans l'ensemble des provinces et préfectures de la région**, avec une situation désormais légèrement **plus favorable aux filles en milieu rural**. Ces résultats montrent une évolution structurelle du profil des élèves scolarisés au secondaire qualifiant, en lien probable avec le développement progressif de l'offre éducative et les politiques incitatives en faveur de la scolarisation des filles.

▪ Une stabilité globale des effectifs enseignants, portée par une féminisation accrue

Entre 2019/2020 et 2023/2024, le nombre total d'enseignants dans **le secondaire qualifiant public** reste globalement stable, passant de **5 304 à 5 344** enseignants (+0,8 %). Cette stabilité masque cependant des dynamiques différenciées selon les territoires et le sexe. ► **Figure 99**

Si certaines provinces comme **Chtouka Aït Baha (+19,1 %)** et **Inezgane Aït Melloul (+8,3 %)** enregistrent des hausses notables, en lien avec la forte croissance des effectifs scolaires (+31,5 % et +19,6 % respectivement), d'autres territoires connaissent des baisses notables : À **Agadir Ida-Outanane et Tiznit**, les effectifs d'enseignants, reculent respectivement de 8,3 % et 9,4 % alors même que le nombre d'élèves progresse de 13,3 % et 10,8 %. Par ailleurs, à **Taroudant**, la quasi-stagnation du personnel enseignant ne compense pas la hausse de 18,4 % des inscrits. Ces évolutions confirment que l'ajustement de l'offre éducative en

personnel reste partiel et inégal selon les territoires, contribuant ainsi à une dégradation du taux d'encadrement.

D'autre part, la féminisation du corps enseignant s'accroît dans l'ensemble des provinces et préfectures. Le nombre d'enseignantes progresse de **26,5 % au niveau régional**, atteignant 1 807 en 2023/2024 contre 1 429 quatre ans plus tôt. Les hausses les plus marquées sont enregistrées à **Chtouka Aït Baha (+58,6 %)** et **Inezgane Aït Melloul (+30,0 %)**. Seules Tiznit et Agadir Ida-Outanane affichent des évolutions les plus modestes (+0,8 % et +6 % respectivement).

Figure 99 : Évolution des effectifs des enseignants du secondaire qualifiant public par sexe et par provinces et préfectures (2019/2020 - 2023/2024)

Provinces et préfectures	Année 2019/2020			Année 2023/2024			Évolution entre 2019/2020 et 2023/2024		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Agadir Ida Outanane	880	419	1 299	747	444	1 191	-15,1%	6,0%	-8,3%
Inezgane Ait Melloul	751	367	1 118	734	477	1 211	-2,3%	30,0%	8,3%
Chtouka Ait Baha	533	152	685	575	241	816	7,9%	58,6%	19,1%
Taroudant	972	322	1 294	888	405	1 293	-8,6%	25,8%	-0,1%
Tiznit	419	126	545	367	127	494	-12,4%	0,8%	-9,4%
Tata	320	43	363	226	113	339	-29,4%	162,8%	-6,6%
Total	3 875	1 429	5 304	3 367	1 807	5 344	-90,5%	26,5%	0,8%

Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

▪ Un taux d'encadrement en dégradation dans le secondaire qualifiant public

Le taux d'encadrement dans le secondaire qualifiant public s'est détérioré, entre 2019/2020 et 2023/2024, passant de 15,7 à 18,2 élèves par enseignant. Cette évolution s'explique par une croissance des effectifs scolaires nettement plus rapide (+17,4 %) que celle du corps enseignant (+0,8 %). Cette pression est particulièrement marquée à Inezgane Aït Melloul et Taroudant, où le nombre moyen d'élèves par enseignant dépasse 19. À l'inverse, des territoires moins peuplés comme Tata ou Tiznit présentent des taux d'encadrement plus favorables (13,3 et 16,2 élèves par enseignant, respectivement). ►Figure 100

Figure 100 : Taux d'encadrement au secondaire qualifiant public par provinces et préfectures (2019/2020 - 2023/2024)

Provinces et préfectures	Année 2019/2020			Année 2023/2024		
	Enseignants	Elèves	Taux d'encadrement	Enseignants	Elèves	Taux d'encadrement
Agadir Ida Outanane	1 299	19 167	14,8	1 191	21 722	18,2
Inezgane Ait Melloul	1 118	19 816	17,7	1 211	23 708	19,6
Chtouka Ait Baha	685	10 813	15,8	816	14 215	17,4
Taroudant	1 294	21 426	16,6	1 293	25 373	19,6
Tiznit	545	7 208	13,2	494	7 984	16,2
Tata	363	4 609	12,7	339	4 516	13,3
Total régional	5 304	83 039	15,7	5 344	97 518	18,2

Source : Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa.

5. Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur public à Souss Massa est assuré par des établissements relevant de l'Université Ibn Zohr (UIZ). Celle-ci comprend neuf facultés, trois écoles supérieures (ENCG, ENSA, EST), un Centre des Sciences et Techniques, le Campus Universitaire d'Aït Melloul et une annexe de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II –Complexe Horticole d'Agadir–, l'École Supérieure de l'Éducation et de la Formation à Agadir, ainsi que la nouvelle École Nationale Supérieure de l'Intelligence Artificielle et des Sciences des Données, implantée à Taroudannt.

L'Université Ibn Zohr est aujourd'hui considérée comme l'une des plus grandes universités du Royaume. Elle regroupe **21 établissements** d'enseignement supérieur répartis sur **huit villes** et **cinq régions** : Agadir, Aït Melloul, Taroudannt, Ouarzazate, Guelmim, Laâyoune, Smara et Dakhla, ce qui lui permet de couvrir plus de **50 % du territoire national**.⁷

Les formations proposées au sein de l'UIZ sont diversifiées : Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), Licence Fondamentale (LF), Licence Professionnelle (LP), Masters Fondamentaux (MF) et Spécialisés (MS), Diplômes d'Ingénieur d'État (IE), Diplômes de l'ENCG (DENCG), Diplômes d'Université (DU) et le Doctorat.

En 2023/2024, L'effectif global des étudiants s'élève à **134 548 étudiants** au sein de l'UIZ, **soit une progression de 17 % par rapport à l'année scolaire 2019/2020**. Cette dynamique est principalement portée par la hausse du nombre d'étudiantes, qui augmente de **29 %** sur la même période, atteignant **68 384 en 2023/2024**, soit **51 % de l'effectif total** contre **46 %** quatre ans plus tôt. ► **Figure 101**

La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Agadir enregistre, en termes d'effectifs, une forte croissance avec +181 % (soit 17 258 étudiants supplémentaires en quatre ans), suivie de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales d'Aït Melloul (+44%), de la faculté des Langues, des Arts et des Sciences Humaines d'Aït Melloul (+26 %) et de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Agadir (+12 %). De son côté, l'École Supérieure de l'Éducation, a vu ses effectifs multiplier par plus de dix en quatre ans. La faculté de médecine et de pharmacie connaît également une nette montée avec +198 %. À l'inverse, plusieurs établissements enregistrent une baisse, notamment la Faculté des Sciences d'Agadir (-55 %), la faculté des sciences appliquées d'Aït Melloul (-37 %) et la Faculté de Chariaa à Aït Melloul (-21 %). Ces évolutions témoignent d'un repositionnement des choix d'orientation, au profit des formations en sciences humaines, droit, éducation et santé.

⁷ Informations issues de la monographie régionale du HCP - année 2020 et du site officiel de l'Université Ibn Zohr sur le lien suivant : <https://www.uiz.ac.ma/index.php/presentation>

Figure 101 : Évolution des effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur public par sexe (2019/2020 - 2023/2024)

Etablissement	2019/2020		2023/2024		Évolution entre 2019/2020 et 2023/2024 (en %)	
	Ensemble	Dont filles	Ensemble	Dont filles	Ensemble	Dont filles
Faculté des Sciences Agadir (F.S)	21 655	10 482	9850	5372	-55	-49
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Agadir (F.L.S.H)	9 559	4 571	26817	13484	181	195
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Agadir (F.S.J.E.S)	37 463	16 248	42074	19972	12	23
Ecole Nationale des Sciences Appliquées Agadir (E.N.S.A)	1 500	649	1725	903	15	39
Ecole Nationale de Commerce et Gestion Agadir (E.N.C.G)	2 451	1 461	2833	1749	16	20
Ecole Supérieure de Technologie Agadir (E.S.T.A)	1 504	934	1241	801	-17	-14
Ecole Supérieur de l'Education et de formation Agadir	204	137	2449	1984	1100	1348
Faculté Polydisciplinaire de Taroudant (F.P.T)	3 310	1 921	3530	2207	7	15
Faculté de Chariaa Ait Melloul (F.C)	7 858	2 958	6240	2632	-21	-11
Faculté de médecine et de pharmacie Agadir	509	315	1516	934	198	197
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales -Campus Ait Melloul	17 725	8 110	25528	12636	44	56
Faculté des Langues, des Arts et des Sciences Humaines -Campus Ait Melloul	5 372	2 674	6766	3452	26	29
Faculté des Sciences Appliquées Ait Melloul	5 636	2 578	3568	2049	-37	-21
Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II - Complexe Horticulture d'Agadir (I.A.V.)	267	119	351	183	31	54
Ecole Nationale Supérieure de l'Intelligence Artificielle et des Sciences de Données Taroudant			60	26	Ouverture récente	
Total régional	115 013	53 157	134 548	68 384	17	29

Source : Université Ibn Zohr.

6. Formation professionnelle

La formation professionnelle, à Souss-Massa, connaît une expansion significative entre 2021/2022 et 2023/2024, portée majoritairement par **le secteur public**. Cette croissance traduit un élargissement de l'accès à la qualification sur l'ensemble du territoire régional, bien que des disparités subsistent selon les provinces et préfectures. Tandis que certaines zones renforcent leur offre publique, d'autres voient émerger la contribution du secteur privé.

L'effectif global des stagiaires passe de 24 122 à 34 590, soit une augmentation de **43,4 %** en deux ans. Cette évolution est principalement tirée par l'expansion du **secteur public**, qui accueille désormais **70 % des inscrits** contre 67 % deux ans plus tôt. ► **Figure 102**

Figure 102 : Évolution des effectifs des stagiaires de la formation professionnelle par type de formation et par secteur selon les provinces et préfectures

Provinces et préfectures	Secteur public									
	Année 2021/2022					Année 2023/2024				
	Spécialisation	Qualification	Technicien	Tech spécialisé	Total	Spécialisation	Qualification	Technicien	Tech spécialisé	Total
Agadir Ida-Outanane	569	1 007	2 591	2 801	6 968	650	2 701	4 051	5 768	13 170
Inezgane Aït Melloul	530	464	909	996	2 899	585	554	1 037	1 558	3 734
Chtouka Aït Baha	280	270	72	69	691	289	276	177	92	834
Taroudant	873	901	670	670	3 114	935	873	882	884	3 574
Tiznit	303	552	361	595	1 811	202	695	481	803	2 181
Tata	348	113	109	72	642	108	121	220	143	592
Total	2 903	3 307	4 712	5 203	16 125	2 769	5 220	6 848	9 248	24 085
Provinces et préfectures	Secteur privé									
	Année 2021/2022					Année 2023/2024				
	Spécialisation	Qualification	Technicien	Tech spécialisé	Total	Spécialisation	Qualification	Technicien	Tech spécialisé	Total
Agadir Ida-Outanane	695	546	888	2 691	4 820	1 165	681	1 196	3 570	6 612
Inezgane Aït Melloul	544	258	253	671	1 726	283	601	355	758	1 997
Chtouka Aït Baha	261	23	48		332	16	344	33		393
Taroudant	345	150	112	295	902	70	581	111	340	1 102
Tiznit	217				217	26	238	39	98	401
Tata					0					0
Total	2 062	977	1 301	3 657	7 997	1 560	2 445	1 734	4 766	10 505
Provinces et préfectures	Public+Privé									
	Année 2021/2022					Année 2023/2024				
	Spécialisation	Qualification	Technicien	Tech spécialisé	Total	Spécialisation	Qualification	Technicien	Tech spécialisé	Total
Agadir Ida-Outanane	1 264	1 553	3 479	5 492	11 788	1 815	3 382	5 247	9 338	19 782
Inezgane Aït Melloul	1 074	722	1 162	1 667	4 625	868	1 155	1 392	2 316	5 731
Chtouka Aït Baha	541	293	120	69	1 023	305	620	210	92	1 227
Taroudant	1 218	1 051	782	965	4 016	1 005	1 454	993	1 224	4 676
Tiznit	520	552	361	595	2 028	228	933	520	901	2 582
Tata	348	113	109	72	642	108	121	220	143	592
Total	4 965	4 284	6 013	8 860	24 122	4 329	7 665	8 582	14 014	34 590

Source : Direction Régionale de la Formation Professionnelle.

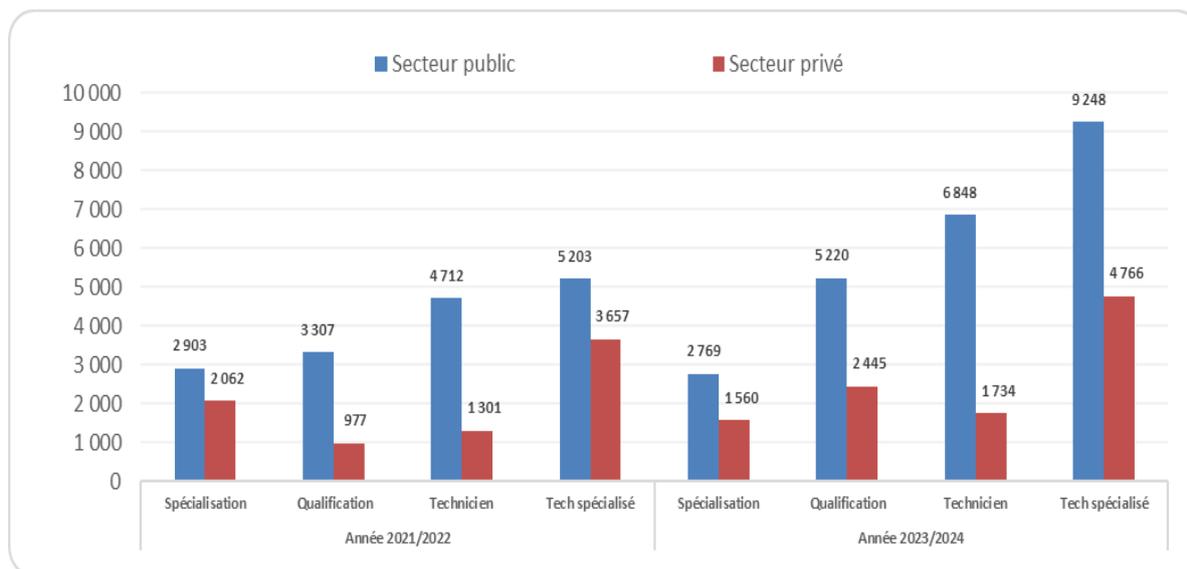
Dans le secteur public, les effectifs progressent de **+49,4 %**, passant de 16 125 à 24 085 stagiaires. Cette dynamique bénéficie à l'ensemble des provinces, mais demeure très polarisée. À Agadir Ida-Outanane, principal centre de formation régional, les effectifs doublent quasiment (+89 %), atteignant 13 170 stagiaires en 2023/2024, soit plus de la moitié des effectifs publics régionaux. Des hausses significatives sont également observées à Inezgane Aït Melloul (+28,8 %), Chtouka Aït Baha (+20,7 %) et Tiznit (+20,4 %). À l'inverse, Tata enregistre une baisse de 7,8 %.

La contribution du **secteur privé**, bien que plus modeste en volume, enregistre une hausse globale de **+31,4 %**, passant de 7 997 à 10 505 stagiaires. Elle est particulièrement marquée à Tiznit (+84,8 %), Agadir Ida-Outanane (+37,2 %) et Taroudant (+22,2 %).

▪ **Une montée marquée du nombre de techniciens spécialisés dans les deux secteurs**

Dans le **secteur public**, les filières les plus qualifiantes concentrent l'essentiel de la croissance. Le nombre de **techniciens spécialisés** progresse de **+78 %**, atteignant 9 248 inscrits et représentant **38 % des stagiaires publics**. Les effectifs des **formations qualifiantes** augmentent de **+58 %**, tandis que le niveau technicien progresse de **+45 %**. À l'inverse, la **spécialisation**, régresse de **-5 %**, ramenant sa part de 18 % à 11 %. ► **Figure 103**

Figure 103 : Évolution des effectifs des stagiaires de la formation professionnelle par secteur



Source : Direction Régionale de la Formation Professionnelle.

Dans le **secteur privé**, une dynamique similaire est observée. Les niveaux **qualification (+150 %)** et **technicien (+33 %)** progressent fortement. Le **niveau technicien spécialisé** poursuit sa croissance (+30 %) et représente **près de la moitié des stagiaires privés (45 %)**. En revanche, la **spécialisation** recule nettement (-24 %), passant de 26 % à 15 %.

Ces évolutions convergentes, publique comme privée, est probablement en lien avec la demande accrue du marché du travail pour des ces profils.

Enjeux liés au secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle

Le secteur de l'éducation et de la formation est confronté à des défis persistants qui freinent la réalisation des objectifs éducatifs et de développement attendu. Le système éducatif souffre de faiblesses structurelles enracinées depuis plusieurs décennies, ce qui nuit considérablement à la qualité de l'enseignement. En dépit des multiples réformes entreprises ces dernières années, les problématiques de fond demeurent, incitant les acteurs du secteur à appeler à des mesures profondes et structurantes afin de restaurer le rôle central de l'école marocaine. À l'instar des autres régions du Maroc, la région Souss-Massa est confrontée à d'importants défis dans le domaine de l'enseignement. Les principaux enjeux de l'enseignement dans cette région sont :

- La surcharge des classes notamment dans le secteur public et l'absence d'équipements appropriés représente un obstacle à un enseignement de qualité ;
- Réduire l'abandon scolaire en agissant sur les causes profondes comme La faiblesse des infrastructures routières, le manque de transport scolaire dans certaines zones isolées, ainsi que la non-accessibilité de la majorité des élèves aux internats et aux maisons de l'étudiant (DAR TALIB) ;
- Il existé une disparité entre les zones urbaines et rurales, entre les établissements public et privés, ainsi que les inégalités sociales. L'accès à un enseignement de qualité pour tous les étudiants reste un enjeu majeur ;
- Renforcer l'orientation scolaire et proposer des filières plus tournées vers l'emploi ;
- L'adaptation à un monde en mutation rapide passe par l'intégration de nouvelles technologies et le renforcement de l'enseignement scientifique ;
- Inadéquation entre formation et marché de l'emploi : Les filières de formation disponibles ne correspondent pas toujours aux besoins spécifiques de l'économie régionale, dominée par les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'agro-industrie et du tourisme. Cette discordance engendre un écart significatif entre les compétences acquises par les diplômés et les opportunités professionnelles réelles, affectant particulièrement l'insertion des jeunes sur le marché du travail.
- Développer l'enseignement préscolaire est très important, car bien préparer les enfants à l'école augmente leurs chances de réussir. Mais dans les zones rurales, il est encore difficile d'y accéder.

A. Santé

La région connaît une nette amélioration en matière de couverture médicale et d'équipements de santé. Toutefois, ces avancées restent insuffisantes pour répondre pleinement aux besoins de la population, en raison de l'ampleur de ses dimensions démographiques et géographiques. En effet, la majorité des structures hospitalières et du personnel médical se concentre dans la préfecture d'Agadir Ida Outanane tandis qu'un important déséquilibre persiste entre les zones urbaines et rurales.

1. Infrastructure sanitaire : une concentration marquée à la préfecture d'Agadir Ida Outanane

La région dispose en 2024 de **deux hôpitaux spécialisés** et **7 hôpitaux généraux** avec une capacité d'accueil totale atteignant 1551 lits. La ville d'Agadir en concentre 543, soit 35 % de la capacité régionale. ► **Figures 104 et 105**

La région compte également 144 centres de santé urbains, 9 centres de santé ruraux et 18 dispensaires ruraux.

Figure 104 : Infrastructure publique selon les provinces et préfectures, Année 2024

Provinces et Préfectures	Hôpitaux spécialisés	Hôpitaux généraux	Centres de Santé Urbains		Dispensaires Ruraux	Centres de Santé Ruraux et communaux	
			Avec lits pour accouchement	Sans lits pour accouchement		Sans lits pour accouchement	Avec lits pour accouchement
Agadir Ida Outanane	1	1	14	12	3	1	1
Inezgane Ait Melloul	0	1	3	12	2	1	0
Chtouka Ait Baha	0	1	16	2	3	1	0
Taroudant	0	2	31	6	6	2	0
Tiznit	1	1	29	2	1	2	0
Tata	0	1	13	4	3	1	0
Total	2	7	106	38	18	8	1

Source : Direction régionale de la santé.

La répartition géographique des établissements de santé au niveau de la région montre des disparités entre les préfectures et provinces dans le domaine de la santé. Agadir Ida Outanane et Inezgane Ait Melloul ensemble occupent le premier rang en termes d'infrastructures sanitaires et personnel médical et paramédical, alors que les provinces de Chtouka Ait Baha et Tata sont les moins équipées au niveau régional.

Figure 105 : Répartition du personnel médical publique par province et préfectures 2024

Provinces et Préfectures	Hôpitaux			Médecins		Dentiste publics	Pharmaciens publics
	Nombre	lits	Infirmiers	Public	Privé		
Agadir Ida Outanane	2	543	496	153	596	11	6
Inezgane Ait Melloul	1	310	325	73	231	4	5
Chtouka Ait Baha	1	60	287	39	48	2	2
Taroudant	2	310	528	89	93	3	4
Tiznit	2	270	331	54	48	4	3
Tata	1	58	230	29	4	2	2
Total	9	1551	2 197	437	1020	26	22

Source : Direction régionale de la santé.

2. Encadrement médical et paramédical public : forte représentation des infirmiers polyvalents

L'encadrement médical public est assuré par **437 médecins** (dont 253 dans des hôpitaux publics) et **2197 infirmiers** répartis par spécialité comme suit : 559 sages-femmes, 164 en anesthésie, 106 en psychiatrie et 1368 infirmiers polyvalents. ► Figure 106

Figure 106 : Répartition du personnel paramédical par province et préfectures 2024

Provinces et Préfectures	Sage-femme	Anesthésie	Psychiatrie	Polyvalent	Total
Agadir Ida Outanane	143	38	18	297	496
Inezgane Ait Melloul	92	32	26	175	325
Chtouka Ait Baha	89	23	3	172	287
Taroudant	106	31	25	366	528
Tiznit	71	23	29	208	331
Tata	58	17	5	150	230
Total	559	164	106	1 368	2 197

Source : Direction régionale de la santé.

3. Consultation médicale : contrastes territoriaux marqués en 2024

Au cours de l'année 2024, **les formations sanitaires publiques**⁸ ont réalisé un total de 245 095 consultations médicales et 365 825 consultations paramédicales.

Les hôpitaux publics de la région, quant à eux, ont enregistré 472 258 consultations, assurées par 253 médecins, soit une moyenne de 1 867 consultations par médecin en 2024.

⁸ Les formations sanitaires publiques sont des structures de proximité pour les soins de base (consultations générales, vaccinations, suivi prénatal, etc.) sans hospitalisation ni spécialité, tandis que les hôpitaux assurent des soins plus complexes, urgents et spécialisés, avec hospitalisation.

On observe toutefois une forte disparité entre les préfectures et provinces, avec un niveau maximal atteignant 2 962 consultations par médecin à Chtouka Ait Baha, soit quatre fois plus le volume observé pour la province de Tata, qui enregistre seulement 688 consultations par médecin. ► [Figure 107](#)

Figure 107 : Les consultations effectuées en 2024

Provinces et Préfectures	Formations sanitaires publiques		Hôpitaux publics		
	Consultations médicales	Consultations paramédicales	Total de consultations	Total de médecins	Consultations par médecin
Agadir Ida Outanane	131 530	112 704	105 278	74	1 423
Inezgane Ait Melloul	2 270	4 695	102 693	40	2 567
Chtouka Ait Baha	24 611	24 495	56 283	19	2 962
Taroudant	37 768	69 565	110 559	54	2 047
Tiznit	14 480	68 163	77 485	37	2 094
Tata	34 436	86 203	19 960	29	688
Total	245 095	365 825	472 258	253	1 867

Source : Direction régionale de la santé.

Enjeux liés au secteur de la santé

L'analyse du secteur de la santé au niveau de la région permet de soulever les principaux enjeux suivants :

- Assurer une **meilleure équité territoriale** dans la répartition des structures et services de santé.
 - Mieux répartir le **personnel médical** selon les besoins réels et les charges de travail.
 - Renforcer la **capacité hospitalière** hors des zones centrales.
 - Diversifier les profils du **personnel de santé**, notamment en matière de spécialités médicales.
 - Revaloriser et **moderniser les structures rurales**, avec un accompagnement logistique et humain.
- Mettre en place des **unités mobiles de santé** et renforcer la **téléconsultation médicale** dans les zones difficiles d'accès.
- Développer la **médecine préventive** et les programmes communautaires dans toute la région.

B. Jeunesse et sport

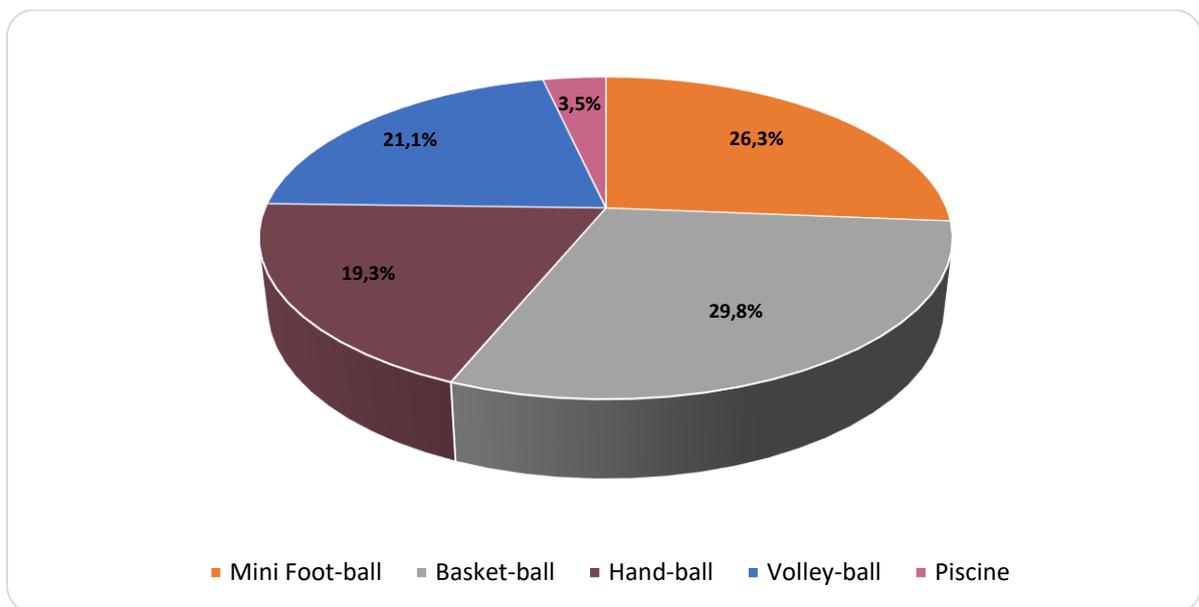
Le secteur de la jeunesse et des sports joue un rôle essentiel dans le développement social et culturel. Le renforcement des infrastructures (théâtres, maisons de jeunes, stades, piscines) vise à élargir les connaissances des jeunes, développer le sport et rehausser le niveau régional. Les jardins d'enfants et les maisons des jeunes favorisent l'éveil des enfants, tandis que la participation des femmes aux activités culturelles et sociales soutient leur intégration dans les programmes de développement.

1. Infrastructures sportives, activités culturelles et loisirs

▪ Installations sportives

La région dispose de 57 installations sportives dont 15 concernent le football, 17 terrains de basket-ball, 12 terrains de volley-ball, 11 terrains de hand-ball et de deux piscines. Ces installations restent cependant insuffisantes pour répondre aux besoins des jeunes et pour promouvoir leurs talents sportifs. ► Figure 108

Figure 108 : Répartition des installations sportives en pourcentage - année 2024



Source : Direction régionale du ministère de la culture de la jeunesse et des sports.

N.B : Les installations sportives mentionnées ci-dessus se trouvent à l'intérieur des institutions du secteur de la jeunesse, tandis que les installations sportives en général sont désormais sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement préscolaire et des Sports.

▪ Activités culturelles et loisirs

Jardins d'enfants

La région dispose de **21 institutions pour la protection de l'enfance**, **1313** enfants ont bénéficié en 2024 dans le cadre des activités institutionnelles et de rayonnements. L'encadrement de l'ensemble des enfants a été assuré par **32 éducatrices**.

La province de Taroudant dispose du plus grand nombre d'institutions soit 7 établissements, accueillant 905 bénéficiaires, représentant près de **70 %** de l'effectif total. La province de Chtouka Ait Baha occupe la dernière place en nombre d'institutions et d'éducatrices, avec une seule institution (temporairement suspendue pour rénovation) et une éducatrice. ►

Figure 109

Figure 109 : Jardins d'enfants selon les provinces et préfectures en 2024

Provinces et Préfectures	Nombre de Foyers	Jardinières d'enfants	Nombre de bénéficiaires	
			Activités Institutionnelles	Activités de rayonnement + UM
Agadir Ida Outanane	3	6	0	Suspendue temporairement pour rénovation
Inezgane Ait Melloul	3	3	12	Suspendue temporairement pour rénovation
Chtouka Ait Baha	1	1	0	Suspendue temporairement pour rénovation
Taroudant	7	15	165	740
Tiznit	5	5	54	260
Tata	2	2	32	50
Total	21	32	263	1 050

UM : unité mobile d'alphabétisation et de formation

Source : Direction régionale de la Culture –Souss Massa.

Foyers féminins

En 2024, la région compte également, **21 foyers féminins** encadrés par 72 formatrices. Le nombre de bénéficiaires s'élève à 517 participantes aux activités normales et 4498 bénéficiaires aux activités de rayonnements. ► Figure 110

Figure 110 : Foyers féminins selon les provinces et préfectures en 2024

Provinces et Préfectures	Nombre de Foyers	Personnel formateur	Nombre de bénéficiaires	
			Activités normales	Activités de rayonnement + UM
Agadir Ida Outanane	3	17	7	314
Inezgane Ait Melloul	3	6	57	350
Chtouka Ait Baha	1	4	27	351
Taroudant	7	28	313	2580
Tiznit	5	15	61	757
Tata	2	2	52	146
Total	21	72	517	4 498

Source : Direction régionale de la Culture –Souss Massa.

Maisons des jeunes

En 2024, Souss Massa dispose de **32 maisons des jeunes** qui ont accueilli **101 381 bénéficiaires** dont 38 602 jeunes ont participé aux activités de rayonnement et le reste aux activités normales. ► [Figure 111](#)

Figure 111 : Activités des maisons des jeunes selon les provinces et préfectures en 2024

Provinces et Préfectures	Nombre d'établissements	Nombre de participants		
		Activités normales	Activités de rayonnement	Total
Agadir Ida Outanane	4	11 384	12 500	23 884
Inezgane Ait Melloul	10	35 825	15 791	51 616
Taroudant	8	6 340	2 500	8 840
Tiznit	3	4 130	6 358	10 488
Tata	7	5 100	1 453	6 553
Total	32	62 779	38 602	101 381

Source : Direction régionale de la Culture –Souss Massa.

Enjeux liés au secteur de la jeunesse et sport

L'analyse du secteur de la jeunesse et sport au niveau de la région permet d'identifier les principaux enjeux suivants :

- Développer un **réseau élargi, accessible et réparti équitablement** d'installations sportives pour stimuler la pratique du sport et détecter les talents locaux.
- Renforcer le **réseau des jardins d'enfants** dans les zones sous-équipées et améliorer la **formation et le recrutement du personnel encadrant**.
- Étendre **les foyers féminins dans les zones marginalisées**, avec des programmes de formation **orientés vers l'autonomisation économique** et la **citoyenneté active**.
- Réhabiliter et moderniser les **espaces jeunesse** en intégrant des **activités numériques, culturelles et entrepreneuriales**.
- Promouvoir une **culture mobile et inclusive**, à travers des **unités itinérantes, festivals décentralisés** et accès numérique.
- Recruter, **former et motiver le personnel encadrant**, tout en mettant en place une **politique régionale des métiers de l'animation socio-éducative et sportive**.
- Mettre en place une **gouvernance intégrée et partenariale** pour la jeunesse, avec des actions transversales **jeunesse – sport – éducation – culture**.

MONOGRAPHIE RÉGIONALE

- SOUSS MASSA -



7

SECTEURS D'INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

- ◆ Transport routier
- ◆ Transport aérien
- ◆ Transport maritime
- ◆ Eau potable/Électricité
- ◆ Environnement

A- Les secteurs d'infrastructures

1. Routes et Transport

▪ Réseau routier

Le réseau routier de la région Souss Massa s'étend sur **5715 Km en 2024**, soit une progression de **8,9 %** par rapport à 2022, la majorité de la progression est réalisée entre 2023 et 2024 avec 442 km supplémentaires soit un accroissement de 8,4%. Ce réseau est à **85% revêtu avec 4837 Km** contre **878 Km non revêtu (15%)**. ► [Figure 112](#)

Figure 112 : Évolution du réseau routier régional entre 2022 et 2024

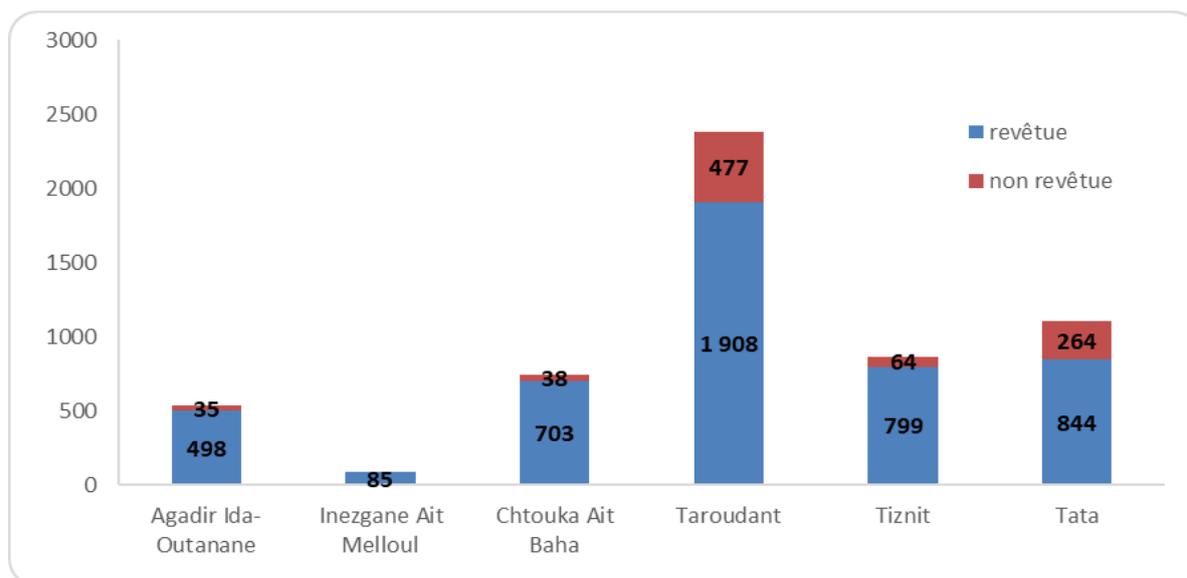
Routes	Langeur en Km			Accroissement entre 2022 et 2024 en %
	2022	2023	2024 *	
Routes Nationales	1197	1191	1202	0,4
Revêtues	1168	1162	1202	2,9
Non Revêtues	29	29	0	-100,0
Routes Régionales	1674	1668	2066	23,4
Revêtues	1220	1216	1625	33,2
Non Revêtues	454	452	441	-2,9
Routes Provinciales	2375	2414	2447	3,0
Revêtues	1848	1972	2010	8,8
Non Revêtues	527	442	437	-17,1
Total des routes	5246	5273	5715	8,9
Revêtues	4236	4350	4837	14,2
Non Revêtues	1010	923	878	-13,1

*Les données de 2024 sont fournies par la Direction Régionale de l'Équipement d'Agadir

Source : Annuaire statistique national.

En 2024, la province de Taroudant dispose du réseau routier le plus étendu de la région, avec **2385 km**, dont 1 908 km revêtus. Elle est suivie par la province de Tata avec 1 108 km de routes (dont 844 km revêtues), puis par la province de Tiznit qui compte 863 km de routes, dont 799 km revêtues. La province de Chtouka Ait Baha dispose, quant à elle, de 741 km de réseau routier (703 km revêtues), tandis que la préfecture d'Agadir Ida-Outanane enregistre 533 km de routes, dont 498 km revêtues. Enfin, la préfecture d'Inezgane Ait Melloul dispose de 85 km de routes entièrement revêtues. ► [Figure 113](#)

Figure 113 : le réseau routier revêtu et non revêtu par provinces et préfecture en 2024



Source : Direction régional de l'équipement d'Agadir

▪ **Immatriculation des véhicules routiers**

Grace à sa position entre le nord et le sud du Royaume, la région occupe une place centrale en tant que carrefour d'échange des marchandises et déplacement des personnes. Le **nombre de permis de conduire délivrés en 2023** a diminué de 4 % entre 2022 et 2023 en passant **58 662 à 56 319 permis**. Le **nombre de véhicules immatriculés** a également chuté de **3,9 %** à la même période, il est de l'ordre de **13 132 véhicules** en 2023 Contre 13 658 véhicules en 2022. ► Figure 114

Figure 114 : Immatriculation des véhicules selon le centre d'immatriculation et le type de véhicule en 2022 et en 2023

Centre immatriculateur	Motocyclettes		Voitures de tourisme		Véhicules utilitaires		Total des véhicules immatriculés		Nombre de permis de conduire délivrés	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Agadir Ida Outanane	386	433	4 987	5 168	1 590	1 322	6 963	6 923	15 066	14 547
Inezgane Ait Melloul	311	335	1 647	1 582	1 107	900	3 065	2 817	14 640	13 492
Chtouka Ait Baha	207	205	441	438	554	466	1 202	1 109	8 898	9 289
Taroudant	206	333	744	737	531	416	1 481	1 486	13 369	12 362
Tiznit	60	62	475	397	164	117	699	576	4 267	4 058
Tata	151	167	50	36	47	18	248	221	2 423	2 572
Total régional	1 321	1 535	8 344	8 358	3 993	3 239	13 658	13 132	58 662	56 319

Source : Annuaire statistique du Maroc 2023-2024.

2. Transport aérien

▪ Infrastructures et trafic aérien

La région Souss-Massa ne compte qu'un seul aéroport international : **Agadir Al Massira**. Classé au **cinquième rang national** en matière de **trafic passagers**, il a enregistré **1 724 749 passagers en 2023**, soit un volume **5,7 fois inférieur** à celui de l'aéroport **Mohammed V de Casablanca**, premier à l'échelle nationale. Toutefois, le trafic a connu une **forte hausse en 2024**, progressant de **45 %** pour atteindre **3 129 749 passagers**.

L'aéroport est doté d'une piste d'envol de 3 200 mètres de longueur et d'une aérogare dont la capacité annuelle s'élève à **2,6 millions de passagers**. Par ailleurs, un site aéroport national existe à **Tata**, mais reste encore non opérationnel. ► [Figure 115](#)

Figure 115 : Mouvements des avions et des passagers selon l'aéroport d'Agadir en 2024

Avions	
Trafic commercial	21 402
.Arrivées	10 702
.Départs	10 700
Autres mouvements	1 616
.Arrivées	809
.Départs	807
Total mouvement des avions	23 018
Voyageurs	
Trafic commercial	3 127 342
.Arrivées	1 555 799
.Départs	1 559 156
.Transite	12 387
Autres mouvements	2 407
.Arrivées	1 051
.Départs	1 356
Total mouvement des passagers	3 129 749

Source : Office National des Aéroports 2024.

Les liaisons européennes représentent **plus de la moitié du trafic total (1,6 million de passagers, soit 51,4 %)**, dominées par **la France**, qui concentre à elle seule **936 024 passagers (30 %)**. Les autres destinations internationales (Afrique hors Maghreb, Orient, autres pays) demeurent marginales, totalisant **moins de 2 %** du trafic. Le **trafic intérieur** reste néanmoins important, avec **542 899 passagers, soit 17,4 %** de l'activité totale. ► [Figures 116 et 117](#)

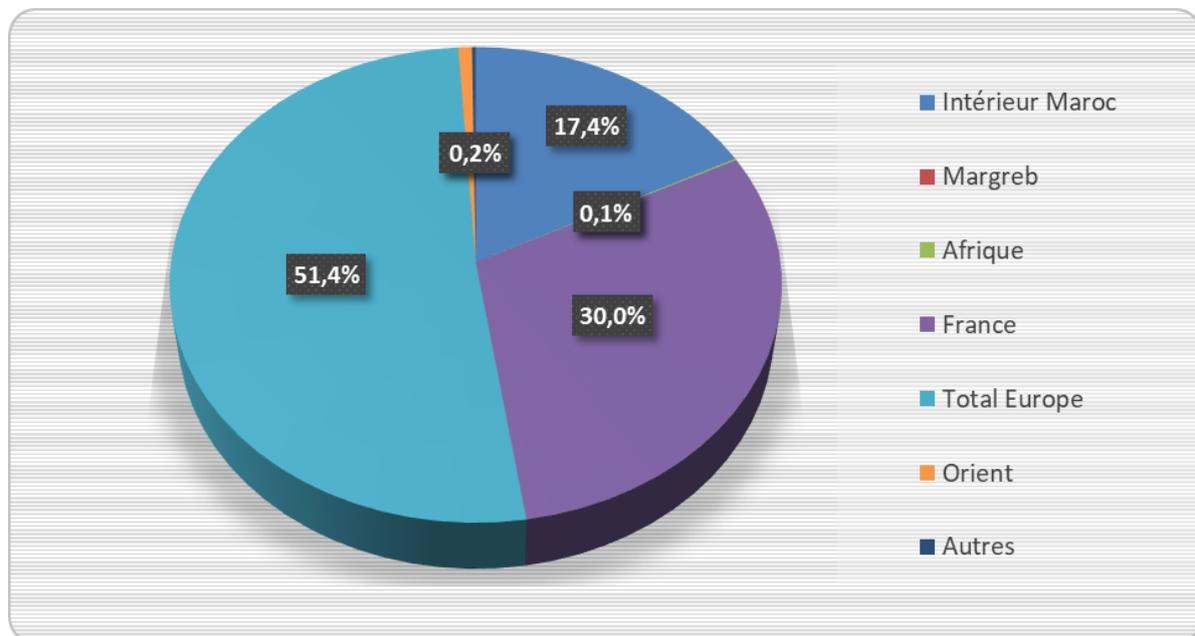
Le **transport de fret**, quant à lui, reste limité, avec un volume total de **222 tonnes** en 2024, dont **152 tonnes en trafic intérieur**. Les échanges de marchandises avec l'étranger demeurent modestes et concentrés essentiellement sur la France (55 tonnes) et, dans une moindre mesure, le reste de l'Europe (15 tonnes).

Figure 116 : Trafic de passagers et fret à l'aéroport Al Massira en 2024 (hors transit) selon les lignes

	Intérieur Maroc	Margreb	Afrique	France	Total Europe	Orient	Autres	Total (sans transit)
Passagers	542 899	-	3 434	936 024	1 601 253	24 613	6 732	3 114 955
Fret (En tonne)	152	-	-	55	15	-	-	222

Source : Office National des Aéroports 2024.

Figure 117 : Nombre de passagers à l'aéroport Al Massira en 2024 (hors transit) selon les lignes



Source : Office National des Aéroports 2024.

3. Transport maritime

▪ Infrastructures et trafic maritime

Grace à son infrastructure portuaire performante, la région de Souss Massa assure le transport et le transit des passagers et des marchandises dans les meilleures conditions.

Il possède un port à Agadir et plusieurs points de pêche au long de la côte atlantique (Douira, Tiguerte, Aghroud, Sidi Moussa Aglou, Tigourakine, Taghazout, Tifnit, Gouiricim, Imessouane, Tamraght, Oued Massa, Imi Ouaddar et Tamri).

Le port d'Agadir est l'un des sites importants du Maroc surtout au niveau du commerce extérieur. Il a enregistré un trafic de marchandises chargées en 2024 de l'ordre de 3 281 mille

tonnes. Le **clinker** et le **feldspath** représentent **près des deux tiers** des exportations, ce qui reflète l'intensité de l'activité extractive et la demande étrangère sur ces produits (céramique, ciment). ► [Figures 118 et 119](#)

Quant aux marchandises déchargées (hors produits pétroliers), elles s'élèvent à 2 716 mille tonnes. Ces marchandises importées sont composées essentiellement de céréales, des hydrocarbures, des aliments de bétail, du Charbon et d'huiles alimentaires.

Figure 118 : Transport de marchandises (en mille tonne) au port d'Agadir -Année 2024

Marchandises	2024
Chargées	3281
Déchargés (Hors produits pétroliers)	2716
Trafic pétrolier	869
Total	6866

Source : Agence Nationale des Ports -Agadir

Figure 119 : Les principaux produits importés ou exportés au port d'Agadir en 2024 (en tonne)

Produits exportés	3 150 470
Agrumes et primeurs	104 647
Pheldspath	1 000 488
Huile de poisson	
Clinker	1 074 361
Cuivre	60 224
Conteneur	910 750
Produits importés	3 523 426
Céréales	919 798
Charbon	271 324
Engrais	
Aliment de Bétail	317 456
Bois et dérivés	46 928
Poisson congelé	8 579
Papier rouleaux	59 015
Hydrocarbure	868 739
Huiles alimentaires	256 125
Acide sulfurique	
Bitume	55 913
Conteneur	719 549

Source : Agence Nationale des Ports -Agadir

Enjeux liés au transport

Les infrastructures de transport constituent un pilier stratégique pour la compétitivité et l'intégration territoriale de la région. Toutefois, plusieurs enjeux majeurs se dégagent selon les trois modes de transport :

- **Transport routier** : malgré des avancées notables, la qualité et la continuité du réseau routier demeurent inégales entre zones urbaines bien desservies et provinces rurales encore partiellement enclavées. Le désenclavement, la sécurité routière et l'intégration de solutions de mobilité durable apparaissent essentiels pour soutenir la dynamique économique et réduire les inégalités territoriales. La planification intercommunale et la coordination entre acteurs publics restent des leviers clés pour optimiser les investissements.
- **Transport aérien** : l'aéroport international Agadir Al Massira joue un rôle central dans la connectivité régionale, avec une croissance marquée du trafic passagers. Toutefois, la forte dépendance aux liaisons européennes, principalement avec la France, et le volume limité du fret révèlent des marges de progression. Les enjeux portent sur la modernisation des infrastructures, la diversification des destinations, l'optimisation de la desserte régionale et la mise en valeur du potentiel de l'aéroport national de Tata.
- **Transport maritime** : le port d'Agadir, principal hub régional, contribue fortement aux exportations et aux importations, mais doit relever des défis liés à la modernisation de ses capacités, à la compétitivité logistique et à la durabilité environnementale. La valorisation des activités de pêche et l'amélioration de la connectivité entre le littoral et l'arrière-pays représentent également des priorités.

Dans leur ensemble, ces enjeux soulignent l'importance d'une stratégie intégrée et coordonnée entre les différents modes de transport afin de renforcer la mobilité, soutenir le développement économique et assurer la cohésion territoriale de la région Souss-Massa.

4. Eau potable et Électricité

▪ Eau potable

La région de Souss Massa est exposée à des pressions environnementales majeures qui pourraient à terme déstabiliser son écosystème. En effet en plus de la rareté d'eau due aux aléas climatiques. La pression croissante sur les réserves d'eau dans la région résulte d'une forte expansion démographique, ainsi que du développement intensif des activités touristiques, industrielles et agricoles qui sont grands consommateurs d'eau.

La production et la distribution de l'eau potable est assurée par deux établissements : **La Régie Autonome Multiservices d'Agadir (RAMSA)** assure la distribution au niveau des préfectures d'Agadir Ida Outanane et Inezgane Ait Melloul. **L'Office National de l'Eau Potable (ONEP)** quant à lui, couvre l'alimentation en eau potable dans le reste des provinces de la région.

Entre 2021 et 2023, la production totale d'eau potable dans la région a enregistré une croissance significative de **12 %**, passant de **82 232 mille m³** à **92 097 mille m³**. Cette progression masque cependant de fortes disparités territoriales. ► **Figure 120**

La préfecture d'**Agadir Ida Outanane** se distingue par une **hausse spectaculaire de 260 %**, portant sa production de 13 087 à 47 110 mille m³. Elle concentre ainsi **plus de la moitié (51,2 %) de la production régionale** en 2023. À l'inverse, la province de **Taroudannt**, autrefois première productrice en 2021 avec 41 551 mille m³, voit sa production chuter de **61,5 %**, ne représentant plus que **17,4 % du total régional** en 2023. Les autres provinces enregistrent des évolutions modérées : **Tata (+9,5 %)**, **Inezgane-Aït Melloul (+6,3 %)**, **Chtouka-Aït Baha (5,1 %)** et **Tiznit (+2,4 %)**.

Figure 120 : Évolution de la production en eau potable (en 1000 m³)

Provinces et préfectures	2021	2022	2023	Evolution entre 2021 et 2023 en %	La part de la province ou la préfecture dans le total régional en 2023
Agadir Ida Outanane	13 087	8 830	47 110	260,0	51,2
Chtouka-Aït Baha	5 036	32 417	5 295	5,1	5,7
Inezgane-Aït Melloul	11 102	11 906	11 806	6,3	12,8
Taroudannt	41 551	21 966	15 988	-61,5	17,4
Tata	2 290	2 506	2 507	9,5	2,7
Tiznit	9 166	9 311	9 390	2,4	10,2
Total régional	82 232	86 936	92 097	12,0	100,0

Source : Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable.

Dans le même temps, le **nombre d'abonnés** croît de **6,2 %**, pour s'établir à **232 244** en 2023. La province de **Taroudannt** concentre à elle seule **un tiers des abonnés (33,1 %)**, devant **Tiznit (20,9 %)**, **Inezgane-Aït Melloul (15,2 %)** et **Chtouka-Aït Baha (14,5 %)**. En revanche, **Agadir Ida Outanane**, bien qu'en tête pour la production, ne regroupe que **9,2 % des abonnés**. **Tata** vient en dernière position avec une part ne dépassant pas **7,1 %**. ► **Figure 121**

Figure 121 : Évolution du nombre d'abonnés à l'eau potable de 2021 à 2023

Provinces et préfectures	2021	2022	2023	Evolution entre 2021 et 2023 en %	La part de la province ou la préfecture dans le total régional en 2023
Agadir-Ida-Ou-Tanane	19 546	20 298	21 315	9,1	9,2
Chtouka-Aït Baha	31 431	32 658	33 649	7,1	14,5
Inezgane-Aït Melloul	32 717	33 888	35 319	8,0	15,2
Taroudannt	73 170	75 202	76 959	5,2	33,1
Tata	15 331	16 031	16 441	7,2	7,1
Tiznit	46 419	47 773	48 561	4,6	20,9
Total	218 614	225 850	232 244	6,2	100,0

Source : Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable.

▪ Électricité

Les ventes d'électricité régionales, en 2023, représentent **8,8 % des ventes nationales** contre 8,2% en 2021. Elles ont augmenté de **16,9 %**, sur cette période, atteignant **3 046 millions de kWh** en 2023, contre **2 606 millions** deux ans plus tôt. ► [Figure 122](#)

Avec une consommation multipliée par 2,5 en deux ans, **Tiznit** enregistre la plus forte progression régionale (+150,2 %), portant sa part dans la consommation totale à **12 %** en 2023, contre 5,6 % en 2021. **Agadir-Ida-Outanane** enregistre une hausse de **15,8 %** et représente désormais **près du quart de la consommation régionale (23,9 %)**. La province de **Taroudannt** reste néanmoins le principal pôle de consommation, avec **922 millions de kWh** en 2023, soit **30,3 % du total régional**, en légère hausse (+6,1 % sur deux ans). **Chtouka-Aït Baha** et **Inezgane-Aït Melloul** affichent respectivement des progressions suivantes : +8,5 % et +6,2 %, tandis que **Tata** ne dépasse +4,7 %.

Figure 122 : Vente d'électricité en millions de KWH

Provinces et préfectures	2021	2022	2023	Evolution entre 2021 et 2023 en %	La part de la province ou la préfecture dans le total régional en 2023
Agadir-Ida-Ou-Tanane	627,8	691,4	726,9	15,8	23,9
Chtouka-Aït Baha	439,5	484,0	477,0	8,5	15,7
Inezgane-Aït Melloul	475,6	503,2	505,0	6,2	16,6
Taroudannt	869,3	892,6	922,1	6,1	30,3
Tata	48,1	50,9	50,3	4,7	1,7
Tiznit	145,9	256,7	365,1	150,2	12,0
Total régional	2 606,1	2 878,8	3 046,3	16,9	100,0
Total national	31 948,7	33 487,3	34 429,4	7,8	

Source : Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable.

Enjeux liés à l'eau potable et à l'électricité

La gestion de l'eau potable et de l'électricité représente un défi majeur pour la région Souss-Massa, tant sur le plan de la durabilité environnementale que sur celui du développement économique et social.

- **Sécurité des approvisionnements** : la raréfaction de l'eau, accentuée par le changement climatique et la pression démographique, ainsi que la croissance continue de la demande énergétique, rendent indispensable la mise en place de stratégies durables de sécurisation et de diversification des ressources.
- **Équité territoriale** : des disparités importantes persistent, avec une production d'eau concentrée à Agadir Ida Outanane au détriment de provinces comme Taroudannt, et une consommation d'électricité dominée par Taroudannt et Tiznit. Assurer une répartition équilibrée et inclusive des services reste une priorité.
- **Efficacité et modernisation des infrastructures** : la maîtrise des pertes dans les réseaux hydriques et l'amélioration des capacités de distribution énergétique constituent des leviers clés pour optimiser les ressources et répondre à la demande croissante.
- **Transition durable** : le contexte régional impose de renforcer la rationalisation de l'utilisation de l'eau et de promouvoir l'intégration des énergies renouvelables, afin d'assurer un développement durable et respectueux de l'environnement.

B- Environnement

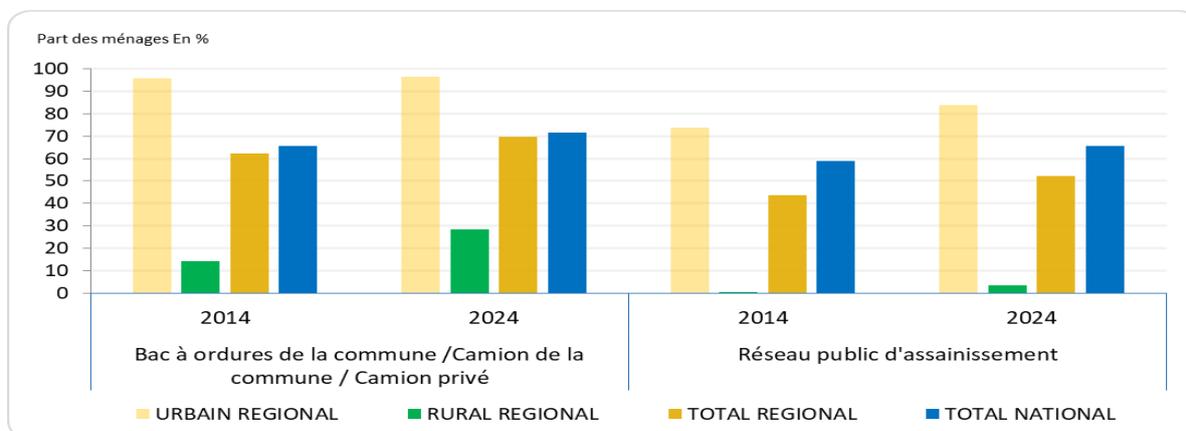
Le Maroc a élaboré sa **Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement et du Développement Durable** depuis 1995. Suite aux orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le département de l'environnement a adopté une nouvelle orientation stratégique de proximité qui s'inscrit dans une politique de régionalisation volontariste impliquant tous les intervenants au niveau régional et local. La Stratégie Nationale de Développement Durable cible également le secteur de déchets à travers la promotion d'une gestion intégrée des déchets pour la mise en œuvre d'une économie circulaire.

La région Sous Massa, à l'instar de toutes les régions du Maroc, produit de plus en plus de déchets solides et liquides à cause de l'intensification des activités socio-économiques, la croissance démographique et les changements des modes de consommation. En outre, l'urbanisation rapide qu'a connue la région ces dernières années a relevé de profonds défis en matière de gestion environnementale. Les données du RGPH 2024 illustrent ces dysfonctionnements, avec le faible taux de raccordement des ménages aux réseaux d'assainissement, notamment en milieu rural, ainsi que la persistance de pratiques d'évacuation des eaux usées et des déchets des activités des ménages dans le milieu naturel sans dispositifs de collecte, de traitement et de valorisation efficaces.

1. Collecte des déchets et assainissement : état des lieux selon le RGPH 2024

Les intervenants au niveau régional et local ont déployé des efforts pour atteindre l'objectif du **Programme National des Déchets Ménagers (PNDM)** qui vise la collecte de **90 % en 2020** et **100 % en 2030**. D'après les résultats du RGPH2024 : **28,5 %** des ménages en milieu rural de la région se débarrassent **des déchets solides** à travers **les bacs à ordures ou camion de la commune ou privé**, contre **20 %** à l'échelle nationale, et **3,7 %** seulement des ménages ruraux utilisent le **réseau public d'assainissement** pour se débarrasser des eaux usées (contre **9,6 %** au niveau national). Alors qu'en **milieu urbain** la collecte des déchets ménagers s'élève à **96,5 %**. Contre **97,4 %** au Maroc et l'évacuation des eaux usées dans un réseau publique avoisine **83,8 %** au niveau régional contre **93,4 %** au niveau national. ► **Figure 123**

Figures 123 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des déchets ménagers et des eaux usées et selon le milieu de résidence



Source : RGPH 2014 et 2024.

Enjeux environnementaux – Déchets et assainissement

La région Souss-Massa fait face à des pressions environnementales croissantes liées à la dynamique démographique, à l'urbanisation rapide et à l'intensification des activités socio-économiques. Les principaux enjeux identifiés sont :

- **Production croissante de déchets solides et liquides** liée à la démographie, à l'urbanisation et aux modes de consommation.
- **Insuffisance des infrastructures en milieu rural**, avec des taux très faibles de collecte (28,5 %) et de raccordement à l'assainissement (3,7 %).
- **Forte disparité urbain/rural** en matière de services environnementaux de base (déchets et eaux usées).
- **Pratiques non durables persistantes** : évacuation directe dans le milieu naturel sans traitement ni valorisation.
- **Défi de la transition vers l'économie circulaire**, nécessitant l'accélération de la gestion intégrée des déchets conformément aux objectifs du PNDM (100 % collecte d'ici 2030).

Pour en savoir plus

La **Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement (SNPE)** a été élaborée après le sommet de Rio, elle encourage les actions permettant de protéger plusieurs milieux de l'environnement en même temps. Dans ce but elle dégage quatre priorités en matière d'environnement en fonction des impacts et coûts multiples de dégradation qui ont résulté à cette époque, notamment :

- -La protection de l'eau ;
- La réduction des déchets et l'amélioration de leur gestion ;
- L'amélioration de la qualité de l'air ;
- La protection des sols.

Les objectifs de qualité à long et moyen terme visaient la stabilisation puis la réduction des coûts de dégradation et la mise en place d'instruments économiques et financiers ainsi que des indicateurs pour y arriver.

Pour plus de détail, consulter le lien suivant : <https://www.environnement.gov.ma/PDFs/snpe.pdf>

Le **Programme National des Déchets Ménagers (PNDM)** a été élaboré en septembre 2006 conjointement par le Département de l'Environnement et le Ministère de l'Intérieur, ce programme est d'une grande envergure à l'échelle nationale avec un montant de 37 Milliards de DH réparti sur 15 ans. Il a comme objectifs :

- Assurer la collecte et le nettoyage des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte de 90% en 2015 et 100% en 2020 ;
- Réaliser des décharges contrôlées des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains (100%) en 2015 ;
- Réhabiliter ou fermer toutes les décharges existantes (100 %) en 2015.
- Moderniser le secteur de gestion des déchets par la professionnalisation du secteur.
- Développer la filière de « tri-recyclage-valorisation », avec des actions pilotes de tri, pour atteindre un taux de 20 % du recyclage en 2015 ;
- Généraliser les plans directeurs de gestion des déchets ménagers et assimilés pour toutes les préfectures et provinces de Royaume.
- Former et sensibiliser tous les acteurs concernés sur la problématique des déchets.

Pour plus de détail, consulter le lien suivant : <https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/fr/programme-national-des-dechets-menagers-pndm>

MONOGRAPHIE RÉGIONALE

- RÉGION SOUSS MASSA -

CONCLUSION

Conclusion

La présente monographie régionale de Souss-Massa constitue un document de référence présentant les principales caractéristiques démographiques, sociales, économiques et environnementales du territoire. La lecture transversale et comparative des données et des résultats disponibles a permis d'établir un diagnostic approfondi et de constituer une base d'information solide, mettant en évidence à la fois les atouts de la région et les principaux enjeux et défis auxquels elle est confrontée.

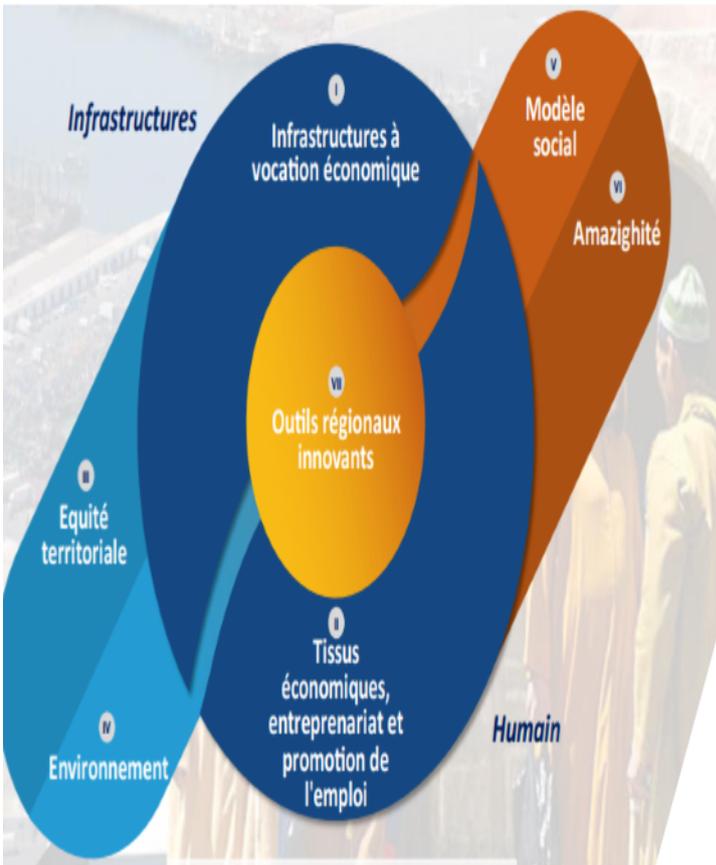
Il ressort de cette analyse que la région Souss-Massa, grâce à son positionnement stratégique, son potentiel agricole, halieutique, touristique et industriel, dispose de leviers puissants pour consolider sa place dans l'économie nationale. Toutefois, ces atouts doivent être accompagnés d'actions structurantes visant à réduire les inégalités sociales et territoriales, à renforcer la cohésion régionale et à répondre aux pressions environnementales, notamment celles liées à la raréfaction de l'eau et au changement climatique.

Cette monographie se veut ainsi un outil d'aide à la décision, mis au service des institutions, des collectivités locales et des partenaires au développement. Elle offre une vision intégrée et prospective permettant d'orienter les politiques publiques et les stratégies régionales dans le sens d'un développement inclusif, résilient et durable.

L'avenir de Souss-Massa dépendra de sa capacité à valoriser pleinement ses ressources, à mobiliser les acteurs autour de projets structurants et à relever, collectivement, les défis de la durabilité, de l'innovation et de la convergence territoriale.

MONOGRAPHIE RÉGIONALE

- SOUSS MASSA -



ECLAIRAGE SUR LE PDR SOUSS MASSA 2022-2027

INTRODUCTION

Le Plan de Développement Régional (PDR) constitue une stratégie territoriale structurante élaborée à l'échelle régionale et infrarégionale. Il couvre l'ensemble des secteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels, sur lesquels le Haut-Commissariat au Plan (HCP) dispose d'un socle riche et diversifié de données statistiques et d'analyses territoriales.

À travers la mise en lumière de grands projets structurants, le PDR vise à valoriser les potentialités de la région et à répondre aux défis de son développement durable et équitable. Il représente ainsi une opportunité pour diffuser des chiffres clés, des diagnostics pertinents et des éléments d'évaluation produits selon des normes internationales de qualité et de comparabilité.

Par ailleurs, la mise en lumière du Plan de Développement Régional (PDR) dans le cadre de la présente monographie constitue une occasion précieuse pour renforcer, la culture de la planification stratégique. Elle vise également à rendre accessibles au grand public le contexte, les enjeux, la méthodologie, le processus de mise en œuvre ainsi que le contenu du PDR, afin de mieux comprendre la mobilisation et l'implication des acteurs territoriaux dans leur diversité.

Chapitre 1 : Historique de la planification régionale au Maroc

1. Avant 2011 : une planification centralisée et sectorielle

L'histoire de la planification régionale au Maroc reflète une évolution progressive vers une gouvernance territoriale plus participative, cohérente et ancrée dans les principes de développement intégré. Cette dynamique a connu plusieurs étapes fondatrices, marquées par des réformes institutionnelles successives qui ont transformé le rôle et le statut de la région dans l'architecture territoriale du Royaume.

- **1ère génération – La région économique (1971)**

Dès 1965, l'idée de régionalisation commence à émerger dans les politiques publiques marocaines à travers les plans de développement économique et social (DES).

En 1971, la région est adoptée comme instrument de développement, avec un premier découpage du territoire en 7 régions économiques. Cependant, à ce stade, la région n'était qu'une circonscription administrative, sans pouvoir décisionnel, ni assemblée élue, ni autonomie réelle.

- **2ème génération – La région, collectivité locale (1992)**

La Constitution de 1992 marque une étape importante en érigeant la région au rang de collectivité territoriale. Elle devient alors un acteur du développement économique et spatial, bien que ses compétences restent limitées. Le conseil régional est élu au suffrage indirect, et son président partage le pouvoir exécutif avec le wali, dans un système bicéphale. Le découpage régional passe à 16 régions, avec une timide autonomie.

- **3ème génération – La régionalisation avancée (2011–2015)**

Un tournant majeur est amorcé en janvier 2010 avec la création de la Commission consultative de la régionalisation, chargée de proposer une réforme profonde du système régional.

En janvier 2011, la Commission remet son rapport à Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Ce processus débouche sur l'adoption de la Constitution de 2011, qui ancre la régionalisation avancée comme principe constitutionnel, et sur la publication en 2015 de la loi organique n°111-14, posant les fondements d'un nouveau modèle régional fondé sur la démocratie, la subsidiarité, et le développement intégré.

2. La Constitution de 2011 : tournant institutionnel

La promulgation de la Constitution de 2011 a marqué une rupture profonde en instaurant la régionalisation avancée comme fondement de l'organisation territoriale du Royaume. L'article 136 affirme que l'organisation territoriale repose sur la décentralisation, et que les collectivités territoriales doivent contribuer « au développement intégré et durable du territoire national ». Cette nouvelle orientation donne naissance à une planification ascendante, participative et territorialisée.

3. Deux générations de Plans de Développement Régional (PDR)

La mise en place du cadre juridique et institutionnel de la régionalisation avancée a permis l'émergence de deux générations de PDR :

- **Première génération (2016–2021)** : Ces premiers plans ont constitué une étape de rodage du nouveau système de planification régionale. Ils ont permis de tester les mécanismes de gouvernance, de renforcer les capacités techniques des conseils régionaux et d'initier des démarches participatives.
- **Deuxième génération (2022–2027)** : Élaborée selon un cadre méthodologique national harmonisé (notamment via le guide DGCT de 2022), cette nouvelle génération vise à renforcer la qualité, la cohérence et la mesure d'impact des plans régionaux. Elle accorde une place centrale à la convergence des politiques publiques, à l'intégration du développement durable et à la territorialisation des ODD et de la SNDD 2030. Elle est conçue pour être plus réaliste, évaluée et suivie à travers des indicateurs mesurables.

4. Loi organique n°111-14 : fondement juridique du PDR

La loi organique n°111-14 relative aux régions, adoptée en 2015, constitue la base juridique fondamentale de l'action régionale. Elle consacre le principe de la libre administration des régions, tel qu'énoncé dans son article 4 :

« *La gestion par la région de ses affaires repose sur le principe de libre administration, en vertu duquel chaque région dispose, dans la limite de ses compétences (...), du pouvoir de délibérer de manière démocratique et du pouvoir d'exécuter ses délibérations et ses décisions.* »

Ce principe est lui-même une traduction directe des principes constitutionnels de gouvernance territoriale (articles 135 à 146 de la Constitution), où la libre administration est mentionnée au pluriel, soulignant ainsi la pluralité des garanties démocratiques accordées aux collectivités territoriales. L'article 243 de cette même loi précise d'ailleurs les règles de gouvernance qui encadrent l'exercice de cette libre administration, en posant plusieurs principes généraux :

- l'égalité entre les citoyens dans l'accès aux services publics ;
- la continuité et la qualité de ces services ;
- la démocratie, la transparence, la reddition des comptes et la responsabilité ;
- la primauté de la loi ;
- la participation, l'efficacité et l'intégrité.

Ces fondements institutionnels renforcent la légitimité du Plan de Développement Régional (PDR), qui devient ainsi un instrument de mise en œuvre des compétences régionales, dans le respect des exigences de bonne gouvernance.

Chapitre 2 : Cadre de référence du Plan de Développement Régional

1. Objectifs principaux

Le PDR a pour vocation de définir la vision de développement à moyen terme de la région. Il fixe les priorités stratégiques, identifie les projets à fort impact territorial, et veille à la cohérence des interventions publiques sur le territoire régional. Le PDR cherche à assurer un développement équilibré, inclusif et durable, en valorisant les potentialités locales, en réduisant les disparités territoriales et en répondant aux attentes des citoyens.

2. Acteurs impliqués

L'élaboration et la mise en œuvre du PDR impliquent la participation de divers acteurs institutionnels, économiques, sociaux et de la société civile. La diversité de ces parties prenantes et de leurs approches d'intervention rend parfois complexe l'harmonisation des visions et la définition de mécanismes d'action communs. Parmi les principaux intervenants, en fonction de leur statut et de leurs responsabilités, on peut citer :

i. Conseil de la Région

- **Rôle** : Élaboration, adoption, suivi, actualisation et évaluation du PDR.
- **Contribution** : Mise en place des mécanismes participatifs (citoyens, associations), délibérations et validation du plan.

ii. Wali de la Région (via CRI et SGAR)

- **Rôle** : Supervision et contrôle administratif.
- **Contribution** : Coordination interinstitutionnelle, mobilisation des acteurs et appui au président du Conseil.

iii. Commissions permanentes du Conseil

- **Rôle** : Appui technique et préparation des rapports.
- **Contribution** : Examen des projets du PDR et rédaction d'un rapport avant adoption.

iv. Instances consultatives régionales

- **Rôle** : Intégrer des thématiques transversales dans le PDR.
- **Contribution** :
 - *Instance équité et genre* : Garantir l'inclusion, l'égalité des chances.
 - *Instance jeunesse* : Intégrer les besoins des jeunes.
 - *Instance affaires économiques* : Valoriser les études économiques régionales.

v. Administrations régionales (AREP, DGS, DAPC)

- **Rôle** : Assistance technique et exécution.
- **Contribution** : Étude, élaboration et mise en œuvre des projets adoptés.

vi. Services déconcentrés de l'État et établissements publics

- **Rôle** : Appui technique et transmission des données.
- **Contribution** : Mobilisation des ressources humaines, communication des informations et indicateurs sur les projets.

vii. Autres collectivités territoriales

- **Rôle** : Coordination et appui au PDR.
- **Contribution** : Transmission des données et indicateurs relatifs aux projets locaux.

viii. Universités et instituts de recherche

- **Rôle** : Production de connaissances.
- **Contribution** : Recherche scientifique appliquée, innovation et développement durable.

ix. Opérateurs économiques et sociaux

- **Rôle** : Participation au processus de planification et de suivi.
- **Contribution** : Apport d'expertise, d'investissements et d'initiatives de développement.

x. Citoyennes, citoyens et associations

- **Rôle** : Participation citoyenne.
- **Contribution** : Dialogue, concertation et proposition d'initiatives locales.

Chapitre 3 : Étapes d'élaboration du Plan de Développement Régional

L'élaboration du PDR suit une démarche participative et méthodologique précise, encadrée par des textes réglementaires et guidée par des outils méthodologiques élaborés à l'échelle nationale. Elle comprend plusieurs étapes clés :

1. Phase de préparation et de cadrage

Objectif : Lancer le processus de planification, définir la méthode, les équipes, le calendrier.

Partenaires clés :

- **Conseil régional :** décideur principal
- **AREP :** appui technique
- **Wali / SGAR :** coordination avec services de l'État
- **Services de la DGCT / DGCL (Ministère de l'Intérieur) :** appui méthodologique et cadre de référence
- **Services déconcentrés de l'État et établissements publics :** mise à disposition de données et expertise sectorielle
- **Partenaires techniques (ex. GIZ, ONU-Habitat) :** formation, outillage et benchmarks
- **Appui externe (prestataires, experts, bureaux d'études si requis) :** accompagnement méthodologique

2. Diagnostic territorial

Objectif : Analyser les atouts, contraintes, disparités et dynamiques de la région.

Partenaires clés :

- **Conseil régional :** maître d'ouvrage du processus
- **Wali / SGAR :** coordination avec services de l'État
- **Services extérieurs de l'État (santé, éducation, agriculture, équipements, etc.) :** apport de données sectorielles et expertise thématique.
- **Haut-Commissariat au Plan :** production et analyse des données statistiques, cartographie, analyse spatiale et démographique.
- **Collectivités territoriales (provinces, communes) :** remontées de terrain, données locales, identification des besoins prioritaires.
- **Universités, centres de recherche et experts :** analyses complémentaires, études prospectives, apports méthodologiques.
- **Population locale et société civile :** enquêtes, focus groupes, forums citoyens, contribution à l'identification des problématiques.

3. Définition des axes stratégiques et des priorités

Objectif : Co-construire une vision de développement à l'échelle régionale, définir les grandes orientations et identifier les priorités stratégiques qui guideront les projets du PDR.

Partenaires clés :

- **Conseil régional et ses commissions (développement, finances, etc.) :** rôle moteur dans la formulation des orientations et l'arbitrage politique.
- **Wali de région / Gouverneur :** coordination avec l'État, articulation avec les politiques publiques nationales.
- **Représentants des départements ministériels :** apport sectoriel, alignement avec les stratégies nationales.
- **Chambres professionnelles et CGEM régionale :** intégration de la dimension économique et de la compétitivité.
- **Associations locales et représentants de la société civile (jeunes, femmes, syndicats) :** participation citoyenne et inclusion sociale.
- **Universitaires et experts :** appui méthodologique et prospective territoriale.

4. Identification des projets et actions prioritaires

Objectif : Traduire la vision et les axes stratégiques en projets structurés, territorialisés et budgétisés, afin de construire un portefeuille d'actions concrètes et réalisables.

Partenaires clés :

- **Conseil régional et ses commissions permanentes :**
 - **Commission du budget, des affaires financières et de la programmation :** évaluation de la soutenabilité budgétaire et de la programmation.
 - **Commission du développement économique, social, culturel et environnemental :** validation de la pertinence des projets au regard des besoins et des priorités régionales.
 - **Commission de l'aménagement du territoire :** vérification de la cohérence spatiale avec le SRAT et les contraintes territoriales.
- **AREP (Agence Régionale d'Exécution des Projets) :** conception technique, ingénierie de planification et structuration des fiches projets.
- **Services techniques sectoriels (équipement, transport, agriculture, environnement, etc.) :** expertise technique et estimation des coûts.
- **Communes concernées :** validation des projets au niveau local, identification des besoins et faisabilité territoriale.
- **Partenaires financiers potentiels (INDH, agences nationales, FEC, bailleurs de fonds) :** appui financier et contractualisation.
- **Experts en montage de projets / études d'impact :** analyse coûts-bénéfices, faisabilité et évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux.

5. Prévisions budgétaires

Objectif : Assurer la faisabilité financière du PDR à travers l'identification des sources de financement, la coordination des contributions et la mise en place de conventions de partenariat.

Partenaires clés :

- **Conseil régional :** leadership dans la définition des besoins et coordination des contributions.
- **La commission du budget, des affaires financières et de la programmation :** validation des choix budgétaires et programmation pluriannuelle.
- **Wali de la région / SGAR :** appui à la mobilisation institutionnelle et arbitrage.
- **AREP :** appui technique à la structuration financière des projets.
- **DGCT :** alignement avec les financements publics nationaux.
- **Services déconcentrés :** intégration dans les plans sectoriels territorialisés.
- **Autres collectivités territoriales :** cofinancement de projets partagés.
- **Partenaires techniques et financiers (INDH, FEC, agences nationales, bailleurs internationaux) :** appui financier et/ou technique.
- **Banques et institutions financières :** montage de projets (PPP, prêts, garanties).
- **Secteur privé :** contribution via conventions de partenariat ou investissements directs.

6. Élaboration du document du PDR et du dispositif de suivi-évaluation

Objectif : Produire un document structuré qui synthétise les diagnostics, la vision, les axes stratégiques et les projets prioritaires, tout en intégrant un dispositif de suivi-évaluation permettant de mesurer l'avancement et l'impact du PDR.

Partenaires clés :

- **Conseil régional :** validation politique du contenu et arbitrage des priorités.
- **Commissions permanentes concernées (budget, développement économique et social, aménagement du territoire) :** analyse, avis et recommandations sur le contenu et la cohérence.
- **AREP (Agence régionale d'exécution des projets) :** rédaction technique, consolidation des données et intégration des projets.
- **Services techniques régionaux et déconcentrés :** fourniture de données, indicateurs et expertise sectorielle.
- **HCP :** appui à l'élaboration du système de suivi-évaluation et définition des indicateurs de performance.
- **Experts ou bureaux d'études :** accompagnement méthodologique et soutien à la rédaction.
- **DGCT / Ministère de l'Intérieur :** appui technique, supervision méthodologique et conformité aux référentiels nationaux.

7. Approbation et diffusion du PDR

Objectif : Valider le PDR au niveau politique, garantir sa conformité réglementaire et le partager avec l'ensemble des acteurs institutionnels et la société civile pour assurer sa transparence et son appropriation collective.

Partenaires clés :

- **Conseil régional :** adoption officielle du PDR en session plénière.
- **Commissions permanentes du Conseil :** étude et avis préalable sur le contenu du document (budget, développement économique et social, aménagement du territoire).
- **Wali de région / SGAR :** contrôle de légalité, coordination avec les services déconcentrés de l'État, transmission au Ministère de l'Intérieur.
- **Ministère de l'Intérieur (DGCT) :** examen et visa de conformité réglementaire.
- **Partenaires institutionnels et médias locaux :** diffusion, vulgarisation et communication autour du contenu du PDR.
- **Citoyens et société civile :** consultation et accès à l'information via la publication et la communication officielle du document.

Chapitre 4 : Mise en œuvre du Plan de Développement Régional :

1. La mise en œuvre du PDR : Enjeu d'une nouvelle gouvernance de l'action publique territoriale

La mise en œuvre du PDR, une fois approuvé et visé, représente un véritable défi pour les conseils régionaux. Elle requiert un effort soutenu de négociation, de plaidoyer et de coordination entre une diversité d'acteurs institutionnels, économiques et sociaux. Ce processus doit capitaliser sur la dynamique de mobilisation qui a marqué son élaboration, en s'inscrivant dans une nouvelle logique de gouvernance publique territoriale.

Cependant, la réussite effective de cette mise en œuvre dépend étroitement de deux leviers essentiels : la décentralisation, qui confère aux régions des compétences et une autonomie de décision, et la déconcentration, qui permet aux services de l'État de rapprocher l'action publique des territoires. L'articulation harmonieuse entre ces deux dynamiques est indispensable pour garantir la cohérence, l'efficacité et la territorialisation des politiques publiques régionales portées par le PDR.

La décentralisation, renforcée par la Constitution de 2011 et les lois organiques sur les collectivités territoriales, confère à la région une autonomie de décision et des compétences propres, partagées et transférées. Le PDR s'inscrit ainsi comme un instrument clé de cette gouvernance territoriale, permettant aux conseils régionaux de planifier et d'orienter le développement de leur territoire selon une vision intégrée.

En parallèle, la déconcentration administrative, organisée par le Schéma Directeur de Déconcentration (SDDA), vise à doter les services déconcentrés de l'État de moyens et de prérogatives leur permettant d'agir efficacement à l'échelle territoriale. Ces services sont appelés à jouer un rôle opérationnel central dans la mise en œuvre des projets du PDR, notamment en matière d'ingénierie technique, de mobilisation financière et de suivi-évaluation.

La coordination entre ces deux logiques – d'autonomie stratégique régionale et de soutien opérationnel de l'État – constitue une condition incontournable pour assurer l'impact concret des projets du PDR sur les territoires et les populations.

2. La contractualisation État-Région : Un levier structurant pour la mise en œuvre du PDR

Conformément à l'article 83 de la loi organique n°111-14 relative aux régions, la mise en œuvre du Plan de Développement Régional (PDR) peut s'opérer dans un cadre contractuel entre l'État, la région et les autres parties prenantes. Ce cadre prend la forme de Contrats Programmes État-Région (CPR), visant à formaliser les engagements mutuels et à coordonner les efforts de planification, de financement et d'exécution des projets structurants du PDR.

La contractualisation constitue ainsi :

- un instrument de convergence entre les niveaux de gouvernance,
- un levier de financement, grâce à la mise en synergie des ressources de l'État, de la région et de ses partenaires,
- et un processus de concertation, favorisant l'adhésion des acteurs, l'alignement des objectifs et la responsabilité partagée.

Pour être pleinement efficace, la démarche contractuelle ne doit pas être un simple habillage a posteriori des projets élaborés, mais une composante intégrée dès la conception des actions du PDR.

3. Plaidoyer et mobilisation des ressources

La mise en œuvre du PDR requiert des ressources financières importantes, souvent supérieures aux capacités budgétaires propres des régions. Dès lors, une démarche proactive de plaidoyer et de mobilisation devient indispensable pour assurer la faisabilité du programme. Le financement du PDR s'appuie généralement sur une combinaison de quatre sources principales :

- Les ressources propres de la région, issues de son budget ;
- Les contributions obtenues dans le cadre de la contractualisation avec l'État et d'autres partenaires publics ;
- Les fonds mobilisés à travers des partenariats nationaux ou internationaux, incluant les programmes de coopération ;
- Le recours aux marchés financiers, notamment via l'emprunt ou d'autres instruments innovants de financement territorial.

Cependant, l'implication des partenaires sollicités durant l'élaboration du PDR ne garantit pas toujours leur engagement effectif lors de sa mise en œuvre. C'est pourquoi il est crucial d'élaborer une stratégie structurée de plaidoyer, fondée sur :

- L'identification claire des ressources nécessaires ;
- Le marketing des actions prévues dans le PDR, pour en démontrer l'utilité et la rentabilité sociale ou économique ;
- Le développement de nouveaux partenariats, notamment avec les bailleurs de fonds, agences nationales, acteurs privés ou institutions internationales.

Ainsi, le succès de la mise en œuvre du PDR repose largement sur la capacité des acteurs régionaux à défendre leurs projets, à convaincre de leur pertinence, et à bâtir une dynamique de financement partagée et cohérente avec les priorités régionales.

Chapitre 5 : Suivi, évaluation et actualisation du PDR

Le Plan de Développement Régional n'est pas un document figé ; il doit faire l'objet d'un suivi régulier, d'une évaluation périodique et, si nécessaire, d'une actualisation. Ces mécanismes visent à garantir la pertinence, l'efficacité et l'efficience des actions entreprises, tout en assurant leur alignement avec les dynamiques territoriales et les priorités nationales.

La mise en œuvre efficace du Plan de Développement Régional (PDR) s'inscrit dans une logique de gouvernance fondée sur la redevabilité, la gestion axée sur les résultats, l'efficience et la transparence. L'évaluation et l'actualisation du PDR en constituent les piliers clés, encadrés par des textes réglementaires et soutenus par un système de suivi-évaluation (SSE).

1. Le système de suivi-évaluation (SSE)

Le SSE permet de mesurer la performance des actions inscrites au PDR. Il doit être intégré dès la phase de conception du PDR, et comprend :

- Des indicateurs de gestion, d'effet et d'impact ;
- Une matrice d'indicateurs détaillant les méthodes de collecte, les responsabilités et la périodicité ;
- Un système d'information régional (SIR) pour centraliser les données ;
- Trois niveaux de suivi : réalisation des activités, atteinte des objectifs, impact à moyen terme.

Le SSE est un outil essentiel pour :

- Piloter les projets ;
- Rendre compte des résultats obtenus ;
- Ajuster les priorités si nécessaire ;
- Renforcer la coordination avec le Wali, les gouverneurs et les services déconcentrés.

2. Le processus d'actualisation du PDR

Conformément à l'article 16 du décret n°2.16.299, le PDR peut être actualisé après trois années d'exécution. L'actualisation suit les mêmes étapes que son élaboration, avec quatre volets principaux :

- Révision du diagnostic stratégique ;
- Reformulation de la vision et redéfinition des priorités ;
- Mise à jour de la liste des projets prioritaires, y compris l'ajout ou l'abandon de certains projets ;
- Actualisation de la prévision budgétaire pour les trois dernières années du PDR.

3. L'évaluation du PDR

L'évaluation annuelle, prévue à l'article 14 du décret n°2.16.299, donne lieu à un rapport présenté au Conseil régional, qui contient :

- Le taux de contractualisation des projets ;
- L'état d'avancement physique et financier des projets ;
- Les indicateurs de performance, d'impact et les témoignages des bénéficiaires ;
- Les contraintes rencontrées (retards, blocages, etc.) et les propositions de solutions.

Le rapport est soumis pour avis aux commissions permanentes au moins 30 jours avant la session du Conseil régional. Une évaluation à mi-parcours et une évaluation d'impact finale sont également prévues.

4. La contribution stratégique du HCP à l'actualisation et à l'évaluation du PDR

Le Haut-Commissariat au Plan peut jouer un rôle déterminant dans le processus d'actualisation et d'évaluation du PDR, grâce à son expertise en matière de production, d'analyse et de diffusion de données statistiques fiables et territorialisées. Son implication permettrait de renforcer la rigueur méthodologique des diagnostics, d'enrichir le système de suivi-évaluation par des indicateurs pertinents et actualisés, et de garantir une lecture objective et fondée de l'évolution des dynamiques territoriales. En mobilisant ses compétences techniques, le HCP contribuerait ainsi à une meilleure prise de décision, à l'ajustement des priorités régionales et à l'instauration d'une culture de performance et de redevabilité dans l'action publique territoriale.

Chapitre 6 : Les axes stratégiques du PDR

Le Programme de Développement Régional (PDR) de Souss Massa 2022-2027 constitue la feuille de route stratégique de la région, structuré autour de sept piliers interdépendants, il ambitionne de promouvoir un développement équilibré et inclusif, tout en renforçant l'attractivité et la compétitivité régionale.

Afin de mieux appréhender les priorités retenues, il est proposé de présenter une synthèse des sept piliers qui composent ce programme, en mettant en évidence pour chacun d'eux les grands dossiers d'action, les programmes structurants ainsi que les impacts attendus sur le plan socio-économique et territorial. Toutefois, une attention particulière sera accordée au pilier 5, relatif au social, en raison de son importance dans l'amélioration des conditions de vie, la réduction des inégalités et le renforcement de la cohésion sociale. Ce pilier fera ainsi l'objet d'un développement plus détaillé.

Axe stratégique I : Infrastructures à vocation économique

Dossier d'action 1 : Sécurisation des ressources hydriques

Dans un contexte de stress hydrique accentué par les effets du changement climatique, la région de Souss Massa – caractérisée par son climat aride à semi-aride – place la sécurisation de ses ressources en eau au cœur de ses priorités. Ce dossier stratégique regroupe quatre projets structurants visant à renforcer la résilience hydrique du territoire, avec une enveloppe budgétaire globale dépassant 1,3 milliard de dirhams.

Programmes structurants :

1. Création de la station de dessalement de Tiznit :

Ce projet majeur permettra la production d'eau douce à partir de l'eau de mer, réduisant ainsi la dépendance aux ressources conventionnelles. Il vise à répondre aux besoins en eau potable et en irrigation, tout en améliorant la santé publique et la sécurité hydrique de la région.

2. Extension du réseau agrométéorologique (SMART IRRIGATION) :

Porté par Agrotech, ce projet entend optimiser l'irrigation à travers l'installation de nouvelles stations météorologiques, le développement d'une application mobile, et la formation des agriculteurs. L'objectif est de permettre une irrigation raisonnée, basée sur des données climatiques en temps réel, réduisant ainsi le gaspillage d'eau.

3. Réalisation de petits barrages et retenues collinaires :

Ces infrastructures, réparties sur les provinces de Tiznit, Tata, Agadir Ida Outanane et Taroudannt, visent à capter et stocker les eaux pluviales pour les redistribuer en période de sécheresse. Elles renforcent l'approvisionnement local en eau et soutiennent l'agriculture de proximité.

4. Autoroute de l'eau Chtouka – Ouled Teima :

Ce projet ambitieux consiste à mettre en place un vaste réseau de canalisations et de stations de pompage sur près de 200 km, afin d'acheminer l'eau des zones excédentaires vers celles en déficit. Il favorise une gestion régionale solidaire et équilibrée des ressources hydriques, tout en ouvrant de nouvelles perspectives économiques, notamment dans les secteurs agricole et industriel.

Les impacts attendus de ce dossier sont multiples et couvrent les volets social, économique, environnemental et infrastructurel. Sur le plan social, le projet permettra d'améliorer l'accès à l'eau pour environ 25 000 personnes, avec des retombées positives sur la santé et la qualité de vie, tout en générant environ 1 500 emplois temporaires et 100 permanents dans la région. Sur le plan économique, l'irrigation de 300 hectares de terres agricoles contribuera à accroître la productivité, avec une hausse des rendements estimée à 35 %, renforçant ainsi la sécurité alimentaire et soutenant le tissu économique local, en particulier en milieu rural. Les effets environnementaux sont également significatifs : grâce à l'irrigation intelligente, la consommation d'eau pourrait être réduite de 20 à 50 %, et le risque d'inondation atténué, ce qui favorise une gestion durable et résiliente des ressources hydriques. Enfin, le volet infrastructurel prévoit la desserte quotidienne de plus de 80 000 ménages grâce aux nouvelles installations hydrauliques, garantissant une meilleure répartition et un accès équitable à l'eau à l'échelle régionale.

Dossier d'action 2 : Nouvelles zones d'activités économiques

Dans une dynamique de relance économique territoriale, la région de Souss Massa mise sur la création et la structuration de nouvelles zones d'activités économiques pour soutenir sa croissance durable. Dotée d'un fort potentiel dans des secteurs stratégiques tels que l'agro-industrie, la pêche, le tourisme, l'artisanat et les énergies renouvelables, la région se positionne comme un pôle d'attractivité pour les investisseurs, grâce à son positionnement géographique stratégique, son climat favorable et la richesse de son patrimoine culturel.

Afin de tirer pleinement profit de ces atouts, le Programme de Développement Régional (PDR) prévoit la mobilisation de plus de 1 milliard de dirhams (1083 MDH) pour le déploiement de plusieurs projets structurants visant à moderniser les infrastructures économiques et à créer des écosystèmes propices au développement entrepreneurial.

Programmes structurants :

1. Renforcement des zones industrielles (Chtouka Ait Baha, Tiznit, Taroudant)

Ce programme vise à améliorer les capacités d'accueil des zones industrielles existantes et à en développer de nouvelles, adaptées aux spécificités des filières locales.

- À Ait laaza, la zone sera spécialisée dans l'agroalimentaire.
- À Tiznit, elle s'intégrera à l'écosystème des conserves.
- À Imi Mquorn (Chtouka Ait Baha), elle sera dédiée aux BTP et à l'industrie cimentière.

L'objectif est de doter la région d'une infrastructure moderne et compétitive afin d'attirer davantage d'investissements, de stimuler la création d'emplois et de renforcer l'ancrage local des filières productives.

2. Création d'une zone logistique à Lqlia

Ce projet ambitionne de répondre aux besoins croissants des entreprises en matière de transport, de stockage et de distribution. En facilitant la circulation des marchandises et en optimisant les chaînes d'approvisionnement, cette zone logistique renforcera les capacités exportatrices de la région vers les marchés nationaux et internationaux.

3. Subventions d'appui à l'investissement

Dans le cadre d'un accompagnement proactif des entreprises, des mécanismes de subvention sont prévus pour soutenir l'investissement productif. Ces aides ciblent les PME locales afin de stimuler la création, l'extension ou la modernisation des unités industrielles.

4. Création de zones d'activités dédiées à l'artisanat

Des pôles artisanaux verront le jour à Tata, Ida Ougnidif, Tiznit et Anzi. Ces espaces visent à valoriser les savoir-faire traditionnels, à offrir des ateliers adaptés aux artisans et à développer une économie locale fondée sur la culture et l'identité régionale. Ces zones joueront un rôle important dans la création d'emplois, la préservation du patrimoine et la structuration du secteur artisanal.

La mise en œuvre de ce dossier aura des impacts majeurs et durables sur le développement économique, social et culturel de la région de Souss Massa. En structurant des filières industrielles stratégiques et en dotant le territoire d'infrastructures adaptées, ce programme va favoriser une croissance économique durable, tout en générant des opportunités d'emplois diversifiés, aussi bien pour les profils qualifiés que non qualifiés. Par ailleurs, la création de zones dédiées à l'artisanat contribuera à la valorisation du patrimoine culturel local, en renforçant la visibilité et la commercialisation des produits du terroir. L'attractivité de la région pour les investisseurs s'en trouvera également renforcée, soutenue par une amélioration notable de la logistique régionale et de la compétitivité des entreprises locales sur les marchés nationaux et internationaux.

Dossier d'action 3 : Structuration du commerce

Le secteur du commerce constitue l'un des piliers essentiels de l'économie de la région Souss Massa, particulièrement dans les zones urbaines comme Agadir, où les souks hebdomadaires et les marchés de proximité jouent un rôle central dans la vie économique et sociale. Toutefois, ce tissu commercial reste marqué par une forte fragmentation, une faiblesse des infrastructures, et des conditions de travail précaires pour de nombreux marchands, ce qui limite son potentiel de développement. Conscient de ces enjeux, le Programme de Développement Régional (PDR) prévoit un dossier d'action ambitieux dédié à la structuration et à la modernisation du commerce de proximité, visant à améliorer la performance des circuits de distribution, renforcer l'attractivité commerciale de la région et stimuler l'économie locale.

Programmes structurants :**1. Modernisation et réhabilitation des marchés de la région**

Ce projet concerne à la fois les souks hebdomadaires et les marchés de proximité répartis dans les différentes provinces de la région. Il vise la mise à niveau des infrastructures existantes, l'assainissement du foncier, la réhabilitation des équipements, ainsi que l'amélioration des normes d'hygiène et de sécurité. Un fonds spécifique de modernisation, doté de 170 millions de dirhams (dont 60 MDH de contribution régionale), sera mobilisé pour soutenir la réalisation de ces travaux. Des projets pilotes comme la réhabilitation du marché hebdomadaire d'Ida Ougnidif ou la modernisation de Souk El Ahad témoignent de la volonté d'améliorer les conditions de travail des commerçants, d'optimiser l'expérience des usagers et de dynamiser l'activité économique locale.

2. Création d'un marché de gros de nouvelle génération à Lqliaa

Ce marché de gros moderne vise à structurer l'approvisionnement et la distribution en gros des produits agricoles et alimentaires. Il permettra de répondre aux besoins croissants des professionnels, de rationaliser les flux commerciaux, et d'améliorer la transparence et la traçabilité des transactions. Ce projet s'inscrit dans une logique de modernisation de la chaîne commerciale régionale, au service d'une économie plus efficace, compétitive et durable.

La mise en œuvre de ce dossier aura des retombées significatives sur plusieurs plans. Sur le plan économique, elle permettra d'augmenter le chiffre d'affaires des commerçants locaux, notamment grâce à l'amélioration des conditions d'accueil et de vente. Sur le plan social, elle contribuera à la création d'emplois directs et indirects tout en améliorant les conditions de travail des marchands et l'expérience des clients. Enfin, sur le plan territorial, cette structuration renforcera l'économie locale de manière durable, en consolidant les liens entre les producteurs, les commerçants et les consommateurs, et en valorisant les circuits courts.

Dossier d'action 4 : Logistique et connectivité

Le développement d'une infrastructure logistique performante constitue un levier stratégique pour renforcer l'attractivité économique et le positionnement territorial de la région Souss Massa. Le dossier d'action 4 du Programme de Développement Régional (PDR) s'inscrit dans cette logique en visant à améliorer la connectivité multimodale de la région – terrestre, portuaire et aérienne – et à moderniser les infrastructures de transport et de transit. L'objectif est de créer un environnement favorable aux investissements, de stimuler le commerce et le tourisme, et de renforcer la compétitivité logistique de la région à l'échelle nationale et internationale.

Programmes structurants :

1. Modernisation du transport aérien

L'extension de l'aéroport Agadir Al Massira vise à accroître sa capacité d'accueil pour répondre à la croissance du trafic passager et améliorer les services aéroportuaires. En parallèle, l'appui à la création de nouvelles lignes aériennes, notamment avec Air Arabia, permettra de renforcer la connectivité de la région avec d'autres villes marocaines et africaines, soutenant ainsi la mobilité, le tourisme et les échanges économiques.

2. Renforcement des capacités portuaires et logistiques

Le port d'Agadir, infrastructure clé pour le commerce maritime de la région, fait l'objet de plusieurs projets de mise à niveau :

- Construction d'un nouveau terminal pétrolier,
- Aménagement d'un terminal polyvalent,
- Approfondissement des bassins,
- Création d'un 3e accès au port, autant d'initiatives qui visent à accroître sa capacité de traitement et sa compétitivité.

Par ailleurs, la création d'un port sec sous douanes à Drarga permettra de décongestionner le port principal, tout en offrant une plateforme logistique moderne, à l'image de Tanger Med, capable d'attirer de nouveaux investissements industriels et commerciaux.

3. Développement des infrastructures routières

Pour fluidifier le trafic et désengorger les axes structurants autour d'Agadir, trois projets routiers d'envergure sont prévus :

- Construction d'une autoroute de contournement du Grand Agadir,
- Mise en place d'un contournement Anza – Aghroud sur 30 km,
- Création d'un contournement Sud d'Agadir.

Ces projets visent à améliorer la mobilité, à réduire les congestions, et à optimiser le transport des marchandises, contribuant ainsi à une meilleure organisation des flux logistiques.

La mise en œuvre de ce dossier permettra d'améliorer les infrastructures de transport et la connectivité régionale, de renforcer les capacités logistiques portuaires et terrestres, de faciliter les échanges commerciaux et les flux industriels, et de promouvoir un développement socio-économique durable à l'échelle de tout le territoire.

Dossier d'action 5 : Renforcement de l'offre touristique

Le tourisme constitue un pilier essentiel de l'économie régionale de Souss Massa, mais il demeure fragilisé par des déficits accumulés sur l'ensemble de la chaîne de valeur, exacerbés par la crise sanitaire. Ce dossier vise à redynamiser ce secteur en adoptant une approche intégrée axée sur la qualité, la diversification et la durabilité de l'offre touristique. À travers une série de projets structurants, ce dossier ambitionne de positionner la région en tant que destination touristique attractive, inclusive et compétitive.

Programmes structurants :

1. Fonds d'investissement hôtelier

Ce fonds vise la mise à niveau des établissements hôteliers de seconde classe afin d'améliorer la qualité de l'accueil et d'aligner les standards d'hébergement sur les attentes des touristes nationaux et internationaux. Cette action permettra de renforcer l'attractivité de l'offre hôtelière et d'augmenter la fréquentation touristique.

2. Développement de l'offre dans l'arrière-pays

Le programme soutient la réhabilitation d'unités touristiques rurales, la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, ainsi que l'appui au Réseau de Développement Touristique Rural (RDTR). L'objectif est de diversifier les produits touristiques, d'encourager le tourisme durable et de stimuler les économies locales à travers la création d'activités génératrices de revenus.

3. Création et aménagement de zones touristiques

Plusieurs zones stratégiques font l'objet d'un aménagement ciblé, notamment à Taghazout (Anchor Point), Imsouane et Mouanou à Tiznit. Ces projets visent à attirer les investissements touristiques, notamment dans les sports nautiques et le tourisme balnéaire, tout en facilitant les démarches des porteurs de projets grâce à des espaces d'accueil dédiés.

4. Réhabilitation des stations balnéaires et infrastructures côtières :

L'amélioration des corniches de Taghazout, Aglou et Anza, ainsi que la mise à niveau des accès aux plages, vise à offrir aux visiteurs des espaces de détente modernes, sûrs et bien entretenus. Ces actions contribueront à renforcer l'attractivité du littoral régional tout en améliorant l'expérience touristique.

La mise en œuvre de ce dossier aura des retombées significatives sur l'ensemble de la région, notamment par l'amélioration de la qualité de l'offre touristique à travers la rénovation des infrastructures et l'adaptation des services aux standards actuels. Elle permettra également de diversifier les produits touristiques en valorisant l'arrière-pays et les zones rurales, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de découverte et de consommation. En attirant de nouveaux investissements et en générant des opportunités d'emploi local, ce programme contribuera à renforcer l'attractivité de la région. La hausse attendue de la fréquentation touristique, induite par une offre plus riche et mieux structurée, viendra soutenir durablement l'économie locale. Ce dynamisme positionnera le tourisme comme un véritable levier de développement durable et inclusif au service de tout le territoire régional.

Dossier d'action 6 : Développement de l'économie bleue

Ce dossier 6 s'inscrit dans une vision stratégique de valorisation durable du littoral et du patrimoine maritime de la région. Il vise à structurer et moderniser les principales filières de l'économie bleue, en particulier la pêche, l'aquaculture et les activités maritimes connexes, afin de créer des opportunités économiques tout en préservant les ressources marines.

Programmes structurants :

1. Création de Points de Débarquement Aménagés (PDAs) de nouvelle génération

Trois PDAs modernes seront implantés – deux au nord et un au sud de la région – pour renforcer les infrastructures maritimes au service des professionnels de la pêche. Ces sites offriront des quais fonctionnels, des espaces de transformation et de stockage, ainsi que des services adaptés (eau, électricité, froid), améliorant ainsi les conditions de travail, d'hygiène et de commercialisation des produits de la mer.

2. Programme d'appui à l'aquaculture

Ce programme vise à dynamiser l'aquaculture régionale par la diversification des productions, notamment à travers le développement d'exploitations à terre pour des espèces à forte valeur ajoutée comme les huîtres et les moules. Des actions concrètes sont prévues : sécurisation du foncier pour les unités de production, construction et réhabilitation de quais d'accostage, amélioration de l'accès logistique aux sites, octroi de primes à l'investissement, et mise en place d'une plateforme de valorisation au sein du Parc Haliopolis à Imi Ouaddar pour renforcer la compétitivité des produits aquacoles régionaux.

3. Projet de reconstitution des stocks de poulpe

Dans un souci de durabilité écologique, un programme spécifique sera lancé pour soutenir la régénération des stocks de poulpe, à travers l'ensemencement de pots en terre cuite. Cette technique, déjà éprouvée, permet de préserver l'équilibre des écosystèmes tout en assurant une continuité dans l'activité des pêcheurs.

Ce dossier structurant générera des effets positifs à plusieurs niveaux : création d'emplois directs et indirects, amélioration des revenus des professionnels du secteur, modernisation des infrastructures maritimes, diversification des filières productives, et valorisation des produits locaux à forte valeur ajoutée. Il positionne l'économie bleue comme un levier stratégique du développement durable et inclusif dans la région Souss Massa.

Axe stratégique II : Tissus économiques, entrepreneuriat et promotion de l'emploi

Dossier d'action 1 : Développement de l'arganier et des filières agricoles

Ce dossier ambitionne de consolider et moderniser les filières agricoles traditionnelles tout en valorisant l'arganier, arbre emblématique et endémique de la région, au cœur de l'économie locale et de la préservation de la biodiversité. Dans un territoire marqué par la coexistence d'écosystèmes diversifiés — arganeraies, oasis, zones pastorales — ce dossier entend promouvoir une agriculture durable, créatrice de valeur et respectueuse des ressources naturelles.

Programmes structurants :

1. Programme d'appui au développement des produits du terroir, des produits biologiques et de l'agrotourisme :

Ce programme vise à renforcer l'attractivité des produits agricoles locaux, notamment issus de l'arganier et de l'agriculture biologique, en développant leur commercialisation sur les marchés nationaux et internationaux. Il prévoit aussi la mise en place d'une offre d'agrotourisme permettant de relier production agricole, découverte culturelle et valorisation du patrimoine rural.

2. Programme d'accompagnement des coopératives agricoles, agroalimentaires et de produits de terroir :

Pour accroître la compétitivité des coopératives locales, ce programme prévoit un soutien ciblé en formation, équipement et structuration des filières. L'objectif est d'améliorer la qualité et la valeur ajoutée des productions, d'élargir l'accès aux marchés et de stimuler la dynamique entrepreneuriale au sein des communautés rurales.

3. Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural :

Ce volet met l'accent sur l'adoption de pratiques agricoles durables, la diversification des sources de revenus et l'innovation dans les systèmes de production. Il vise à renforcer la résilience économique des exploitations et à encourager l'installation de jeunes entrepreneurs dans le secteur agricole.

La mise en œuvre de ce dossier générera environ 2 000 emplois directs et indirects, une hausse des revenus des coopératives de 20 à 30 %, et une diversification des activités économiques en milieu rural. Elle contribuera également à la préservation de l'environnement, à la valorisation des traditions locales et au développement d'une économie régionale durable, tout en renforçant la cohésion sociale et en limitant l'exode vers les centres urbains.

Dossier d'action 2 : Appui à l'entrepreneuriat et l'innovation

Ce dossier ambitionne de renforcer le tissu entrepreneurial régional en stimulant la création et le développement d'entreprises innovantes, compétitives et durables. Dans un contexte marqué par la nécessité de diversifier l'économie, d'accroître la valeur ajoutée locale et de favoriser l'emploi des jeunes et des femmes, ce dossier mise sur l'innovation, le financement adapté et l'accompagnement structuré pour faire de l'entrepreneuriat un moteur clé du développement socio-économique régional.

Programmes structurants :

1. Création d'un fonds régional d'appui économique

Ce fonds couvrira les secteurs de l'Agriculture, du Digital, de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), du Tourisme, de l'Industrie et de la Promotion, avec pour objectif de faciliter l'investissement, soutenir les porteurs de projets et stimuler la compétitivité régionale.

2. Programme de sensibilisation à l'entrepreneuriat et d'animation de l'écosystème entrepreneurial

Il vise à développer l'esprit d'entreprise à travers des campagnes de sensibilisation, des événements de réseautage, des formations et des rencontres entre porteurs de projets, investisseurs et structures d'accompagnement.

3. Programme d'accompagnement pré et post-création des jeunes entrepreneurs

Ce programme offre un suivi personnalisé à chaque étape du projet, depuis l'idéation et l'étude de faisabilité jusqu'à la mise en œuvre et la consolidation de l'activité, afin de maximiser les chances de succès.

Ensuite, un programme régional intégré d'appui aux TPEs/start-ups sera mis en place pour accompagner les jeunes entrepreneurs dans leur démarche de création et de développement d'entreprise. Ce projet prioritaire intègre trois sous-projets :

- La mise en place d'un système de classification des coopératives agricoles du Souss Massa,
- Le programme d'insertion des jeunes par l'activité économique (PIAE-FMV – AGR),
- Le programme d'accompagnement des jeunes entrepreneurs SABIL.

4. Appui aux structures d'accompagnement entrepreneurial

Ce volet prévoit le renforcement et l'extension des dispositifs existants, tels que le Technopark d'Agadir, la création du Technopark de Tiznit, l'incubateur de l'IAV et la Cité d'Innovation, pour offrir un environnement favorable à l'innovation et à la croissance des entreprises.

5. Appui aux clusters de compétitivité économique

Il s'agit notamment du Cluster Technologie Agricole Souss-Massa, d'Agadir Haliopole et du Logipole, qui bénéficieront de moyens supplémentaires pour innover, mutualiser les compétences et conquérir de nouveaux marchés.

6. Mécanisme d'appui aux artisans et aux coopératives

Ce mécanisme apportera un soutien technique et financier aux artisans et coopératives locales, pour moderniser leurs outils de production, améliorer la qualité de leurs produits et renforcer leur présence sur les marchés.

La mise en œuvre de ce dossier permettra de stimuler le développement économique régional à travers un soutien ciblé aux secteurs stratégiques tels que l'agriculture, le digital, l'économie sociale et solidaire, le tourisme et l'industrie. Il prévoit la création d'un fonds régional dédié à la promotion de l'entrepreneuriat, complété par des programmes d'appui aux TPE et start-ups, ainsi qu'un accompagnement pré et post-crédation pour les jeunes entrepreneurs. Parallèlement, il renforcera les structures d'accompagnement entrepreneurial et les clusters de compétitivité afin de favoriser l'innovation, la compétitivité des entreprises et la création d'emplois durables. Enfin, une attention particulière sera accordée aux artisans et coopératives artisanales, pour valoriser leur savoir-faire, moderniser leurs activités et stimuler la croissance inclusive de l'économie régionale.

Dossier d'action 3 : Promotion touristique

Le Programme de Développement Régional (PDR) de Souss Massa accorde une place stratégique à la promotion touristique, moteur essentiel de l'économie régionale. Ce dossier vise à renforcer la compétitivité du secteur en s'appuyant sur une stratégie de marketing territorial adaptée aux spécificités et aux atouts du territoire. Portée par le Comité Régional de Tourisme (CRT) et les Comités Provinciaux de Tourisme (CPTs), en coordination avec les acteurs publics et privés, cette stratégie ambitionne de positionner la région comme une destination attractive sur les marchés national et international, tout en améliorant l'expérience des visiteurs.

Programmes structurants :

1. Mise en place d'une stratégie de marketing territorial

Élaborée pour valoriser les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales de la région, cette stratégie sera mise en œuvre par le CRT, chargé de coordonner les actions régionales et de développer des partenariats avec les opérateurs publics et privés. Les CPTs, de leur côté, déploient des actions ciblées au niveau local pour créer des offres touristiques attractives propres à chaque province.

2. Création et développement des Territoires à Système d'Excellence (TSE)

Ces zones seront spécifiquement aménagées pour accueillir les visiteurs dans des conditions optimales et promouvoir une offre touristique de qualité. Elles bénéficieront d'investissements destinés à moderniser les infrastructures, diversifier les services et améliorer la qualité de l'accueil.

3. Renforcement et modernisation des infrastructures touristiques

Des projets seront menés pour mettre à niveau les équipements existants, développer de nouvelles capacités d'accueil et optimiser la logistique touristique afin d'offrir aux visiteurs une expérience fluide et agréable.

La mise en œuvre de ce programme devrait générer des retombées significatives pour l'économie régionale, avec la création d'environ 100 emplois temporaires liés aux phases de réalisation des projets et entre 50 et 100 emplois permanents dans les activités touristiques et de services associées. Elle favorise également l'attraction d'une vingtaine d'investisseurs dans le secteur, contribuant à dynamiser l'offre et à stimuler les initiatives privées. L'augmentation attendue de la fréquentation touristique, combinée à une diversification des produits et expériences proposés, permettra de répondre à une clientèle plus large et variée. Enfin, ces actions renforcent l'image et l'attractivité de la région, en la positionnant comme une destination compétitive et de qualité sur les marchés national et international.

Dossier d'action 4 : Enseignement supérieur et formation professionnelle

Le renforcement de la formation professionnelle dans la région de Souss Massa constitue un levier stratégique pour répondre aux besoins en compétences des différents secteurs économiques et améliorer l'employabilité des jeunes. L'ambition est de développer une offre de formation de qualité, adaptée aux réalités du marché du travail, en misant sur la diversification des filières, la coopération avec les entreprises et l'intégration des nouvelles technologies.

Programmes structurants :

1. Programme d'appui à la formation professionnelle :

Il vise à améliorer la qualité et la pertinence des formations proposées, afin d'aligner les compétences des apprenants avec les exigences des secteurs clés de l'économie régionale.

2. Programme de Formation professionnelle en coopération/en alternance (FPMT) TAMHEEN GIZ :

Doté d'un budget de 6 millions de dirhams, ce programme permet aux jeunes de bénéficier d'une formation alternant enseignement théorique et pratique en entreprise, garantissant ainsi une insertion professionnelle plus efficace.

3. École de Coding et d'Intelligence Artificielle :

Avec un budget de 40 millions de dirhams, cette école formera des spécialistes en programmation et IA, répondant à la demande croissante du marché dans le domaine des technologies avancées.

4. Complexe agroalimentaire / agropole de Drarga :

Projet de 5 millions de dirhams visant à moderniser et renforcer le secteur agroalimentaire régional, en soutenant la qualité et la productivité des entreprises locales.

5. Centre professionnel de Tamsia :

Doté d'un budget de 16,5 millions de dirhams, il offrira des formations diversifiées adaptées aux besoins des entreprises régionales, contribuant à l'insertion des jeunes et à la montée en compétence des travailleurs

Ces initiatives devraient permettre d'atteindre plus de 800 bénéficiaires directs, contribuant ainsi à une hausse significative du taux de scolarité régional estimée à plus de 4 points. En favorisant l'accès à des formations diversifiées et adaptées, elles offriront de nouvelles opportunités d'emploi, tout en renforçant les compétences professionnelles des jeunes et des travailleurs. Par ailleurs, l'amélioration des qualifications et l'adéquation des profils formés avec les besoins du marché permettront d'accroître la compétitivité des entreprises locales, stimulant ainsi la croissance économique et la création de valeur ajoutée dans la région.

Axe stratégique III : Aménagement du territoire

Dossier d'action 1 : PDU d'Agadir

Le Plan de Développement Urbain (PDU) d'agadir s'inscrit dans une vision globale visant à améliorer la mobilité urbaine dans la région de Souss Massa. Il répond à la nécessité de doter la ville et son agglomération d'un système de transport moderne, fluide et durable, capable de réduire la congestion, d'améliorer la qualité de l'air et de renforcer la qualité de vie des habitants. Ce dossier constitue également un outil stratégique pour coordonner les actions des différentes parties prenantes, tout en favorisant la participation citoyenne dans la planification et la mise en œuvre des politiques de transport.

Programmes structurants :

1. Renforcement des infrastructures de mobilité

- Réalisation de la première ligne BHNS de la ville d'Agadir
- Réalisation de la voie de contournement Nord-Est
- Réaménagement et urbanisation de la voie express
- Aménagement du barreau Est-Ouest
- Mise à niveau de la trame viaire et aménagements divers y compris l'éclairage public

2. Aménagements urbains et environnementaux

- Aménagement des espaces verts de la zone touristique
- Mise à niveau de la vallée des oiseaux
- Aménagement de la corniche
- Réalisation du parc métropolitain de Tikiouine
- Réalisation d'un Parc Urbain "Al Inbiaat"
- Aménagement de la place du Souvenir
- Mise à niveau urbaine des quartiers sous-équipés de Tikiouine et d'autres secteurs

3. Équipements culturels et patrimoniaux

- Construction du musée Timitar
- Aménagement de la place du Souvenir et construction du musée du patrimoine Amazigh
- Mise en valeur de la Kasbah d'Agadir
- Réhabilitation de l'ancien siège de Bank Al Maghrib en musée de la reconstruction et de la Mémoire d'Agadir
- Construction du centre de ressources documentaires et de la médiathèque de la ville d'Agadir
- Construction du Grand Théâtre d'Agadir
- Création et mise à niveau d'un Réseau de Lecture Public

4. Infrastructures sportives et de loisirs

- Aménagement d'équipements sportifs et récréatifs de proximité
- Création d'une Grande salle couverte au niveau de la Zone du Stade
- Construction d'une piscine Olympique au niveau du quartier Founty
- Réalisation de 20 terrains de proximité

5. Services et sécurité urbaine

- Installation d'un système intégré de vidéosurveillance
- Installation des équipements publics
- Réalisation du bureau d'information touristique et du complexe administratif de la plage

Les impacts attendus de ce dossier sont multiples et couvrent à la fois les dimensions sociales, économiques, culturelles et environnementales. En premier lieu, il contribuera à une amélioration notable de la qualité de vie des habitants, grâce à une meilleure organisation des déplacements, la réduction de la congestion et une circulation plus fluide. Sur le plan économique, le projet permettra un renforcement de l'attractivité touristique et économique de la région, tout en soutenant la création d'emplois et en dynamisant l'activité locale. L'aménagement d'espaces verts et d'équipements sportifs de qualité favorisera le bien-être et l'inclusion sociale, tandis que la valorisation du patrimoine culturel et historique renforcera l'identité et l'image de la ville. Par ailleurs, le PDU aura un impact direct sur la sécurité et l'environnement, avec une réduction estimée de 30% des accidents routiers et une baisse significative de la pollution atmosphérique, contribuant ainsi à un développement urbain durable et équilibré.

Dossier d'action 2 : Mise à niveau des chefs-lieux et des centres ruraux

Dans ce dossier, le programme de mise à niveau des chefs-lieux et centres ruraux de Souss-Massa s'inscrit dans une dynamique de développement territorial visant à renforcer l'attractivité économique et sociale de la région et à améliorer la qualité de vie des habitants. Il ambitionne de moderniser les infrastructures de base, de réduire les disparités territoriales et de soutenir l'émergence de pôles urbains et ruraux mieux équipés, capables d'accompagner la croissance démographique et économique de la région.

Projets structurants :

1. Mise à niveau des centres urbains et quartiers sous-équipés :

La commune d'Inezgane, le centre de la commune d'Aoulouz, le centre d'Ouled Berhil ainsi que les quartiers sous-équipés de la commune de Tinzert bénéficieront d'interventions ciblées pour améliorer leurs infrastructures et leur attractivité.

2. Modernisation des infrastructures de base :

La commune d'Aourir et le centre d'Ouled Dahou verront la réhabilitation de réseaux essentiels, notamment l'eau potable et l'assainissement, afin de renforcer les services de base.

3. Valorisation des chefs-lieux et centres émergents :

Plusieurs villes et centres de la région, dont Tiznit, Biougra, Tata, Ait Amira, Sidi Ouassaie, Ouled Teima, Guerdane, Ait Melloul et Taroudannt, bénéficieront de projets de construction et rénovation des routes, systèmes d'assainissement, traitement de l'eau, écoles et centres de santé.

4. Renforcement des réseaux énergétiques et routiers :

Des extensions du réseau électrique sont prévues dans la commune de Taouilat (province de Taroudannt), en plus de la mise à niveau de Dcheira El Jhadia à travers l'aménagement du boulevard Mohammed V.

Les impacts de ce dossier se traduisent par la création d'emplois (200 temporaires et 50 à 100 permanents) et par une amélioration de l'accès aux services de base, renforçant ainsi l'attractivité et la qualité de vie dans ces territoires.

Dossier d'action 3 : Mobilité et Désenclavement

Le Dossier d'Action Mobilité et Désenclavement constitue un levier stratégique pour améliorer l'accessibilité des territoires, réduire les inégalités spatiales et renforcer la compétitivité économique de la région Souss-Massa. Doté d'une enveloppe budgétaire de 3,4 milliards de dirhams, il vise à moderniser les infrastructures routières, désenclaver les zones rurales et améliorer la qualité des transports terrestres et aériens, contribuant ainsi à une meilleure mobilité des personnes et des biens ainsi qu'au développement touristique et économique de la région.

Programmes structurants :

1. Réseau routier structurant :

La participation au programme de construction des routes classées, la priorisation et mise en œuvre de la maintenance des routes non classées, ainsi que la réalisation de nouveaux tronçons routiers dans plusieurs communes (Amskroud, Tanalt, Tinzert, Assaki, Assais, Ait Milk, Toubkal, Tassousfi), ces projets visent à désenclaver les zones isolées et à relier efficacement les différents territoires.

2. Axes stratégiques de mobilité locale :

La construction de routes touristiques et de liaisons routières entre douars, permettra de stimuler le développement économique local et de renforcer l'attractivité des zones rurales.

3. Transport aérien :

La réalisation de l'aérogare et de la tour de contrôle de l'aéroport de Tata, afin d'améliorer la connectivité aérienne et l'accessibilité d'un territoire enclavé.

4. Transport terrestre interurbain :

La mise à niveau de la gare routière d'Agadir, l'extension du réseau BHNS Drargua/Inezgane et le lancement d'une étude pour le développement du transport interprovincial par autocar, en vue de renforcer la qualité et la fluidité des déplacements interrégionaux.

Les impacts de ce dossier se traduiront par une amélioration significative de l'accessibilité aux différentes zones de la région, permettant aux habitants de réduire le temps de trajet pour leurs déplacements quotidiens. Cette meilleure connectivité favorise également les échanges culturels et économiques intra-régionaux, en facilitant le transport des biens, l'accès aux services et la circulation des personnes, tout en contribuant à un déplacement plus fluide et sécurisé au sein de la région.

Axe stratégique IV : Développement Environnemental

Dossier d'action 1 : Environnement et lutte contre les catastrophes naturelles

La région de Souss-Massa, riche de ses forêts, oasis, littoral, zones montagneuses et aires protégées, dispose d'un patrimoine environnemental exceptionnel. Cependant, ce capital naturel fait face à de fortes pressions liées notamment au changement climatique, à la sécheresse et aux risques naturels tels que les inondations et les tempêtes. Consciente de ces enjeux, la Région a fait de la préservation de l'environnement et de la résilience face aux catastrophes naturelles une priorité stratégique inscrite au cœur de son programme de développement régional. L'ambition de ce dossier d'action est de réduire la vulnérabilité du territoire, de protéger la biodiversité et d'accompagner la transition écologique.

Programmes structurants :

1. Programme de lutte contre les catastrophes naturelles :

Ce programme vise à mettre en place des actions de prévention et de réponse rapide aux risques majeurs tels que les inondations, la sécheresse et les tempêtes, afin de protéger les populations et les infrastructures régionales.

2. Programme d'appui aux initiatives pour la préservation de l'environnement :

Il soutient des projets innovants en matière de mobilité durable, de surveillance de la qualité de l'air, de gestion des transports et de préservation du littoral, contribuant ainsi à limiter les pressions sur l'écosystème régional.

3. Création d'une plateforme de valorisation des déchets agricoles :

Ce projet cible la gestion et la valorisation des déchets agricoles organiques et plastiques, sources de pollution importantes, afin de développer une économie circulaire et réduire l'impact environnemental des activités agricoles.

4. Plaidoyer pour le développement des énergies renouvelables dans la Région :

Ce programme met en avant l'exploitation du potentiel solaire de Tata et du potentiel éolien de Tiznit, avec pour objectif de renforcer la part des énergies propres dans le mix énergétique régional et de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

5. Programme de réalisation de cartes géologiques et géotechniques :

Il permet de mieux comprendre les risques liés aux spécificités du sol et du sous-sol de la région, afin d'identifier les zones vulnérables aux tremblements de terre, glissements de terrain ou autres risques géologiques, et d'orienter les politiques d'aménagement.

Les impacts de ce dossier se traduisent par une nette amélioration de la qualité de vie des habitants grâce à des actions de protection de l'environnement et de réduction des risques liés aux catastrophes naturelles. Il contribue également au renforcement de la mobilité durable à travers l'introduction de solutions de transport propres, tout en assurant une meilleure surveillance de la qualité de l'air pour prévenir les risques sanitaires. Enfin, la valorisation des ressources locales et le recours accru aux énergies renouvelables permettent de réduire la dépendance énergétique de la région et d'accompagner sa transition écologique.

Dossier d'action 2 : Assainissement liquide et AEP

Ce dossier constitue un projet majeur pour améliorer les conditions de vie de la population. Il vise à renforcer l'approvisionnement en eau potable et à mettre en place des infrastructures modernes d'assainissement liquide, en particulier dans les zones rurales où l'accès à ces services reste limité. L'ambition de ce dossier est double : garantir une gestion durable de la ressource en eau et préserver l'environnement tout en répondant aux besoins croissants des habitants.

Programmes structurants :

1. Programme de financement et de réalisation de travaux d'assainissement liquide :

Destiné aux communes et aux chefs-lieux des provinces et préfectures, il permet la construction et l'entretien des infrastructures nécessaires.

2. Création de stations de traitement des eaux usées implantées dans les chefs-lieux provinciaux et préfectoraux :

Ces stations contribueront à la réutilisation des eaux traitées (irrigation, industrie) et à la préservation des ressources en eau.

3. Fonds régional AEP :

Ce mécanisme financier visant à améliorer l'approvisionnement en eau potable à travers la construction et l'entretien d'infrastructures dédiées.

4. Programme national d'Approvisionnement en Eau Potable 2020-2027 :

Intégré au dossier, il apporte un appui financier et technique pour renforcer et moderniser les réseaux d'alimentation en eau potable de la région.

Ce dossier vise à améliorer la qualité de vie des populations en garantissant un accès fiable à l'eau potable et en réduisant les risques sanitaires. Il vise également à préserver l'environnement grâce au traitement et à la réutilisation des eaux usées, augmenter l'accès à l'eau pour plus de 500 000 habitants, créer des emplois locaux et stimuler l'investissement dans les secteurs industriels et agricoles.

Axe stratégique V : Modèle social

Le pilier social constitue un axe stratégique du PDR Souss Massa 2022-2027. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à renforcer la cohésion sociale, à travers des interventions ciblées dans les domaines de l'éducation et du sport, de la santé et de l'assistance sociale, de l'inclusion du genre et des personnes en situation de handicap, ainsi que de la migration.

Ce pilier fera l'objet d'un développement approfondi dans la suite du travail, compte tenu de son rôle structurant dans le développement humain et territorial (Axe stratégique V : Modèle social, page 195)

Axe stratégique : Culture & identité Amazigh

Dossier d'action 1 : Culture, patrimoine, identité Amazighe

La région s'attache à construire un véritable patrimoine immatériel reposant sur la langue, les pratiques sociales, l'art, la science et la religion, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et l'identité commune de sa population. Cet effort s'accompagne du soutien aux festivals, musées et conservatoires, de la mise en valeur des emblèmes régionaux et de la valorisation des richesses culturelles présentes dans toutes les provinces. L'ambition est de protéger, recenser et promouvoir ce patrimoine, matériel comme immatériel, en développant une politique culturelle inclusive et durable, fondée sur un inventaire exhaustif et une diffusion équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Programmes structurants :

1. La politique de protection culturelle :

Elle repose sur l'identification et la préservation du patrimoine matériel et immatériel de la région. Un inventaire d'identification a été amorcé en 2019, permettant de recenser les sites archéologiques et les espèces endémiques, et doit être enrichi pour couvrir la diversité des éléments immatériels.

2. Le soutien aux infrastructures culturelles :

Le développement et la valorisation des festivals, musées, conservatoires et autres lieux de culture permettent d'offrir aux habitants un accès élargi aux activités artistiques et culturelles.

3. La mise en valeur des emblèmes régionaux :

Favoriser l'émergence d'artistes, de clubs sportifs ou de personnalités culturelles locales capables d'incarner l'identité régionale et de renforcer le sentiment d'appartenance.

4. L'accessibilité et la diffusion équilibrée du patrimoine :

Veiller à ce que toutes les provinces et préfectures bénéficient d'une valorisation équitable de leur patrimoine culturel afin de favoriser une diffusion inclusive et partagée dans toute la région.

Ce dossier vise à renforcer l'identité amazighe et valoriser le patrimoine régional, tout en créant plus de 100 emplois temporaires et 50 à 100 emplois permanents. Il vise également à attirer plus de 100 investisseurs, stimuler le tourisme et consolider l'attractivité de la région en tant que pôle culturel et économique.

Axe stratégique VII : Outils régionaux innovants

Dossier d'action 1 : Gouvernance, Administration & Marketing territorial

Le dossier d'action « Gouvernance, Administration & Marketing territorial » de la région Souss-Massa constitue un levier stratégique pour améliorer la gouvernance territoriale et renforcer l'efficacité administrative. Il vise à accroître la visibilité de la région, optimiser l'organisation institutionnelle et consolider les capacités locales, notamment en matière de partenariats public-privé. Avec une enveloppe de 103 millions de dirhams financée par la région, ce dossier ambitionne de positionner Souss-Massa comme un territoire attractif, bien gouverné et compétitif.

Programmes structurants :

1. Marketing territorial et planification :

Le développement de stratégies de promotion, la création d'outils de communication et l'identification de projets phares pour renforcer l'attractivité économique et touristique.

2. Renforcement et création de SDRs et SDLs :

La participation au capital de la SDR Aghroud et de la SDR TPME, le renforcement des SDRs existantes et la création de la SDL Taroudannt pour un rôle accru dans le développement économique et social.

3. Étude d'identification des zones d'amélioration organisationnelle :

Le diagnostic des lacunes institutionnelles et proposition de solutions afin d'optimiser l'utilisation des ressources et améliorer la qualité des services aux citoyens.

4. Mobilisation d'experts et formation aux PPP :

La mise en place de programmes de formation et accompagnement technique des acteurs locaux pour assurer une meilleure mise en œuvre des projets de partenariat public-privé.

Ce dossier aura des retombées significatives sur le développement régional. Il prévoit la création de plus de 50 entreprises privées par an, générant ainsi une dynamique économique soutenue et contribuant à l'emploi, notamment à travers plus de 100 postes réservés aux femmes. Parallèlement, la formation de plus de 200 cadres renforcera les compétences locales et l'efficacité institutionnelle, tandis que l'amélioration des services publics favorise une gouvernance de proximité plus performante. Enfin, la conclusion réussie de plus de 20 partenariats public-privé (PPP) viendra consolider l'attractivité et la compétitivité de la région.

Dossier d'action 2 : Digitalisation de la Région

Le dossier de digitalisation de la région Souss Massa s'inscrit dans une dynamique de modernisation de l'administration régionale à travers l'usage des technologies de l'information et de la communication. Il vise à améliorer l'efficacité des services publics, réduire les coûts de gestion et offrir aux citoyens et aux entreprises un accès plus rapide et transparent aux informations, tout en consolidant le positionnement de la région comme un acteur digital et innovant.

Programmes structurants :

1. Digitalisation des services administratifs (projet Data e-gov) :

La mise en place de solutions d'archivage et de gestion électronique des données afin de fluidifier le traitement des dossiers, réduire les délais et améliorer la qualité des services rendus.

2. Convention Data Tiqa avec la CNDP :

La certification et la conformité des pratiques régionales en matière de protection des données personnelles pour garantir la crédibilité et la conformité de la région aux normes nationales et internationales.

Doté d'une enveloppe de 22 millions de dirhams, entièrement financée par la région, ce dossier permettra d'accroître l'efficacité administrative, d'améliorer la relation usager-administration, et de renforcer la confiance des citoyens grâce à une gestion digitale sécurisée et conforme aux standards de protection des données. Il contribuera également à dynamiser le tissu économique régional en favorisant la création de plus de 50 entreprises privées par an, soutenues par un environnement administratif moderne et digitalisé.

Dossier d'action 3 : Observatoire régional

La région Souss Massa a engagé un dossier d'action ambitieux visant à créer un Observatoire régional des dynamiques territoriales. L'objectif principal est de renforcer la gouvernance territoriale grâce à une meilleure connaissance des réalités régionales, à la diffusion des bonnes pratiques et à la mise en place d'outils d'aide à la décision adaptés. Ce projet, doté d'une enveloppe de 6 millions de dirhams entièrement financée par la région, ambitionne de centraliser, analyser et valoriser l'information territoriale afin d'orienter efficacement les politiques publiques et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Programmes structurants :

1. Création d'une cellule de veille territoriale :

Une équipe dédiée sera chargée de collecter, analyser et diffuser les pratiques innovantes et efficaces dans des domaines stratégiques tels que l'agriculture, le tourisme, l'énergie ou encore l'environnement. Elle assurera également la capitalisation et la réplique des meilleures expériences réussies.

2. Mise en place de l'Observatoire régional :

Cet outil institutionnel aura pour mission de collecter, traiter et analyser les données territoriales de la région Souss Massa. Il permettra de suivre l'évolution des dynamiques régionales, d'évaluer l'impact des politiques mises en œuvre et de concevoir des stratégies de développement mieux adaptées aux besoins réels du territoire.

La mise en place de cet observatoire contribuera à améliorer la qualité et la fiabilité des données régionales, à diffuser les bonnes pratiques grâce à la cellule de veille, à renforcer l'efficacité des politiques publiques par une meilleure évaluation de leurs impacts, et à concevoir des stratégies territoriales adaptées.

Chapitre 7 : Focus sur l’Axe stratégique V

– Modèle social -

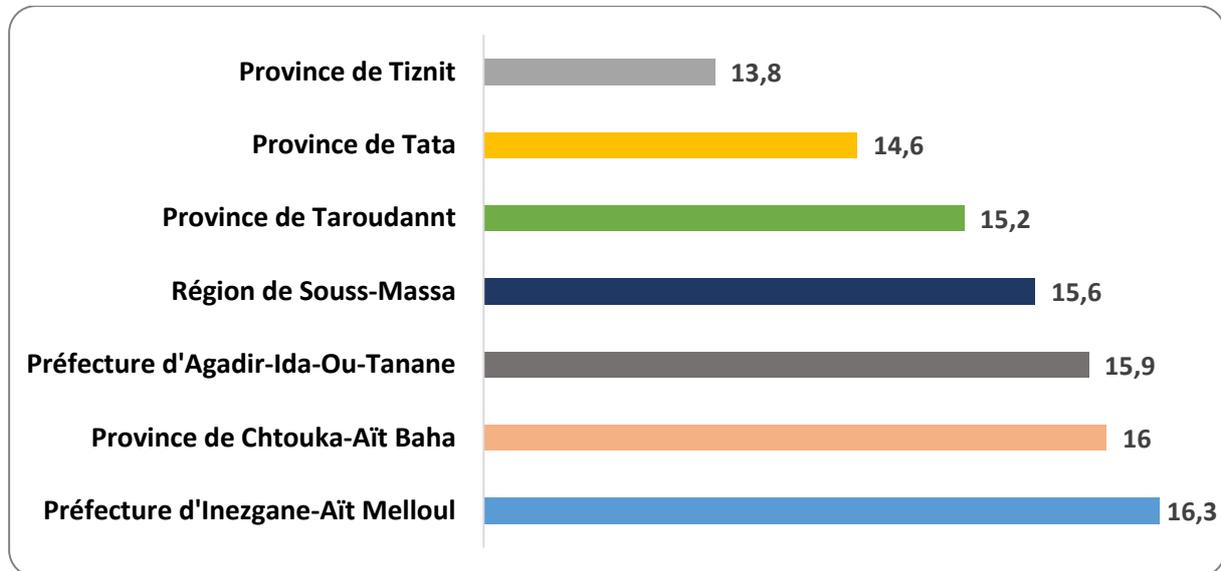
Le pilier social occupe une place centrale dans le Programme de Développement Régional (PDR) de Souss Massa 2022-2027. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants, réduire les inégalités et renforcer la cohésion sociale, en mettant l'accent sur l'éducation, la santé, l'inclusion et l'intégration des populations. Dans une région marquée par une forte dynamique démographique, des disparités territoriales et une demande croissante en services de base, ce pilier constitue un levier stratégique pour assurer un développement humain durable et équitable.

Dossier d'action 1 : Education et Sport

La région Souss Massa est marquée par la jeunesse de sa population ; avec des besoins croissants en matière d'éducation, d'accompagnement social et d'épanouissement personnel. En effet, les jeunes âgés de 15 à 25 ans représentent 15,6 % de la population. Ces chiffres reflètent une réalité partagée dans les provinces où les défis liés à l'accès à une éducation de qualité et à des infrastructures sportives adaptées demeurent majeurs.

► Figure 1

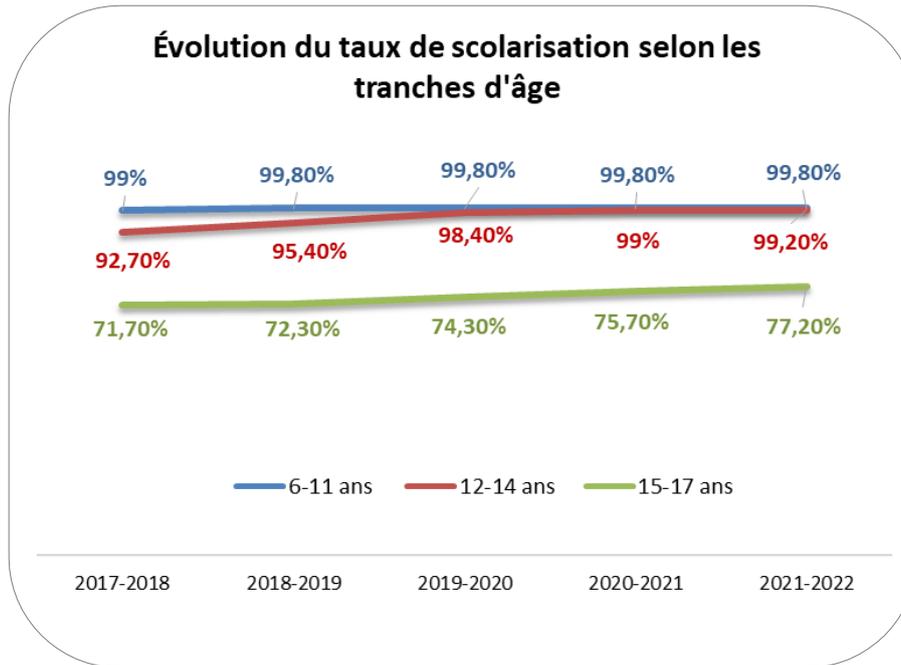
Figure 124 : Part des jeunes dans la région par provinces



Source : Résultats RGPH 2024

Le système éducatif de la région accuse un certain retard par rapport à la moyenne nationale. L'analyse des taux de scolarisation par tranche d'âge montre une couverture quasi totale pour les 6-11 ans (près de 99,8 % sur les cinq dernières années) et une nette amélioration pour les 12-14 ans, atteignant 99,2 % en 2021-2022. En revanche, la scolarisation des 15-17 ans reste plus faible, bien qu'en progression, passant de 71,7 % en 2017-2018 à 77,2 % en 2021-2022. ► Figure 2

Figure 125 : Evolution du taux de scolarisation selon les tranches d'âge



Source : AREF

La région compte actuellement 57 infrastructures sportives, réparties entre plusieurs disciplines. Parmi elles, on dénombre 17 terrains de basket-ball, 15 terrains de mini foot, 12 terrains de volley-ball et 11 terrains de hand-ball.⁹

Dans le cadre de son dossier d'action 'Éducation et Sport', le PDR a inscrit deux programmes majeurs visant à améliorer l'accès à l'éducation et la pratique sportive.

1. Programme de construction et d'aménagement d'infrastructures sportives

Objectifs :

- Renforcer l'activité sportive dans la région.
- Aider à promouvoir le sport et l'importance du sport.
- Stimuler l'économie sportive.
- Créer des opportunités pour les jeunes.

Description :

Le programme prévoit la création de centres universitaires de formation sportive ainsi que l'aménagement de terrains de proximité. Ces infrastructures permettront aux étudiants et aux jeunes de bénéficier d'installations modernes et d'une formation professionnelle dans le domaine sportif. L'initiative vise à développer une véritable culture sportive et à faire émerger de nouveaux talents.

L'engazonnement et la réhabilitation de terrains existants amélioreront la qualité des équipements disponibles. Par ailleurs, la modernisation des infrastructures des clubs sportifs est essentielle pour assurer des conditions optimales de pratique à tous les niveaux.

Le projet est porté par la Région, qui en assure également, avec les communes, la maîtrise d'ouvrage. Son financement est assuré conjointement par la Région et le Ministère de

⁹ Données issues de l'annuaire statistique du Maroc, Année 2024

l'Éducation. Des partenaires techniques tels que les clubs sportifs, les associations locales et les services d'aménagement du territoire contribuent à sa mise en œuvre. Ce programme devrait bénéficier à plus de 1 000 personnes à travers l'accès à des infrastructures sportives améliorées, et permettre l'inscription de plus de 500 jeunes dans les centres de formation. Il s'inscrit pleinement dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier les ODD 3 (santé et bien-être), 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 10 (réduction des inégalités) et 11 (villes et communautés durables).

Le Programme de soutien à la réalisation et au financement d'infrastructures d'éducation comprend la reconstruction et l'habilitation de la fondation Dar Talib Bounaâmane, la construction de Dar Taliba dans la commune Askouen province de Taroudannt, l'acquisition de transport scolaire en milieu rural et la mise à niveau des terrains et établissements du club royal de tennis à Agadir. Le Programme d'appui à l'enseignement supérieur quant à lui, vise à mettre en place un centre régional universitaire de football à Taroudannt et à Agadir.

2. Programme de soutien à la réalisation et au financement d'infrastructures et de services d'éducation

Objectifs :

Développement de l'enseignement primaire et élargissement de l'offre éducative à travers l'appui financier et technique de la Région via la création des groupes scolaires, internats, cantines et infirmeries, aménagement des classes et amélioration du transport scolaire dans le but de développer les indicateurs qualitatifs du système éducatif de la Région.

Description :

Le programme vise à la contribution au financement de la construction et l'aménagement d'écoles primaires, incluant les salles de classe, infirmeries, terrains de sport, internats et cantines. Il prévoit également l'acquisition de moyens de transport scolaire et le recrutement des ressources humaines indispensables au bon fonctionnement des établissements.

Le projet est porté par l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation (AREF), avec un financement conjoint assuré par le Ministère de l'Éducation et la Région. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région en collaboration avec les communes. Ce programme vise à améliorer l'accès à l'éducation, notamment en réduisant le décrochage scolaire des filles de 10 points et en augmentant le taux de scolarisation régional de 4 points. Il s'inscrit dans une dynamique de développement durable, contribuant directement à la réalisation des ODD 4 (éducation de qualité), 5 (égalité entre les sexes), 9 (infrastructure et innovation) et 10 (réduction des inégalités).

Le Programme de construction et d'aménagement d'infrastructures sportives comprend plusieurs sous-projets tels que la mise en place d'un terrain gazonné de football au douar Isskouane commune d'Imi Ntiyart, la réhabilitation du terrain de proximité Reggada, la mise en place d'un centre régional universitaire de football à Taroudannt et à Agadir et le Programme de participation à la construction d'infrastructure sportive pour les projets à caractère sportif Tiznit.

Ce dossier consacré à l'éducation et au sport, va générer des impacts significatifs à plusieurs niveaux. Il permettrait à des milliers d'enfants d'accéder à l'éducation dans de meilleures

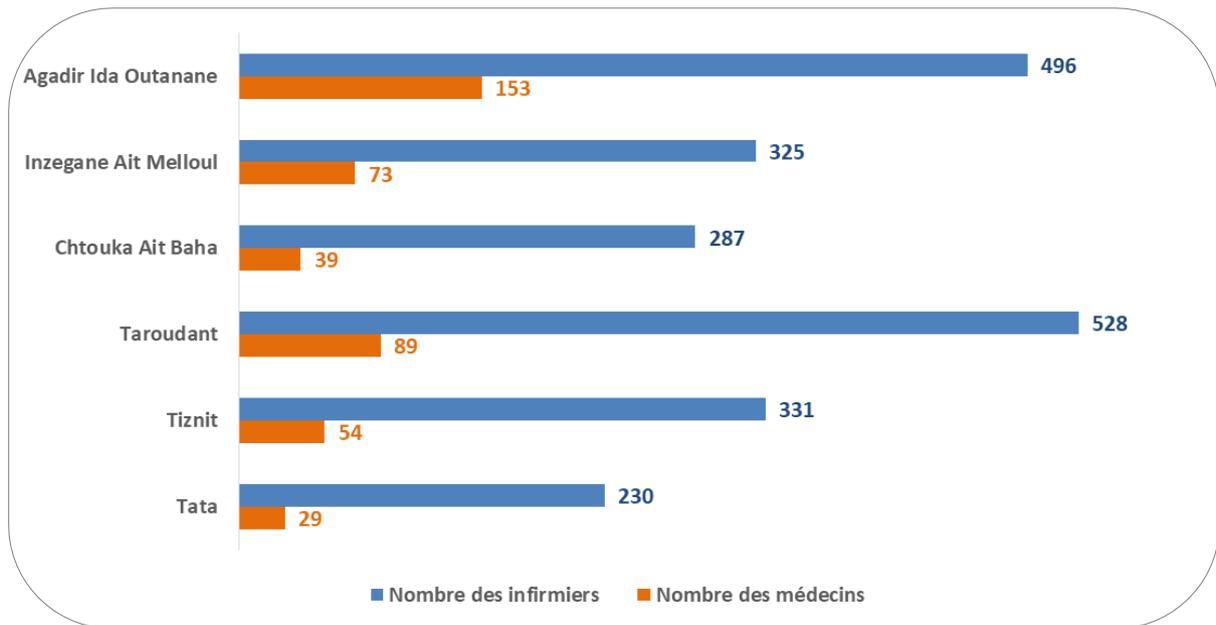
conditions, tout en encourageant activement la pratique sportive chez les jeunes. Il contribuerait également à renforcer la visibilité et l'attractivité de la région sur la scène sportive nationale. Par ailleurs, il engendrerait la création de plus de 1 000 emplois directs et indirects, participant ainsi à la dynamique économique locale. Enfin, l'ensemble de ces actions contribuerait à une nette amélioration de la qualité de vie des populations concernées.

Dossier d'action 2 : Santé et Assistance sociale

La santé et l'assistance sociale représentent des enjeux majeurs pour la région de Souss Massa, enjeux qui prennent une importance encore plus cruciale compte tenu du fait que la plupart des indicateurs sociaux restent insuffisants par rapport aux besoins actuels de la population, tant en termes de volume que de structure

La répartition des médecins dans la région de Souss Massa révèle des disparités importantes entre les provinces. La préfecture d'Agadir Ida Outanane enregistre le nombre le plus élevé avec 153 médecins, soit plus d'un tiers du total régional (437), ce qui reflète son statut de centre urbain majeur et de pôle régional, suivie par la province de Taroudant avec 89 médecins. Les préfectures d'Inzegane Ait Melloul et de Tiznit comptent respectivement 73 et 54 médecins. Pour leur part, les provinces de Chtouka Ait Baha et de Tata enregistrent les effectifs les plus faibles, avec respectivement 39 et 29 médecins. L'ensemble de ces effectifs totalise 437 médecins pour l'ensemble de la région.

Ainsi que, la répartition des infirmiers dans la région révèle également des différences d'effectifs entre les provinces et préfectures. En effet, la province de Taroudant affiche le nombre le plus élevé avec 528 infirmiers, suivie par la préfecture d'Agadir Ida Outanane avec 496 infirmiers. Les provinces de Tiznit et Inzegane Ait Melloul comptent respectivement 331 et 325 infirmiers, tandis que Chtouka Ait Baha en recense 287. La province de Tata dispose de 230 infirmiers. Ces chiffres permettent de dresser un état quantitatif de la répartition des ressources en personnel infirmier au niveau régional. ► **Figure 3**

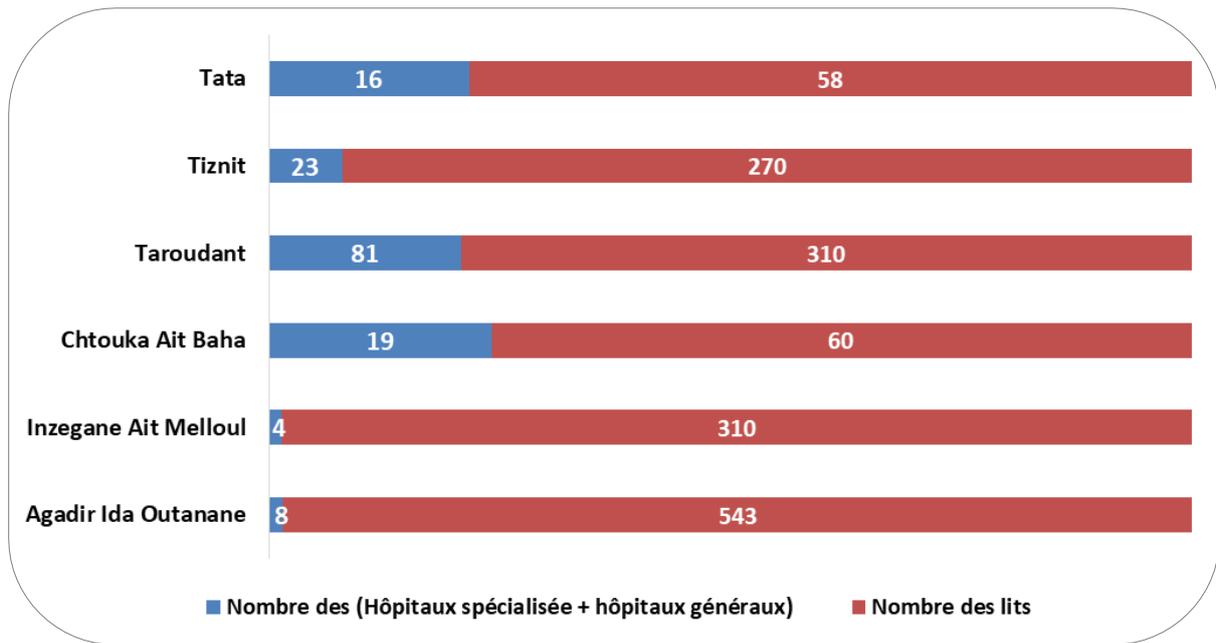
Figure 126 : Répartition des médecins et des infirmiers par province et préfecture dans la région de Souss Massa

Source : HCP- Annuaire statistique du Maroc 2024.

En matière d'infrastructures hospitalières, la région de Souss-Massa présente une répartition contrastée entre ses provinces et préfectures. La province de Taroudant se distingue par le nombre le plus élevé, avec 81 établissements, suivie par la province de Tiznit avec 23 hôpitaux et celle de Chtouka Ait Baha avec 19. La province de Tata en compte 16, tandis que les préfectures d'Agadir Ida Outanane et d'Inzegane Ait Melloul enregistrent respectivement 8 et 4 établissements. Cette représentation met en évidence la répartition quantitative de la distribution des structures hospitalières dans la région.

Le nombre de lits hospitaliers varie selon les provinces et préfectures de la région de Souss Massa. La préfecture d'Agadir Ida Outanane dispose du plus grand nombre avec 543 lits, suivie par Inzegane Ait Melloul et Taroudant, qui comptent chacune 310 lits. La province de Tiznit enregistre 270 lits, tandis que Chtouka Ait Baha et Tata présentent les effectifs les plus faibles, avec respectivement 60 et 58 lits. Cette répartition permet de visualiser l'offre en capacité d'accueil hospitalier dans les différentes composantes territoriales de la région. ► Figure 4

Figure 127 : Répartition des d'hôpitaux (spécialisés et généraux) et le nombre de lits hospitaliers par province et préfecture dans la région de Souss Massa



Source : HCP- Annuaire statistique du Maroc 2024

À travers son dossier d'action 'Santé et assistance sociale', le PDR prévoit la mise en œuvre de deux programmes structurants visant à développer les infrastructures sanitaires et à renforcer les mécanismes d'assistance sociale dans la région

1. Appui aux services sécuritaires

Objectif

- Renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité en leur donnant les moyens nécessaires pour remplir leurs missions

Description

Le programme « Appui aux services sécuritaires » comprend deux projets de convention cadre majeurs, chacun doté d'un budget de 15 millions de dirhams, signés respectivement avec le Commandement Régional de la Protection Civile et le Commandement Régional des Forces Auxiliaires. Porté par la Région, ce programme vise à renforcer les capacités des services de sécurité locaux pour assurer une meilleure protection des populations. Parmi les impacts socio-économiques attendus, on prévoit une augmentation de 4 points du taux de sécurité ainsi qu'une amélioration significative de la stabilité régionale. Par ailleurs, ce programme contribue directement à la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 16, qui promeut des sociétés pacifiques, justes et inclusives.

2. Programme de soutien à la réalisation et au financement d'infrastructures et de services de la santé

Objectifs

- Améliorer et garantir un accès équitable à des soins de santé de qualité
- Renforcer les capacités des systèmes de santé dans la Région
- Améliorer la qualité et l'efficacité des services de santé

Description

Le programme de soutien à la réalisation et au financement d'infrastructures et de services de santé - GST bénéficie d'un budget total de 870 millions de dirhams. Ce programme inclut notamment l'achèvement de la construction du centre de transfusion sanguine pour un montant de 1,52 million de dirhams, ainsi que la mise à niveau de l'hôpital régional avec un investissement de 135 millions de dirhams. Porté par la Direction Régionale de la Santé (DRS) et la Délégation Provinciale de Santé, ce projet est soutenu financièrement par le ministère de la Santé et la Région, avec la collaboration potentielle d'associations locales. Les impacts socio-économiques attendus sont significatifs : une réduction de 10 % du taux d'abandon chez les médecins et une augmentation de 60 % de la satisfaction des patients vis-à-vis des services de santé. Ce programme contribue directement à plusieurs Objectifs de Développement Durable, notamment les ODD 3 (bonne santé et bien-être), 9 (industrie, innovation et infrastructure) et 10 (réduction des inégalités).

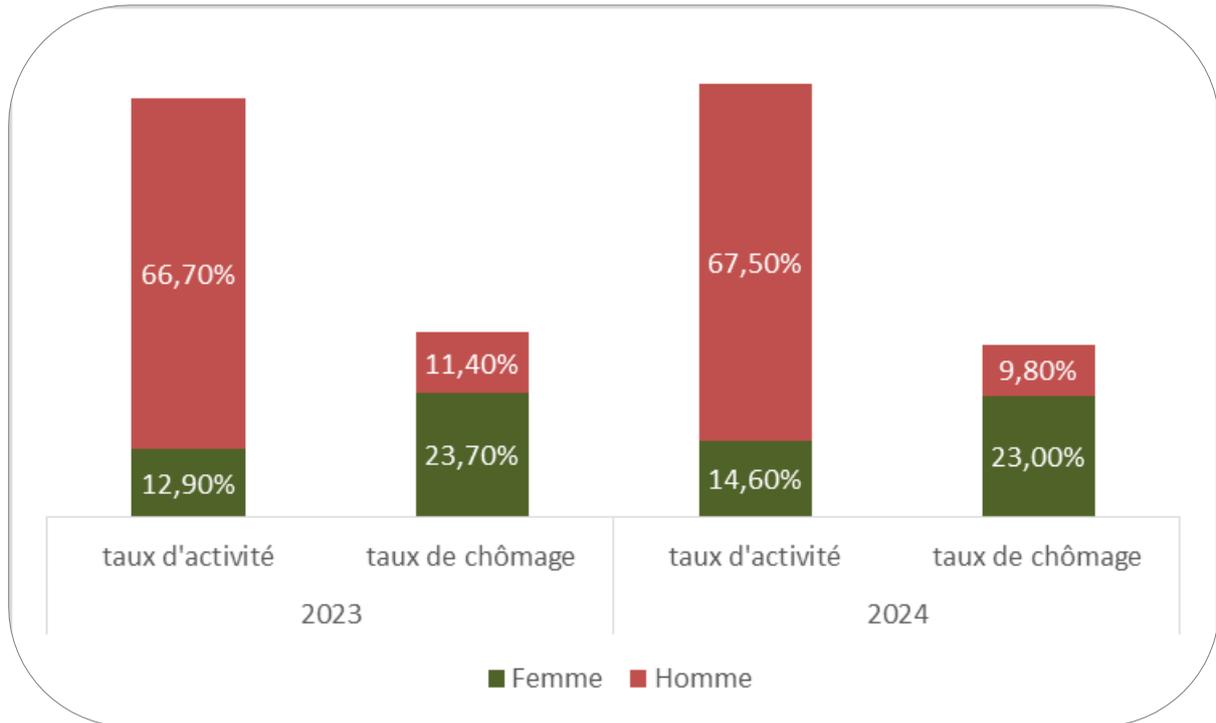
Ce dossier consacré à la santé et à l'assistance sociale, vise à générer plusieurs impacts structurants pour la région. Il prévoit d'abord le renforcement des capacités régionales en matière de sécurité et de protection civile, condition essentielle pour garantir la sécurité des citoyens et créer un environnement propice au développement durable des infrastructures de santé. Il s'agit également d'améliorer la coordination et la coopération entre les différents acteurs du secteur sécuritaire, afin d'assurer une réponse intégrée et efficace aux besoins de la population. Sur le plan sanitaire, le programme ambitionne une amélioration de l'accès aux soins pour toutes les catégories sociales, notamment à travers le renforcement des infrastructures de santé et de l'offre de services. Enfin, une dimension sociale importante est intégrée à travers la contribution à la réinsertion sociale des détenus, favorisant leur intégration dans la société et consolidant les efforts en matière de cohésion sociale et de justice sociale dans la région.

Dossier d'action 3 : Inclusion Genre et Handicap

L'inclusion des femmes et des personnes en situation de handicap constitue un levier essentiel pour construire une société plus juste, solidaire et résiliente. Dans la région Souss Massa, le taux de prévalence du handicap atteint 4,5 %¹⁰, ce qui met en évidence la nécessité d'actions inclusives et adaptées. Par ailleurs, les inégalités de genre demeurent marquées : en 2024, le taux d'activité des femmes ne s'élève qu'à 14,6 % contre 67,5 % pour les hommes, tandis que le taux de chômage féminin atteint 23 % contre 9,8 % chez les hommes. Ces écarts traduisent l'urgence de mettre en place des mesures ciblées favorisant l'autonomisation, la participation active et l'égalité des chances pour tous. ► **Figure 5**

¹⁰ Données issues de l'annuaire statistique du Maroc, Année 2024

Figure 128 : Taux d'activité et de chômage selon le sexe en 2024



Source : note sur la situation du marché du travail dans la région Souss massa 2024

Le Dossier d'action 3 intitulé " Inclusion Genre et Handicap" s'inscrit dans cette dynamique en proposant des mesures concrètes pour lutter contre les discriminations, améliorer l'accessibilité aux services de base et renforcer l'intégration socio-économique des publics les plus vulnérables traduits par le programme suivant :

1. Programme d'appui à l'égalité des genres et des personnes en situation d'handicap dans la Région

Objectifs

- Promotion de l'autonomisation économique des femmes
- Renforcement de l'inclusion des femmes et des personnes en situation d'handicap dans l'écosystème socio-économique
- Lutte contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité
- Amélioration de l'accessibilité aux services publics et sociaux de base au profit des personnes en situation du handicap

Description :

Dans le cadre de ce programme, la Région, en tant que collectivité territoriale, mène en partenariat avec le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille, l'Entraide Nationale et la CPDH de Taroudant, un projet structurant reposant sur deux volets principaux. Le premier concerne la construction et l'équipement d'un centre destiné aux personnes en situation de handicap dans la commune de Tinzert, avec une enveloppe budgétaire de 8 millions de dirhams. Le second vise la formation et l'insertion de femmes en

situation de précarité dans le tissu entrepreneurial, pour un montant de 0,3 million de dirhams. En impliquant également des associations comme partenaires potentiels, ce programme vise à améliorer durablement l'inclusion sociale et économique de plus de 100 bénéficiaires directs, notamment en favorisant l'accès des femmes aux filières technologiques et scientifiques. Il s'inscrit pleinement dans la réalisation de plusieurs Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure) et l'ODD 10 (réduction des inégalités).

Ce dossier vise à renforcer le développement inclusif et durable au profit de tous les habitants de la région Souss Massa, en mettant l'accent sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et des groupes vulnérables. Il permet de renforcer les capacités des institutions et des organisations locales afin d'assurer une meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap, à travers des actions de formation, d'accompagnement et de coordination. Par ailleurs, ce dossier contribue à l'amélioration des infrastructures et des équipements adaptés, facilitant ainsi l'accès aux services de base et promouvant une véritable égalité des chances à l'échelle régionale. Ainsi que ce dossier d'action sera pris en compte dans l'ensemble des projets du PDR, soulignant ainsi l'importance accordée à ces questions cruciales.

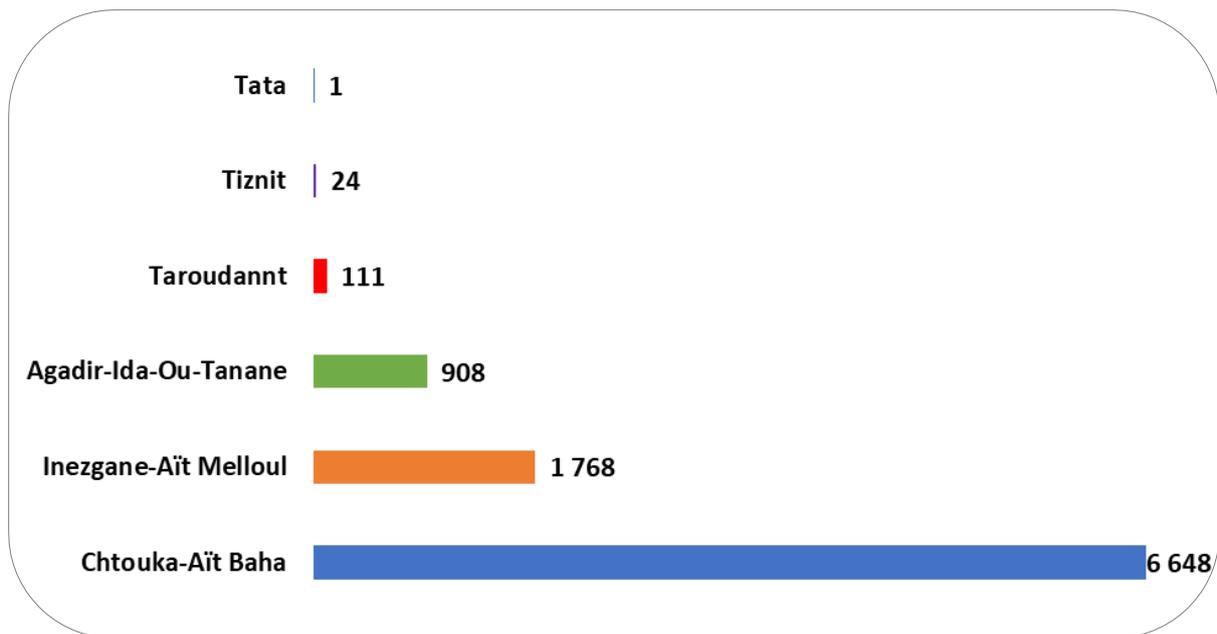
Dossier d'action 4 : Migration

La migration est devenue un phénomène structurant des sociétés contemporaines, touchant de plus en plus les territoires à l'échelle locale. Elle pose des défis importants en matière d'inclusion, d'accès aux droits et de cohésion sociale.

Au niveau régional, la présence croissante de migrants, notamment subsahariens, attirés par les opportunités d'emploi dans le secteur agricole et les loyers abordables met en évidence des besoins urgents en matière d'accueil, d'orientation et d'intégration. Les dispositifs actuels restent fragmentés, rendant difficile l'accès aux services essentiels.

Selon les données du RGPH 2024, le nombre total des migrants originaires de l'Afrique subsaharienne dans la région de Souss-Massa s'élève à 9 460 personnes. La majorité d'entre eux se concentre dans la province de Chtouka-Aït Baha (6 648 migrants), suivie d'Inezgane-Aït Melloul (1 768), d'Agadir-Ida-Ou-Tanane (908), puis de Taroudannt (111), Tiznit (24) et enfin Tata (1). ► [Figure 6](#)

Figure 129 : Nombre total des migrants originaires de l'Afrique subsaharienne dans la région de Souss-Massa selon la province



Source : Résultats RGPH 2024

Sur le plan du genre, ces migrants se composent de 6 464 hommes (68,3 %) et de 2 996 femmes (31,7 %), ce qui reflète une forte prédominance masculine.

Cette situation appelle à des solutions coordonnées et durables pour garantir l'inclusion et renforcer le vivre-ensemble. Dans ce sens, le PDR prévoit la mise en œuvre de ce programme.

1. Programme d'appui régional aux initiatives migratoires

Objectifs

- Renforcement de l'inclusion des migrants dans le tissu socio-économique de la région
- Facilitation de l'accès aux droits administratifs et aux potentialités territoriales d'investissement
- Apport d'assistance au nombre croissant des migrants

Description

Dans le cadre du Programme d'appui régional aux initiatives migratoires, la Région prévoit la création d'un centre d'orientation et d'accueil des migrants, en tant que réponse concrète aux défis d'inclusion et de cohésion sociale. Ce projet, porté par la collectivité régionale avec l'appui potentiel d'associations locales, vise à offrir aux migrants un espace d'écoute, d'accompagnement social et d'orientation vers les services de base, tels que l'éducation, la santé et l'insertion professionnelle. Avec plus de 1 000 migrants attendus au sein du centre et plus de 200 jeunes migrants inscrits dans les écoles, cette initiative aura un impact socio-économique important en favorisant l'intégration harmonieuse des populations migrantes dans la société d'accueil. Elle contribue également à la mise en œuvre de plusieurs Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 8 (travail

décent et croissance économique), l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), l'ODD 10 (réduction des inégalités), l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques), l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) et l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

Ce dossier vise à générer des impacts significatifs tant sur les plans humain que social dans la région. Il contribue d'abord à l'amélioration des conditions de vie des migrants à travers un meilleur accès aux services de base, à la formation et aux opportunités économiques. Il favorise également leur intégration progressive dans la société en réduisant les barrières sociales et culturelles. Enfin, ce dossier participe au renforcement de la cohésion sociale dans la région en consolidant le vivre-ensemble, la solidarité et le respect de la diversité, éléments essentiels pour une société équilibrée et résiliente.

Pour en savoir plus

-Programme de développement régional Sous Massa : <https://www.soussmassa.ma/fr/plan-de-d%C3%A9veloppement-r%C3%A9gional>

-Guide méthodologique Élaboration, mise en œuvre, suivi, actualisation et évaluation du programme de développement régional : <https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/fr/publications/programme-de-developpement-regional-guide-methodologique-elaboration-mise-en-oeuvre>

Conclusion

Le Plan de Développement Régional (PDR) se présente comme un outil stratégique et participatif qui traduit l'ambition de la région de Souss-Massa d'inscrire son développement dans une logique de convergence, d'équité et de durabilité. Sa valeur ajoutée réside autant dans la méthodologie de son élaboration que dans les dynamiques de concertation et de mobilisation qu'il suscite auprès de l'ensemble des acteurs territoriaux.

L'éclairage apporté dans la présente monographie souligne que la réussite de ce dispositif ne dépend pas uniquement de sa conception, mais surtout de sa mise en œuvre effective, laquelle suppose une articulation harmonieuse entre décentralisation, déconcentration et contractualisation.

Dans ce processus, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) occupe une place particulière grâce à son expertise en matière de production et d'analyse statistiques. Sa contribution assure la fiabilité des diagnostics, la pertinence des indicateurs de suivi-évaluation et l'objectivité de l'évaluation des impacts territoriaux. En rendant accessibles au grand public les principaux enjeux, priorités et mécanismes de mise en œuvre du PDR, cet éclairage participe ainsi à renforcer la culture de planification stratégique et la transparence de l'action publique territoriale.

Bibliographie

1. Décret n° 2-15-40 du 1er Joumada I 1436 (20 février 2015). Bulletin officiel. 6340, Maroc 2015.
2. Agence du Bassin Hydrologique de Souss-Massa (ABHSM), Monographie régionale de Souss Massa
3. Agence du Bassin Hydrologique de Souss-Massa, Réalisation des campagnes de mesures et de suivi de la qualité des ressources en eau dans le bassin de Souss massa - Rapport annuel 2023
4. Région Souss Massa, Élaboration du plan territorial de lutte contre le réchauffement climatique de la région Souss Massa- Volet atténuation, STRC-2017.
5. HCP et FNUAP, La véritable crise de la fécondité : La quête du libre arbitre en matière de procréation dans un monde en mutation, un rapport qui a fait l'objet d'une rencontre à Rabat, le 9 juillet 2025, organisée par les deux partenaires à l'occasion de la Journée mondiale de la population.
6. HCP, Annuaire statistiques du Maroc
7. HCP, Principaux résultats de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle 2014-2024.
8. HCP, Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Maroc : 1994, 2004, 2014 et 2024
9. HCP, Les comptes régionaux, Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages 2022
10. HCP, Évolution du PIB - Site officiel du HCP sur le lien suivant :
<https://applications-web.hcp.ma/DCN2022/CRegPIB14.html>
11. Site officiel du ministère de l'Agriculture en 2025 sur le lien suivant :
<https://www.agriculture.gov.ma/fr/region/souss-massa>
12. HCP, Direction régionale de Souss Massa. Annuaire Statistique Régional 2019
13. HCP, Direction régionale de Souss Massa. Annuaire Statistique Régional 2021
14. HCP, Direction régionale de Souss Massa - Monographie régionale 2020
15. Région Souss Massa, Programme de développement régional 2022-2027- Rapports du projet
16. Agence régionale d'exécution des projets région Souss Massa, étude relative à l'élaboration d'une vision stratégique et d'un programme de développement régionale (PDR pour la région Souss massa.
17. Ministère de l'intérieur. Monographie générale, Souss Massa. 2015.
18. Ministère de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville- Région Souss Massa. Monographie régionale sur le secteur de l'habitat et de la politique de la ville.
19. HCP, Direction régionale de Souss Massa. Indice des Prix à la Consommation, (Base 100 :2017) Rapports Annuels de 2018 à 2024 -ville d'Agadir.

20. HCP, Direction régionale de Souss Massa. Enquête nationale sur l'emploi, Rapports Annuels de 2020 à 2024
21. Observatoire du tourisme-Fréquentation touristique à Souss-Massa en 2024
22. Direction régionale de l'Agriculture- Cheptel, Superficie cultivée et production des cultures maraîchères et agrumicoles à Souss massa.
23. Office National de la Pêche - Débarquements et destination des produits de la pêche en 2024 à Souss Massa.
24. Observatoire du tourisme -Arrivées des touristes et nuitées passées par nationalité en 2024 à Souss Massa.
25. Direction Régionale de l'Artisanat d'Agadir-Nombre d'apprentis, de coopératives artisanales et exportations des produits de l'artisanat.
26. Département de la transition Energétique, Direction régional d'Agadir- Nombre de licences d'exploitation et de recherche en vigueur et institués et nombre de permis miniers et de recherches demandés pour renouvellement ou transformation en licence en 2022 et 2023.
27. Données reçues des administrations publiques suivantes dans le cadre de l'élaboration de l'annuaire régional de Souss Massa -2024 :
 - ✓ Académie régionale de l'éducation de la région Souss Massa, Université Ibn Zohr ;
 - ✓ Direction Régionale de la Formation Professionnelle ;
 - ✓ Direction régionale de la santé ;
 - ✓ Direction régionale du ministère de la culture de la jeunesse et des sports ;
 - ✓ Direction régionale de l'équipement d'Agadir ;
 - ✓ Office National des Aéroports 2024 ;
 - ✓ Agence Nationale des Ports –Agadir ;
 - ✓ Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable ;
 - ✓ Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable.
28. Programme de développement régional Guide méthodologique Élaboration, mise en œuvre, suivi, actualisation et évaluation

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ | ⵙⴰⵎⴰⵏⴰ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Bd Général Kettani B.P 301- Agadir-
Tél : 05 28 84 07 58/ Fax : 05 28 84 07 74
E-mail : drp.agadir@gmail.com
www.hcp.ma/region-agadir
www.bds-soussmassa.hcp.ma
Guichet statistique : statguichetsm@hcp.ma

